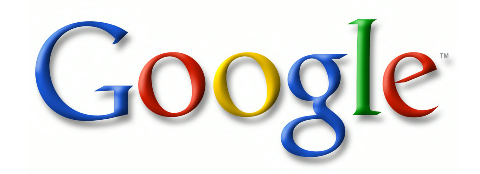
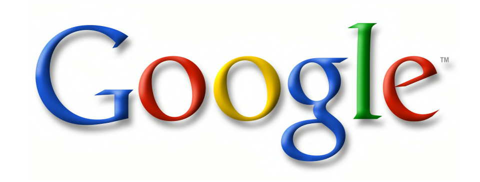
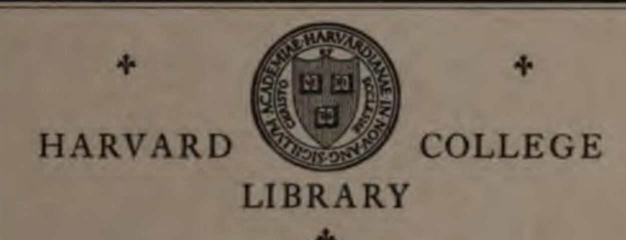



Google


HARVARD COLLEGE
LIBRARY
FROM THE LIBRARY OF
COMTE ALFRED BOULAY DE LA MEURTHE
PURCHASED APRIL, 1927







MES

SOUVENIRS.





MES

SOUVENIRS

DE 75 ANS.

PAR

M. de Verneilh-Puiraseau.

LIMOGES.
DE L'IMPRIMERIE DE BARBOU.

1836.





AVANT-PROPOS.

. . . . *hoc est*
Vivere bis, vitâ posse priore frui.
(Martial, L. X. Epig. 23.)

C'est vivre deux fois que de pouvoir jouir de la vie passée.

J'ai accompli ma quatre-vingtième année le 29 juillet 1836. Je ne sais le temps que la Providence me réserve encore, pour la remercier de ses bienfaits, pour voir mes petits enfans marcher dans les sentiers du savoir et de la vertu; je tâcherai d'être prêt à son appel. Arrivé près du terme de la vie, je serais tenté de dire comme Montaigne : *Avec la grâce de Dieu, je l'ai passée exempte d'affliction poignante, pleine de tranquillité d'esprit, ayant pris en paiement mes commodités naturelles et originelles*. Ce n'est pas que je n'aie eu ma bonne part des peines de la vie, même dans un âge avancé; mais j'ai pu les supporter avec courage et résignation, et ma vie s'est prolongée au-delà de mes espérances.

C'est dans la jeunesse, a dit Cicéron, *qu'il faut se préparer à une vieillesse heureuse et calme; à cet effet,*

[redacted]

l'homme doit réfléchir sur lui-même, assouplir son caractère, adoucir son humeur, se fortifier contre les souffrances ; se faire des principes solides et raisonnables. Un vieillard qui se plaint de son âge, fut malheureux toute sa vie, il n'eut jamais en lui-même le principe du bonheur. A ces sages conseils j'ajouterai celui de savoir se faire une occupation quelconque, un travail de corps ou d'esprit qui lui persuade qu'il est encore de quelque utilité sur la terre. S'il est vrai, en général, qu'une vieillesse sans infirmités soit le prix d'une vie réglée et tempérante, il ne l'est pas moins que, dégagé des mauvais penchans de la jeunese ou même de l'âge mûr, il reste au vieillard des plaisirs innocens et purs, qui ramènent l'homme à la simplicité de la nature.

Et pourquoi s'effrayer de la mort, surtout quand on a passablement bien vécu? Mourir, n'est-ce pas le pendant nécessaire de naître et de vivre? Quand il n'y a plus d'huile dans la lampe, ne faut-il pas qu'elle s'éteigne? Ne sait-on pas qu'on meurt à tout âge et que tout meurt dans la nature? Sénèque le philosophe, pour consoler une mère sur la mort de son fils, imagina de lui faire un effrayant tableau des révolutions et des catastrophes du monde. *La vieillesse*, lui disait-il, (traduction de Chalvet) *jettera tout par terre et l'entraînera avec soi. Non-seulement elle se jouera des hommes, mais des lieux, des régions et des parties mêmes du monde. Elle rabaissera plusieurs montagnes ; elle relèvera en haut de grands et nouveaux*



rochers; elle engloutira des mers; elle détournera le cours des rivières; et, empêchant le commerce et la communication des peuples, elle dissipera et rompra la société et les assemblées du genre humain. En d'autres endroits, elle abîmera les villes dans des fondrières; elle les ruinera par tremblement, etc.... Et nous aussi, ajoute le philosophe Païen, *nous, âmes bienheureuses et immortelles, quand toutes choses s'évanouiront, nous qui ne sommes qu'une petite partie de cette grande ruine, serons confus et mêlés dedans et parmi les vieux élémens, etc... Que ton fils est heureux, Martia, qui connaît aujourd'hui toutes ces choses!!!*

Dans la plénitude de la vie, lorsque tout est en action dans nous et autour de nous, on ne s'occupe guère que du présent; mais quand on est parvenu au bout de la carrière, comme le sage qui chaque soir récapitule les travaux de la journée, c'est un devoir de regarder en arrière; c'est même une jouissance que de revenir sur le passé, lorsqu'il fut exempt de remords et d'amertumes. On aime surtout à se retracer les liaisons d'estime, de bienveillance et d'amitié que l'on cultiva dans le cours de sa vie. Cicéron n'a pas seulement fait un livre sur la Vieillesse, il en a fait aussi un sur l'Amitié. Mais ce doux sentiment ne peut exister, suivant lui, qu'entre les gens de bien; il prend un nom différent à l'égard des autres: *Inter bonos amicitia; inter malos factio est.* De son côté Sénèque, en parlant des amis que l'on a perdus, dit

[redacted]

que leur souvenir nous plaît, *malgré quelque pointe de douleur, comme l'amertume d'un vin fort vieux ou comme les pommes âpres-douces*. Enfin Michel Montaigne raconte sur le même sujet, que l'ancien Ménandre (de Plutarque) *disait celui-là heureux, qui avait pu seulement rencontrer dans sa vie* L'OMBRE D'UN AMI. Comparant ensuite le reste de ses jours aux quatre années qu'il avait passées dans l'intimité de Laboëtie, il observe que *ce n'était que fumée, qu'une nuit obscure et ennuyeuse*. Moi, plus heureux ou moins difficile que notre philosophe périgourdin et que l'auteur par lui cité, je me flatte d'avoir pu compter plusieurs vrais amis; sans parler d'un grand nombre d'autres de ce genre d'amitiés qu'il appelle *communes et coutumières*. Je leur ai voué aux uns et à la plupart des autres une espèce de culte. Leurs noms, leurs images sont gravés dans ma mémoire, si je peux m'exprimer ainsi, comme dans une composition stéréotype. Je les évoque également dans mes pensées pieuses ou vagabondes, et dans mes pensées chagrines, ils me distraient. Ils m'apparaissent comme dans une galerie de tableaux, l'un après l'autre, entremêlés dans un certain ordre avec mes parens, mes patrons, mes bienfaiteurs. Je les retiens; je jouis plus ou moins longtemps de leur présence, suivant la nature et la force des affections qui nous unirent. J'aime à revoir les lieux de leur naissance ou de leur habitation, à toucher ce que leur main toucha, à relire leurs lettres, que j'ai parfois



colligées, et dont je reproduirai plusieurs fragmens. Combien d'émotions variées, dans ces *memento* mélancoliques, viennent toucher mon cœur ! Tout cela sans doute n'est qu'illusion ; mais les illusions, ces chimères de bonheur, ne sont-elles pas une bonne et peut-être la meilleure partie de la vie? A mesure qu'on se retire d'un monde bruyant, il est naturel de rechercher la société paisible des morts avec qui l'on a vécu, de ceux-là surtout que nous aimions et qui nous payaient de retour. Et quand même ils n'auraient pas répondu comme ils le devaient à notre amour, n'était-ce pas toujours un bonheur que de les aimer? Il se mêle d'ailleurs, il faut le dire, à tous ces souvenirs, une certaine jouissance morale ; je veux parler d'un sentiment intime de reconnaissance envers le suprême dispensateur de la vie ; en ce qu'on est porté à se dire en soi-même : *Heu! fuerunt et ego sum.*

Les souvenirs sont les jouissances du vieillard. Ma longue vie s'est écoulée dans tant de positions différentes, dans tant d'emplois divers ; je fus témoin de tant de grands événemens, de révolutions et de catastrophes, *quæque ipse miserrima vidi et quorum pars....*, qu'il me semble avoir vécu plusieurs âges d'homme ; et cependant j'ose entreprendre l'histoire de ma vie privée et publique. Ces mémoires (posthumes ou non) seront aussi un peu l'histoire de mon temps. Je les ai entrepris pour occuper, pour désennuyer mes vieux jours. Ils seront écrits avec sin-

cérité et bonne foi, *sans me proposer*, comme dit Montaigne, *aucune fin, que domestique et privée;* et comme lui, *je les voue à la commodité particulière de mes parens et amis, à ce que m'ayant perdu (ce qu'ils ont à fait bientôt), ils y puissent retrouver aucuns traits de mes condition et humeur.* Je les écris surtout pour mes petits et arrière-petits enfants : puissent-ils y trouver quelques bons exemples à suivre, et se prémunir contre les autres; surtout je les engage, dans quelque position sociale qu'ils se trouvent un jour, à ne jamais perdre de vue cette vieille maxime de nos pères, qu'il faudrait graver dans le cœur de tous les hommes : *Fay ce que doy, advienne que pourra.* Je ne m'excuserai point d'ailleurs, par une fausse modestie, d'avoir à citer quelques témoignages honorables pour l'homme public. Ils furent ma plus douce récompense; ils m'ont consolé dans mes disgrâces. L'estime et l'amour d'un pays qu'on eut l'honneur d'administrer, ne sont-ils pas aussi une sorte de gloire, dont il peut être permis de s'enorgueillir ?



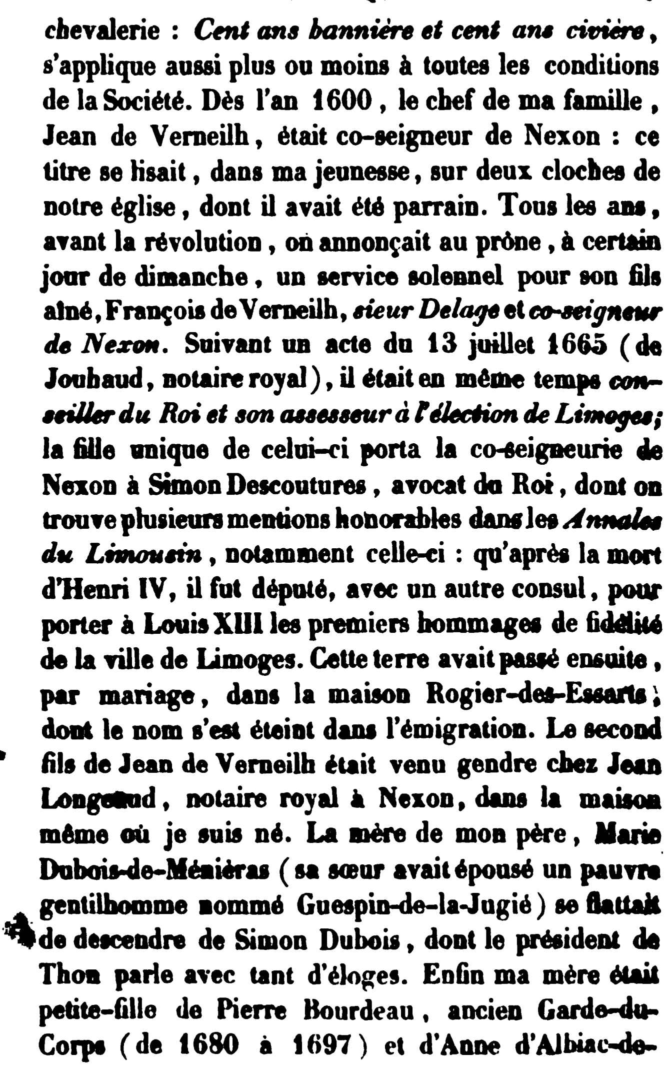
Mes SOUVENIRS DE 75 ANS.

Je naquis au bourg de Nexon, en Limousin, le 29 juillet 1756, un an environ après le fameux tremblement de Lisbonne, un an environ après la naissance de Louis XVI, dont il m'était réservé de voir de bien près un jour les dernières infortunes. Après environ trois quarts de siècle et les tourmens d'une longue révolution, le jour anniversaire de ma naissance devait en voir éclater une nouvelle : Dieu veuille que ce soit la dernière ! C'était l'époque d'un grand mouvement dans les esprits, dans les mœurs, dans les arts. L'expulsion des jésuites était peu éloignée. L'élan de nouvelles doctrines était l'avant-coureur



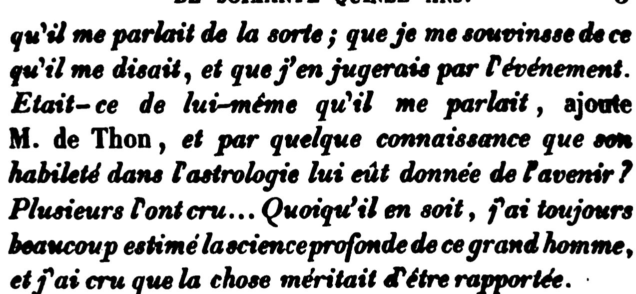
des réformes politiques ; l'esprit de critique et de controverse devait amener l'esprit d'opposition. *Les Français*, a dit l'abbé Raynal, *qui, sous le ministère de trois cardinaux, n'avaient pu s'occuper d'idées politiques, osèrent enfin écrire sur des matières solides et d'un intérêt sensible. L'entreprise d'un dictionnaire universel des sciences et arts mit tous les grands objets sous les yeux, tous les esprits en activité. L'esprit des lois parut et l'horizon du génie fut agrandi.* C'est vers le même temps que chez nos voisins, un patriotisme éclairé inspira l'entreprise de ces nombreux canaux qui sillonnent leur territoire et qui ont tant concouru à la prospérité de leur pays. C'était aussi, il faut le dire, l'époque d'un scepticisme irréligieux qui devait enlacer le reste du XVIIIe siècle. J'eus le bonheur d'en être préservé de bonne heure par de bons conseils et de bons exemples. Et depuis, soit les troubles et les peines de la révolution, soit même l'expérience de l'irréligion, semblent avoir ramené parmi nous le dogme consolant des croyances religieuses.

Avant ma naissance, mon père avait perdu deux autres fils ; cette circonstance ajoutait encore, s'il eût été possible, à sa tendresse pour moi, à son désir d'obtenir ma conservation de celui qui dispose de la vie ; aussi, né faible et malingre, avais-je été voué à tous les saints, à toutes les vierges, particulièrement à celles de Laroche-Labeille et de Roquemadour. Ma famille était ancienne et honnête, mais loin d'être riche dans les derniers temps. Ce vieux proverbe de



chevalerie : *Cent ans bannière et cent ans civière*, s'applique aussi plus ou moins à toutes les conditions de la Société. Dès l'an 1600, le chef de ma famille, Jean de Verneilh, était co-seigneur de Nexon : ce titre se lisait, dans ma jeunesse, sur deux cloches de notre église, dont il avait été parrain. Tous les ans, avant la révolution, on annonçait au prône, à certain jour de dimanche, un service solennel pour son fils aîné, François de Verneilh, *sieur Delage* et *co-seigneur de Nexon*. Suivant un acte du 13 juillet 1665 (de Jouhaud, notaire royal), il était en même temps *conseiller du Roi et son assesseur à l'élection de Limoges*; la fille unique de celui-ci porta la co-seigneurie de Nexon à Simon Descoutures, avocat du Roi, dont on trouve plusieurs mentions honorables dans les *Annales du Limousin*, notamment celle-ci : qu'après la mort d'Henri IV, il fut député, avec un autre consul, pour porter à Louis XIII les premiers hommages de fidélité de la ville de Limoges. Cette terre avait passé ensuite, par mariage, dans la maison Rogier-des-Essarts, dont le nom s'est éteint dans l'émigration. Le second fils de Jean de Verneilh était venu gendre chez Jean Longeaud, notaire royal à Nexon, dans la maison même où je suis né. La mère de mon père, Marie Dubois-de-Ménièras (sa sœur avait épousé un pauvre gentilhomme nommé Guespin-de-la-Jugié) se flattait de descendre de Simon Dubois, dont le président de Thou parle avec tant d'éloges. Enfin ma mère était petite-fille de Pierre Bourdeau, ancien Garde-du-Corps (de 1680 à 1697) et d'Anne d'Albiac-de-

Mardaloux, fille et sœur de chevaliers de Saint-Louis. On attribue à Simon Dubois, entre autres ouvrages, *Ratiastum Lemovicum* (in-8°, chez Hugues Barbou, 1580). Feu M. Linguaud, homme érudit et très-zélé pour l'honneur de sa ville natale, m'avait communiqué son épitaphe, telle qu'on la lisait sur une lame de cuivre dans l'église de Saint-Pierre de Limoges, en ces termes : *Honesto loco natus, apud meos in honore vixi. Præfectus huic Lemovicensium provinciæ, cuique pro causæ æquitate jus dixi; parùm rei augendæ cupidus, plurimùm honestæ existimationis parandæ.* Le président de Thou, dans son histoire in-4° (tom. 7, pag. 134, édit de Londres), parle ainsi de Simon Dubois : *Je me souviens que le jour même que le Roi entra dans Lyon* (Henri III à son retour de la Pologne), *je me trouvai chez Jean de Tournes, à qui la république des Lettres est si redevable; Simon Dubois, lieutenant-général de Limoges, célèbre par ses écrits et plus encore par son habileté dans les affaires, s'y rencontra; il me dit que bien des gens ne pensaient pas du Roi comme le Commun, et qu'ils assuraient qu'on le verrait dans la suite tenir une conduite dont la fin serait peut-être funeste, et tromper ainsi toutes les espérances que ses sujets et les étrangers avaient conçues de la gloire de son règne. Je me révoltai d'abord à ce discours; je lui fis même quelques objections que le penchant que nous avons à nous flatter me suggéra sur-le-champ; mais cet homme sage, qui n'aimait pas la dispute, me répondit froidement que ce n'était pas sans chagrin*



qu'il me parlait de la sorte; que je me souvinsse de ce qu'il me disait, et que j'en jugerais par l'événement. Etait-ce de lui-même qu'il me parlait, ajoute M. de Thon, *et par quelque connaissance que son habileté dans l'astrologie lui eût donnée de l'avenir? Plusieurs l'ont cru... Quoiqu'il en soit, j'ai toujours beaucoup estimé la science profonde de ce grand homme, et j'ai cru que la chose méritait d'être rapportée.*

Jean Longeaud avait acheté sa maison de Martial Lambert, écuyer (lors de la vérification des titres de noblesse, en 1598, il y avait des gentilshommes de ce nom à Saint-Maurice-les-Brousses, commune aujourd'hui réunie à celle de Jourgniac). Quoique cette maison fût tenue noblement et même en franc-alleu, Messieurs Degay-Nexon avaient prétendu y avoir droit à une rente (de deux chapons) en vertu d'une reconnaissance de 1593. Mais, par une transaction de 1618, bien rongée par les Mittes et que j'ai en mon pouvoir, ils renoncèrent à leur prétention.

Sacra domus sanctique Penates! Je ne la revois jamais sans éprouver une douce émotion, cette maison où je vis le jour, où s'écoula ma débile enfance, au milieu des tendres soins de mon père et de ma mère; tout ce qui s'y rattache m'intéresse. J'ai donc voulu déchiffrer péniblement un vieux procès-verbal d'état, en date du 12 décembre 1608, que le nouvel acquéreur en fit dresser devant le juge de Nexon. Il y est parlé d'une vieille tour, bien lézardée et servant d'escalier, que surmontait une gironette, qui y tourne encore aujourd'hui. On y parle aussi d'armoiries

sculptées sur la porte d'entrée et sur une cheminée, qui n'ont disparu que depuis 1793. La salle où l'on entrait sous un arceau gothique comme dans la pièce voisine, avait une grande cheminée en ceintre. Son pavé était en petites pierres, artistement configurées. Quoiqu'assez spacieuse, cette salle n'était éclairée que par deux petits jours, grillés en fer, de deux pieds de longueur environ, sur deux et demi de hauteur; dans la pièce voisine, au-dessous d'une fenêtre de même dimension que les précédentes, il y avait une cannonière, pour tirer au besoin des coups d'arquebuse. Pour plus grande sûreté du petit castel, les portes étaient toutes barricadées, au moyen de barres enfoncées dans le mur et que l'on en retirait à volonté. Enfin l'escalier consistait en de gros madriers de bois de chêne, dont la pointe s'appuyait dans un arbre planté au milieu. Tout porte à croire que ce modeste logis eut autrefois l'honneur de recevoir à la fois la personne et le dernier soupir d'un grand prince. Le duc des Deux-Ponts, Wolfang de Bavière, était venu, comme on sait, du fond de l'Allemagne, à la tête d'une armée de Reytres, au secours des Calvinistes, ses co-religionnaires. Cette armée, après avoir traversé la France, s'était réunie, près de Châlus, à celle de l'amiral Coligni, appelée *des Princes*, où se trouvaient le jeune Henri, prince de Béarn et le prince de Condé. Cette réunion avait lieu, avec de grandes acclamations, en présence de Marie d'Albret, qui était venue tout exprès de la Rochelle; tandis que, de son côté, Catherine de



Médicis était venue au château d'Isle, près de Limoges, pour être témoin des exploits de son fils bien-aimé, (le duc d'Anjou depuis Henri III.). Mézeray (tom. 3, in-fol., pag. 202) raconte, à ce sujet, que le duc des Deux-Ponts mourut à Nexon *d'un excès qu'il avait fait à l'Allemande, pour guérir une fièvre quarte qui le travaillait depuis qu'il était sorti de son pays*. Ce fut le 18 juin 1569 que le prince y mourut dans les bras de Louis de Nasseau, prince d'Orange, six jours avant la bataille de Laroche-Labeille, où les Protestans furent vainqueurs. Le corps du prince fut embaumé et transporté d'abord à Angoulême, puis à La Rochelle et enfin dans ses états après la conclusion de la paix. Ses entrailles avaient été déposées dans un tombeau de serpentine, découvert, il y a peu d'années, au bord de mon jardin, tout près de la voie publique; ce tombeau était placé en regard d'un monument sépulcral, érigé en dehors de l'ancien cimetière (aujourd'hui place publique devant l'église). Il n'est pas présumable, en effet, que les Protestans, vainqueurs à Laroche-Labeille et restés maîtres du Limousin pendant plus de trois mois, eussent voulu quitter ce pays, sans y laisser quelque souvenir en l'honneur d'un puissant allié, qui y était mort victime de son dévouement à leur cause. Le monument consiste en une pierre de granit, en forme de carré long, posée de champ et percée de part en part, d'un grand trou circulaire de plus d'un pied de diamètre. La face méridionale de cette pierre est traversée horizontalement par une rainure

qui coupe le cercle en deux, de manière à figurer deux arches de pont, armes parlantes du duché des Deux-Ponts. L'élévation actuelle de la pierre au-dessus du sol est de quatre pieds environ, sur trois et demi de largeur. On distingue encore, mais avec peine à deux de ses angles supérieurs, de petites croix dont elle était empreinte, comme sur son sommet on remarque un trou dans lequel avait été plombée une croix de fer ou d'autre métal. Il y a quelques années que l'on découvrit dans un coin de ma cour deux tombes l'une à côté de l'autre, ce qui prête à croire que la maison fut habitée anciennement par des Calvinistes. Enfin le château actuel de Nexon n'existait point encore en 1569. Toutes ces circonstances semblent prouver que mon modeste toit paternel eut autrefois l'insigne honneur que je réclame pour lui.

Mes souvenirs d'enfance les plus reculés se rapportent, l'un à la fondation de notre grange, qui porte sur une pierre, comme moi sur le front, le millésime 1756; l'autre, à la mort d'une de mes sœurs, appelée *Judith*, (filleule de madame de Verthamon). Ma mère m'ayant porté dans ses bras à l'endroit où l'on venait de poser la première pierre de cette grange, elle m'y fit jeter, de ma petite main, un écu de six francs pour la cimenter. Quant à la pauvre Judith, je perdais en elle ma meilleure amie, la plus rapprochée de mon âge. Notre sœur aînée fondait en larmes; je faisais tous mes efforts pour l'imiter, mais je ne pouvais, je ne savais pas pleurer. Un peu plus tard, comme je jouais avec un enfant de mon âge, dans une chambre





basse où il y avait une canonnière, un malheureux chat étant sorti de sous une armoire, nous lui donnions la chasse; l'animal ne voyant pas d'autre issue pour s'échapper, s'était précipité dans la canonnière et y resta engagé, de manière à ne pouvoir ni avancer ni reculer : et nous d'accourir dans le jardin pour voir sa détresse. Il miaulait de toutes ses forces et ses yeux semblaient lui sortir de leur orbite; sans doute avec le temps il se serait débarrassé, mais dans notre joyeuse impatience nous le refoulâmes cruellement sur lui-même. Parlerai-je aussi d'un de ses analogues antipathiques? Les rats abondaient dans la vieille maison; ils m'eussent d'un peu plus brouté les oreilles. Ils montaient, dans la nuit, faire leurs ébats jusque sur le ciel de mon lit, dont ils avaient bien maltraité les rideaux. Je résolus de leur rendre *guerre pour guerre* : je me procurai donc un piége en fer, qui les saisissait par le cou, au moyen de deux cercles dentelés. Chaque soir je le dressais à la porte de ma chambre, en le fixant par une petite coude, pour qu'ils ne puissent pas l'enlever. Un jour que j'avais omis cette précaution, le piége était disparu du palier de l'escalier où je l'avais placé. Je montai de suite une douzaine de marches dans la tour, et je le trouvai devant un trou de mur qui communiquait au grenier; ne pouvant y entrer autrement, le rat s'y était glissé à reculons, de manière qu'il n'offrait en dehors que la tête et les épaules. Je m'empressai d'enlever le piége qui était en fer et avait plus d'un bon pied de longueur, et je fus alors bien surpris de voir que le reste du corps

du pauvre diable avait été mangé par ses frères. Ces animaux seraient donc une espèce d'anthropophages.

Mon père m'avait donné les premières leçons de lecture. Aussi vif de caractère que tendre pour moi, il m'avait un jour châtié assez rudement; c'était la veille d'un jour de fête ou de *ballade* à Laroche-Labeille. Comme pour me consoler, il m'y mena en trousse derrière lui; je n'étais plus sorti de la maison, j'allais faire, à cheval, un voyage de plus d'une lieue. Quelle bonne fortune! Que d'objets nouveaux allaient frapper mes avides regards! A mesure que nous trottions, il me semblait voir les moissons, les prés et les bois s'enfuir derrière nous, comme le rivage d'une rivière. La petite bourgade était tout encombrée de monde; l'embarras de la circulation pour arriver à un cabaret était encore augmenté par les nombreux étalages de petits marchands de comestibles, de *riortes* d'Aixe et d'autres objets de toute espèce. La foule pressée entrait dans l'église par une porte et en sortait par l'autre; de là elle se dirigeait en silence, un cierge ou un chapelet à la main, vers une croix de pierre, à travers un champ rocailleux, parsemé par intervalles de rares brins d'herbe ou de mousse; et cependant plusieurs des fidèles y marchaient nu-pieds. On cheminait ain à pas lents, au milieu des clameurs d'un grand nombre de pauvres étendus çà et là et montrant des plaies sanguinolentes : spectacle hideux, peut-être fruit de la fraude et qu'on ne tolère sans doute plus aujourd'hui; il m'en est toujours resté une impression pénible. Pendant notre station dans l'église,





j'avais adressé à Marie la prière de l'innocence ; et depuis, malgré toute la philosophie de notre époque, je me suis plu à l'invoquer avec ferveur dans plus d'une circonstance de ma vie. Mon père avait en elle une dévotion sincère que j'ai dû respecter; il avait fait en son honneur un pieux voyage à Roquemadour, peut-être pour lui demander ma conservation. J'eusse été bien curieux de la voir, cette chapelle que l'on disait avoir été bâtie dès les premiers temps du christianisme, au sommet d'un très-grand rocher. Long-temps après j'ai vu dans l'histoire que Henri *le Jeune*, un des trois fils de Henri II, duc d'Aquitaine et roi d'Angleterre, y était allé en dévotion, et qu'il était mort dans ces environs, des suites d'une blessure qu'il avait reçue au siége de la cité de Limoges.

M. de Gay-de-Nexon avait pris chez lui, pour la première éducation de sa famille, un instituteur appelé M. *Boin*, homme d'un certain âge et d'une grande mansuétude. Outre la bienveillance de M. de Nexon pour mon père, procureur fiscal de cette châtellenie, madame de Nexon, fille d'une Delomenie, avait des attentions particulières pour ma mère. A ce double titre, il me fut permis de partager l'instruction primaire de leurs enfans. J'étais de la même classe, du même âge et du même prénom (Joseph) que le chevalier, auquel par la suite échut en partage la belle terre de Cognac, possédée aujourd'hui par mon cousin Bourdeau. M. l'abbé actuel de Nexon, son frère aîné, était un peu plus avancé que nous; il était devenu grand-vicaire auprès de M. de Villoutreix-Defaye, son parent,

évêque d'Oleron, quand la révolution le jeta par-delà les Pyrénées. Il vit encore (1836) révéré de tous, au sein d'une famille heureuse de le posséder. Quel plaisir j'ai à le retrouver, chaque fois que je peux aller voir mes Dieux Pénates ! Lorsque depuis le retour des Bourbons je siégeais à la chambre des députés, je présentai un jour au Ministre des Finances (M. le baron Louis) une note de recommandation relative à la place de percepteur à Nexon. *Quoi? Nexon!* me dit le Ministre avec empressement, *j'ai fait mon séminaire à Saint-Sulpice avec un abbé de ce nom; c'était bien le plus excellent homme! — Vous l'aviez bien jugé, Monseigneur,* lui répondis-je : *il m'honore de son amitié, et je lui dirai que vous ne l'avez point oublié.*

A PEINE âgé de huit à neuf ans, je fus envoyé à Saint-Yrieix, chez un frère de mon père, qui y exerçait la médecine et n'avait point d'enfans. Sa belle-mère, que tous appelaient *maman* à cause de sa bonté, m'amenait souvent à un petit castel appelé *de la Tranchardie*, chez une vieille dame, sa parente ; j'étais sûr d'y trouver toujours de bons fruits et quelque friandise. Ma sœur aînée, depuis madame Guyot, était pensionnaire dans un couvent de la même ville ; les bonnes sœurs eussent voulu en faire une de leurs compagnes, et ma sœur semblait y être assez disposée. Quoiqu'il en soit, lorsque j'allais au parloir, je me ressentais des attentions qu'on avait pour elle. A propos du titre de *Madame* que l'on donne



aujourd'hui à toutes les femmes mariées, il était alors réservé à la noblesse d'une manière tellement exclusive, que les femmes des magistrats au sénéchal, n'étaient appelées que *Mademoiselle*. Mais aussi on commença bientôt à se mettre en *progrès*, comme on dit aujourd'hui; et, dès 1789, cette révolution de pure courtoisie et de convenance s'était opérée presque partout d'elle-même. Mon oncle était bien avec les meilleures maisons de la ville, et l'on m'y traitait comme si j'eusse été son fils; j'allais souvent, à ce titre, au *Clos-de-Barre*, campagne habitée par M. Gentil-de-Lafaye, Chevau-Léger de la garde du Roi. Il y avait de jeunes personnes de mon âge; j'étais sûr d'y trouver bon accueil et d'innocens amusemens. C'est dans la même propriété que furent découvertes en 1765 ou 1766, ces belles terres à porcelaine qui ont acquis tant de célébrité et qui sont devenues si précieuses pour l'industrie de la ville de Limoges. J'ai toujours gardé, pour la mémoire de ce second père, un profond sentiment de respect et de reconnaissance. Toute sa modique succession a passé à un parent de sa femme; mais le meilleur héritage qu'il pût nous laisser, c'était de faciliter, comme il le fit, ma première éducation, et après moi celle de mes deux frères.

Mon premier maître d'école à Saint-Yrieix fut M. Bardinet; il demeurait dans une maison canoniale près du Moûtier, dans laquelle on entrait par une petite tour bien antique et bien décharnée. Dans un voyage que j'y fis naguères, je fus curieux de la revoir cette maison de ma première école, ainsi que celle de

mon oncle où je passai ma première jeunesse, ainsi que cette chapelle du Moûtier où j'avais fait ma première communion, il y avait plus de soixante ans. M. Bardinet avait chez lui un pensionnaire plus âgé que moi, fort maigre et qu'il fouettait souvent; le fouet et la férule étaient encore en usage. Je faillis un jour subir la première de ces peines, je ne sais comment j'y échappai; et je n'ai jamais eu à supporter cet ignoble châtiment. Dans la suite je me retrouvai avec ce condisciple, aux écoles de Droit à Toulouse et plus tard à quelques élections politiques à Périgueux. A mon retour de Chambéry, en 1804, j'appris, avec autant de peine que de surprise, qu'il venait de subir, comme notaire, une condamnation flétrissante au tribunal criminel de la Dordogne. En recevant le testament d'un mourant, non signataire, il l'avait écrit lui-même, comme le veut la Loi, mais sans énoncer formellement cette circonstance. On était alors partagé sur l'interprétation du dernier paragraphe de l'article 972 du Code civil. Plusieurs jurisconsultes pensaient que l'écriture du notaire était un fait matériel, qui emportait sa preuve de lui-même, sans qu'il fût nécessaire de l'exprimer; mon ancien condisciple l'avait pensé ainsi. Mais ayant vu dans son journal un arrêt de la Cour de cassation qui décidait le contraire, il avait cru pouvoir réparer cette omission, de concert avec les témoins, en copiant mot pour mot le premier acte, et y ajoutant seulement un fait, vrai en soi, qu'*il l'avait écrit*. Et pour cela il fut cruellement condamné comme faussaire.... Quelque temps après, j'eus occasion de





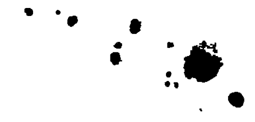
rencontrer le magistrat qui avait prononcé ce terrible jugement, et je ne pus m'empêcher de lui en témoigner ma surprise. C'était à un dîner, chez M. Larigaudie, à Périgueux, où se trouvaient aussi M. le préfet Rivet et M. le général Olivier, commandant la vingtième division. Ce général avait une jambe de bois; je savais qu'il l'avait perdue à la bataille de la *Trebia*, et je lui en fis la question. *Est-ce que vous y étiez*, me dit-il aussitôt? — *Non, général, mais bien mon frère, capitaine de grenadiers au 11e de ligne.* — *Ah! Verneilh! je le connais beaucoup, je fus son colonel*, etc. *Que fait-il maintenant?*... Je lui appris qu'il commandait encore une place en Dalmatie. J'avais fait cette petite excursion, de Thiviers où j'avais mené ma fille Hélène voir madame de Lepine, ma tante et sa marraine; lorsque je vins la reprendre pour retourner à la maison, je fus reconnu par un conducteur de travaux publics, qui me dit avoir rempli le même emploi dans la Corrèze, lorsque j'y étais préfet. *Ah! Monsieur, nous vous avons bien plaint*, me dit ce brave homme, lorsque je le quittai. Voulait-il parler des regrets que j'avais pu laisser dans son pays, ou de la part qu'on y prenait à ma récente disgrâce? Je ne sais, mais j'ai toujours retenu son expression.

En sortant de l'école solitaire de M. Bardinet, je fus envoyé à celle de M. Dumonteil, qui avait bien une soixantaine d'écoliers; c'était l'instituteur en titre de la ville. Il avait été nommé par le Chapitre, qui lui laissait la jouissance d'un petit borderage; cette jouissance, avec une modique rétribution de la part de

chaque écolier, servait à l'entretien de sa nombreuse famille. Dans la suite il se brouilla avec le Chapitre qui l'avait durement destitué, quoiqu'il eût élevé la plupart de ses membres. Chaque fois que j'allais à Saint-Yrieix, j'avais soin d'aller le voir, et je n'ai point oublié combien ma petite visite d'intérêt et de reconnaissance lui était agréable. Il demeurait d'abord au fond du quartier des *Barris*, au-dessous de la halle publique; là, dans une grande chambre basse, non pavée ni planchée, on avait posé contre terre deux longues poutres équarries, sur lesquelles nous étions rangés les uns à la suite des autres, sans aucun feu, même au plus fort de l'hiver. La cloche de *Matines* appelait à la fois les chanoines ou prébendés et les écoliers, chacun à leur poste. Cette cloche me semblait bien matinale; lorsque je ne l'avais pas entendue ou que je voulais composer avec elle, ma bonne tante me criait, de son lit. J'étais aussi souvent appelé par mes jeunes camarades Crézeunet et Villouvier, qui passaient devant la maison. Je me joignais à eux et nous cheminions ensemble vers l'école avec nos petits sabots et nos livres sous le bras, grelottant de froid dans la saison et déplorant par fois le sort des pauvres écoliers. M. Dumonteil alla ensuite demeurer au *Foiral*, dans le quartier haut de la ville. Nous y étions mieux, ou moins mal et beaucoup plus sainement. Comme nous étions divisés en plusieurs classes, lorsqu'une d'elles avait dit sa leçon, on obtenait aisément, sous quelque prétexte, un permis de sortir, et nous courrions bien vite au pré *Boussaud* pour y faire









nos ébats. Dans l'hiver, nous glissions à l'envi sur une petite pêcherie glacée où l'on tombait souvent les uns sur les autres, ou bien l'on s'amusait à faire des boules de neige, les plus grosses que l'on pouvait, et puis, pour les grossir encore, on les faisait rouler jusqu'au fond de la prairie. Dans un voyage que je fis dernièrement à Saint-Yrieix, j'étais logé chez la dame Belin. Le matin, en ouvrant ma fenêtre qui donnait sur la campagne, je m'écriai tout joyeux, comme Rousseau en voyant de la pervenche : *Ah! voilà le pré Boussaud!* Une seule composition nous avait rangés dans l'ordre suivant : Laborderie, Dumaine, moi, Crézeunet, Senemaud, Foucault, dit *Toutou*, Gondinet-d'Arfeuille, etc. Toutou, déjà grand garçon, fut condamné au fouet pour quelque grande faute ; il s'était résigné à se mettre en devoir derrière un paravent pour subir sa peine. Mais, au premier coup de *martinet*, il se lève furieux et saute aux cheveux du maître, en le traitant de tous les noms, notamment de *Cardeur*; c'est le sobriquet que nous lui donnions dans nos petites colères. Eh bien! telle était l'habitude de l'obéissance, que cet étrange incident ne dérangea pas le moins du monde l'ordre général de l'école. Toutou sortit après s'être rajusté au plus vite, et M. Dumonteil, vivement ému, se remit dans son fauteuil. Le surlendemain, nous vîmes revenir ce pauvre Toutou, conduit cette fois par son père M. Foucault-de-Malembert; il fit ses excuses, et la chose n'alla pas plus loin ; Toutou ne revint plus à l'école, et deux ou trois ans après il portait une épaulette d'officier.



frères étaient déjà à l'armée; c'était probablement un de leurs fils qui, dans la suite et sous la présidence de M. Ravès, fut chargé du pénible office d'expulser l'éloquent Manuel de la chambre des députés.

Crézeunet, mon voisin de banc et presque de demeure, était le fils du lieutenant-particulier au sénéchal; sa respectable mère avait mille bontés pour moi. Ce fut mon premier ami d'enfance, et cette amitié ne fit que croître avec nous. Dans tous les âges de la vie, à Saint-Yrieix, à Toulouse, dans nos communes magistratures et dans notre commune vieillesse, nous fûmes toujours intimement liés; nos jeux, nos plaisirs, nos peines, tout jusqu'à nos examens de conscience était commun entre nous. Lorsqu'il fallait se confesser, ne sachant trop qu'avoir à dire, nous consultions gravement un livre de prières où se trouvait une longue série de péchés, à la plupart desquels nous ne comprenions rien. *As-tu fa co?* nous demandions-nous quelquefois, et chacun notait le cas, au besoin. Notre première enfance avait été imbue des mêmes préjugés de nourrice, des contes de Fées et de Revenans. Nous avions ouï dire qu'un bon remède contre la peur, était de baiser les pieds d'un mort; l'occasion s'en présenta bientôt par la mort du doyen du Chapitre. Ce respectable vieillard avait coutume de passer, seul, les nuits du vendredi-saint dans la vaste collégiale du Moûtier, ce qui donnait à ses vertus un caractère particulier de vénération et de sainteté. Son corps avait été exposé sur son lit, ayant le visage découvert, un crucifix à la main et les pieds couverts



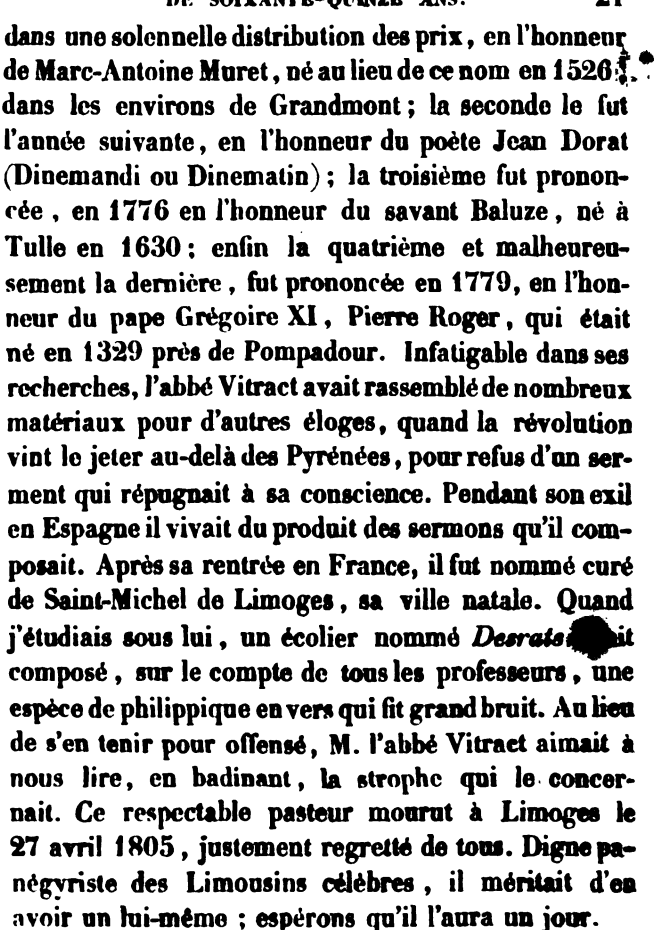
d'une basane blanche. A côté de son lit étaient un cierge allumé, un bénitier et une femme à genoux. Après avoir prié un moment à l'exemple de la bonne femme et jeté de l'eau bénite sur le défunt, nous nous approchâmes bravement l'un après l'autre et lui baisâmes les pieds. Nous nous retirâmes ensuite contens de nous et pleins d'espérance dans l'efficacité de l'épreuve que nous venions de faire. Mais dès le soir même, je trouvai que la veillée était bien courte ! Lorsque je fus seul dans mon lit, me voilà dans une grande frayeur; je la supportai tant que je pus, mais il fallut qu'elle éclatât. On monta bientôt, on me fustigea, et je n'ai plus eu peur des Revenans. En 1790, M. Crézeunet fut appelé à présider le premier tribunal d'arrondissement de Saint-Yrieix, comme moi celui de Nontron; il le préside encore aujourd'hui avec distinction dans un âge avancé, et après s'être excusé dans le temps de venir conseiller à la Cour royale. Doué de tous les sentimens d'un homme de bien ainsi que des vertus du magistrat, chéri et respecté de tous, par une fatalité cruelle, il lui aura manqué, sur ses derniers jours, le premier de tous les bonheurs, celui de famille !

L'enseignement de la langue latine était bien différent de ce qu'il est aujourd'hui; il n'existait encore aucune méthode pour l'apprendre, si ce n'est le rudiment de Gaudin et un certain Despautère, auquel je n'ai jamais rien compris. Il fallait apprendre les livres par cœur, sans aucune explication qui en eût préparé l'intelligence. Chaque écolier était appelé à venir réciter à son tour sa leçon devant le maître assis



gravement dans un fauteuil et tenant son *martinet* à la main : on appelait ainsi une espèce de fouet à long manche de bois, composé de cinq ou six courroies en parchemin, bien tordues et nouées par le bout. A la moindre faute de mémoire, le récitant était fouaillé aux jambes, qui n'étaient pas comme aujourd'hui protégées par un pantalon ; mais on ne trouvait pas mauvais qu'il arrivât muni de son chapeau à trois cornes, avec lequel il parait les coups du mieux qu'il pouvait. Cependant, à force de temps et d'études, j'étais parvenu à connaître assez bien les principes de la latinité. On croyait que je serais admis dans la classe de Seconde au collége de Limoges ; je ne pus y être reçu qu'en Troisième. A la première composition en thème, je fus le premier, ce qui me donna la prétention de vouloir, à l'examen de Pâques, monter en Seconde ; mais M. l'abbé Marcoul, mon régent, me rendit l'important service de me retenir. De cette manière, j'eus dans sa classe et dans les deux suivantes le premier prix, appelé *d'Excellence*. Je me rappelle à ce sujet, que dans une distribution générale des prix, je reçus une couronne des mains de M. Turgot, alors intendant de la Province ; il avait avec lui madame la duchesse de La Rochefoucault-Damville et son fils, que je vis depuis, en 1792, président du Directoire du département de la Seine, et dont je dirai plus tard la cruelle fin.

En Seconde j'eus pour professeur M. l'abbé Vitract, ce zélé panégyriste de nos Limousins célèbres. Sa première oraison funèbre avait été prononcée en 1774,



dans une solennelle distribution des prix, en l'honneur de Marc-Antoine Muret, né au lieu de ce nom en 1526, dans les environs de Grandmont; la seconde le fut l'année suivante, en l'honneur du poète Jean Dorat (Dinemandi ou Dinematin); la troisième fut prononcée, en 1776 en l'honneur du savant Baluze, né à Tulle en 1630; enfin la quatrième et malheureusement la dernière, fut prononcée en 1779, en l'honneur du pape Grégoire XI, Pierre Roger, qui était né en 1329 près de Pompadour. Infatigable dans ses recherches, l'abbé Vitract avait rassemblé de nombreux matériaux pour d'autres éloges, quand la révolution vint le jeter au-delà des Pyrénées, pour refus d'un serment qui répugnait à sa conscience. Pendant son exil en Espagne il vivait du produit des sermons qu'il composait. Après sa rentrée en France, il fut nommé curé de Saint-Michel de Limoges, sa ville natale. Quand j'étudiais sous lui, un écolier nommé *Desrats* avait composé, sur le compte de tous les professeurs, une espèce de philippique en vers qui fit grand bruit. Au lieu de s'en tenir pour offensé, M. l'abbé Vitract aimait à nous lire, en badinant, la strophe qui le concernait. Ce respectable pasteur mourut à Limoges le 27 avril 1805, justement regretté de tous. Digne panégyriste des Limousins célèbres, il méritait d'en avoir un lui-même; espérons qu'il l'aura un jour.

Pendant ma Troisième et ma Seconde, je demeurais en pension franche chez un de mes parens, le chevalier Verthamon-de-Ménieras; il m'avait demandé à mon père, soit pour le faciliter dans mon éducation, soit

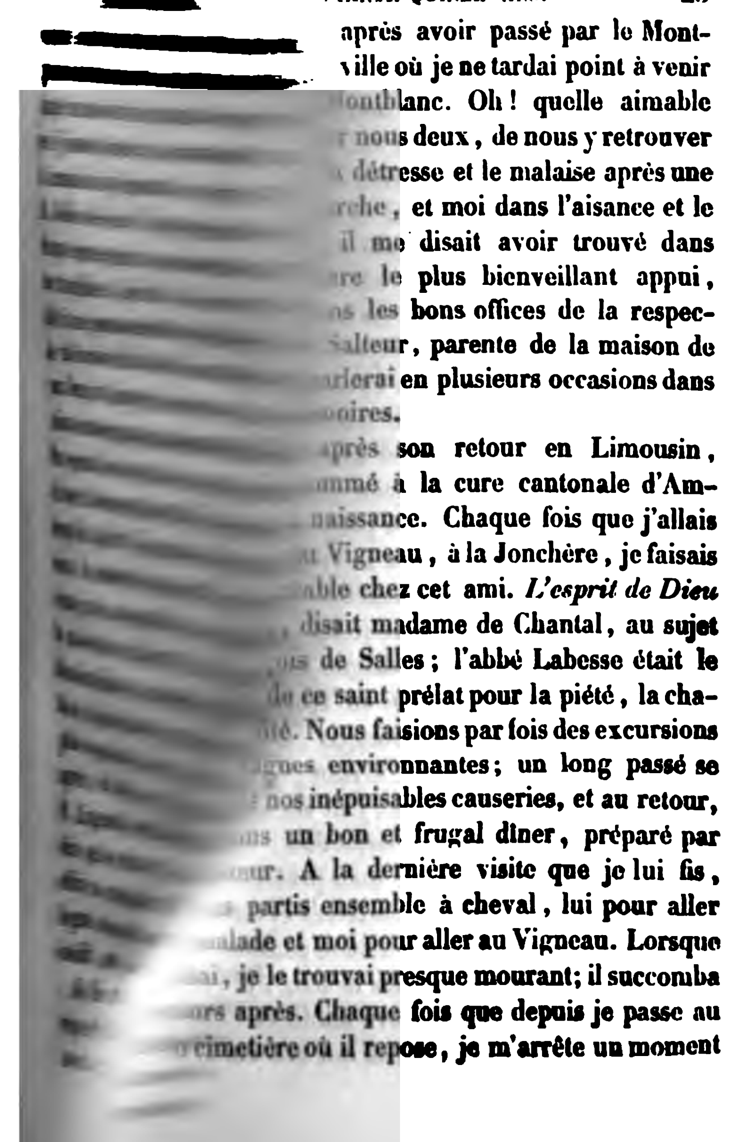
pour que je donnasse les premiers soins à celle de son fils unique. Ce parent avait été capitaine au régiment de Montboissier ; il demeurait rue Gagnole, nº 20, en face de la maison nº 22 que j'habite et dans laquelle il était né. Du cabinet un peu haut, où je trace ces lignes, je plonge mes regards dans mon ancienne chambre d'écolier, dans cette chambre où je dormais si bien du sommeil de l'adolescence, qu'un certain soir on fut obligé, pour m'éveiller, d'en briser la porte. Chaque matin, en ouvrant ma fenêtre, j'ai plaisir à la revoir; de-là aussi, j'entends parfois la cloche argentine du collége, qui m'appelait il y a, hélas ! plus de soixante ans ; elle n'appelle plus que mes petits-enfans, mais aussi au nombre de cinq, (deux de mon nom et trois du nom *Bourdeau*.) Mon jeune élève et cousin avait une sœur presque de mon âge et déjà pensionnaire dans un couvent. Quand les vacances furent venues, toute la famille s'était retirée à Larfouillère, dans une maison de campagne entourée de six bons domaines et de laquelle on apercevait, au sud, les ruines historiques de Chaslucet. Cette campagne n'était qu'à une lieue de ma famille, où je faisais, le plus que je pouvais, d'agréables excursions ; j'y fus atteint d'une maladie inquiétante, pour laquelle le célèbre médecin Faye, de Nexon, vint me voir. Depuis plusieurs jours j'étais tourmenté d'une grosse fièvre, avec délire ; c'est au point qu'on avait envoyé chercher le confesseur. J'étais impatient de le voir arriver, à cause d'un rêve fort singulier, dont j'étais tourmenté. Ma bonne

cousine se tenait le plus souvent auprès de mon lit pour me donner des soins. Je rêvais que j'avais été changé en un oiseau n'ayant qu'une aile; je croyais que si j'eusse été confessé, je les aurais toutes deux. Je demandai ainsi plusieurs fois, avec chagrin : *M. l'abbé est-il venu?* Voyant que je gémissais à chaque réponse négative, ma cousine imagina, pour me tranquilliser, de dire : *Oui, il est arrivé.* Aussitôt il me poussa une autre aile et je franchis l'espace. Je m'élevais en lair à tire-d'aile, comme l'alouette en un beau jour, lorsque je fus rencontré par un autre oiseau de même plumage, qui descendait de l'Ethérée. On se prend tous deux par le bec et nous voilà rendus à la terre. Pauvre esprit humain! Ne dirait-on pas un songe fait à plaisir? Et pourtant c'était un véritable songe. Le confesseur arriva bientôt. Je lui contai, comme je pus, mes peccadilles, et dès le lendemain la petite-vérole se fut déclarée. C'était le vicaire de Saint-Jean-Ligoure, cet aimable abbé Richard qui a fait de si jolies chansons en patois limousin. Je n'ai plus eu occasion de le revoir; mais bien des années après, et depuis sa mort, je m'étais entendu avec M. Linguaud pour faire imprimer ses chansons en deux petits volumes; j'ai même eu le plaisir d'en offrir un exemplaire à M. Raynouart, comme analogue, sous quelques rapports, à son ouvrage, encore inédit, sur la langue romane.

Je fis ma rhétorique sous M. l'abbé Desthèves; ce respectable prêtre était né à Saint-Silvestre, dans les montagnes de Grandmont; il m'était réservé de le voir

un jour curé de ma paroisse natale, une des plus recherchées du diocèse. Ses vénérables père et mère, dont la vieillesse me rappelait celle des miens, étaient venus le joindre à Nexon; c'est là que fut célébrée avec une sorte de pompe filiale, la cinquantième année de leur mariage. Ils espéraient, en mourant, qu'un jour les ossemens de leurs fils viendraient reposer auprès des leurs; mais la cruelle destinée en avait décidé autrement. M. Desthèves fut déporté, pour refus du serment à la constitution civile du clergé; ses deux vicaires, messieurs Labesse et Meytadier, furent les constans compagnons de son exil. Pendant les premières années de leur déportation, ils ne s'étaient point séparés, ayant conservé l'espoir de revenir un jour au commun presbytère. Aux approches du 18 *fructidor* (4 septembre 1797), un rayon vivifiant d'espérance avait relui sur eux : ils s'étaient avancés jusque sur le Mont-Cenis, joyeux de revoir bientôt leur patrie, lorsque ce coup d'Etat les refoula brutalement de l'autre côté des Alpes. Cependant leurs ressources étaient épuisées. Hélas! que faire, que devenir! Nos trois lévites, désolés de ne plus pouvoir vivre ensemble, se voient forcés de se séparer; ils s'embrassent, l'œil en larmes, au milieu des sanglots, et chacun tourne de son côté, à la garde du Dieu consolateur des opprimés! M. l'abbé Desthèves alla mourir à Rome ou dans les environs; l'abbé Meytadier passa dans la Croatie et s'y fit religieux dans un couvent. Enfin l'abbé Labesse, après avoir long-temps erré en Italie, était rentré sous le con-

[redacted]



après avoir passé par le Mont-
ville où je ne tardai point à venir
ontblanc. Oh ! quelle aimable
nous deux, de nous y retrouver
détresse et le malaise après une
rche, et moi dans l'aisance et le
il me disait avoir trouvé dans
re le plus bienveillant appui,
ns les bons offices de la respec-
salteur, parente de la maison de
rlerai en plusieurs occasions dans
oires.

près son retour en Limousin,
mmé à la cure cantonale d'Am-
naissance. Chaque fois que j'allais
u Vigneau, à la Jonchère, je faisais
able chez cet ami. *L'esprit de Dieu*
disait madame de Chantal, au sujet
ois de Salles ; l'abbé Labesse était le
de ce saint prélat pour la piété, la cha-
ité. Nous faisions par fois des excursions
gnes environnantes ; un long passé se
nos inépuisables causeries, et au retour,
ns un bon et frugal dîner, préparé par
our. A la dernière visite que je lui fis,
partis ensemble à cheval, lui pour aller
alade et moi pour aller au Vigneau. Lorsque
ai, je le trouvai presque mourant ; il succomba
urs après. Chaque fois que depuis je passe au
cimetière où il repose, je m'arrête un moment

pour reconnaître la colonne de pierre, surmontée d'une croix, que lui érigea la douleur publique, et je lui donne un vœu, un soupir! Quant à l'abbé Meytadier, également mon ami, et de plus mon parent, il éprouva bien des vicissitudes avant de pouvoir revenir en France. D'abord chassé de son couvent par les Français, il fut ensuite refoulé par les Autrichiens. Au milieu de ces tribulations, ne sachant que devenir, il prit le parti de s'acheminer comme il put vers la France. Vieux aujourd'hui comme moi et presque aveugle, il occupe encore, avec l'aide d'un vicaire-régent, la cure de Saint-Yrieix-sous-Aixe. J'eus le plaisir de me trouver avec lui, il n'y a guère plus d'une année, au château de Cognac, pour le mariage de Châtelard, mon petit-fils, avec la nièce de M. Bourdeau, déjà un peu sa cousine. C'est ce bon abbé qui leur donna la bénédiction nuptiale; et déjà elle a été fructueuse, puisque je lui dois mon premier arrière-petit-fils, que Dieu daigne leur conserver.

J'avais eu le premier prix en Troisième et en Seconde; je l'eus aussi en Rhétorique, avec deux autres et un *accessit* du quatrième. C'était pour moi comme un jour de gloire scolastique, j'en étais presque honteux. Je devais, après la distribution, assister à un goûter dans la chambre de mon professeur; je m'y étais rendu avec un faisceau de livres et de couronnes. Je venais d'essuyer, dans ma chétive pension, un vilain rhume qui m'avait fait cracher le sang, et j'étais loin d'en être rétabli. M'étant élevé faible et cacochyme, j'étais loin d'espérer la longévité qui m'a été accordée;



en un mot, je me croyais poitrinaire. M. Desthèves m'appela en particulier; il me proposa pour mes deux années de philosophie, une bonne pension bourgeoise et gratuite où je serais au mieux et où, me dit-il, j'étais désiré. C'était chez un négociant du faubourg des Arènes, M. Mourier, père du bon général de ce nom, qui devait être ainsi mon jeune disciple; je promis d'en parler à mes parens chez qui j'allais passer mes vacances. Les soins et l'air de famille m'eurent bientôt assez rétabli; toutefois j'éprouvais toujours une secrète inquiétude sur l'état de mon tempérament. C'est dans cette situation d'esprit, que je reçus une lettre de M. Mourier, fort engageante, pour aller faire les vendanges à sa campagne des Granges, commune de Verneuil; je m'y rendis, de l'avis de mes parens, et d'après l'accueil et les agréables distractions que j'y trouvai, je ne songeai plus à ma santé. A la rentrée des classes, j'avais trouvé, près de la place d'Orsay, un bon air à respirer, un beau jardin attenant à ma chambre à parcourir, et toujours le meilleur accueil de la part de cette intéressante famille. Je passai ainsi dans la tranquillité, dans une sorte de bonheur domestique mes deux ans de philosophie, d'une assez mauvaise philosophie; quand je dis *mauvaise*, ce n'est pas sous le rapport du mérite de nos professeurs; mais alors il semble qu'on regardât comme inutile ou même dangereux, d'approfondir les secrets de la nature et du raisonnement. A la fin de la première année, on voulut que je soutinsse une thèse de logique; je voulais, moi, qu'on attendît à la seconde année; on

l'on *chemine* quelque temps ensemble vers le *château*. Le *jeune* homme disait aller chez un de ses parens, *dans le* voisinage. Lorsqu'on fut arrivé près du petit château de Béchadie, on l'invita à entrer un moment pour se rafraichir; d'abord il remercia, mais il finit par accepter. Lorsqu'on se fut bien assuré de sa personne, on lui montra un de ses billets doux... Il s'excuse de son mieux, mais on le menace du sort d'Abailard; un Esculape des environs semblait se trouver là tout exprès. Bref, après un long martyre, on se contenta de lui raser la tête; son beau et blond *cataugan* fut envoyé à la marquise désolée, et l'on disait qu'il avait été suspendu à sa cheminée comme un trophée de sa fidélité. Force fut au pauvre galant de prendre perruque, et quelque temps après il s'embarqua pour l'Amérique. Du reste l'épouse infidèle portait un nom bien illustre; celui de ce chevalier *de Lanoy* à qui le Roi François I[er] remit son épée, en 1525, après la bataille de Pavie.

Sous les dehors d'un tempérament délicat, la nature m'avait donné, avec des passions modérées, une constitution saine et forte; j'étais pubère assez longtemps avant de savoir ce que c'est que la puberté; et cette heureuse ignorance se fût prolongée davantage sans une question indiscrète de mon confesseur; il en eut bien du regret quand je le lui avouai. Le premier sentiment d'aimer éclata en moi, dans une occasion bien singulière. Mon père était venu me voir; c'était la veille d'une grande procession de l'Octave. Après



avoir dîné ensemble à son auberge (sur les boulevards de la Mairie), devant laquelle je ne passe jamais sans me rappeler sa mémoire et sa tendresse, nous allâmes nous placer, pour voir passer la procession, sous une espèce de halle, appelée je crois *des Taules*. Plusieurs dames étaient assises en face de nous, dans un magasin ouvert sur la rue. Entre elles, brillait de toutes les grâces de l'innocence et de la beauté, une jeune personne de mon âge; impossible de peindre les sensations vagues et confuses que j'éprouvai à son aspect, et j'eus tout le temps de m'y complaire, à part-moi. J'appris ensuite son nom; elle appartenait à une famille distinguée de Saint-Léonard; je n'eus jamais plus occasion de la voir, mais son image resta long-temps empreinte dans mon esprit. C'était ma première vision d'amour, d'un amour moral et platonique; elle ne tarda pas à faire place à une autre vision du même genre, mais qui fut plus durable, sans avoir plus de réalité.

Mon père et ma mère songeaient à mon établissement, long-temps avant qu'il pût avoir lieu. D'après les bonnes qualités qu'ils avaient remarquées dans ma cousine Verthamon, ils souriaient à l'idée de voir un jour rapprocher notre parenté. Mais lorsque, par la mort de son frère, elle fut devenue un des meilleurs partis de la Province, on ne devait plus y penser. Toutefois les premières impressions dans un jeune cœur s'effacent difficilement; j'eusse été d'ailleurs extrêmement flatté de m'allier davantage avec une famille aussi distinguée. En effet, on pouvait y compter

deux évêques (l'un de Luçon et l'autre de Montauban) ; plusieurs abbesses de l'abbaye royale de la Règle, à Limoges ; un intendant de la Guyenne, en 1632 ; un premier président du Grand-Conseil, en 1698 ; des présidens à Mortier au parlement de Bordeaux ; enfin et surtout un ministre directeur-général des Finances, sous Henri III. Voilà comment Mézeray (tom. 3, in-fol., p. 856) s'exprime au sujet de ce dernier, en parlant des premiers troubles de la ligue en Limousin : .... *L'Auvergne était mi-partie. Le comte de Randan* (Laroche-Foucault), *attaché étroitement à la ligue*, ... *tenait toute la Limagne dont il était gouverneur, et avait naguère repris la ville d'Issoire. Au contraire Anne de Levy, comte de Lavoute* (Ventadour), *conservait le Limousin dans l'obéissance du Roi. La ville de Limoges, puissamment ébranlée par les factions de Henri Lamartonie, son évêque, avait été retenue dans le devoir par ce même comte et par l'adresse et le courage des Verthamon, fort autorisés en ce pays-là. Guillaume de Verthamon, général des Finances, prévoyant bien après les barricades* (12 mai 1588), *que le feu s'allait allumer par toute la France, et désirant garantir son pays de ce malheur, partit de la Cour en poste pour se rendre à Limoges, où il fit armer la ville par le moyen de ses frères et de Guillaume de Verthamon-le-Mas-du-Puy, fils de l'aîné. Le-Mas-du-Puy repoussa Hautefort qui s'en voulait emparer. Non content de l'avoir assurée au service du Roi, il attaqua encore la cité, que l'évêque te-*



nait pour la ligue, et la força de se ranger au bon parti; mais il y fut tué d'une mousquetade. En haine de cette action, les fils de Guillaume, son oncle, qui étudiaient à Paris, furent retenus prisonniers par les Seize. Du depuis, Henri III y avait envoyé Emeric-de-Vie, maître des requêtes, homme fort capable et de grande résolution, qui, ayant eu nouvelles de la mort de ce Roi, y avait fait venir le comte de Lavoute pour lui aider à contenir le peuple... Cette honorable famille s'est éteinte, il y a quelques années, dans la personne de M. Verthamon-de-Fougeras, dont j'habite aujourd'hui la maison paternelle à Limoges, à la suite de mon cousin Virthon-Latamanie, qui l'avait acquise de Madame de Guimond-Lescure, sa sœur. Après cette excursion historique, je reviens à ma bonne cousine.

Pendant mes longues vacances à Nexon, avant que d'aller étudier le Droit à Toulouse, elle était encore pensionnaire dans un couvent, et en parfaite ignorance des tendres sentimens que j'avais conçus pour elle. Nous nous aimions comme de bons parens; ce n'était de sa part que de l'amitié, tandis que de la mienne c'était quelque chose de plus. D'ailleurs, indépendamment de la grande distance de nos fortunes, nos âges étaient trop rapprochés pour pouvoir espérer qu'elle ne se fût pas établie avant même la fin de mes études. N'importe; pour charmer mon isolement et mes ennuis, je conçus l'idée de la chanter dans un petit poëme en prose, que j'intitulai *Thémire absente* ou *mes vacations*. Quand je fus arrivé à Toulouse,

[redacted]

n'ayant qu'une classe par jour (*aux Institutes*), je pus retoucher ma sirvente à mon aise sur la terre même des Troubadours, et je la fis imprimer à deux cents exemplaires. C'est peut-être à cette illusion d'amour, toute de fiction, que, dans l'âge des passions et dans une ville où il était si aisé de les satisfaire, j'ai dû une heureuse et longue indifférence, à laquelle je dois aussi peut-être une grande vieillesse sans infirmités. Le journal de Toulouse publia un article sur mon petit chef-d'œuvre. D'abord il regrettait que je n'eusse pas assez consulté le *dictionnaire des Gasconismes corrigés*, et puis il avait la bonté d'ajouter : *Son essai plein de feu, riche d'acquis, en style chaud, quelquefois sublime et toujours agréable, annonce tout ce qu'il faut pour porter à l'encourager. Le moyen est de lui donner la satisfaction de voir son ouvrage répandu entre les mains des belles, qui peuvent toutes s'approprier ce qu'il dit de doux, de tendre, de délicat et de galant à sa Thémire.* M. Turgot, alors ministre des Finances, à qui j'avais osé en adresser un exemplaire, daigna me répondre avec beaucoup de bonté, en me donnant le sage conseil de m'attacher surtout à l'étude du Droit.

J'étais encore à ma première année de Droit, quand mademoiselle de Verthamon épousa un jeune officier de la maison du Roi, M. Léobardy-du-Mazan, gendarme de la Garde à la suite de son père et dans les derniers temps trésorier de France à Limoges ; homme digne d'elle à tous égards, pour son mérite, pour ses qualités aimables, et j'ose dire pour sa vertu. Il ne se



doutait pas que j'eusse été son rival en idée, et nous fûmes toujours liés comme deux frères. Pour s'arrondir au Vigneau de Lajonchère, il avait échangé la belle propriété de sa femme pour le fief du Sirieix, situé près des bords du Taurion, par ce motif surtout que Larfouillère devait beaucoup de rentes aux Bénedictins de Solignac, tandis qu'il en était dù au Sirieix. Mais qu'arriva-t-il? La révolution vint bientôt affranchir la première propriété des rentes féodales dont elle était chargée, et supprimer celles qui étaient dues à la seconde. Comme il s'agissait d'un bien dotal à ma cousine, elle aurait pu revenir contre un échange aussi onéreux; mais, par honneur, elle n'avait garde de le faire. Cette importante propriété se trouve aujourd'hui sur la route de Limoges à Cahors, ce qui en a beaucoup augmenté la valeur. Il y a peu d'années, que, déjà vieux, je fus curieux de revoir cette campagne où j'avais passé, dans mon jeune temps, quelques mois de bonheur : *on rajeunit aux souvenirs d'enfance*, a dit Bérenger, *comme on renaît au souffle du printemps!* Dans un voyage que je faisais à Nexon par la voiture publique, je descendis à quelque demi-lieue en deçà de Laplaine et me dirigeai seul, un peu au hasard et mnni d'un parapluie, à main gauche. Après avoir cheminé à travers les champs et les bois pendant un bon quart d'heure, j'entrevis enfin les deux petits pavillons du logis de Larfouillère, et je tressaillis de joie en les revoyant. Mais combien tout était changé! Cette maison, jadis si animée, si agréable, n'était plus habitée que par des colons; un d'eux

m'en fit les honneurs de son mieux, tous les autres étaient allés à la messe du Dimanche, au Vigen. Le jardin avait été changé en une chenevière; j'y trouvai pourtant quelques prunes Reine-Claude dont j'eus le plaisir de manger. Je cherchais en vain à découvrir, comme autrefois, les tours de Chaslucet; sans doute quelque arbre intermédiaire en s'élevant m'en dérobait la vue. Après avoir tristement visité la maison dans tous ses détails, et particulièrement la petite chambre où j'avais pensé mourir à la fleur de la vie, je remerciai l'hôte qui m'avait reçu, et je m'acheminai vers Laplaine et Nexon, tout rêveur et mélancolique. L'ancien château du Vigneau avait, dans un coin de sa cour, une petite tour voûtée qui servait de chapelle domestique. Il en dépendait un petit bénéfice simple, doté en rentes, sous le titre de *la bonne Arnaude*; et M. du Vigneau, patron laïque, avait bien voulu y nommer mon frère, le génovéfin. J'avais vu dans une salle de ce même château le vieux portrait bien enfumé, d'un magistrat portant des moustaches; il provenait de la maison Dubois-de-Ménièras, près de Larfouillère; c'était probablement celui de Simon Dubois, dont j'ai déjà parlé, qui avait été lieutenant-général à Limoges, sous Charles IX et Henri III.

Le moment était venu où mon éducation et celle de mes frères allaient être plus coûteuses; mon père vendit, pour y faire face, un petit domaine qu'il avait à Clairefaye, dans la commune de Sérillac. J'allais partir pour étudier le Droit à Toulouse, dans la plus célèbre Université de l'époque. Je venais de vêtir la



robe virile ; j'étais plein de vie et d'avenir, sans autre ambition pourtant que de revenir un jour faire l'avocat consultant et mourir sous le toit de mes pères. Je devais partir de Saint-Yrieix avec cinq autres étudians, tous à cheval, ainsi que le messager, chargé de ramener nos montures. Mon père m'y avait accompagné. Au moment de notre séparation, après m'avoir donné de sages conseils, il me remit quinze louis d'or et quelques écus pour le voyage, puis les yeux gonflés de larmes, il me serra tendrement dans ses bras, en me comblant de ses vœux. Mon bon oncle me donna ses pistolets, et déjà je portais un couteau de chasse ; enfin nous voilà partis. Cette nombreuse cavalcade, dans des chemins de traverse, ne manquait pas de faire une certaine sensation, flatteuse surtout pour des écoliers. Nous cheminâmes ainsi, à petites journées, en passant dabord près du château d'Hautefort, berceau du vaillant troubadour Bertrand-de-Born, qui résista long-temps au roi Richard, en fuite par Labachellerie, Sarlat et Gourdon. L'hôte de cette dernière ville fut un peu embarrassé pour nous recevoir, pour nous donner à souper et surtout à coucher. Le lendemain nous fûmes dédommagés par un beau jour : en traversant le vaste plateau qui sépare Gourdon de Pont-de-Rodes, où nous allions joindre la grande route de Paris à Toulouse, nous apercevions dans le lointain, au sud-ouest, la chaîne imposante des Pyrénées, couvertes de neiges. L'impression que j'éprouvai à la vue de ce magnifique amphithéâtre, fut beaucoup plus vive que celle que j'éprouvai dans la suite à la vue des Alpes,

sans doute parce que je voyais de trop près ces dernières montagnes.

En arrivant à Toulouse, la jeune cavalcade descendit un peu au-delà de la porte *Matabiau*, devant un petit hôtel, déjà connu de presque tous mes compagnons de voyage. Il était tenu par une bonne vieille appelée *madame Laurelian*. C'était la pension la plus ordinaire des étudians limousins; la bonne dame leur faisait crédit au besoin ou même les aidait de sa bourse. Plusieurs de mes camarades y restèrent, et nous nous y réunissions par fois, en banquet toujours joyeux. J'allais, moi, m'établir dans une chambre rue du *Taur*, afin d'être plus près de l'Université, et j'allais manger presque vis-à-vis chez d'autres compatriotes. Un traiteur que nous appelions *le bon père Rodes*, nous y envoyait à manger dans une grande corbeille, à raison de 15 francs par mois, non compris le pain et le vin, qui étaient l'un et l'autre à très-bon marché. Le nom de *Luquets* était donné par dérision aux écoliers de la première année; il avait pris son origine de ce que les écoliers des colléges devaient rentrer en général, dès la Saint-Luc, *à Lucalibus*. Ce sobriquet populaire était une sorte d'injure et l'on aimait à jouer des tours à ceux qui le portaient; voilà celui auquel l'abbé Mazard et moi fûmes soumis dans notre commune pension, de la part de nos camarades : ce fut de frotter en secret nos couverts avec de la coloquinte, ce qui rendait amer tout ce que nous mangions. Pour cacher leur jeu, nos camarades feignaient aussi de s'en plaindre.

Après quelques jours d'épreuve, je soupçonnai la supercherie : Mazard la subit un jour de plus, et nous finîmes tous par en rire. Quand la belle saison fut venue, j'allai demeurer dans une autre rue qui allait de la place du Capitole au Parlement, assez près de l'ancienne maison de l'infortuné Calas. J'habitais la même chambre qu'un autre écolier limousin, qui suivait un cours de mathématiques au collége de Lesquille ; deux étudians en Droit, de la Gascogne, demeuraient dans le même hôtel. Le goût des armes, commun partout à la jeunesse, était à Toulouse une sorte de passion. Les noms de deux maîtres d'escrime *Puges* et *Platte*, y étaient plus en honneur que ceux des premiers académiciens des jeux floraux. Tous les ans on distribuait au concours deux épées, auxquelles certains priviléges étaient attachés ; et d'abord on les promenait solennellement dans la ville, entrelacées de lauriers, au bruit des tambours et des fanfares. La vue de ces trophées faisait battre tous les jeunes cœurs et enflammait toutes les têtes ; aussi chacun s'exerçait-il au fleuret, soit dans la salle d'armes, soit en particulier ; aussi Morange et moi ferraillions-nous souvent ensemble, pour soutenir une affaire au besoin ; l'occasion s'en présenta plus tôt que nous ne pensions.

Mon camarade, joli garçon, fréquentait les bals de grisettes, qui étaient peu de mon goût ; bientôt il y fit une conquête. Un malheureux hasard voulait que ce fût l'amie d'un de nos deux voisins, nommé *Castagnon* ; celui-ci prit au sérieux une plaisanterie que lui fit

Morange à ce sujet. Peu de jours après, dans un moment où j'étais seul dans notre chambre, Castagnon entra brusquement, demanda Morange et ressortit sans autre explication. Je le suivis aussitôt jusqu'à une chambre, où je le trouvai avec le chevalier Lahens, aussi notre commensal et un troisième jeune homme, devant une table sur laquelle on venait d'étaler une longue épée nue. *Ah! ah! Messieurs*, dis-je en entrant, *eh quoi? des armes*! M. Castagnon se plaignit alors de ce que Morange n'était pas là. A quoi je répondis : *Vous l'eussiez trouvé bien certainement, si vous l'aviez prévenu, mais je vais le chercher*. J'allai de suite à Lesquille; la classe était nombreuse et le professeur était en chaire; je me tins un moment debout pour voir l'endroit où Morange était assis; j'allai ensuite m'asseoir près de lui, et lui dis à l'oreille de quoi il s'agissait. Aussitôt nous voilà sortis de l'école, et bientôt après arrivés au commun logis; de la chambre de ces Messieurs nous partîmes sans autre explication, pour nous rendre sur le terrain. Je m'étais saisi de la bonne épée que je mis à mon côté, et M. Lahens portait la sienne; épée de parade plutôt que de combat; toutefois nos adversaires ne firent sur cela aucune observation. Nous étions sortis tous les cinq par la porte Matabiau, un peu avant dans la campagne. Quand les deux adversaires se furent déshabillés, je tirai mon épée du fourreau et Morange se présenta pour la prendre; force fut à Castagnon de prendre l'autre. Après qu'on eut croisé le fer et au premier jeu, je reconnus

bientôt la supériorité de Castagnon ; après quelques bottes portées et parées, Morange reçut au haut de l'épaule un rude coup, mais qui avait heureusement porté sur l'os. L'épée s'était repliée sur elle-même ; M. Lahens s'en saisit aussitôt et chercha à la briser sous ses pieds, de sorte qu'elle resta en tronçon sur le champ de bataille. J'avoue que cet incident me tira d'un certain embarras ; car n'ayant plus assisté à un combat singulier, j'étais porté à croire que je devais, comme second, reprendre la partie. De retour à la maison tous ensemble, on fit appeler un chirurgien qui visita la plaie ; elle n'offrait rien de dangereux, et désormais on vécut comme autrefois en bonne intelligence.

Pendant la première année du cours de Droit, on expliquait les quatre livres des Institutes de l'empereur Justinien ; j'en avais déjà pris une assez bonne teinture dans un livre in-4° (Toulouse 1692), que j'avais trouvé à la maison ; il avait pour titre *Theophilus renovatus*, par Galtier, ancien professeur de Droit à Toulouse ; je le recommande à mon cher Félix, lorsqu'il fera son Droit, s'il veut bien connaître le Droit romain que l'on suivait dans nos pays de Droit écrit avant la confection du Code civil. Je fis mon cours d'institutes sous le vieux M. Briam, doyen de l'université. Comme nous n'entrions que le matin, c'est-à-dire une fois par jour, je pouvais suivre bénévolement un second cours, qui se faisait dans l'après-midi, sur une des matières de l'ancien Droit les plus difficiles, celle des substitutions. Notre savant pro-

fesseur, M. Ruffat, me voyait très-assidu à ses leçons, et il ne sut jamais qui j'étais; j'ai gardé le précieux recueil de ses explications, comme j'ai ceux de tous mes autres cours. La seconde année je fis un double cours obligé, l'un sous M. de Labroquère, sur un titre du digeste et l'autre sous M. Gouazé, sur un titre du droit canon; enfin, pendant ma dernière année de Droit, je suivis, sous M. de Labroquère, un autre cours de Droit civil, en même temps que je suivais, sous M. Delort, un cours de Droit français, sur l'ordonnance *des testamens* de 1735, et lors de ce dernier examen, comme je descendais de la chaire, j'eus le plaisir d'entendre un des examinateurs dire à son voisin : *Celui-là peut déjà consulter*.

Malgré les soixante lieues qui séparaient Toulouse de Nexon, j'y revenais tous les ans passer les vacances; il y avait pour ma famille et pour moi bonheur et économie. Ces vacances se prolongeaient jusques vers la Noël; toutefois cet espace de temps n'était pas perdu pour mes études, graces à mon *Galtier*. La première année je fis ce voyage de retour avec mon ami Crézeunet, jusques à Brives où nous trouvâmes des chevaux pour nous rendre à Saint-Yrieix. Lorsqu'à la fin de la seconde année, je voulus faire mon acte de baccalauréat pour revenir au pays, combien je fus désappointé quand M. Gouazé, professeur de droit canon, s'y opposa, sous prétexte de cinq points d'absence que j'avais sur son catalogue. Je lui ob-



servai qu'il avait fait deux fois l'appel nominal dans une semaine où j'étais malade, et je lui en portai un certificat de médecin. *Connaissez-vous la comédie de l'Aveugle clair-voyant*, me dit-il, après l'avoir lu?—*Non*, *Monsieur.—Eh bien! je suis cet aveugle; vous m'apportez là le certificat d'un de vos camarades*? Il était vrai, mais ce n'était pas moins la vérité. Quelques écoliers présens attestèrent mon assiduité; bref, le professeur se laissa fléchir. Mais ce débat avait duré trois jours, et mes parens n'avaient pas manqué de m'envoyer un cheval à Brives, au jour que j'avais indiqué; qu'allaient-ils penser de ce retard? J'étais donc résolu de partir seul, à pied, le soir même où j'aurais fait mon acte. Deux de mes amis (Montréal, de Saint-Germain-les-Belles, et Desalles, de Treignac), voyant ma résolution bien prise, me dirent: *Non*, *tu ne partiras pas seul*, *nous irons avec toi*. En effet, nous partîmes tous les trois à l'entrée de la nuit, avec plusieurs de nos camarades qui voulurent nous accompagner jusqu'à *La Sallade*. C'était le nom des fourches patibulaires, auxquelles appendaient alors bon nombre de pendus, secs comme des momies et que le moindre vent agitait. A côté de cette espèce de charnier, carré et mûré, était dressée une grande roue, sur laquelle on déposait les membres mutilés des condamnés à cet affreux supplice. Deux des amis qui nous avaient accompagnés jusques-là, Crézeunet et Lachassaigne, devaient aller bientôt visiter le canal du Languedoc et les principales villes de la Provence. Ce voyage pittoresque, dont

ils m'envoyaient des extraits en Limousin, se fût prolongé davantage, si les fonds n'avaient pas manqué; mais il fallut couper court et rentrer chez la bonne dame Laurélian, jusqu'à ce qu'on eût reçu de l'argent de sa famille.

Nous voilà désormais tous trois, nos épées en bandoulière, cheminant à pied vers Montauban; et c'était aux premiers jours de juillet. Nous n'y pûmes arriver que le lendemain, de grand soleil, bien poudreux et bien fatigués. Notre premier soin fut de nous mettre au lit, après avoir commandé un bon souper pour les six heures du soir, et prié notre hôte de s'informer si nous pourrions trouver une voiture d'occasion pour Cahors. Je me levai un peu avant mes compagnons de voyage, pour aller faire une visite de cérémonie à M. l'abbé de Verthamon, archi-diacre de la cathédrale, parent de l'ancien évêque et frère du parent dont j'ai déjà parlé; je m'étais présenté chez lui en bas de soie blancs et en épée, comme si j'étais arrivé dans une élégante berline; il voulait me garder à souper, mais je m'excusai sur la compagnie qui m'attendait à l'hôtel.

Notre hôte n'avait pu découvrir aucune voiture d'occasion; le service des diligences n'était pas connu encore; il fallut nous remettre à cheminer comme la veille, marchant la nuit et dormant une partie du jour. La seule bonne fortune que nous eûmes durant ce pénible voyage, ce fut une voiture de retour, à vide, dans laquelle nous fîmes quelques dix lieues: et cela n'avait fait que nous gâter. Étant parvenus



au pénultième relais, en de-çà de Brives, par un temps chaud et lourd, l'idée nous vint de prendre la poste à franc étrier; et bien vite, chacun de nous enjamba son bidet. Ainsi nous courions la poste en culottes courtes, sans bottes ni éperons, nos épées en bandoulière et bien hâlés par le soleil. Au bout du second relais, nous voilà enfin aux portes de Brives. C'était le soir, il faisait beau; au lieu d'aller modestement descendre chez notre hôte ordinaire (hôtel de Toulouse), nous eûmes la fantaisie de vouloir faire au galop tout le tour des boulevards de cette jolie ville. Le postillon ayant attaché derrière lui sa veste d'uniforme, il semblait que nous fussions quatre coureurs de compagnie. On nous prit pour des contrebandiers, qui l'avant-veille avaient passé dans les environs et fait le coup de pistolet avec les commis aux aides. Bientôt une troupe de curieux s'était réunie devant l'hôtel où nous étions descendus; notre hôte les désabusa; il vint, en riant, nous faire part de la méprise. Qui m'eût dit, en arrivant à Brives avec une telle réputation et un pareil accoutrement, que j'y serais un jour le premier magistrat du pays, et qu'à ce titre on m'y donnerait une garde d'honneur? J'avais trouvé à l'hôtel le cheval de mon père; il m'y attendait depuis trois ou quatre jours, et le domestique s'en était retourné. Je me séparai à regret de mes deux amis, après les avoir bien remerciés de leur extrême complaisance. Je n'ai plus revu ce bon Desalles qu'une seule fois, dans une tournée que je fis à Treignac, étant préfet de la Cor-

rèze; quant à Montréal, mon ancien condisciple au collége de Limoges comme à l'université de Toulouse, j'eus le plaisir de le retrouver à la cour royale de Limoges, lorsque j'y fus nommé conseiller en 1818. Blanchi comme moi par les années, il en est aujourd'hui le doyen d'âge, depuis qu'en prenant ma retraite, je lui ai cédé mon droit d'aînesse.

M. Gouazé n'avait consenti à ce que je fisse mon acte de Droit canon, que sous la promesse que je lui fis de suivre, l'année d'après, son cours d'institutes, tout le temps qu'il lui plairait de me fixer. Quand je revins à Toulouse, il s'y trouva chef du consistoire, c'est-à-dire chef du capitoulat *(octo viri capitolini)*; et sa chaire était tenue par un agrégé. Toutefois, comme je savais qu'il avait bonne mémoire, je suivis quelques deux mois son cours d'institutes, après quoi j'obtins de lui une dispense. Je fis mon acte de licence, sous la présidence de M. l'abbé de Villoutreix de Faye, alors chancelier de l'université. Ce vénérable ecclésiastique, simple et modeste comme la vertu, habitait à l'archevêché, comme parent de M. Deloménie-de-Brienne. Je lui avais été recommandé par madame de Nexon; et il me recevait toujours avec bonté. Il fut depuis évêque d'Oleron, et député aux états-généraux; il mourut peu de temps avant les lois sur la déportation, et certes il n'aurait pas manqué de la subir, aussi bien que le bon abbé de Nexon, son parent, son vicaire-général et mon vieil ami. J'avais fait mon cours de licence avec les deux fils d'un parlementaire, M. le marquis de Pégueirolles. L'aîné

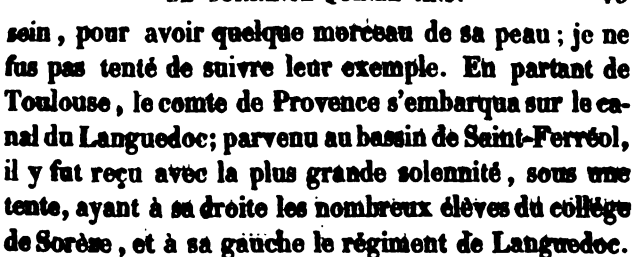


avait soutenu sa thèse, assez bien, la veille du jour où son frère et moi devions soutenir la nôtre, et il s'était trouvé mal dans la chaire de crainte ou de plaisir, je ne sais. Le lendemain, un peu avant l'examen, son frère et moi promenions ensemble sous la galerie de l'école. Il m'avait prié de lui faire des questions sur la thèse que nous allions soutenir ; il tachait d'y répondre, lorsque deux messieurs, en habit noir, vinrent le saluer très-respectueusement ; je continuai seul de marcher ; mais bientôt mon jeune condisciple vint me rejoindre, tout préoccupé des complimens qu'on venait de lui faire.... *Ces messieurs me disaient : Vous serez un jour assis sur les fleurs de lis... c'est bon pour ceux qui ont plus de talens que moi* : j'ai su depuis que ce bon jeune homme avait pris le parti des armes.

En 1777, tandis que l'empereur Joseph II, frère de Marie-Antoinette, visitait notre belle France, sous le nom de *comte de Falkenstin*, le comte de Provence (Monsieur, depuis Louis XVIII) s'était mis en voyage pour visiter nos provinces méridionales. Il était arrivé le 10 juin à Toulouse. Après avoir reçu les hommages du Parlement, il voulut, par une distinction accordée aux lettres, que l'académie des jeux floreaux lui fût présentée avant les autres corps. Il visita avec soin tout ce que cette cité antique et savante pouvait offrir de curieux. Son édifice le plus remarquable était le Capitole, sur la porte duquel on lisait ces mots :

Hic Themis dat jura civibus,
Appollo flores Camoenis,
Minerva palmas artibus.

Quand le prince y entra, on aurait pu lui faire remarquer ce coin de la cour, où fut décapité, en 1632, le fameux duc de Montmorency ; comme aujourd'hui on montre aux étrangers qui viennent à Paris, l'endroit où sous son règne, et par une force de réaction supérieure à ses volontés, le malheureux maréchal Ney fut fusillé, en 1816. L'inscription du Capitole m'en rappelle une autre qu'on lisait sur l'ancien boulevard, au-dessus de la porte de l'amphithéâtre de dissection; elle était conçue en ces termes : *Hic locus est ubi mors gaudet succurrere vitæ.* Parmi les curiosités de Toulouse, son Altesse-Royale n'avait garde d'oublier le célèbre caveau des Cordeliers, qui avait la réputation de conserver les corps morts sans corruption. On disait que s'étant présentée un peu avant dans la nuit, les portes du couvent ne lui avaient été ouvertes que sur le cri fortement prononcé, *De part le Roi!* Je l'ai moi-même visité dans le temps ce caveau fameux. On y descendait par un escalier tournant en pierre ; dans la salle souterraine, qui n'offrait d'ailleurs rien de répugnant, on remarquait tout autour une douzaine de momies ou de corps desséchés, plantés debout contre la muraille. Une de ces momies était désignée pour être celle d'un étudiant en Droit qui avait été tué d'un large coup d'épée au côté ; on disait qu'il était mort ayant la main sur sa blessure, et que le bras lui était tombé à force d'être remué ; une autre était désignée sous le nom de la *Belle Paule*, femme célèbre par sa beauté, et dont j'ignore l'histoire ; des curieux fanatiques lui avaient déchiré le



sein, pour avoir quelque morceau de sa peau; je ne fus pas tenté de suivre leur exemple. En partant de Toulouse, le comte de Provence s'embarqua sur le canal du Languedoc; parvenu au bassin de Saint-Ferréol, il y fut reçu avec la plus grande solennité, sous une tente, ayant à sa droite les nombreux élèves du collége de Sorèze, et à sa gauche le régiment de Languedoc.

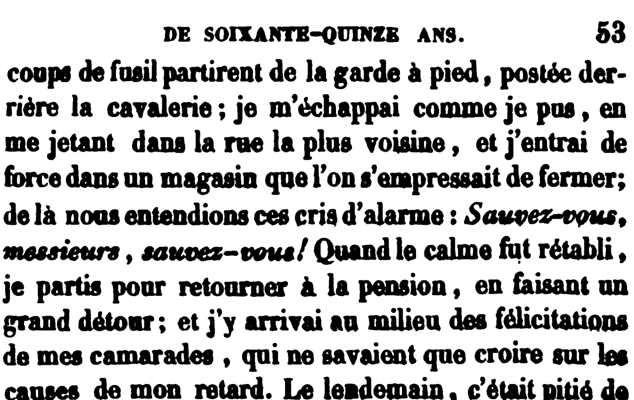
Ainsi que je l'ai dit, pendant mon cours de droit, je revenais tous les ans passer de longues vacances à Nexon, et je n'en partais guère pour retourner à Toulouse qu'aux approches de la Noël. Ma sœur était mariée; un de mes frères venait d'entrer dans la congrégation de Sainte-Geneviève, et l'autre était parti pour l'armée; je me trouvais donc seul auprès de mes vénérables parens, déjà bien avancés en âge. Je ne puis me rappeler sans une douce émotion, ces longues soirées d'hiver, pendant lesquelles, assis sur une banquette dans un coin du foyer, je lisais, à la lueur d'une lampe antique, placée dans la coupole d'un gros chenet de fonte; tandis que mon père et ma mère étaient assis au milieu, celui-ci tisonnant avec un petit bâton et celle-là tout occupée à manier l'aiguille ou la broche à tricoter; la servante se tenait debout dans l'autre coin du foyer, filant sa quenouille; tandis que le valet, un peu en arrière, préparait pour le lendemain le déjeuner aux bonnes châtaignes *et pressi copia lactis*. Ces soirées étaient, en général, bien silencieuses; le grillon familier semblait être le plus causeur de la compagnie: on eut dit le paisible ménage de Philémon et Beaucis. On y voyait, comme chez

eux, dans une chambre bien enfumée, les *sordida terga suis nigro pendentia tigno*. Dans cette antique simplicité de mœurs, j'étais loin de prévoir qu'un jour je serais invité aux plus brillantes fêtes de la première cour du monde ; qu'un pape me serrerait affectueusement les mains dans les siennes ; que j'aurais l'honneur de dîner, au palais des Tuileries, chez le grand Napoléon, et qu'enfin je serais appelé à porter à un nouveau roi de France, ma petite part de l'immense poids d'une couronne !

Pour m'en retourner à Toulouse, j'allais joindre la grande route à Brives ; cette traversée était longue et difficile, surtout dans la mauvaise saison. Je fus curieux d'aller une fois demander l'hospitalité à l'ancienne Chartreuse de Glandier, située dans l'arrondissement de Brives. A l'entrée du monastère, je fus abordé par un frère lay, qui sans mot dire, me fit une profonde révérence, en croisant les mains sur sa poitrine ; je lui dis le sujet de ma visite, il réitéra sa révérence, et me conduisit dans un salon, où l'on vint bientôt après allumer du feu. Dom prieur ne tarda pas à se présenter; je lui dis qu'allant à Toulouse continuer mes études en Droit, j'avais pris la liberté de venir lui demander à coucher ; dom prieur me répondit avec politesse, s'assit un moment et me quitta pour aller commander le souper. Pendant que j'étais à table, ce bon religieux, qui était bien élevé et parlant bien, resta quelque temps à me faire compagnie ; en prenant congé de moi, il me souhaita un bon voyage, s'il ne me voyait pas le lendemain avant mon départ. Ce lende-

main était un jour de dimanche. Avant de partir pour Brives, où je devais coucher, j'assistai à une messe chantée en chœur par les bons religieux. J'étais bien jeune alors, mais je n'assistai à aucune cérémonie de la religion avec plus de respect et de ferveur qu'à celle-ci : je crois entendre encore le rétentissement de ces voûtes antiques et sacrées. Au sortir de l'église, je revins au salon prendre un petit déjeuner. Ce n'était plus un jour de silence ; un autre religieux, d'une figure imposante et grave, était venu m'y faire compagnie ; il voulut même bien m'accompagner jusqu'à l'écurie, pour me voir monter à cheval. Il m'avait dit dans la conversation, avoir été capitaine dans un régiment, avant d'entrer au monastère; ainsi, me disais-je en m'en allant, des hommes d'un rang élevé dans le monde, après en avoir reconnu les vanités, viennent s'ensevelir dans cette Thébaïde, au milieu d'un profond silence pendant six jours de la semaine, sans aucun livre ni moyen d'écrire leurs pensées, n'ayant pour toute distraction que la prière, leurs souvenirs et la culture d'un petit jardin contigu à leur cellule ! ! Lorsque, bien des années après, je fus appelé à l'administration de la Corrèze, cette ancienne Chartreuse était devenue la propriété de M. Chauffour, mon secrétaire particulier ; j'eus souvent l'idée philosophique d'aller la revoir ; d'autres soins, qui étaient pour moi des devoirs, m'en ont toujours empêché. Le vin des côtes de Glandier était autrefois fort estimé, par les soins que l'on donnait à cette culture ; mais il paraît bien déchu de son ancienne réputation.

Pendant ma seconde année de Droit, je demeurais avec six autres écoliers de mon pays, dans un quartier isolé, appelé *Vauxhal*, non loin de l'église de Saint-Saornin ; c'était autrefois le théâtre d'une comédie bourgeoise ; il en dépendait un vaste jardin et une ancienne salle de spectacle, qui nous servait de salle d'escrime. C'est de là que j'étais parti lors du voyage pédestre que je fis avec mes deux amis, et dont j'ai déjà parlé ; c'est de là aussi que je fus témoin, à Saint-Saornin, d'un mariage qui fit dans le temps beaucoup de bruit : celui d'un comte du Barry, vieux courtisan usé et décrépit, avec une jeune et belle personne : on eût dit, à les voir, un scarabée au sein d'une rose ; aussi fit-on à ce sujet de malins couplets où l'on rappelait l'entrée de madame du Barry à la cour de Louis XV. Il y eut cette même année, aux fêtes de la Pentecôte, une émeute, où je courus quelques dangers. Quoique le motif de cette émotion (la cherté des grains) n'intéressât guère la jeunesse des écoles, elle n'était pas moins curieuse de voir de près ces mouvemens populaires. La police avait pris ses mesures; une nombreuse cavalerie était rangée tout le long du Capitole, en face de la place royale, remplie d'une multitude agitée. Un soir, vers les dix heures, les *bourras* du peuple étant devenus plus alarmans, on vit la cavalerie s'avancer au pas, pour balayer la place ; et chacun de gagner les rues adjacentes. J'avais eu l'imprudence de m'arrêter, avec d'autres jeunes gens, de l'autre côté de la rue, en face d'un café des étudians qui était fermé, lorsque tout-à-coup des



coups de fusil partirent de la garde à pied, postée derrière la cavalerie; je m'échappai comme je pus, en me jetant dans la rue la plus voisine, et j'entrai de force dans un magasin que l'on s'empressait de fermer; de là nous entendions ces cris d'alarme : *Sauvez-vous, messieurs, sauvez-vous!* Quand le calme fut rétabli, je partis pour retourner à la pension, en faisant un grand détour; et j'y arrivai au milieu des félicitations de mes camarades, qui ne savaient que croire sur les causes de mon retard. Le lendemain, c'était pitié de voir les murs de la place tout sillonnés de balles, et la plupart des reverbères brisés.

Peu de temps après, il m'arriva, et à deux de mes amis, une aventure qui n'était guère moins sérieuse. Nous étions allés au spectacle; il y eut ce soir là, je ne sais à quelle occasion, un grand tumulte au parterre, qui était debout; la garde y étant entrée pour rétablir l'ordre, on l'avait repoussée avec tant de violence que les baïonnettes se tordaient sous la poutre des premières loges. A la fin du spectacle, la principale porte se trouva fermée; il fallait sortir deux à deux, par une porte latérale, entre deux haies de soldats, qui arrêtèrent plusieurs jeunes gens : nous ne fûmes pas de ce nombre, et franchement nous ne l'avions pas mérité, ayant nous-mêmes beaucoup souffert d'un tumulte que nous ne pouvions empêcher. Quand nous rentrâmes au logis, nos camarades étaient déjà couchés; nous soupâmes à notre tour, et soit lassitude, soit plaisir d'avoir échappé à un danger, on se régala de vin de Frontignan; puis la tête un peu

[redacted]

échauffée, on éprouva le besoin de s'aller promener avant de se mettre au lit. En passant devant le Capitole, un de nous entra au corps-de-garde pour prendre du feu, et c'est peut-être ce qui appela sur nous sa surveillance ; car, à quelque distance de là, comme nous chantions en beau désaccord, nous fûmes saisis tout-à-coup, au coin d'une rue. Crézeunet et moi parvînmes à nous débarrasser avec la seule aide de nos bras, et nous de courir à toutes jambes. Mon ami s'était balafré le visage en tombant contre une muraille, ce qui fit croire un moment que nous nous étions battus contre la patrouille. Voyant que notre camarade s'était laissé prendre, nous revînmes généreusement sur nos pas, pour lui faire compagnie, si nous ne pouvions le débarrasser ; d'abord on nous mena au corps-de-garde de la place Saint-George, et quelque demi-heure après, au Capitole. Là nous trouvâmes, dans une grande salle, plusieurs écoliers qui avaient été arrêtés à la sortie du spectacle ; ils se croyaient gravement compromis ; l'un d'eux s'écriait : *Moi, je n'étais pas au parterre, mais au paradis*, (c'est-à-dire aux troisièmes ou quatrièmes loges) ; nous cherchions à les rassurer, et ils furent mis en liberté avant nous. Quand notre tour fut venu, le capitoul de service nous fit une morale paternelle ; surtout à l'abbé Mazard, à cause de son habit ; nous en fûmes quittes pour une amende de 6 livres chacun. Il m'en coûta le double à moi, par la confiscation de mon couteau de chasse ; mais il me fut rendu le lendemain, par les soins de madame Lacombe, femme

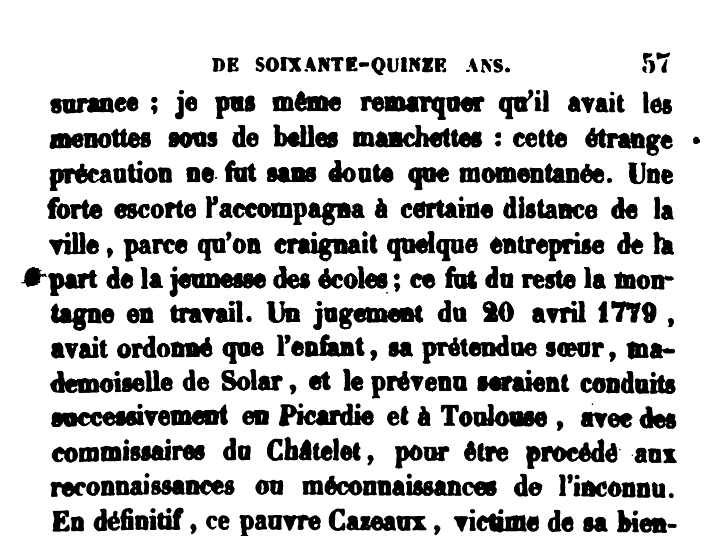
d'un tailleur limousin, laquelle avait eu la bonté de nous porter à déjeuner dans la prison. Lorsqu'il s'agissait de payer un service, nous préférions nos compatriotes à tous autres; aussi avions-nous presque tous pour coiffeur un étudiant en chirurgie de notre pays, d'une bonne famille, et d'un nom devenu justement célèbre (M. Dupuytrem).

J'occupais au Vauxhal une grande chambre à deux lits, qui m'était commune avec mon ami Crézeunet; il avait eu, à mon insu, quelques mots avec un M. Pinet, qui n'était pas de notre société; un matin, tandis que j'étais encore au lit, souffrant d'une fluxion, il était allé, muni de mes pistolets, et sans témoins, le trouver pour l'amener sur le terrain. L'arme de mon ami éclata et lui blessa la main; il avait aussi reçu une autre blessure au visage, et la querelle en était restée là. Par un hasard singulier, sur la demande d'un étudiant périgourdin nommé *Laroche*, j'avais consenti qu'on vînt jouer le soir du même jour dans ma chambre : quand la société se fut réunie, quelle fut la surprise des deux champions, qui se connaissaient à peine, de se retrouver ensemble dans une partie de jeu, et surtout dans la chambre de l'un d'eux? Cette rencontre inopinée devint un plaisant sujet d'entretien pour toute la galerie.

Au même temps, il s'instruisait à Paris, sur une question d'état, une procédure fameuse, qui avait en quelque sorte pris naissance dans l'hôtel du Vauxhal où nous habitions. Il s'était trouvé en Picardie, aux environs de Montdidier, un enfant sourd-muet,

qui semblait avoir été abandonné ; des personnes charitables l'ayant recueilli, il fut transféré à l'Hôtel-Dieu de Paris. M. l'abbé de l'Epée, qui le premier créa, pour ainsi dire, les organes de la parole et de l'ouïe pour ceux que la nature en avait privés, voulut converser avec l'inconnu, dans cet idiôme nouveau ; il crut en tirer des indices capables de lui persuader que l'abandon de cet enfant avait été l'effet d'un crime ; il publia une notice la plus détaillée, afin d'obtenir, s'il était possible, des renseignemens propres à justifier ses soupçons. Une dame des environs de Toulouse lui écrivit avoir connu dans cette ville la veuve d'un comte de Solar, ayant un fils sourd-muet, auquel semblaient applicables plusieurs des indices publiés. Cet enfant était parti du Vauxhal dans les premiers jours d'août 1773, sous la conduite d'un jeune médecin nommé *Cazeaux*, ami de la mère ; il l'amenait passer les vacances dans sa famille, aux environs de Barèges : la mère était décédée peu de temps après, et l'enfant n'avait plus reparu. La vérité était que le jeune Solar était mort de la petite vérole, malgré tous les soins de M. Cazeaux et de sa famille ; mais d'éloquens mémoires, soit de l'abbé de l'Epée, soit de M. Elie de Beaumont, avocat à Paris, avaient été fortement secondés par le goût ordinaire du public pour le merveilleux. M. Cazeaux fut décrété de prise de corps ; je le vis au moment qu'il sortait de prison, causant avec un capitoul, qui l'accompagna jusqu'à la charette où il allait monter pour se rendre à Paris. Cazeaux était proprement vêtu, et parlait avec as-





surance ; je pus même remarquer qu'il avait les menottes sous de belles manchettes : cette étrange précaution ne fut sans doute que momentanée. Une forte escorte l'accompagna à certaine distance de la ville, parce qu'on craignait quelque entreprise de la part de la jeunesse des écoles ; ce fut du reste la montagne en travail. Un jugement du 20 avril 1779, avait ordonné que l'enfant, sa prétendue sœur, mademoiselle de Solar, et le prévenu seraient conduits successivement en Picardie et à Toulouse, avec des commissaires du Châtelet, pour être procédé aux reconnaissances ou méconnaissances de l'inconnu. En définitif, ce pauvre Cazeaux, victime de sa bienfaisance, fut renvoyé de l'accusation.

De tous temps les sciences et les arts furent en honneur à Toulouse ; aussi l'appelait-on *Docta*, *Palladium*. Une illustre Toulousaine y avait institué les jeux floraux dans le XIV siècle ; elle avait doté de grands biens cette académie, où tous les ans, au mois de mai, on distribue, en prix de poésie, une violette d'or, une églantine d'argent et un souci de même métal. De son côté, un pape limousin y avait fondé un collége, sous le nom de *Saint-Martial* ; le cardinal de Maguelonne, son neveu, en avait fondé un autre sous le nom de *Sainte-Catherine* ; un troisième l'avait été sous le nom de *Périgord*, par un membre de cette illustre famille. Il y avait dans chacun des bourses, diversement rétribuées, et dont un certain nombre était affecté à de pauvres écoliers du pays des fondateurs. Ces bourses affranchissaient des frais

d'inscriptions et de grades; elles pouvaient se résigner comme des bénéfices, au hasard de quelque simonie, mais elles étaient sujettes à impétration *rectâ viâ*, devant la grand'chambre du Parlement. La ville de Saint-Yrieix était, depuis plusieurs années, en possession de deux de ces bourses, l'une à Saint-Martial, l'autre à Sainte-Catherine. Senamaud-Beaufort occupait la première, d'un revenu de plus de 600 fr., outre certaines prestations en nature lors du renouvellement des baux. Ayant encouru la déchéance pour s'être battu en duel, il s'était fait donner un acte en impétration sous le nom d'un ami, sous le mien; heureusement je ne fus pas obligé d'y donner suite. Lorsque sur cet acte, le principal du collége était venu lui faire son compliment de condoléance, je me trouvais chez lui, devant son feu, avec d'autres amis; après son départ, nous rîmes beaucoup de cette rencontre. Senamaud, après avoir été d'abord juge châtelain du chapitre de Saint-Yrieix, était devenu, sous l'empire, juge au tribunal de cet arrondissement, mais il avait été éliminé à la restauration : c'était une grande injustice, je la fis réparer sous le ministère de M. Deserres, en le faisant nommer juge instructeur à Nontron. Peu de temps après, il fut appelé à présider le tribunal de Rochechouart, où il mourut, pour ainsi dire, sur son siége.

Quoiqu'en général les étudians limousins vécussent dans la meilleure intelligence, cela n'empêchait pas qu'ils ne fissent par fois entre eux le coup d'épée, et le plus souvent pour des bagatelles; telle était la

manie de l'époque, surtout parmi les étudians en Droit. On s'attachait d'ailleurs à aguerrir les *luquets* ou les nouveaux venus, en les amenant sur le terrain, pour être présens à des affaires tantôt sérieuses et tantôt simulées. Pendant ma troisième et dernière année de Droit, j'étais revenu demeurer dans cette même rue du Taur, où j'avais débarqué en arrivant à Toulouse pour la première fois. Un de mes amis, Lescure, du Bas-Limousin, et moi, y avions loué une chambre commune, chez de vieilles demoiselles, nommées *Syrven*, parentes de cette famille de protestans, où le drame sanglant de Calas avait failli à se renouveler; on nous y portait nos repas, et le jeune Chassaignac, parent de Lescure, qui faisait sa première année de Droit, venait manger avec nous. Ce jeune homme, d'un excellent caractère, était sage et studieux; il promettait de faire un jour un excellent jurisconsulte. Lescure aimait un peu à jouer, il sortait presque tous les soirs à cette fin, tandis que seul ou avec Chassaignac, j'aimais à rester devant notre feu, à lire ou à faire des extraits, en forme et sous le titre de *Tablettes;* cette habitude s'est continuée jusque dans ma vieillesse; elle me fut utile dans la force de l'âge, elle me l'est encore aujourd'hui, pour l'appui qu'elle prête à mes souvenirs. Lescure me faisait part de ses profits presque journaliers; cela me tenta, et je lui remis quelques louis pour être en société. La fortune parut d'abord nous sourire, mais bientôt elle se montra infidèle, et notre petite banque tomba en déconfiture; tout ne fut pas au reste perdu

pour moi, en ce que de nos premiers profits, j'avais acheté un bon *Corpus juris*, avec la glose d'Accurse (4 gros vol. in-f°). Dans ces circonstances, madame Laurélian nous avait invités à une partie de crêpes, (*pascajoux*, en langue du pays); mes amis Crézeunet, Lachassagne et Chassagnac étaient venus me prendre pour y aller. Étant montés à la salle de jeu pour emmener Lescure, nous le trouvâmes de fort mauvaise humeur; il voulut rester pour faire tête à la fortune. Nous allâmes donc sans lui à la partie des *pascajoux*; elle fut suivie d'un petit bal, dont l'aimable nièce de notre hôtesse faisait les honneurs. Au retour, nous remontâmes en passant à la salle de jeu, pour voir où en étaient les choses; Lescure venait de jeter sur le tapis vert nos trois derniers écus de 6 fr., quand tout-à-coup nous entendîmes crier : *Qu'on ferme les portes!* Et les baïonnettes d'apparaître, et un homme vêtu en habit noir de verbaliser; des mains inaperçues avaient déjà enlevé tout l'argent étalé sur un grand tapis. Les assistans étaient jeunes et nombreux, mais la force publique était imposante; on était d'ailleurs comme sous les yeux du Capitole; il fallut donc *caler doux*. Le chevalier Dereix, qui donnait à jouer, répondit qu'*en sa qualité de gentilhomme, il avait pû recevoir des jeunes gens vivant noblement, et qui venaient se délasser de leurs travaux scolastiques*; toutefois il avait fallu donner nos noms, et nous craignions qu'à la suite d'un jugement de police, ils ne fussent affichés dans les rues. Lescure avait,

comme moi, perdu son argent; il risquait de plus de perdre une bourse qu'il avait au collége de Sainte-Catherine, et son jeune parent qui n'avait rien perdu et ne risquait rien, était celui qui se plaignait le plus; cela nous fit lui jouer un tour : ce fut de lui faire payer, à son insu, un déjeuner à nous trois, et à deux autres de nos amis communs; sur la fin du repas, nous bûmes à sa santé et rîmes tous de la plaisanterie : il avait un trop bon esprit pour s'en formaliser. Dans la suite, nous fûmes collégues à l'assemblée législative et assis sur les mêmes bancs; il eut, comme moi, le bonheur de n'être pas réélu pour la convention. Il épousa quelque temps après la fille de M. Chavoix, ex-constituant, et mon fils a épousé sa plus jeune fille; j'étais à la chambre des députés lors de ce mariage, et ne pus donc point y assister. Après mon retour à Puiraseau, Chassaignac vint m'y voir avec le bon capitaine Foussier; je me faisais une fête d'aller lui rendre une visite, au sein de cette bonne Corrèze où j'aurais eu tant de plaisir à me retrouver, lorsqu'une mort prématurée l'enleva à sa famille, à ses nombreux amis et à une brillante clientelle. *Dieu soit loué!* m'écrivait-il, le 31 octobre 1820, sur la naissance de mon premier petit-fils; *puer natus est nobis! Grâces en soient rendues à notre chère Zélie; oh! comme je l'aurais embrassée, si j'avais été là!... Je me félicite bien fort de cet événement, pour vous surtout, mon ami, qui voyez votre maison et votre respectable nom conservés.*

Dans les premiers jours de juillet 1779, je prêtai à

Toulouse le serment d'avocat, devant la grand'chambre du Parlement ; je vins ensuite faire mon stage au présidial de Limoges ; il était alors présidé par M. Roulhac, homme d'un caractère antique et d'un grand savoir. Son fils occupa après lui la même dignité ; il fut dans la suite le premier procureur-général, près la cour royale de Limoges. Sur les cinq années que je passai à la suite de ce barreau, je ne fus qu'auditeur pendant les deux premières ; mais aux trois dernières, j'avais déjà une clientelle très-satisfaisante. A peine le croirait-on aujourd'hui, on plaidait alors une affaire commune pour un écu de 6 francs ; on prenait le double pour une affaire un peu chargée ; il était bien rare qu'un plaidoyer quelconque coûtât plus de 20 ou 30 fr. Ce plaidoyer était écrit le plus souvent ; après l'exposé plus ou moins développé de l'affaire, on y présentait la discussion la plus précise qu'il fût possible, et puis l'on concluait. On se ferait difficilement une idée du nombre d'affaires qui s'expédiaient dans une seule audience. La discussion orale, encouragée par le système représentatif, n'a pas peu contribué, selon moi, à cet grand arriéré, qui afflige presque partout l'administration de la justice. Le parquet était composé d'un procureur du roi (M. Lamy de la Chapelle, père du conseiller actuel), et de deux avocats du roi, l'un M. Muret de Pagnac, et l'autre M. Juge. Le père de ce dernier avait occupé le même emploi ; il était l'ami de M. Turgot, et ce magistrat passait pour un des meilleurs jurisconsultes de tout le ressort du Parlement



de Bordeaux. J'ai recueilli, dans ma première jeunesse, plusieurs de ses consultations ; comme il était également profond et désintéressé, elles étaient généralement précises, et ne portaient le plus souvent qu'un modeste honoraire de 3 fr. 12 s. ou de 7 fr. 4 s. C'était le bisaieul maternel de l'honorable et judicieux M. Fournier, conseiller actuel à la cour royale de Limoges.

Pendant mon stage au présidial, je fis deux arbitrages que je me plais à citer : l'un à la demande de mademoiselle du Baignol, pour lequel il me fallut aller à Guéret, l'autre avec M. Devoyon-de-Laplanche, ancien magistrat. Lors du premier, j'étais allé à cheval à Guéret, en passant par le Vigneau de Lajonchère (où j'avais couché chez mes bons parens) et par la petite ville de Benevent. Cette route de traverse est beaucoup plus courte que celle par Saint-Léonard, parce qu'elle est directe ; et, tôt ou tard, elle deviendra la plus fréquentée. A mon passage à Benevent, je fis, par occasion, une petite visite à mademoiselle du Puiguichard, des environs de Nexon. C'était la mère d'un beau jeune homme qui périt depuis si misérablement à Tulle. J'avais été adressé à Guéret, à M. le conseiller Lafont, parent de ma cliente, homme des plus aimables et qui me fit le meilleur accueil. L'arbitrage eut lieu dans le petit château de Seiglière, agréablement situé près de la ville, avec M. Rochon-de-Valette, lieutenant particulier au présidial. Après l'affaire terminée, M. de Lafont m'amena à une partie de campagne, chez M. son

pour moi, en ce que de nos premiers profits, j'avais acheté un bon *Corpus juris*, avec la glose d'Accurse, (4 gros vol. in-f°). Dans ces circonstances, madame Laurélian nous avait invités à une partie de crêpes, (*pascajoux*, en langue du pays); mes amis Crézeunet, Lachassagne et Chassagnac étaient venus me prendre pour y aller. Étant montés à la salle de jeu pour emmener Lescure, nous le trouvâmes de fort mauvaise humeur; il voulut rester pour faire tête à la fortune. Nous allâmes donc sans lui à la partie des *pascajoux*, elle fut suivie d'un petit bal, dont l'aimable nièce de notre hôtesse faisait les honneurs. Au retour, nous remontâmes en passant à la salle de jeu, pour voir où en étaient les choses; Lescure venait de jeter sur le tapis vert nos trois derniers écus de 6 fr., quand tout-à-coup nous entendîmes crier : *Qu'on ferme les portes!* Et les baïonnettes d'apparaître, et un homme vêtu en habit noir de verbaliser; des mains inaperçues avaient déjà enlevé tout l'argent étalé sur un grand tapis. Les assistans étaient jeunes et nombreux, mais la force publique était imposante; on était d'ailleurs comme sous les yeux du Capitole; il fallut donc *caler doux*. Le chevalier Dereix, qui donnait à jouer, répondit qu'*en sa qualité de gentilhomme, il avait pû recevoir des jeunes gens vivant noblement, et qui venaient se délasser de leurs travaux scolastiques;* toutefois il avait fallu donner nos noms, et nous craignions qu'à la suite d'un jugement de police, ils ne fussent affichés dans les rues. Lescure avait,



comme moi, perdu son argent; il risquait de plus de perdre une bourse qu'il avait au collége de Sainte-Catherine, et son jeune parent qui n'avait rien perdu et ne risquait rien, était celui qui se plaignait le plus; cela nous fit lui jouer un tour : ce fut de lui faire payer, à son insu, un déjeuner à nous trois, et à deux autres de nos amis communs; sur la fin du repas, nous bûmes à sa santé et rîmes tous de la plaisanterie : il avait un trop bon esprit pour s'en formaliser. Dans la suite, nous fûmes collégues à l'assemblée législative et assis sur les mêmes bancs; il eut, comme moi, le bonheur de n'être pas réélu pour la convention. Il épousa quelque temps après la fille de M. Chavoix, ex-constituant, et mon fils a épousé sa plus jeune fille; j'étais à la chambre des députés lors de ce mariage, et ne pus donc point y assister. Après mon retour à Puiraseau, Chassaignac vint m'y voir avec le bon capitaine Foussier; je me faisais une fête d'aller lui rendre une visite, au sein de cette bonne Corrèze où j'aurais eu tant de plaisir à me retrouver, lorsqu'une mort prématurée l'enleva à sa famille, à ses nombreux amis et à une brillante clientelle. *Dieu soit loué!* m'écrivait-il, le 31 octobre 1820, sur la naissance de mon premier petit-fils; *puer natus est nobis! Grâces en soient rendues à notre chère Zélie; oh! comme je l'aurais embrassée, si j'avais été là!... Je me félicite bien fort de cet événement, pour vous surtout, mon ami, qui voyez votre maison et votre respectable nom conservés.*

Dans les premiers jours de juillet 1779, je prêtai à



et après *lui*, de Hunault son père. M. Juge-de-Saint-Martin a laissé quelques brochures sur la culture des arbres et sur les anciennes mœurs de sa ville natale, comparées à celles de notre époque. Il avait fait creuser, en forme de bière, le tronc d'un arbre qu'il avait planté, et il voulut y être enterré dans l'endroit même où cet arbre avait crû. Son digne fils, maire actuel de Limoges, a épousé la fille de mon vieil ami, M. Pougeard-Dulimbert, premier préfet de la Haute-Vienne, et l'un des honorables débris de l'assemblée constituante.

La première affaire que j'eus à plaider était pour M. Lapisse de Lamotte, mon parent, et je la perdis; j'en plaidai une autre quelque temps après, pour le marquis de Brette, appelant d'un jugement rendu au sénéchal de Bellac, et je la gagnai : cela me vallut peu de jours après, en sus d'un modeste honoraire, un présent en belles perches de son étang de *Cieux*. J'eus ensuite à défendre, par imprimé, une affaire grave par sa nature et ses circonstances. Dans un procès déjà ancien, où il s'agissait d'une demande en désistat pour cause d'antichrèse, mon client, pour conserver sa possession, avait produit un acte qui lui avait été délivré par un notaire de campagne, et qu'on voulait arguer de faux. Le produisant avait été mandé à Limoges, et là, sous une influence dominante, on lui avait imposé l'abandon d'un corps de domaine de 12 à 15,000 francs, pour un pré de 4 à 500 francs, que depuis on a appelé *Pré-Gourmand*. Il s'était pourvu contre cette transaction, pour cause de vio-



lence morale et de lésion énormissime ; mais sa réclamation était tardive. M. Rivet, jurisconsulte distingué à Brives, répondit à mon mémoire par un autre. Cependant la révolution avait établi un nouvel ordre judiciaire. En définitif, cette affaire n'eut pas le succès que la justice semblait lui promettre. Du reste, elle donna lieu à un incident qu'on était loin de prévoir : le mémoire du réclamant était parvenu à la connaissance de M. le procureur-général du Parlement de Bordeaux, et ce magistrat avait demandé des renseignemens ; je fus appelé à les donner à M. Lamy de la Chapelle. Le notaire V......., qui avait délivré l'acte argué de faux, se trouvait déjà compromis, au sujet d'anciens titres d'ascensement des comtes de Bretagne, vicomtes de Limoges, du milieu du quinzième siècle ; il fut décrété de prise de corps, mis en prison, et y mourut quelque peu de temps après, fort à propos pour son intéressante famille. Je défendis, par imprimé, une autre affaire devant le Parlement ; j'y avais pour contradicteur le malheureux Vergniaud, qui depuis brilla de tant d'éclat dans l'assemblée législative et dans la Convention. Mais l'affaire la plus remarquable dont je fus chargé, regardait la paroisse des Cars ; cette commune demandait que M. le curé de Flavignac fût tenu, comme anciennement, de venir faire, soit par lui-même, soit par son vicaire, le service pastoral dans l'église des Cars, à certains jours de l'année. Son ancienne possession d'un pareil droit était attestée par des fonts-baptismaux, par une chaire, par des confessionnaux et un cimetière.

Cette demande fut accueillie par un jugement du sénéchal de Limoges.

J'avais rédigé dans cette affaire un mémoire imprimé, avec cette épigraphe d'Ezéchiel : *Erraverunt greges mei in cunctis montibus, dispersi sunt... et non erat qui requireret.* Sa publication me valut la connaissance particulière du plus grand seigneur de la province, qui remplissait une grande charge à la cour, et qui tous les ans venait respirer dans ses terres l'air de l'indépendance et de la domination. Comme ce seigneur passait pour avoir beaucoup de fierté, et que j'avais aussi la mienne, j'étais peu empressé d'avoir l'honneur de faire sa connaissance; mais un matin que j'avais couché au bourg des Cars, chez MM. de Lapisse, au moment que j'allais monter à cheval pour retourner à Nexon, on annonça la prochaine arrivée de M. le comte, qui venait de Sérilhac. Je fus engagé à rester, comme défenseur de la commune des Cars, et j'y consentis à ce titre. J'allai donc au château attendre l'arrivée de M. le comte, d'abord chez son intendant M. Landrau, et puis chez le chapelain; j'étais chez ce dernier, à manger une grappe de raisin, lorsque l'intendant vint me prendre pour me présenter à M. le comte. En entrant dans la salle, où il y avait déjà du monde, je fus annoncé comme *le défenseur de la commune des Cars*. M. le comte me reçut avec politesse, il me rappela même gracieusement quelques mots de mon épigraphe; je fus retenu à dîner, je m'y trouvais avec MM. de Lapisse et quelques autres personnes, notamment



M. Faye, juge à Laroche-Labeille, que j'eus depuis pour collègue à l'assemblée législative. Depuis, chaque fois que le comte revenait en province, j'allais lui faire ma visite à son château de Sérilhac. Un soir que j'y couchai, il se fit apporter une cassette remplie de papiers, parmi lesquels se trouvaient plusieurs lettres de nos rois. Il m'en donna une à lire, elle était d'Henri IV ; ce monarque s'y plaignait, un peu amèrement, de ce qu'on ne lui payait pas le prix de sa terre d'Excideuil, qu'il avait vendue à N... des Cars : *Il semble, M. des Cars*, lui disait le bon Henri, *que vous voudriez vous retenir l'argent et le drap*.... Sur quoi M. le comte observait que le refus de l'acquéreur de payer l'entier prix de son acquisition, tenait surtout à la crainte d'être évincé par Catherine de Bourbon, sœur de Henri, à laquelle cette terre était échue en partage.

M. le comte des Cars avait depuis quelques temps réuni à ses anciennes terres du Limousin, d'abord celles d'Aixe et de Sérilhac (qu'il tenait de la maison de la Cropte-Saint-Abre), ensuite celle de Lastours, qui se prétendait la première baronnie du Limousin (titre que lui contestait Pierre-Buffière). Quoique le château de Sérilhac fût moins ancien et eût une allure beaucoup moins féodale que celui des Cars, M. le comte y habitait préférablement ; il y étalait un grand ton de dépense ou de représentation, et ce luxe avait pris un nouveau caractère, au premier voyage de madame la comtesse, qui fut aussi le dernier. Cette dame était veuve d'un M. de Rozen ; elle n'avait qu'une fille, qui de-

puis fut mariée avec M. Le Voyer d'Argenson, avec lequel j'ai long-temps siégé à la chambre des députés. A son passage à Aixe, une nombreuse cavalcade s'était portée à l'avance de madame la comtesse, et l'avait accompagnée jusqu'à Sérilhac. J'eus l'honneur de me présenter à cette espèce de cour, et j'y trouvai une étiquette toute nouvelle. Au moment du dîner, point de buffet dans la salle, point de verres ni de bouteilles sur la table, qui d'ailleurs était servie en vaisselle d'argent ou de Vermeil; chacun à peu près avait un laquais derrière soi. J'étais assis à côté de M. Lamothe, père de M. Lapisse, et je me proposais bien de suivre son exemple, pour demander à boire. Bientôt, en se tournant vers son laquais, *à boire*, lui dit-il doucement. Le laquais, que je suivais de l'œil, passa aussitôt dans une pièce voisine, et revint portant un plat d'argent, sur lequel il y avait un verre, une caraffe de vin et une d'eau. Vous garnissiez le verre à volonté, et pendant que vous buviez, le laquais vous tenait le plat sous le menton. Il semble que ce nouveau cérémonial eût été imité des usages romains, En effet, Michel Montaigne, en son voyage d'Italie, s'exprime ainsi, au sujet d'un dîner auquel il avait assisté à Rome le 31 décembre 1581, chez notre ambassadeur, le cardinal de Sens : *Plus zélé observateur*, dit-il, *des cérémonies romaines que nos autres Français*. Il ajoute : *Pour boire, on lui présentait un bassin d'argent, sur lequel il y avait un verre avec du vin et une petite bouteille, de la mesure de celle où l'on met de l'encre, pleine d'eau : il prend*





le verre de la main droite, et de la gauche cette bouteille, et verse autant qu'il lui plaît d'eau dans son verre, et puis remet cette bouteille dans le bassin. Quand il boit, celui qui sert lui présente le bassin au-dessous du menton, et lui, remet après son verre dans le bassin; cette cérémonie ne se fait qu'à un ou deux pour le plus au-dessous du maître. Le secrétaire de Montaigne ajoute : *En certains lieux où M. de Montaigne dîna en cérémonie, les buffets ne sont pas où l'on dîne, mais en une autre première salle; et va-t-on vous y quérir à boire, quand vous en demandez; et là est en parade la vaisselle d'argent.*

Long-temps après, et pendant une session du conseil-général du département de la Dordogne, je fus témoin à Périgueux d'une sorte d'étiquette, dont je ne fus guère moins surpris que de celle de Sérilhac. Je dînais chez le vénérable M. de Lostanges, évêque de Périgueux, avec trois de mes collègues au conseil-général (M. le marquis de Rastignac, pair de France; M. le comte de Mirandols, député; et M. le vicomte de Gourgues, ancien maire de Bordeaux). J'avais l'honneur d'être assis à la droite du saint prélat, que nous venons de perdre; madame sa sœur était placée vis-à-vis, entre deux de mes collègues; et deux ecclésiastiques étaient à chaque bout de la table. Au moment qu'on servait le potage, l'ecclésiastique placé de mon côté ouvrit une espèce de missel, et se mit à lire, à haute voix, un chapitre dont je n'ai guère retenu le sujet; j'étais surtout préoccupé de savoir si cette

6

puis fut mariée avec M. Le Voyer d'Argenson, avec lequel j'ai long-temps siégé à la chambre des députés. A son passage à Aixe, une nombreuse cavalcade s'était portée à l'avance de madame la comtesse, et l'avait accompagnée jusqu'à Sérilhac. J'eus l'honneur de me présenter à cette espèce de cour, et j'y trouvai une étiquette toute nouvelle. Au moment du dîner, point de buffet dans la salle, point de verres ni de bouteilles sur la table, qui d'ailleurs était servie en vaisselle d'argent ou de Vermeil; chacun à peu près avait un laquais derrière soi. J'étais assis à côté de M. Lamothe, père de M. Lapisse, et je me proposais bien de suivre son exemple, pour demander à boire. Bientôt, en se tournant vers son laquais, *à boire*, lui dit-il doucement. Le laquais, que je suivais de l'œil, passa aussitôt dans une pièce voisine, et revint portant un plat d'argent, sur lequel il y avait un verre, une caraffe de vin et une d'eau. Vous garnissiez le verre à volonté, et pendant que vous buviez, le laquais vous tenait le plat sous le menton. Il semble que ce nouveau cérémonial eût été imité des usages romains, En effet, Michel Montaigne, en son voyage d'Italie, s'exprime ainsi, au sujet d'un dîner auquel il avait assisté à Rome le 31 décembre 1581, chez notre ambassadeur, le cardinal de Sens : *Plus zélé observateur*, dit-il, *des cérémonies romaines que nos autres Français*. Il ajoute : *Pour boire, on lui présentait un bassin d'argent, sur lequel il y avait un verre avec du vin et une petite bouteille, de la mesure de celle où l'on met de l'encre, pleine d'eau : il prend*





le verre de la main droite, et de la gauche cette bouteille, et verse autant qu'il lui plaît d'eau dans son verre, et puis remet cette bouteille dans le bassin. Quand il boit, celui qui sert lui présente le bassin au-dessous du menton, et lui, remet après son verre dans le bassin; cette cérémonie ne se fait qu'à un ou deux pour le plus au-dessous du maître. Le secrétaire de Montaigne ajoute : *En certains lieux où M. de Montaigne dîna en cérémonie, les buffets ne sont pas où l'on dîne, mais en une autre première salle; et va-t-on vous y quérir à boire, quand vous en demandez; et là est en parade la vaisselle d'argent.*

Long-temps après, et pendant une session du conseil-général du département de la Dordogne, je fus témoin à Périgueux d'une sorte d'étiquette, dont je ne fus guère moins surpris que de celle de Sérilhac. Je dînais chez le vénérable M. de Lostanges, évêque de Périgueux, avec trois de mes collègues au conseil-général (M. le marquis de Rastignac, pair de France; M. le comte de Mirandols, député; et M. le vicomte de Gourgues, ancien maire de Bordeaux). J'avais l'honneur d'être assis à la droite du saint prélat, que nous venons de perdre; madame sa sœur était placée vis-à-vis, entre deux de mes collègues; et deux ecclésiastiques étaient à chaque bout de la table. Au moment qu'on servait le potage, l'ecclésiastique placé de mon côté ouvrit une espèce de missel, et se mit à lire, à haute voix, un chapitre dont je n'ai guère retenu le sujet; j'étais surtout préoccupé de savoir si cette

6

lecture durerait pendant tout le dîner ; mais elle cessa lorsqu'on eut mangé la soupe, la conversation reprit son cours. Au moment qu'on allait se lever de table, l'autre ecclésiastique, debout, lut, à haute voix, aussi dans un grand livre, une prière latine, mais qui dura moins que la première.

Pendant le dîner cérémonieux de Sérilhac, madame la comtesse, placée en face de son mari, s'entretenait avec lui d'une visite que leur avait faite, la veille, un personnage qu'on désignait par le nom de *Marius* (c'était M. d'Aisne, intendant de Limoges, qui avait pour prénoms *Marius-Jean-Baptiste-Nicolas*). *Ce n'est pas*, avait dit M. le comte, en se tournant de mon côté, *celui qui défit les Cimbres et les Teutons!* mais déjà j'avais pu juger que c'était un persifflage sur le premier magistrat de la province. Après le dîner, lorsque madame la comtesse fut retirée dans sa chambre, mon cousin Lapisse m'ayant proposé d'y aller, nous la trouvâmes occupée d'un travail en tapisserie. Elle nous avait reçus avec beaucoup de bonté ; nous prîmes congé un quart-d'heure après. Bon Dieu ! que sont devenues toutes ces grandeurs ? La révolution a passé sur tout cela ! Ce beau château, dont on n'approchait qu'avec une sorte de crainte et de respect, a été rasé : son emplacement a été converti en un modeste potager, il n'en est resté que l'ancienne orangerie dont M. Guérin, propriétaire actuel, a fait une belle maison d'habitation, située en face d'une magnifique prairie, que l'on n'avait pas vendue, parce-qu'on la destinait à l'entretien d'un haras. Enfin le

château des Cars, *castrum de Quadris*, n'offre plus que des ruines ; cependant les tuyaux de ses cheminées s'élèvent encore dans les nues, comme les ossemens d'un grand colosse.

J'hésite à parler d'une affaire bien honteuse, sur laquelle je fus consulté, mais dont j'ai gardé un triste et profond souvenir. J'étais l'ami d'un ancien condisciple de collége, devenu mon collègue de barreau ; il était fils d'un négociant de Limoges ; ses parens demeuraient tout près d'un couvent de moines. J'avais vu pour domestique dans cette maison une jeune personne d'une rare beauté, et qui paraissait honnête ; cette fille était sortie depuis quelques mois de chez mon ami, j'ignorais pour quel motif, lorsque un soir, à l'entrée de la nuit, je vois entrer dans ma chambre une femme enveloppée d'une longue capote et ayant le regard effaré, au point que je ne l'avais pas d'abord reconnue : *Qu'y a-t-il pour votre service? — Monsieur, je suis dans les embarras* (elle était dans un état de grossesse très-avancée). — *Le moyen de réparer la faute, c'est de vous marier avec le séducteur. — Cela n'est pas possible....* Alors elle me raconta que ses maîtres l'ayant envoyée en commission chez le prieur du couvent, elle y avait été victime à la fois de sa brutalité et de celle d'un moine d'un autre ordre, qui l'avait aidé dans son attentat. Elle me nomma les deux moines, l'un vêtu de noir et l'autre de blanc : je les connaissais de vue tous deux, j'ai retenu leurs noms, mais je n'en salirai point ce recueil. Cette malheureuse recevait chaque mois, jusqu'à sa délivrance

(par l'intermédiaire d'un magistrat), une misérable somme de 15 francs. Elle eût désiré que je lui fisse un mémoire à M. l'évêque (alors M. d'Argentré) ; je la détournai de cette idée, et lui dis en la quittant, plein de pitié et d'indignation : *Ah! malheureuse, n'allez plus faire de commissions chez des moines ; allez plutôt dans une caserne de soldats.*

Dès les premiers temps de mon stage à Limoges, je m'étais lié d'amitié avec un collègue de mon âge, fils de M. Péconnet, conseiller au présidial. Egalement désireux de nous instruire, nous aimions à conférer ensemble sur les questions qui avaient été discutées ou jugées. J'étais reçu dans sa nombreuse famille, comme un enfant de plus ; il devint conseiller à la place de M. Hugon, son oncle, sans que cela changeât rien à nos liaisons. Il venait dans les vacances me voir à Puiraseau, depuis mon mariage ; de là, nous allions visiter la belle fonderie d'Etouars, appartenant alors à M. Hugon, et dont, dans la suite, un de mes gendres était malheureusement devenu propriétaire. Depuis la révolution, M. Péconnet avait été appelé à présider le tribunal de première instance de Limoges ; il le présidait dès l'origine, avec distinction, lorsqu'une mort prématurée l'enleva à son intéressante famille, au respect et à l'amour de tous ses justiciables : il revit aujourdhui dans un de ses fils, juge instücteur près du même tribunal, pour son intégrité, sa moralité et son urbanité. Mes autres collègues du barreau avec lesquels je fus le plus lié, étaient MM. Dumas, Tallandier, David et Guineau-Dupré, lequel j'eus depuis pour collègue, ainsi que M. Dumas, soit

au corps législatif sous l'empire, soit à la chambre des représentans. M. Vidaud d'Envaux, garde-du-corps et chevalier de Saint-Louis, avait un appartement dans le même hôtel où je demeurais, sur les boulevards du Midi; Madame, sœur de mon vieil ami Montréal, y venait parfois les dimanches pour entendre la messe, et voir deux tantes qu'elle avait à Limoges. J'aimais à aller les voir quelquefois dans leur campagne d'Envaux, sur la petite rivière d'Aurance. Je fréquentais d'ailleurs beaucoup la maison d'une vielle dame, née de Grand-Saigne et veuve de M. Bellefond, qui était un peu mon parent; cette bonne dame, à qui j'avais rendu un petit service, avait mille bontés pour moi. Elle demeurait presque à l'entrée du faubourg Mont-Maillier, et chaque fois que je passe devant sa maison pour aller à mon jardin de Mont-Jovis, je lui donne une pensée de respect et de reconnaissance. Elle était sœur de M. de Grand-Saigne, lieutenant des maréchaux de France, et la parente de MM. Descubes-du-Châtenet, de Saint-Laurent. Un jour que je dînais chez elle, j'y trouvai une jeune cousine, pensionnaire dans un couvent, et qu'elle voulut bien me confier pour la mener au spectacle. M. Gilibert de Merliac, commandant de la gendarmerie, vint la saluer dans la loge où nous étions. C'était une demoiselle Desors de Boutezac, sœur d'un jeune conseiller au Parlement de Bordeaux. Plusieurs années après, lorsque j'étais préfet de la Corrèse, elle était devenue l'épouse de M. Chauffour, mon secrétaire particulier, depuis secrétaire-général à Blois et à Tulle.

[redacted]

A la suite d'une scission dans la Loge maçonnique de Limoges, il s'en était formé une nouvelle, dans laquelle je fus attiré par des liaisons particulières ; c'était une séduisante école de bienveillance universelle, d'égalité et de fraternité ; on y faisait de joyeux banquets, fort agréables s'ils eussent été moins dispendieux, surtout pour les petites bourses comme la mienne ; on les animait par des discours philantropiques, appelés *Pièces d'architecture*, destinées à élever le Temple de la Sagesse. Peu jaloux d'entrer bien avant dans les mystères de l'association, je m'étais arrêté, simple apprenti, aux portes du Temple. Nous y avions deux ecclésiastiques, l'un théologal et l'autre chanoine du fameux chapitre de Saint-Martial ; un capitaine du régiment de dragons alors en garnison à Limoges, et plusieurs jeunes adeptes. Les femmes n'étaient point admises dans nos réunions ; et pour adoucir cette exclusion, l'on récitait les vers suivans :

Si le sexe est banni, qu'il n'en ait point d'alarmes ;
Ce n'est point un outrage à sa fidélité ;
Mais on craint que l'amour, entrant avec ses charmes,
Ne produise l'oubli de la fraternité.
Noms de frères, d'amis seraient de faibles armes
Pour garantir les cœurs de la rivalité.

Cependant je banquetai une fois, dans un jardin, en petit comité, avec le chevalier de Permangle assisté de son épouse, alors très-jolie femme. Dans la suite, lorsque j'administrais le département de la Corrèze, cette dame dont le mari émigré se tenait encore en cachette aux environs de Tulle, me fut présentée par M. de la Grénerie ; comme elle était dans un état ap-

parent de grossesse, je lui demandai des nouvelles de son mari, ce qui la fit sourire. Long-temps après, je me rencontrai avec elle chez des amis communs, M. et madame de Royère, à Masdeloup, où j'étais attendu : *Voyons s'il me reconnaîtra*, avait-elle dit à nos aimables hôtes ; en effet, je ne l'avais pas reconnue, tant son visage avait changé. Un jour de Saint-Jean-Baptiste, notre jeune Loge, par un zèle de novice et de rivalité, voulut célébrer avec grand éclat la fête des francs-maçons. En conséquence, on avait préparé, dans un jardin, près des boulevards du Midi, un banquet somptueux, que devait animer la musique du régiment; un beau feu d'artifice avait été dressé tout le long de la terrasse de Sainte-Ursule. Toute la ville s'emblait s'être réunie sur les boulevards, soit pour entendre la musique, soit pour voir le feu d'artifice. Tout s'était bien passé jusque vers minuit, heure à laquelle les frères et amis voulurent, avant de se séparer, faire une promenade avec la musique du régiment. Plusieurs sérénades furent données ; mais quand on fut devant la maison actuelle de M. l'avocat Barny, habitée alors par madame de Laurière, la musique fut tout-à-coup interrompue par une querelle survenue entre deux frères; et les autres de se retirer bien honteux, chacun de son côté ! Malgré la discrétion interessée des témoins de cette affligeante scène, il en avait transpiré quelque cho[illegible]mes collègue, à l'audience du lendemain, [illegible] fit sur ce sujet une plaisanterie, à laquelle je feignis bravement de ne rien comprendre.

Dans les premiers temps de mon stage, encore peu occupé de ma profession, j'allais par fois voir des parens ou des amis, soit pendant les vacances, soit même dans le cours de l'année. Mes cousins de Rochechouart, MM. Bourdeau, m'avaient envoyé un cheval pour aller faire mon carnaval avec eux; je n'avais garde d'y manquer. Il faisait un temps affreux, toutes les eaux étaient débordées. Arrivé à Saint-Junien par une pluie battante, je devais ensuite passer la Gorre, sur un pont en charpente; mais je me trompai de chemin, et j'arrivai plus haut à cette rivière, que j'espérais pouvoir passer à gué. Au moment que j'allais y lancer mon cheval, un meunier m'ayant aperçu de l'autre rive, accourut en me faisant un signe de répulsion; il parvint à me faire entendre malgré le soufflement des eaux, que je trouverais un mauvais pont plus bas. En effet, à quelque kilomètre de là, j'aperçus, au pied d'un village, un pont composé de deux longues poutres équarries, placées l'une à côté de l'autre; mais la culée de droite avait été emportée par le torrent. Je montai au village pour demander du secours; deux hommes me suivent, munis d'une échelle et d'une corde. L'échelle ayant été placée presque horizontalement, depuis la rive jusques aux poutres, je peux m'y traîner à genoux, et je parviens ainsi à franchir la rivière. On passa ensuite de la même manière, la selle et la bride du cheval; puis on l'attacha par la tête avec une corde dont mes deux hommes tenaient l'autre bout. Quand l'animal fut parvenu jusque vers le milieu du torrent, je le vis avec effroi



tournoyer sur lui-même, de manière à me faire craindre que les deux hommes ne fussent entraînés par lui. Après que le danger fut passé, je bénis de bon cœur la providence, moi surtout qui ne savais pas nager ; je remerciai de mon mieux les braves gens qui m'avaient secouru, et me remis en selle. Quelques deux heures après, j'arrivai, encore bien mouillé, dans la chère famille, à qui je racontai mon aventure, et bientôt tout fut oublié. Une autre fois j'allai voir, dans son presbytère de la Géneitouse, le prieur Bourdeau, chanoine régulier de Chancelade ; c'était, par sa candeur et sa douce piété, le modèle vivant de ce bon pasteur que M. de Lamartine peint si bien dans ses *Méditations*. Cela me fournit l'occasion d'aller voir, à Eymoutiers, un ancien camarade de Toulouse, M. Dumont ; je fus reçu chez lui comme l'enfant de la maison ; sa sœur était recherchée par un jeune avocat, M. Dulac. Il fut question d'une promenade à une campagne située près de la ville ; mesdames Dumont mère et fille, et mademoiselle de la Bachellerie en étaient. Nous avions laissé nos dames à la ferme, Dumont, Dulac et moi, pour aller explorer les environs ; au retour, nous les trouvâmes assises en bel air dans un tombereau, comme en un char-à-ban, au milieu de la cour ; ce qui nous donna l'idée de les y promener un moment, puis de les ramener ainsi jusqu'à la ville ; et nous exécutâmes étourdiment ce projet, non sans avoir beaucoup hâleté aux abords d'Eymoutiers. Quelque temps après, le prieur de la Géneitouse me proposa (et rien ne pouvait m'être plus agréable), de l'accom-



[redacted]

pagner à Aubrac : c'est le nom d'une abbaye célèbre, qui était située sur une des plus hautes montagnes du Rouergue ; elle dépandait de Chancelade et le prieur y avait un petit bénéfice simple. En partant de Limoges à cheval, nous allâmes coucher chez un curé, qui avait été le vicaire du prieur. Le lendemain, comme un de nos chevaux boitait fort, nous nous arrêtâmes à Saint-Germain-les-Belles pour le faire visiter. Aussitôt que le cheval fut en présence du maréchal, on lui saisit le pied pour le déferrer. *Mais vous allez bien vite*, dit le prieur. *Monsieur*, répartit fièrement le maréchal, *il boiterait de l'oreille qu'il faudrait lui ôter le fer*. Ce fer fut ôté et remis avec quelque précaution ; bientôt le cheval cessa de boiter ; mais déjà nous avions rebroussé chemin. Ce léger contre-temps avait découragé le bon prieur : adieu le voyage, dont je m'étais promis tant de plaisir.

Mon cousin Latamanie étant venu me voir à Nexon, dans les vacances, m'amena un jour chez M. Barbe-du-Genet, son ami, et l'un de ses cliens au tribunal de Saint-Yrieix. M. Barbe, après avoir fait quelque fortune en Amérique, où il s'était marié, était venu s'établir avec sa famille audit lieu du Genet, commune de Ladignac, aux pieds et à quelques lieues en-deçà des montagnes de Courbefi, qui séparent le Limousin du Périgord. J'avais ouï parler du curé de cet endroit, comme d'un personnage curieux à connaître. M. Barbe, chez qui il venait quelquefois, voulut bien nous y accompagner après avoir bien déjeuné, car nous ne voulions être aucunement à charge à l'es-





pèce d'ermite que nous allions visiter. En effet, depuis plusieurs années, un prêtre, sorti des montagnes de l'Auvergne, était venu s'établir sur celles-ci, dans les ruines d'un ancien château ; n'ayant d'autre dîmerie que le produit de quelques terrains vagues, qu'il labourait lui-même, à l'aide de deux bourriques. Là il s'était bâti, contre un vieux pan de muraille, une grande cabane avec des branches et autres matériaux. Ce presbytère singulier était divisé en plusieurs pièces, par des claies, à hauteur d'appui ; en sorte que, de la cuisine où nous fûmes reçus, et qui était à la fois salon et chambre à coucher, l'œil planait librement jusqu'au fond de la cabane. Ainsi le curé, sa nièce, les bourriques et les brebis y logeaient sous le même toit, dans des appartemens séparés. La nièce, vêtue en simple paysanne, allait vendre ses fromages de la semaine et le lait, à chaque marché de Saint-Yrieix ou de Châlus ; et son oncle passait pour un des curés les plus aisés de tout le voisinage. C'était un homme de cinquante à soixante ans, d'une haute stature, et d'une figure imposante ; il nous avait offert à goûter, et nous y avions pris, par politesse, sur un banc, un morceau de pain de seigle avec du fromage, et un verre d'eau. Je fus curieux de visiter l'église où l'on disait la messe ; c'était l'ancienne chapelle du château, que l'on avait bâtie sur une espèce de rempart. Comme il n'y avait pas de cloche, on disait plaisamment que les jours de dimanches ou de fêtes, les paroissiens, au nombre au plus d'une quarantaine, étaient appelés par le bruit d'une broie à teiller le chanvre.



M. et madame Barbe-du-Genet nous avaient reçus avec amitié. Leur intéressante famille consistait en un fils et deux jeunes personnes, qui s'annonçaient comme devant être belles ; parmi les domestiques, on remarquait un jeune noir, d'un âge approchant. Après la mort des respectables père et mère, la jeune famille tomba dans le désordre ; la ruine de la maison s'en était ensuivie, et le jeune noir avait épousé une des demoiselles. Bien des années après, en passant seul, à cheval, pour me rendre à Nexon, je ne sais quel instinct m'attira vers cette maison du Genet, que j'avais vue autrefois si agréable, si animée ; elle était alors inhabitée, et prête à tomber en ruine. J'étais descendu pour mieux observer les ravages du temps et du désordre : l'ancienne chapelle, en tête du jardin, avait été démolie ; tout ce qui restait de plus remarquable de la maison, c'étaient quelques lambeaux de plafonds, quelques chassis de fenêtres, et quelques portes à vitres. Grand Dieu ! quel sujet de réflexions !!.. Je remontai tristement à cheval, tout préoccupé de ce que j'avais vu autrefois et de ce que je voyais aujourd'hui ; je cheminai ainsi, tout pensif, vers Nexon, jusqu'à ce que j'eus embrassé ma mère.

C'est toujours avec un nouveau plaisir que j'allais voir, au Vigneau, ma bonne cousine et son mari. J'ai dit les bontés que cette famille avait eues pour moi dans ma première jeunesse. M. Duvigneau me mena un jour, dans la saison du carnaval, chez un bon curé de la montagne, à un dîner prié. Cet endroit s'appelle *Sauvaignac*, nom qui peint assez bien la sauvagerie







du lieu. La terre était couverte de neige ; heureusement bien montés, l'un et l'autre, nous étions arrivés sans accident par des chemins fort escarpés. C'était presque une expédition ; mais aussi, comme nous fûmes choyés et régalés au petit presbytère ! Ce vénérable pasteur de la montagne était, je crois, le confesseur de madame Duvigneau, il se nommait *Catineau* ; j'avais été le condisciple de son neveu au collége. Une autrefois nous allâmes ensemble à l'abbaye de Grand-Mont, peut-être la plus ancienne de France ; ses religieux s'appelaient autrefois *Boni Homines* (Bons-Hommes) ; et le relâchement des temps modernes n'avait point affaibli leurs droits à ce beau titre. On voit, sur la rivière de Gartempe, les restes d'un vieux pont, qu'ils avaient construit de leurs mains, et qui porte encore aujourd'hui le nom de *Bons-Hommes*.

Le digne chef de cette abbaye, chef d'ordre qui ne relevait que du Saint-Siége, était alors M. Mondain de la Maison-Rouge, vieillard respectable par ses vertus encore plus que par son grand âge ; c'était l'oncle de madame de Ventenac, de Châteauponsac, belle-sœur de mon grand ami Lachassagne. Ce saint homme aimait beaucoup M. Duvigneau ; il nous reçut avec une bonté qui m'est restée toujours présente. Pendant le souper, car nous couchâmes au monastère, j'avais l'honneur d'être assis à sa droite ; devant lui était une bouteille de vin qui lui était particulière. Il voulut bien m'en offrir au dessert, et je versai de suite dans mon assiette quelque reste de vin d'ordinaire ; le religieux qui était à côté de moi me dit alors dou-



cement : *Vous ne le trouverez pas meilleur que le nôtre*. En effet, il était très-vieux et bien cuit. M. l'abbé en buvait pour raison de santé : peut-être avait-il voulu désabuser un jeune homme sur le vrai motif d'une pareille distinction. Parmi les six ou sept religieux seulement qui étaient à table avec nous, j'ai retenu les noms de MM. Muret, Valory et Pichon-du-Gravier (du Périgord). Ce dernier habitait le plus souvent au Grand-Muret, comme régisseur des biens de l'abbaye, situés dans les environs ; il en dépendait deux beaux étangs, appelés l'un *le Grand-Jonas*, et l'autre *le Petit-Jonas*, que l'on trouve un peu au-dessus d'Ambazac, en allant à Lajonchère. Quoique les revenus considérables de l'abbaye de Grand-Mont fussent principalement appliqués à des œuvres de bienfaisance et de charité, dans une contrée âpre et comme stérile, cela n'avait pas empêché qu'on ne l'eût supprimée, pour en réunir les biens à l'évêché de Limoges ; mais l'exécution de cette mesure, qui avait affligé tout le voisinage, avait été suspendue pendant la vie de M. l'abbé. Cette vie précieuse sembla se prolonger tout exprès pour tromper d'avides espérances ; elle ne s'éteignit qu'au moment où la révolution allait bientôt tout entraîner.

J'ai déjà parlé du prieur Bourdeau, mon parent, curé de la Géneitouse. Un de ses frères était également prieur-curé à Saint-Barthélemi, frontière du Périgord, mais diocèse de Limoges. Leur frère aîné exerçait avec distinction la profession d'avocat-consultant à Rochechouart, qui dépendait alors de la





Sénéchaussée de Mont-Morillon. Il avait le bonheur d'avoir encore son vénérable père, qui m'amenait parfois promener à la chasse, aux environs de la ville : c'était le fils d'un ancien garde du corps de Louis IV. M. Bourdeau se plaisait à donner lui-même la première instruction à ses deux fils, dont l'un fut depuis garde-des-sceaux de France sous le roi Charles X, et dont l'autre est devenu mon gendre. Il ne bougeait guère de son cabinet ; aussi me disait-il : *Cousin, vous voulez vous faire avocat ? tâtez-vous pour savoir si vous avez un cul de plomb*. Pendant mes cours de Toulouse, je venais passer chez lui une bonne partie de mes vacances, il m'initiait avec bonté dans l'étude et la pratique du Droit ; et lorsque je fus reçu avocat, je me rappelle toujours que ce fut dans son cabinet, et sur un mémoire qui lui avait été adressé, que je donnai ma première consultation, avec un honoraire de 7 fr. 4 s. M. de Berny, ancien habitant de Nexon, était un de ses cliens ; il habitait son joli fief du *Pui-Chevalier*, près d'Oradour-sur-Vayre, avec deux demoiselles David de Lastours, ses belles-sœurs. Il avait été question de vendre cette propriété à M. Bourdeau. C'est dans ce dessein que nous y fîmes un petit voyage ; mais en définitif le marché proposé n'eut pas de suite : Je crois que ce bien tomba ensuite dans les mains de la nation. Une autrefois j'accompagnai M. Bourdeau chez le prieur de Saint-Barthélemi, son frère, dont le presbytère était situé au sommet d'une montagne. C'était le premier voyage que j'y faisais, et je menais en trousse derrière moi, une jeune

cousine, encore enfant. La nuit était survenue avant que nous eussions traversé une petite rivière appelée *le Trieux*, qui coule au bas de la montagne. Il nous fallut ensuite la gravir sans descendre de cheval, un peu à tâtons, par un sentier tantôt sinueux et tantôt escarpé, au hasard de rouler dans le torrent qui mugissait en quelque sorte sous nos pieds. Enfin Dieu voulut que nous arrivassions sans encombre.

Le presbytère de Saint-Barthélemi, anciennement simple ermitage, dépendait de l'abbaye de Chancelade. Le dernier titulaire avait été un religieux de cet ordre, appelé *Lidonne*, dont il était écrit que j'épouserais un jour la petite nièce. Après sa mort, son frère et son plus près voisin (M. Lidonne de Pui-Franc, juge châtelain du lieu), avait apposé ou fait apposer les scellés (je me plais à citer ce trait en l'honneur des ancienne mœurs), et, à leur levée, on trouva un pécule considérable que les lois d'alors réservaient aux pauvres, à l'exclusion des parens. Un arrêt du Parlement de Bordeaux autorisa le nouveau titulaire à en employer une partie à reconstruire le presbytère qui menaçait de tomber en ruine. Cette destination avait été remplie avec goût et même avec une certaine élégance. Devant la nouvelle maison, au sud-ouest, était un jardin de moyenne grandeur, en terrasse, dominant sur une immense forêt de châtaigniers, du milieu desquels s'élevait, comme un phare, la vieille tour de Piégut. Pendant notre séjour à Saint-Barthélemi, M. l'avocat Bourdeau désira faire une visite chez M. Delavallade son client et l'ami de son frère.

Dans une après-dînée, nous descendîmes à pied la montagne pour nous rendre à Puiraseau, MM. Bourdeau, le vicaire et moi; les deux frères marchaient ensemble, l'abbé Gaston et moi divaguions à travers champs, pour tirer quelques oiseaux lorsque nous en trouvions (Ce pauvre Gaston, devenu curé à son tour, périt cruellement sous la hache révolutionnaire, à Limoges sa patrie). Aux abords de la maison de Puiraseau, nous avions rejoint nos mentors, pour y entrer tous ensemble. M. de la Vallade et sa seconde épouse étaient allés faire leurs vendanges dans leur domaine de Lacombe, commune de Minzac en Angoumois. Nous n'y trouvâmes que sa demoiselle, nouvellement sortie du couvent. Elle nous reçut avec aisance et nous fit très-bien les honneurs d'un goûter de la saison.

Au sortir de là, mes cousins, en louant la manière dont nous venions d'être reçus si inopinément par une jeune personne, me donnèrent à entendre qu'elle pourrait bien un jour me convenir. Encore étudiant en Droit, j'étais bien loin de songer à m'établir en mariage; dailleurs on prévoyait que M. de la Vallade ne donnerait sa fille unique qu'à un gendre qui viendrait demeurer avec lui. Lorsque, quelques années après, il fut sérieusement question de ce mariage, malgré les avantages qu'il m'offrait, surtout sous le rapport de la fortune, mon père et ma mère, déjà avancés en âge, m'auraient vu avec peine m'éloigner d'eux. La chose resta ainsi quelque temps suspendue; mais leur tendresse pour moi finit par l'emporter sur toute consi-



dération personnelle. J'allais donc m'éloigner d'un barreau où j'avais obtenu des succès attrayans, pour me confiner dans une campagne solitaire. Dans cette situation embarrassée, encouragé par le voisinage d'un parent et d'un ami, je préférai le bonheur au plaisir, la tranquillité de la vie aux illusions, aux vanités du monde, et je m'en suis souvent félicité dans le cours de ma longue vie.

Je me mariai au mois de mars 1784. Mon père, malgré son grand âge, et quelques autres parens étaient venus à la passation du contrat ; puis au mariage. Ma mère y avait été représentée par mon cousin Lapisse, des Cars. Lorsque, trois jours après le mariage, je vis mon vénérable père monter à cheval avec mes autres parens, ô combien mon cœur fut oppressé ! Ce qu'on appelle *la lune de miel* ne fut donc pas pour moi sans quelque mélange d'amertume et d'ennui concentré. Notre mariage avait été célébré par un parent de mon épouse, dans la chapelle de Puiraseau. Cette chapelle était alors desservie par un religieux prieur de Badeix, ordre de Grand-Mont, originaire de Château-Ponsac et oncle d'un de mes meilleurs amis. On ne lui avait pas encore fait part du mariage lorsqu'à la première réunion de famille, il était venu, un jour de dimanche, porter sa messe à Puiraseau. Mais ayant trouvé l'écurie remplie de chevaux, il était brusquement remonté sur le sien, pour s'en retourner; dans ses principes, il voyait avec peine que des étrangers vinssent assister à sa messe, au lieu d'aller à leur paroisse. Lorsque, peu de jours après, il eut appris l'ob-

jet de la réunion qui lui avait si fort déplu, il s'excusa de sa boutade, dont nous n'avions fait que rire, ayant surtout un autre aumônier. Du reste, le père Lagorce, vif, emporté, grand preneur de tabac et très-sévère dans ses principes, était un homme d'esprit et de bonne compagnie. J'avais grand plaisir à le revoir chaque dimanche, à causer avec lui de sa famille, où j'avais été si bien accueilli l'orsque j'y allais voir mon bon ami Lachassaigne, ainsi que de l'abbaye de Grand-Mont et de plusieurs autres de mes relations en *Limousin*. Quelques années après, il voulut se retirer à la mission de Limoges, comme dans une maison de retraite et n'y tarda pas à mourir.

Notre petit oratoire fut ensuite desservi par un ancien vicaire de Marval, nommé *Chaumette*, jusqu'à la révolution qui renversa tous les autels. Quelques temps après le retour de l'ordre, le père Millet, ancien cordelier, vint demeurer chez mon beau-père comme aumônier et comme ami; il faisait tous les soirs à ma décharge, sa partie de piquet. Quand les deux frères Châtelard furent en âge de recevoir la première instruction, ce fut lui qui voulût bien la leur donner. Il présidait à la fois au jardin, à la cave, et à une foule d'autres détails du ménage. Les jours de dimanche et de fêtes, un petit sacristain des environs venait lui servir sa messe; les autres jours de la semaine, elle lui était servie par ma pieuse et bonne Hélène : sauf ceux où, pendant la vacance de la cure de Saint-Barthélemi, il allait y faire le service pastoral. En le voyant gravir cette montagne (la der-

nière, je crois, du côté de la mer), ayant un bâton à la main, son bréviaire sous le bras et accompagné d'un petit chien, on eût dit le père Aubry, du roman d'Attala. Nous eûmes le bonheur de le posséder pendant quinze années environ, c'est-à-dire jusqu'à ce que la maison de Puiraseau, autrefois si joyeuse, si vivante, si animée, cessa, en quelque sorte, d'être habitée par les maîtres. Le père Millet se retira alors dans un borderage qu'il s'était acquis près de Champniers, où il mourut quelques années après. Quoique Puiraseau fût un ancien fief, sa chapelle n'était pas d'ancienne origine; c'est mon beau-père qui l'avait fondée; j'y fus marié, ainsi que mes trois filles. J'y fis placer dans le temps un vieux tableau représentant le baptême de saint Jean-Baptiste, patron de notre paroisse de Pluviers. Un de mes amis (M. le comte de Dienne) s'était plu à le vernisser, à Paris, pour le rajeunir; c'est alors que je fis peindre au bas mon écusson, tel qu'il m'avait été confirmé par Napoléon et par Louis XVIII, par lettres des 14 août 1813 et 3 février 1815. Il est d'argent, au croissant de gueules, sommé de trois palmes réunies par la tige, de Sinople; au comble de gueules, chargé de trois étoiles en fasce d'argent. Pendant mes séjours à Puiraseau, j'aime encore à prier seul, devant cet autel de famille, plein de souvenirs et aujourd'hui si solitaire.

Le père de mon beau-père était venu, comme moi, gendre à Puiraseau, pour avoir épousé une demoiselle Masfranc. Il y avait dans ce village, lorsque je m'y établis, une famille bourgeoise de même nom, et



dont *j'ai* acquis la propriété Il paraît que ce nom était anciennement fort distingué dans la contrée : cela résulte d'un ancien titre latin, écrit sur parchemin, en date du 6 août 1505, au commencement du règne de Louis XII, et passé devant l'official de Limoges, que je trouvai, avec une vieille traduction, dans les papiers de la famille. C'est un acte de partage entre les frères Masfranc-Lagrélière, qui se qualifiaient *domicelli*, (damoiseaux ou damoisels) et à l'un desquels le bien de Puiraseau (*Peyrazellum*) échut en partage. Les deux familles de Puiraseau descendaient-elles de celle dont je viens de parler? Je ne sais; mais dans l'espace de trois siècles, combien de révolutions de fortune et d'états dans les familles, plus encore que dans les empires! Quoiqu'il en soit, ce fief, malgré sa petitesse, était très-seigneurial et ne relevait que du roi. Il jouissait même du droit de *taille aux quatre cas*, savoir, d'après la définition de l'acte précité : *En nouvelle guerre; pour marier sa fille; pour passer la mer; et pour racheter sa propre personne des ennemis*. Sa contenance n'était que de quatre à cinq cents journaux du Périgord, chacun de huit cents brasses carrées (la brasse de six pieds six pouces).

En me donnant sa fille en mariage, M. de la Vallade espérait retrouver en moi un fils, qu'il avait perdu bien malheureusement à Périgueux; nous vécûmes toujours ensemble, de manière à prouver que ce n'était pas de sa part une vaine illusion. Ma femme avait été élevée dans un couvent, à Angoulême, sous les auspices de madame de Chabrot, sœur du respec-

table chevalier de ce nom, que j'eus depuis l'honneur de connaître beaucoup, et qui venait parfois dans mon voisinage voir la comtesse de la Ramière; elle y avait puisé toutes les vertus de son sexe, et toutes les qualités de bonne fille, de bonne épouse, de bonne mère, et de bonne maîtresse de maison. Depuis longtemps orpheline de mère, elle avait perdu son aïeul maternel, M. Lidonne de Puifranc, remarié, et ayant de son second mariage une autre fille, qu'il avait instituée son héritière universelle. M. Puifranc avait ainsi laissé deux filles ou leurs représentans, avec une assez belle fortune. D'après les lois peu libérales d'autrefois, il avait pu donner à sa plus jeune fille, madame de Lépine, les cinq sixièmes de cette fortune, tandis que l'autre n'en aurait qu'un sixième. Mais il était venu gendre chez sa première femme, au lieu noble de Lafarge (dans cette même maison qu'habite aujourd'hui ma bonne Vernille, ma fille aînée); il y avait fait beaucoup d'acquisitions particulières, qu'il s'agissait de distinguer des *propres* de son épouse; de là un procès de liquidation: procès d'autant plus difficile, que le mélange et la confusion des biens remontaient à une époque déjà ancienne. Ce procès, après avoir été jugé en faveur de mon épouse, au siége seigneurial de Piégut, était pendant par appel au sénéchal de Périgueux, à l'époque de mon mariage; il convenait de lui donner mes premiers soins; je fus donc obligé de renoncer, pour ainsi dire, à ma clientelle de Limoges. Je remplaçai dans cette défense M. Latour, tandis que madame de Lépine, tante et



partie adverse de mon épouse, était défendue par M. Bayle de la Grange, son parent, avocat du roi au présidial de Périgueux : par un abus que la révolution a supprimé, les gens du parquet pouvaient alors plaider ou écrire dans les affaires où le ministère public n'était pas intéressé.

Ce n'est qu'après trois ans d'insistance, que je pus obtenir un jugement définitif, qui m'adjugea toutes mes conclusions avec dépens ; et ces dépens, dans une affaire compliquée, chargée d'enquêtes et de détails, étaient considérables. Nous avions eu pour rapporteur un homme laborieux, habile et intègre, M. Chilhaud de la Rigaudie, qui dans la suite fut mon collègue au Corps-Législatif, et mon constant ami. Après le jugement, M. de la Rigaudie eut la bonté de venir à mon auberge (des Trois-Pilliers), pour me parler d'un arrangement : on demandait, pour toute condition, que je fisse remise de mes honoraires, et de mes affirmations. Ces honoraires, quoique toujours inférieurs de moitié à ceux de mon contradicteur, étaient néanmoins considérables ; mais, par égard pour l'honorable magistrat, et par amour de la paix, je fis ce double sacrifice, malgré certain désir secret que j'aurais eu d'aller suivre aussi l'affaire au parlement de Bordeaux. Le jugement fut ainsi exécuté de bon accord. La première fois que M. et madame de Lépine vinrent nous voir depuis mon mariage, ils s'étaient fait accompagner d'un de leurs métayers, qui portait un assez grand panier, rempli d'écus de six livres, pour les seuls frais et dépens de la procédure : depuis lors,

nos deux familles vécurent toujours dans la meilleure intelligence. Pendant que j'étais en affirmation à Périgueux, pour ce long procès, il y eut un duel, qui coûta la vie à l'un des combattans. La dispute avait pris naissance dans un bal masqué, et pour une bagatelle comme il arrive le plus souvent. Un jeune ingénieur des ponts et chaussées, M. Leclerc, masqué en domino, portait sur la tête une espèce de cage, sur laquelle chacun disait son mot. *C'est une cage à dindons*, avait dit un jeune officier, M. de Villoutreix-Sainte-Marie, qui se trouvait en congé au pays. Ce mot blessa le masque ; un rendez-vous fut donné pour le lendemain. On se battit sans témoins, près de la ville, et M. Leclerc tomba percé d'un coup d'épée. Son vainqueur accourut chercher une chaise-à-porteur, et le fit transporter chez lui, où il expira quelques heures après : le jeune officier partit de suite pour retourner à son régiment. M. Leclerc passait pour trop délicat sur le point d'honneur; il fut en général peu regretté. On dit bien vrai : Il n'est si vaillant champion qu'il ne trouve son maître.

Quelque temps après la fin du procès de Lafarge, M. de la Vallade et moi fîmes, de concert, l'acquisition du fief de Ladomaise, que possède aujourd'hui madame Bourdeau, ma fille puînée. Cette propriété appartenait à l'aîné des deux frères Masfranc, garde-du-corps; mais elle avait passé au chevalier, par suite de l'ignoble, pour ne pas dire du criminel abus qu'on avait fait d'une procuration en blanc, que l'aîné, détenu pour dettes, à Lunéville, adressait à mon beau-



père pour vendre tous ses biens, et qui était tombée en des mains infidèles. Le légitime propriétaire n'obtint pas moins sa liberté; il revint au pays, pardonna la fraude, et voulut bien ratifier l'acte de sa spoliation, moyennant une somme que son frère lui donna pour passer en Amérique, où il ne tarda pas à mourir. C'est dans cette situation que nous consentîmes à acquérir du chevalier. En faisant cette acquisition, nous nous étions *joués du fief;* c'est-à-dire que, dans le langage de l'ancien droit féodal, nous avions séparé le domaine noble du domaine utile. Ainsi j'avais acheté noblement le château et la préclôture de Ladomaise, avec une rente seigneuriale; tandis que mon beau-père achetait en roture le reste du fief. M. le comte de la Ramière, seigneur suzerain, réclama contre ce jeu de fief, de crainte que cela ne préjudiciât à ses droits de lods et ventes; et ce n'était pas notre intention. Il fut donc passé entre nous un acte par lequel, en lui rendant foi et hommage, je lui payai ses lods et ventes, comme s'il n'y avait pas eu de jeu de fief.

Dans les premiers temps de mon mariage, quand notre procès de Périgueux me le permettait, je revenais par intervalles à Limoges, suivre quelques restes d'affaires dont on m'avait chargé; mais peu à peu je devins sédentaire à Puiraseau; et je m'y fis une nouvelle clientelle, soit pour la consultation, soit en écrivant dans des procès pendants aux siéges seigneuriaux de nos environs. La juridiction de Piégut comprenait seule plusieurs communes. Un habile avocat de Nontron, M. Mazerat, en était le juge-

cement : *Vous ne le trouverez pas meilleur que le nôtre*. En effet, il était très-vieux et bien cuit. M. l'abbé en buvait pour raison de santé : peut-être avait-il voulu désabuser un jeune homme sur le vrai motif d'une pareille distinction. Parmi les six ou sept religieux seulement qui étaient à table avec nous, j'ai retenu les noms de MM. Muret, Valory et Pichon-du-Gravier (du Périgord). Ce dernier habitait le plus souvent au Grand-Muret, comme régisseur des biens de l'abbaye, situés dans les environs ; il en dépendait deux beaux étangs, appelés l'un *le Grand-Jonas*, et l'autre *le Petit-Jonas*, que l'on trouve un peu au-dessus d'Ambazac, en allant à Lajonchère. Quoique les revenus considérables de l'abbaye de Grand-Mont fussent principalement appliqués à des œuvres de bienfaisance et de charité, dans une contrée âpre et comme stérile, cela n'avait pas empêché qu'on ne l'eût supprimée, pour en réunir les biens à l'évêché de Limoges ; mais l'exécution de cette mesure, qui avait affligé tout le voisinage, avait été suspendue pendant la vie de M. l'abbé. Cette vie précieuse sembla se prolonger tout exprès pour tromper d'avides espérances ; elle ne s'éteignit qu'au moment où la révolution allait bientôt tout entraîner.

J'ai déjà parlé du prieur Bourdeau, mon parent, curé de la Géneitouse. Un de ses frères était également prieur-curé à Saint-Barthélemi, frontière du Périgord, mais diocèse de Limoges. Leur frère aîné exerçait avec distinction la profession d'avocat-consultant à Rochechouart, qui dépendait alors de la

Sénéchaussée de Mont-Morillon. Il avait le bonheur d'avoir encore son vénérable père, qui m'amenait parfois promener à la chasse, aux environs de la ville : c'était le fils d'un ancien garde du corps de Louis IV. M. Bourdeau se plaisait à donner lui-même la première instruction à ses deux fils, dont l'un fut depuis garde-des-sceaux de France sous le roi Charles X, et dont l'autre est devenu mon gendre. Il ne bougeait guère de son cabinet; aussi me disait-il : *Cousin, vous voulez vous faire avocat? tâtez-vous pour savoir si vous avez un cul de plomb.* Pendant mes cours de Toulouse, je venais passer chez lui une bonne partie de mes vacances, il m'initiait avec bonté dans l'étude et la pratique du Droit; et lorsque je fus reçu avocat, je me rappelle toujours que ce fut dans son cabinet, et sur un mémoire qui lui avait été adressé, que je donnai ma première consultation, avec un honoraire de 7 fr. 4 s. M. de Berny, ancien habitant de Nexon, était un de ses cliens; il habitait son joli fief du *Pui-Chevalier*, près d'Oradour-sur-Vayre, avec deux demoiselles David de Lastours, ses belles-sœurs. Il avait été question de vendre cette propriété à M. Bourdeau. C'est dans ce dessein que nous y fîmes un petit voyage; mais en définitif le marché proposé n'eut pas de suite : Je crois que ce bien tomba ensuite dans les mains de la nation. Une autrefois j'accompagnai M. Bourdeau chez le prieur de Saint-Barthélemi, son frère, dont le presbytère était situé au sommet d'une montagne. C'était le premier voyage que j'y faisais, et je menais en trousse derrière moi, une jeune

[redacted]

sénéchal. La lieutenance vint à vaquer ; on me sonda pour savoir si j'en accepterais ; je préférai mon indépendance, et ne voulus être *l'homme* de personne. Quand j'éprouvais quelques momens d'ennui, j'allais coucher chez le prieur de Saint-Barthélemi ; là nous causions au sein de l'amitié ; nous promenions sur sa terrase, ou nous lisions quelques morceaux de son encyclopédie et puis nous soupions gaiement ; le lendemain je rentrais au logis, plus dispos et plus content de moi. Outre les occupations habituelles de mon cabinet, nous recevions plusieurs visites de nos bons voisins et de nos amis. Quand mes connaissances particulières venaient me voir, elles étaient sûres de trouver dans le ménage ce qu'Horace appelle *hospes lætus ridentesque lares*. M. de la Vallade, homme loyal et jovial, était pour moi un second père ; j'avais dans mon épouse une amie pieuse et tendre, et bientôt elle allait me donner de jeunes amis ; comment aurais-je pu ne pas m'accoutumer dans une pareille solitude, et n'être pas heureux dans une pareille situation ? Je me rappelle avec bonheur que dans nos soirées de la belle saison, après avoir soupé en famille, mon beau-père, ma femme et moi, tenant par la main nos premiers enfans, aimions à aller promener avec eux, à petit pas, jusqu'au bout de notre allée ; et là, à leur très-grande joie, je les balançais, l'un après l'autre, sur les branches d'un jeune châtaignier. Je l'ai revu naguères, cet arbre que j'avais aidé à planter : hélas ! il n'en reste plus que le tronc ; il semble qu'il ait veilli plus encore que moi.

les chefs de la révolution voulaient que toutes les communes fussent armées. Dans ce but, on imagina de répandre partout un certain effroi, par des moyens divers appropriés à chaque division du territoire. Ainsi le même jour, à la même heure, on fit partir de Paris un grand nombre de courriers, porteurs d'instructions secrètes, qu'ils devaient laisser partout sur leur passage. Dans les environs de la capitale, c'était des brigands qui brûlaient les meules de blé et de foin; au nord, c'était une irruption d'Allemands; à l'ouest, une colonne de dix mille Anglais qui ravageaient le pays par le meurtre et l'incendie. Le trouble des esprits rendait tout croyable; le tocsin des communes de campagne portait l'alarme, de proche en proche, dans les chaumières comme dans les châteaux. Je me trouvais ce jour-là à Nexon. Dans l'après-dînée, étant allé voir M. le curé Desthèves, je le trouvai assis sur un banc, au fond de son jardin, avec M. l'abbé Doudet, curé voisin; je fus invité à prendre place entre eux. Nous causions ensemble de la révolution que nous ne voyions pas tout-à-fait du même œil, lorsque nous vîmes apparaître, au bout de l'allée en face de laquelle nous nous étions placés, M. Labesse, vicaire, qui venait de dîner chez un curé voisin et s'avançait vers nous à grand pas. *Aux armes! aux armes!* s'écria-t-il du milieu de l'allée, d'un ton moitié plaisant et moitié sérieux. Il nous raconta qu'au moment où l'on allait commencer une partie de jeu, il était arrivé, en très-grande hâte, un domestique de la maison des Cars,

allé mourir dans son château de Nontron, madame la comtesse (née Pichon-de-la-Rivoire), sa seconde femme, était venue de Paris habiter celui de *Peucharneau*, dans mon voisinage. Avec un esprit vif et cultivé, cette dame se montrait favorable aux idées nouvelles, tandis que son mari en eût été profondément affecté. J'avais l'honneur de la voir quelquefois, et nous changions ensemble nos journaux, pour mieux voir la marche des événemens. Au milieu de l'agitation des esprits, je revins quelque temps après au barreau de Limoges, afin d'être plus près des événemens. Je m'y trouvais lors de la prise de la Bastille, cette grande victoire du peuple, qui répandit partout l'enthousiasme de la liberté. On avait arboré aussitôt la cocarde aux trois couleurs, et il s'était formé des gardes nationales dans toutes les villes un peu considérables. Un jour que j'étais parti, un peu tard de Limoges, pour me rendre à Nexon, M. l'abbé Labesse, mon compagnon de voyage, me proposa d'aller coucher à l'abbaye de Solignac. Il y avait alors un cours de novices, parmi lesquels je trouvai un jeune homme de Nontron, M. l'abbé Lapouraille. Le prieur nous fit bon accueil, quoique un peu offusqué de la cocarde que j'avais à mon chapeau. Cette révolution, nous dit-il, a été produite par les besoins du trésor ; mais, pour remplir le déficit, on aurait pu s'adresser au clergé ; et notre seul Ordre (celui des Bénédictins) aurait fourni plus de neuf millions.

Non contens de voir les gardes nationales formées dans Paris et dans les principales villes de France,

les chefs de la révolution voulaient que toutes les communes fussent armées. Dans ce but, on imagina de répandre partout un certain effroi, par des moyens divers appropriés à chaque division du territoire. Ainsi le même jour, à la même heure, on fit partir de Paris un grand nombre de courriers, porteurs d'instructions secrètes, qu'ils devaient laisser partout sur leur passage. Dans les environs de la capitale, c'était des brigands qui brûlaient les meules de blé et de foin; au nord, c'était une irruption d'Allemands; à l'ouest, une colonne de dix mille Anglais qui ravageaient le pays par le meurtre et l'incendie. Le trouble des esprits rendait tout croyable; le tocsin des communes de campagne portait l'alarme, de proche en proche, dans les chaumières comme dans les châteaux. Je me trouvais ce jour-là à Nexon. Dans l'après-dinée, étant allé voir M. le curé Desthèves, je le trouvai assis sur un banc, au fond de son jardin, avec M. l'abbé Doudet, curé voisin; je fus invité à prendre place entre eux. Nous causions ensemble de la révolution que nous ne voyions pas tout-à-fait du même œil, lorsque nous vîmes apparaître, au bout de l'allée en face de laquelle nous nous étions placés, M. Labesse, vicaire, qui venait de dîner chez un curé voisin et s'avançait vers nous à grand pas. *Aux armes! aux armes!* s'écria-t-il du milieu de l'allée, d'un ton moitié plaisant et moitié sérieux. Il nous raconta qu'au moment où l'on allait commencer une partie de jeu, il était arrivé, en très-grande hâte, un domestique de la maison des Cars,

portant pour nouvelle qu'un corps de dix mille Anglais s'avançait de nos côtés, laissant partout la désolation sur son passage. Les villes de Confolent et de Rochechouart avaient été brûlées, et déjà Châlus était en feu ; le tocsin de Saint-Hilaire et des environs sonnait lorsqu'il en était parti. Je rentrai bientôt à la maison je fis part de cette étrange nouvelle à mes vieux parens, qui n'en parurent guère affectés ; je l'étais assez peu moi-même. Ce commun sang-froid me donna l'idée de monter dans ma chambre, examiner une procédure, dans laquelle je devais plaider le lundi suivant, pour un M. Puimoulinier.

A peine s'était-il écoulé un bon quart d'heure, que j'entendis sonner le tocsin ; je quittai alors la plume et me mis à la fenêtre, pour voir, sur la place publique, ce qui se passait. J'y aperçus un groupe nombreux de personnes que pérorait notre estimable pasteur ; j'y accourus et je pus entendre les dernières paroles d'encouragement à nous défendre, proférées par M. Desthèves. L'arrivée inopinée du chevalier de Laplace-Rongeras, qui venait de Limoges, confirma l'alarme. Il avait laissé la ville dans le plus grand émoi ; il n'avait pu en emporter qu'une quantité limitée de poudre et de plomb, dont il venait nous faire part. On convint que le soir après souper, tous les hommes en état de s'armer comme l'on pourrait, se réuniraient au château, pour de là s'aller poster sur les hauteurs qui dominent le village du Courdeu. Comme nous montions au-dessus du Châtenet pour aller prendre des positions, le baron des Etangs,

nouvellement arrivé de voyage, était venu nous joindre en bottes et éperons. Il broncha si fort dans un mouvais sentier, qu'il ne put s'empêcher de tomber. Le Français rit de tout, en toute occasion : *Ah!* dit-il, en se relevant, *c'en est fait des Anglais, s'ils passent par là, nous n'aurons aucun coup à tirer.* Quand nous fûmes arrivés au poste, dominant un défilé par où l'ennemi devait arriver, la nuit était déjà très-obscure. D'autres habitans venaient par d'autres sentiers se joindre à nous. Au moindre bruit, on s'avançait pour les reconnaître, en leur criant : *Ey co vautreix?* Il était plus de deux heures après minuit et rien n'avait encore apparu ; je pris le parti de me retirer tout doucement et chacun, je crois, en fit de même un peu plus tôt ou un peu plus tard. Une lampe brûlait dans la chambre où mon père et ma mère dormaient paisiblement ; à côté de leur lit, étaient un fusil et une petite hâche à long manche, que nos Pères appelaient *hachoupy*. Je montai me coucher ; je ne me réveillai que lorsque le soleil était déjà haut sur l'horizon, et rien n'avait bougé. Cette alerte eut lieu dans nos contrées un jour de mercredi du mois d'août 1789. Elle était arrivée au marché de Piégut, vers les onze heures du matin, et dès les deux heures après midi elle était parvenue à Nexon, distant de huit bonnes lieues de traverse.

Peu de jours après cette grande panique, un gentilhomme des environs de Saint-Angel (Corrèze), peu favorable au nouvel ordre de choses, fut accusé de vouloir faire une contre-révolution. La multitude

égarée se porte à son manoir ; elle y trouve quelques fusils, quelques vieilles armures, notamment une grande arquebuse propre à tirer les canards sauvages. En voilà plus qu'il n'en faut, comme pièces de conviction : mon gentilhomme est aussitôt saisi pour être conduit à Limoges avec une forte escorte. A son approche, je promenais sur la terrasse de M. l'avocat Boissou (boulevart du Saint-Esprit). Un détachement du régiment de cavalerie avait été envoyé à l'avance de l'escorte corrésienne. La population s'était portée en foule au-delà du pont Saint-Martial, pour la voir arriver ; l'intendant lui-même, M. Daine s'y était rendu à pied. Je vis commodément, de l'endroit où j'étais, passer le cortége. Le conspirateur marchait tristement entre deux haies de gardes à cheval, portant en trophée les armes saisies, notamment une vieille coulevrine qui fixait tous les regards. Malheur au prévenu s'il se fût échappé au milieu de la foule ; tant était grande l'irritation. Dans une telle circonstance, par une innovation heureuse, le tribunal criminel voulut que l'accusé subît en public son interrogatoire. Il fut reconnu que l'accusation n'avait aucune espèce de fondement ; chacun eut à rougir d'avoir un moment partagé l'erreur populaire, et le prévenu dut s'en retourner dans son castel, bien surpris de l'honneur qu'on lui avait fait de le croire si redoutable.

Mon premier mandat politique avait été de concourir à l'élection des députés aux Etats-Généraux ; je fus ensuite élu moi-même successivement maire de

Pluviers, membre du conseil-général de la Dordogne et président du tribunal de district de Nontron. Le conseil-général se trouva composé de trente-six membres, à raison de quatre pour chacun des neuf districts de ce grand département. Il était présidé par M. Durand-des-Moneries, père du général de ce nom, que je connus beaucoup dans la suite, soit à Paris, soit à Chambéry, où il maria de mon temps une de ses filles. Il y avait alors près de chaque conseil un procureur-général; cette place était remplie par M. Moreau-de-Saint-Martial, ancien premier président de la Cour des aides de Bordeaux, homme recommandable à tous égards et qui portait bien la parole. On remarquait parmi les membres de ce premier Conseil, MM. de Beaupui, chevalier de Saint-Louis, ancien major de dragons; Maleville; Chillaud-Larigaudie; Maynard; Galaup; Limousin; Couderc-du-Casse; Delage; Boyer aîné et autres des plus distingués dans le pays. Le Conseil siégeait dans l'ancien couvent des Jacobins, un peu hors ville, sur la route de Bordeaux. Ce local était assorti d'une église, propre à tenir les assemblées électorales; d'autres bâtimens, où l'on aurait pu établir les tribunaux; d'une place au devant et d'un vaste enclos. On avait dressé en forme de fer à cheval, dans une grande salle, une estrade sur laquelle siégeaient les conseillers; M. le procureur-général siégeait au parquet. La question s'était élevée de savoir si l'on réserverait ce local pour des établissemens publics, notamment pour le directoire de département qui allait

bientôt se former. Boyer, au nom d'une commission, fit un rapport l s conclusions étaient que ce local serait ve . le procureur-général avait pris des conclusi s l bles ; mais la délibération avait été renvoyée à un re jour. Au jour fixé, on vit paraître à la barre le aire de Périgueux (M. de Salleton, chevalier de t-Louis) et ses adjoints en écharpes ; ils étaient és d'un jeune avocat de grande espérance, M. ulin, qui depuis mourut à Paris sous le fer révol naire, et un grand nombre d'habitans de la ville s'étaient réunis à eux. Je fus pour mon compte vivement frappé de cette apparition imprévue ; M. de Beaupui, près duquel j'étais placé, partageait ma surprise. M. Moulin exposa en peu de mots et avec une juste convenance, le vœu de la ville pour que l'administration départementale fût placée dans son enceinte et non hors de ses murs. Je me levai et pris le premier la parole pour m'y opposer. Je commençai par dire que, lorsque la municipalité avait cru devoir intervenir dans cette question, ce ne pouvait être que d'après la persuasion que sa présence ne gênerait en rien la liberté des suffrages. Je fis valoir ensuite l'extrême convenance du local des Jacobins pour des établissemens publics, l'impossibilité d'en trouver d'aussi convenable dans l'intérieur d'une ville resserée entre de hautes murailles et dans une situation escarpée par la rivière d'Isle, de manière qu'elle n'était susceptible de s'étendre que du côté des Jacobins ou de la plaine du Toulon (Depuis lors, ces grandes murailles, ces tours qui les flanquaient ont

été démolies, et à l'époque où j'écris, il règne à Périgueux une noble émulation d'embellissement). Je fus soutenu dans mon opposition par M. Maleville et par quelques autres de mes collègues. M. Maleville ayant été interrompu par des murmures, proféra d'une voix forte et animée, ces bons vers d'Horace :

Justum et tenacem propositi virum, etc.

Pour plus d'indépendance, le Conseil arrêta que l'on voterait au scrutin. Son résultat fut en faveur de l'opinion que j'avais soutenue; mais après la séparation du Conseil, je ne sais quel mauvais génie vint paralyser cette décision. L'ancien local des Jacobins, si convenable à tous égards, fut vendu, au grand dommage du département. En effet, il a fallu depuis construire à grands frais un hôtel de la préfecture, sur un local qui appartenait à la ville, et dont il a fallu dans ces derniers temps lui payer le prix; il a fallu aussi construire, en dehors, un palais de justice, qui aura coûté plus de cent mille écus. Membre du conseil-général en 1829, je fus chargé de lui faire un rapport à ce sujet. Les dépenses s'élevaient déjà à deux cent trente-neuf mille huit cent soixante-onze francs, et l'édifice n'était pas couvert encore.

Dans les premiers temps de la révolution, on était porté à voir tout en beau. Un jour que je promenais à Périgueux, sur le Cours-de-Tourny, avec mes collègues Beaupui et Maleville, nous vînmes à parler de la particule des noms et de la formule actuelle des complimens. *Quand est-ce*, disaient-ils, *qu'on pourra*

s'écrire tout simplement, par exemple : à Nicolas Beaupui, à Jacques Maleville, à Joseph Verneilh ? Hélas ! ce temps n'arriva que trop tôt. M. de Beaupui était partisan sincère de l'égalité, quoique gentilhomme et grand seigneur rentier. Nommé dans la suite sénateur (avec un traitement de trente-six mille francs), s'il eût assez vécu sous l'empire, il lui aurait bien fallu subir le titre de *Comte* ou de *Marquis*. Quant à M. Maleville, sénateur sous l'empire et pair de France sous Louis XVIII, il fut successivement décoré de ces deux titres. Mais sans doute le plus beau fut d'être associé aux Portalis et aux Tronchet, pour la rédaction du Code Civil, ce monument le plus durable, comme le plus utile de la grandeur de Napoléon.

Lors des premières élections des juges de paix, il avait éclaté des troubles sérieux à Sarlat, à Domme, à Saint-Cyprien ; à Sarlat surtout, la guerre civile était prête à commencer. M. Galaup et moi y fûmes envoyés avec de grands pouvoirs, pour rétablir l'ordre et faire exécuter les lois. La division entre les deux partis était venue de ce qu'un arrêté du district avait autorisé les chefs d'ateliers, quoique non imposés, à voter dans l'élection ; ce qui semblait contraire aux loix. Dès le lendemain, nous partîmes à cheval, chacun sur un modeste *locatis*, pour nous rendre à Sarlat. A notre arrivée à Montignac, il s'y présenta une députation du parti appelé *aristocratique* qui venait à notre avance. Nous lui fîmes sentir la convenance d'arriver seuls dans une ville malheureusement di-

visée, et où nous étions envoyés pour calmer les esprits ; ces messieurs s'en retournèrent et nous couchâmes à Montignac, pour n'arriver que le lendemain. En arrivant à Sarlat, nous descendîmes à l'hôtel de Saint-Pierre, un peu hors ville, le même où j'avais logé dans mon premier voyage de Toulouse. Nous y reçûmes bientôt un grand nombre de visites, soit des membres du district, soit des chef des deux partis opposés. Parmi les visiteurs du parti aristocratique, nous pûmes remarquer un jeune gentilhomme qui portait fort bien la parole (M. de Campagne) et un vieil avocat (M. Luvelle). L'évêque du diocèse, M. d'Albaret, avait l'attention d'envoyer tous les matins demander de nos nouvelles; et lorsque notre mission fut terminée, d'après la résolution que nous avions prise de ne rendre aucune visite, nous eûmes l'impolitesse de partir, sans avoir fait aucune exception, même pour le prélat. Nous trouvâmes contraire aux lois l'arrêté du district qui avait admis à voter des citoyens non imposés, et fûmes d'avis de l'annuler. Le matin du jour où nous devions, chacun dans notre assemblée, annoncer cette décision, j'entendis de la fenêtre de l'hôtel un tambour qui invitait tous les chefs d'atelier à se rendre dans leurs sections respectives. Je lui fis signe de m'attendre, et je descendis précipitamment. *Qui vous a donné l'ordre de faire une pareille proclamation ? — La municipalité. — Les commissaires du département vous défendent de la continuer*. Mais déjà il avait parcouru toute la ville. Nous partîmes bientôt après mon collègue et

égarée se porte à son manoir ; elle y trouve quelques fusils, quelques vieilles armures, notamment une grande arquebuse propre à tirer les canards sauvages. En voilà plus qu'il n'en faut, comme pièces de conviction : mon gentilhomme est aussitôt saisi pour être conduit à Limoges avec une forte escorte. A son approche, je promenais sur la terrasse de M. l'avocat Boissou (boulevart du Saint-Esprit). Un détachement du régiment de cavalerie avait été envoyé à l'avance de l'escorte corrésienne. La population s'était portée en foule au-delà du pont Saint-Martial, pour la voir arriver ; l'intendant lui-même, M. Daine s'y était rendu à pied. Je vis commodément, de l'endroit où j'étais, passer le cortége. Le conspirateur marchait tristement entre deux haies de gardes à cheval, portant en trophée les armes saisies, notamment une vieille coulevrine qui fixait tous les regards. Malheur au prévenu s'il se fût échappé au milieu de la foule ; tant était grande l'irritation. Dans une telle circonstance, par une innovation heureuse, le tribunal criminel voulut que l'accusé subît en public son interrogatoire. Il fut reconnu que l'accusation n'avait aucune espèce de fondement ; chacun eut à rougir d'avoir un moment partagé l'erreur populaire, et le prévenu dut s'en retourner dans son castel, bien surpris de l'honneur qu'on lui avait fait de le croire si redoutable.

Mon premier mandat politique avait été de concourir à l'élection des députés aux Etats-Généraux ; je fus ensuite élu moi-même successivement maire de



comme vos juges d'appel, nous avons dû juger selon notre conscience. Je leur lus ensuite les considérans de notre arrêté, où nous avions tâché de ménager le plus possible leurs amours-propres, et je les engageai à renvoyer au lendemain pour prendre une résolution ; ils se retirèrent et ne reparurent plus. Après que nous eûmes rendu au conseil-général le compte de notre mission, M. de Saint-Martial me dit en particulier, au sujet de l'offre de cette démission : *Eh, morbleu! il fallait la prendre.*

Le succès que nous avions obtenu à Sarlat, eut une heureuse influence sur les élections de Domme et de Saint-Cyprien ; elles se refirent en notre présence et tout s'y passa convenablement. Nous fûmes reçus à Domme chez madame de Maleville, entourée de ses nombreux et intéressans enfans. Que d'avenir il y avait alors dans cette honorable famille? J'ai dit plus haut l'illustre carrière du père : celle du fils aîné ne le fut guère moins. Après avoir été conseiller à la Cour royale de Paris, il fut nommé successivement premier président des Cours royales de Metz et d'Amiens, conseiller à la Cour de cassation et pair de France. Comme il avait une grande facilité de travail et d'élocution, c'était un des membres les plus distingués de la noble Chambre. La même intimité qui m'avait uni à son père, régnait entre nous. Depuis ma retraite en province, il m'avait adressé deux opinions prononcées par lui à la tribune des Pairs, l'une sur la suppression de l'anniversaire du 21 janvier, l'autre relative au projet de rétablir le divorce, projet auquel

bientôt se former. M. Boyer, au nom d'une commission, fit un rapport dont les conclusions étaient que ce local serait vendu. M. le procureur-général avait pris des conclusions semblables ; mais la délibération avait été renvoyée à un autre jour. Au jour fixé, on vit paraître à la barre le maire de Périgueux (M. de Salleton, chevalier de Saint-Louis) et ses adjoints en écharpes ; ils étaient assistés d'un jeune avocat de grande espérance, M. Moulin, qui depuis mourut à Paris sous le fer révolutionnaire, et un grand nombre d'habitans de la ville s'étaient réunis à eux. Je fus pour mon compte vivement frappé de cette apparition imprévue ; M. de Beaupui, près duquel j'étais placé, partageait ma surprise. M. Moulin exposa en peu de mots et avec une juste convenance, le vœu de la ville pour que l'administration départementale fût placée dans son enceinte et non hors de ses murs. Je me levai et pris le premier la parole pour m'y opposer. Je commençai par dire que, lorsque la municipalité avait cru devoir intervenir dans cette question, ce ne pouvait être que d'après la persuasion que sa présence ne gênerait en rien la liberté des suffrages. Je fis valoir ensuite l'extrême convenance du local des Jacobins pour des établissemens publics, l'impossibilité d'en trouver d'aussi convenable dans l'intérieur d'une ville resserée entre de hautes murailles et dans une situation escarpée par la rivière d'Isle, de manière qu'elle n'était susceptible de s'étendre que du côté des Jacobins ou de la plaine du Toulon (Depuis lors, ces grandes murailles, ces tours qui les flanquaient ont

d'après lequel un marquis de Ladouze-Lastours avait été condamné, pour avoir fait mourir sa première femme; on ajoute que sa seconde femme, qui était fille du président Pichon, de Bordeaux, avait subi le même sort, comme étant sa complice. On cite, à ce sujet, une lettre que la malheureuse marquise, avant de sortir de sa prison pour aller à l'échafaut, écrivait à son fils; lettre si touchante et si pieuse, que l'on serait tenté de croire qu'elle n'était pas coupable. *Mon enfant*, lui disait-elle, *on vient de prononcer mon arrêt de mort, et je n'y trouve rien de fâcheux que la crainte que j'ai qu'en mourant, tu ne meures aussi par contre-coup. La mort m'est agréable d'un côté, parce que j'y trouve l'occasion d'en faire un sacrifice à Dieu, et me laisse de la douleur de l'autre, d'autant que je suis obligée d'abandonner la moitié de moi-même. Je n'ai plus de parole qu'à te dire adieu de ma bouche, et suis bien malheureuse de ne pouvoir joindre la tienne. Baise ces derniers caractères, et ainsi tu baiseras la main qui t'écrit et le cœur qui te parle. Adieu pour jamais! De ma prison, le vendredi*, 27 *décembre* 1669.

Signée, LADOUZE-LASTOURS.

L'éditeur de Tallemant dit avoir copié cette lettre dans les *Mémoires historiques sur la Bastille*, (tom. 1er, p. 71); Corbinelli, dans une lettre à Bussy-Rabutin, datée de Toulouse 26 septembre 1669, observe que le marquis de Ladouze était accusé d'avoir empoisonné sa femme, pour épouser la

[redacted]

fille du président Pichon, et que celle-ci s'étant déguisée en homme pour voir son mari dans sa prison et lui donner des conseils, aurait été découverte et arrêtée. *De là*, ajoutait-il, *des conjectures très-fortes qu'elle aurait trempé au meurtre de la première femme.* D'après Bussy-Rabutin, en ses *Lettres* (t. 3, p. 174), il paraît que le marquis de Ladouze était aussi prevenu d'avoir assassiné son beau-frère, tandis qu'il soutenait l'avoir tué en duel.

Après la cession du conseil-général, le directoire d'administration se trouva composé de MM. Beaupui, Maleville, Galaup, Couderc-du-Casse et autres, au nombre de huit, avec un traitement de deux mille fr. Il m'eût été facile d'en faire partie, mais je préférai de retourner dans ma famille; je m'y trouvais en joyeuse réunion, le jour de la Saint-Jean, fête patronale du lieu (24 juin 1791), lorsqu'un gendarme vint, en grande hâte, m'y porter une lettre de M. le procureur-général, par laquelle il m'annonçait que le Roi avait été *enlevé* par des malveillans, et que le conseil-général était immédiatement convoqué pour aviser au maintien de l'ordre public. Je partis le lendemain matin pour me rendre à Périgueux, et je me joignis, en passant à Nontron, avec M. Boyer, membre du même Conseil. Déjà sur la route tout était en émoi; combien de sentimens divers et confus nous absorbaient pendant ce triste voyage! En arrivant de nuit au Pui-de-Fourches, nous fûmes arrêtés par un corps-de-garde, où nous apprîmes que le Roi était de retour; de sorte que nous revînmes sur nos pas coucher à



Brantôme. Outre l'habitude de croire sans examen tout ce qui venait de l'assemblée nationale, par un sentiment de respect et d'amour pour le Roi, on aimait encore mieux croire à un *enlèvement* qu'à une évasion, quoiqu'il fût vrai que c'en était une. L'assemblée nationale, en jetant les bases d'une constitution, avait été malheureusement dominée par cette prévention que le pouvoir exécutif serait toujours assez fort pour se défendre contre la démocratie ; on l'avait en conséquence affaibli outre mesure. Déjà depuis long-temps le Roi était en quelque sorte prisonnier dans son palais ; la multitude égarée l'y avait refoulé malgré les efforts de la Garde Nationale, un jour qu'il se disposait à partir pour Saint-Cloud. Dans cette cruelle situation, Louis était parti avec sa famille la nuit du 20 au 21 juin, pour se rendre dans une ville frontière du royaume ; et de là il aurait adressé à l'assemblée ses justes observations sur le besoin d'organiser fortement l'autorité royale dans une grande monarchie. Mais il avait été arrêté à Varennes par les soins d'un maître de poste nommé *Drouet*, dont il m'était réservé d'être un jour le juge, dans un grand procès politique à Vendôme. *Aux premières élections* du district de Nontron, je fus nommé président du tribunal. J'y avais pour collègues M. Delage, jurisconsulte exercé, ancien émule du fils de M. Leberthon, premier président du Parlement ; M. Fourien-de-Villopré, ancien juge du Bourdeix ; M. Forien-des-Places, qui fut dans la suite un procureur-du-roi très-distingué... (Il mourut jeune

encore, après avoir été taillé de la pierre par le célèbre Dupuytren), et M. Janet-de-Lasfont, ex-procureur du roi de la monnaie à Angoulême, qui fut dans la suite conseiller à la Cour royale de Bordeaux. Depuis la suppression des Parlemens, les tribunaux de district étaient juges d'appel les uns des autres, d'après un certain ordre de récusations. Ils se composaient de cinq juges et d'un commissaire du roi, tous au même traitement de dix-huit cents francs; leur costume était l'habit français, avec le petit manteau et un chapeau à plumes noires, retroussé sur le devant. Le procès le plus remarquable que nous eûmes à juger, jusqu'à mon départ pour la législature, était venu par appel du sénéchal de Périgueux. Il s'agissait de la validité du testament d'un ancien procureur à ce présidial en faveur de sa concubine. Outre la nature du sujet, la réputation des avocats qui devaient plaider dans cette affaire, avait beaucoup excité la curiosité publique. M. Debord, avocat le plus célèbre de Périgueux, plaidait pour le maintien du testament, et M. Moulin pour son annulation. Ce jeune orateur plaida fort éloquemment la cause des mœurs; toutefois la disposition fut maintenue et le jugement du sénéchal réformé.

Après que le mouvement révolutionnaire, parti de la capitale, se fut répandu dans les provinces, il s'y était formé, dans les campagnes comme dans les villes, des *comités* de surveillance, en même temps que les Gardes Nationales s'y étaient organisées. Ces comités ne tardèrent pas à s'ériger en petites administrations, qui bientôt devinrent plus puissantes que



les autres. Dans mon voisinage, le comité de Bussière-Badil, quoique composé d'hommes estimables et présidé par le curé de la paroisse, se permit un acte arbitraire, grave par lui-même ainsi que par le caractère de celui qui en était l'objet. Le juge châtelain du lieu, prévenu d'avoir manqué de respect envers cette autorité nouvelle, avait été condamné à un jour de prison, qu'il lui fallut subir ; mais, au sortir de là, il porta sa plainte au lieutenant-criminel de Périgueux. Le curé fut décrété d'un *soit-ouï*, comme on disait alors, et bientôt il partit pour Périgueux, avec un mémoire justificatif ou d'excuses que je lui avais rédigé. Il y a lieu de croire que ce premier décret fut ensuite changé momentanément en un autre plus sérieux. Quoiqu'il en soit, M. le curé-président revint deux ou trois jours après, un peu honteux et bien résolu de ne plus se mêler de politique.

L'organisation des municipalités fit peu à peu disparaître les comités patriotiques ; il n'en fut pas de même des sociétés populaires, qui s'étaient formées à l'instar des Jacobins de Paris. Le club de Nontron comprenait à peu près tous les habitans de la ville. Quoique mes collègues en fissent tous partie, je n'augurais pas bien de ces réunions politiques et me défendais d'en faire partie. Je fus souvent invité à m'y faire recevoir ; je répondais en plaisantant à ceux qui m'en parlaient : *Le tribunal doit être comme une maison de verre ; tous mes collègues sont déjà parmi vous : si j'y allais moi-même, on croirait que c'est pour vous faire la cour et désarmer votre surveillance.*

Mais à mon retour de l'assemblée électorale du département, qui m'avait fait l'honneur de me nommer député à la législature, la société m'ayant envoyé des commissaires pour me complimenter, je crus devoir, la veille de mon départ, lui porter mes remercîmens. Cette démarche me valut une réception par acclamation, et le lendemain je reçus un diplôme, au moyen duquel je pourrais assister aux séances de la société-mère, dite *des Jacobins*. En effet, lorsque je fus arrivé à Paris, mon collègue Beaupui me présenta à cette société; j'y allai une seconde fois, il n'en fallut pas d'avantage pour me satisfaire, et M. de Beaupui ne tarda guère lui-même à s'en dégoûter.

La constitution venait d'être publiée; une assemblée nouvelle allait succéder à la constituante: c'était l'époque de la grande émigration. Comme au temps des Croisades, on envoyait une quenouille à quiconque, d'une classe noble ou élevée, n'entreprenait pas le voyage d'outre-Rhin. En partant de Puiraseau pour aller embrasser mes parens à Nexon, je m'étais arrêté chez mon cousin Lapisse, au bourg des Cars. Son frère, garde-du-corps, était déjà émigré; j'étais loin de penser que lui-même voulût en faire autant. Trois jours après, je fus bien surpris de me trouver à Limoges dans la même diligence que lui, avec quatre autres émigrans, y compris deux prêtres, M. Masbareau, député de la Haute-Vienne, que je ne connaissais point encore, était du même voyage. La route était couverte de chaises-de-poste, au point que nous fûmes obligés de courir deux relais avec des bœufs.

Dans les hôtelleries, on se disait, avec un air de satisfaction : *La foire sera bonne, il y a bien des marchands*, et autres analogues. Je m'affligeais en secret de voir un si grand nombre de mécontens sortir du royaume, tandis que mon vieux collègue en plaisantait. *Ne voyez-vous pas*, me dit-il un jour, *que ces messieurs vont au carnaval de Venise?* Au dernier dîner que nous prîmes ensemble à Etampes, j'eus un entretien particulier avec Lapisse; je lui témoignai ma peine de le voir s'éloigner de sa femme, de ses enfans et de ses affaires. Je remarquai dans lui un air sombre et pensif, mais il était trop tard. J'allais voir Paris pour la première fois; M. Masbareau m'avait observé qu'il ne convenait guère que nous allassions descendre au même hôtel que nos compagnons de voyage. Il me mena à l'hôtel de *Limoges*, rue de la Harpe, tandis que ces messieurs allaient descendre rue Git-le-Cœur (hôtel de Montauban). En prenant congé d'eux, sur la place de l'Odéon, j'avais embrassé ce pauvre Lapisse et le jeune Romain, que l'on menait, disait-on, dans un collége; le séquestre national que l'on mit ensuite sur ses biens, causa bien des embarras à sa respectable mère, et par contrecoup à moi-même, qu'elle envoyait souvent consulter. En descendant de la voiture, j'y avais laissé mon épée avec celles de ces messieurs. Je la réclamai par un petit billet à Lapisse, où je disais *qu'elle ferait trop de mal dans l'Etranger*. Il me la renvoya avec un dernier adieu; plus de dix ans de tempêtes allaient s'écouler avant que de nous revoir.

[redacted]

encore, après avoir été taillé de la pierre par le célèbre Dupuytren), et M. Janet-de-Lasfont, ex-procureur du roi de la monnaie à Angoulême, qui fut dans la suite conseiller à la Cour royale de Bordeaux. Depuis la suppression des Parlemens, les tribunaux de districts étaient juges d'appel les uns des autres, d'après un certain ordre de récusations. Ils se composaient de cinq juges et d'un commissaire du roi, tous au même traitement de dix-huit cents francs; leur costume était l'habit français, avec le petit manteau et un chapeau à plumes noires, retroussé sur le devant. Le procès le plus remarquable que nous eûmes à juger, jusqu'à mon départ pour la législature, était venu par appel du sénéchal de Périgueux. Il s'agissait de la validité du testament d'un ancien procureur à ce présidial en faveur de sa concubine. Outre la nature du sujet, la réputation des avocats qui devaient plaider dans cette affaire, avait beaucoup excité la curiosité publique. M. Debord, avocat le plus célèbre de Périgueux, plaidait pour le maintien du testament, et M. Moulin pour son annulation. Ce jeune orateur plaida fort éloquemment la cause des mœurs; toutefois la disposition fut maintenue et le jugement du sénéchal réformé.

Après que le mouvement révolutionnaire, parti de la capitale, se fut répandu dans les provinces, il s'y était formé, dans les campagnes comme dans les villes, des *comités* de surveillance, en même temps que les Gardes Nationales s'y étaient organisées. Ces comités ne tardèrent pas à s'ériger en petites administrations, qui bientôt devinrent plus puissantes que

bureau de la Chambre, soit des comités qui allaient se former, fussent réservées aux députés *patriotes*. Quoique je le fusse de bonne foi, un pareil concert n'était pas de mon goût ni dans mes principes. Dès-lors je n'allai plus aux Jacobins; M. de Beaupui, celui de mes collégues avec lequel j'étais le plus lié, ne tarda pas à s'en détacher. Notre jeune collégue Delfau, plus ardent que nous, les fréquenta quelque temps encore, et finit par en sortir plein d'indignation; *Ce n'est*, me disait-il un jour, *qu'un repaire de conspirateurs, je veux les dénoncer à la tribune.* Quelques jours après, il me communiqua le commencement d'un discours qu'il avait préparé à cet effet. Je lui observai qu'il n'irait pas loin, s'il commençait ainsi; il m'en crut, changea l'ordre de sa composition, et, peu de jours après, il demanda la parole pour une *motion d'ordre*. On le laissa aller quelque temps; mais dès qu'on eût compris l'objet de son discours, les murmures et de grandes clameurs le forcèrent à quitter la tribune. A peine en était-il descendu, que Merlin (de Thionville), vint à lui et l'apostropha si vivement qu'on s'était donné rendez-vous pour le lendemain. Cette scène avait eu lieu avant que je fusse arrivé à la séance. Aussitôt que j'y fus entré, M. Duvoisin-La-Serve vint me faire part de ce qui s'était passé; j'allai de suite m'asseoir près de Delfau, qui me confirma la chose. J'offris de l'accompagner; il me remercia, disant: *Je demeure avec Taillefer; il trouverait mauvais que je prisse pour second un autre que lui.* C'était une heureuse idée; il y avait beaucoup plus de sym-



Mais à mon retour de l'assemblée électorale du département, qui m'avait fait l'honneur de me nommer député à la législature, la société m'ayant envoyé des commissaires pour me complimenter, je crus devoir, la veille de mon départ, lui porter mes remercimens. Cette démarche me valut une réception par acclamation, et le lendemain je reçus un diplôme, au moyen duquel je pourrais assister aux séances de la société-mère, dite *des Jacobins*. En effet, lorsque je fus arrivé à Paris, mon collègue Beaupui me présenta à cette société; j'y allai une seconde fois, il n'en fallut pas d'avantage pour me satisfaire, et M. de Beaupui ne tarda guère lui-même à s'en dégoûter.

La constitution venait d'être publiée; une assemblée nouvelle allait succéder à la constituante: c'était l'époque de la grande émigration. Comme au temps des Croisades, on envoyait une quenouille à quiconque, d'une classe noble ou élevée, n'entreprenait pas le voyage d'outre-Rhin. En partant de Puiraseau pour aller embrasser mes parens à Nexon, je m'étais arrêté chez mon cousin Lapisse, au bourg des Cars. Son frère, garde-du-corps, était déjà émigré; j'étais loin de penser que lui-même voulût en faire autant. Trois jours après, je fus bien surpris de me trouver à Limoges dans la même diligence que lui, avec quatre autres émigrans, y compris deux prêtres, M. Masbareau, député de la Haute-Vienne, que je ne connaissais point encore, était du même voyage. La route était couverte de chaises-de-poste, au point que nous fûmes obligés de courir deux relais avec des bœufs.

pouvait être un cas de responsabilité ministérielle; mais cela pouvait-il préjudicier à un tiers, qui avait acquis de bonne foi? Un ordre du jour décida que non. L'autre affaire était d'un genre à la fois sérieux et piquant. On avait déclaré la guerre à l'Autriche, et son début n'avait pas été heureux; on allait déclarer la patrie en danger; une Haute-Cour nationale avait été établie à Orléans, pour juger les crimes politiques; partout la défiance et l'irritation étaient à leur comble. Tel était l'état des choses, lorsqu'un ancien conseiller au Parlement de Nancy, M. de Bazelaire, dont le fils aîné avait déjà émigré, était parti avec son fils puiné et un M. Vigneron, pour les accompagner jusqu'à la frontière. Etant arrivé à Longwi, M. de Bazelaire y avait laissé sa voiture, avec ses chevaux et son cocher; de là il se dirigeait à pied vers la frontière, avec ses deux compagnons de voyage, lorsqu'ils furent arrêtés. M. de Bazelaire s'était empressé de déchirer quelques lettres qu'il devait remettre à son fils en le quittant. Une d'elles était écrite en chiffres, ce qui avait excité de grands soupçons. Les fragmens de ces lettres avaient été recueillis avec soin, et joints au procès-verbal adressé au ministre de la justice; lorsque j'eus appris le procédé qu'on avait suivi pour écrire cette lettre mystérieuse, il me devint facile d'en expliquer le sens. Au lieu d'une grave conspiration, c'était tout bonnement la lettre galante d'une femme à son ami; j'en lus quelques mots qui avaient déridé l'assemblée. Je donnai ensuite lecture d'une autre lettre que M. de Bazelaire écrivait à son fils aîné; elle exprimait

[redacted]

L'assemblée législative comprenait sept cent cinquante membres ; ils avaient été élus en général sous l'influence des clubs, et sans aucune condition de fortune ; ils recevaient un traitement de 6,000 francs, payés en assignats. La députation de la Dordogne m'avait donné pour collègues MM Pontard, évêque constitutionnel; Beaupui et Roux-Fazillac, chevaliers de Saint-Louis ; Elie Lacoste, Limousin, Lamarque, Delfau, Taillefer et Pinet. L'assemblée était permanente ; elle avait été élue pour cinq ans ; mais elle passa comme un torrent furieux, qui entraîna tout dans son cours, lois, constitution, couronne et monarque. Nous étions encore en route, quand nous apprîmes les premiers débats de l'assemblée, sur la réception du Roi lorsqu'il viendrait dans son sein ; ils avaient affligé tous les amis de la monarchie constitutionnelle. Le lendemain de mon arrivée, je fis mon premier dîner (à l'hôtel d'*Aga*, rue de Chartres) avec MM. Faye et Bordas, députés de la Haute-Vienne. Je louai, à l'année, dans ce voisinage, un petit appartement, rue Saint-Nicaise. Ces deux hôtels n'existent plus ; ils font aujourd'hui partie de la vaste place du Carrousel, entre les Tuileries et le Louvre. Je n'assistai que deux fois à la société des Jacobins ; je me rappelle qu'à une de ces séances, M. le président ayant donné lecture d'un avis par lequel les députés présens étaient invités à se réunir dans un local désigné, il se leva tout-à-coup un si grand nombre de membres, que les tribunes se mirent à applaudir. L'objet de cette réunion était de s'entendre pour que toutes les places, soit du

sur le champ, pour lui faire une proposition. Les trois comités se réunirent le soir même, sous la présidence de M. Lacoste, comme doyen d'âge, et la délibération se prolongea bien avant dans la nuit. On y avait appelé le ministre actuel de la guerre, M. de Graves. Sur quelques observations qui lui furent faites relativement au plan de campagne, M. de Graves s'excusa d'en être l'auteur ; c'était l'ouvrage de M. Dumouriez, qui avait passé au ministère des affaires étrangères. Dans cette nombreuse réunion, il fut arrêté que l'on proposerait à la Chambre de décréter d'abord la formation d'une Cour martiale pour juger les coupables, et puis qu'il serait enjoint à deux régimens de dragons qui avaient quitté leur poste devant l'ennemi, d'avoir à déclarer les provocateurs à la déroute, faute de quoi leurs guidons seraient lacérés et brûlés, et leurs numéros déclarés à jamais vacans dans l'armée. Mais comme les partisans de la république trouvaient dans nos désastres un moyen favorable à leurs desseins, les mesures de répression, que l'assemblée avait adoptées, n'eurent pas d'exécution.

Les crimes de la glacière d'Avignon ne tardèrent pas à se commettre. Un des secrétaires du bureau, M. Lemontey fut chargé d'en lire le procès-verbal; ses sanglots l'ayant empêché de continuer, ce fut M. Cambon qui finit de lire ces horribles détails. Le comité de législation fut chargé de s'assembler immédiatement pour faire une proposition à ce sujet. Le comité était alors très-nombreux ; M. Guadet (de la Gironde), qui passa depuis au comité diplomatique,

en faisait encore partie. Les membres qui parlèrent avant lui s'étaient tous accordés à flétrir l'attentat et à demander une éclatante réparation. M. Guadet, dans un discours un peu embarrassé, laissa, le premier, échapper le mot d'*amnistie*, qui excita un mouvement général de surprise et d'improbation. Un tribunal extraordinaire fut organisé pour juger cette horrible affaire, mais son action ne tarda pas à être paralysée. Peu à peu, dans les conversations, comme dans la Chambre, on s'accoutuma à entendre parler d'amnistie; et cette fatale mesure, complice à l'avance des crimes de septembre, finit par être adoptée. Par suite du même système, une autre amnistie que l'assemblée constituante avait prononcée, fut étendue à quarante-deux soldats du régiment suisse de Châteauvieux, qui avaient été condamnés pour des crimes commis à Nancy. On les vit arriver du bagne de Brest, au milieu des acclamations de la multitude; ils furent ensuite promenés dans Paris sur un énorme char de triomphe, ayant à leur tête le fameux Collot-d'Herbois. Le jour de cette saturnale, on avait prudemment fermé le jardin des Tuileries; mais j'y étais entré à la faveur de ma médaille. Curieux de voir le cortège, à son passage sur la place de Louis XV, je m'étais posté sur la terrasse du Pont-Tournant, derrière une des renommées. De là, je vis un homme de la foule grimper en croupe sur le cheval, derrière la statue du monarque, et lui bander les yeux avec son mouchoir, je ne sais dans quelle intention. Deux jours après, on vint demander que ces soldats fussent présentés à

la barre. *Non*, s'écria vivement M. Gouvion, *je ne souffrirai pas que les assassins de mon frère viennent s'asseoir près de moi. — Eh bien! sortez*, s'était brutalement écrié un député de l'extrême gauche. Du reste, le jour où ces étranges triomphateurs furent admis aux honneurs de la séance, le brave Gouvion en était déjà sorti furieux, pour aller reprendre son rang à l'armée. Quelques mois après, on apprit avec douleur, qu'au moment où il signait un ordre, il avait été tué d'un ricochet de canon.

Le premier usage du *Veto* royal sur des décrets rigoureux rendus contre les prêtres, les émigrés et les princes français, servit merveilleusement les projets de la faction. Tous les actes du gouvernement étaient calomniés. *Ça n'ira jamais bien, tant que vous aurez un roi*, m'avait dit un jeune député de la Gironde, qui fut depuis guillotiné. Les journaux du parti avaient signalé un prétendu *comité autrichien des Tuileries*, qui conspirait contre les libertés publiques; les hommes de bonne foi n'y croyaient pas du tout. Brissot et Gensonné promirent solennellement d'en prouver l'existence. Au jour indiqué pour les entendre, la foule des curieux était immense; leurs discours, préparés d'avance avec grand soin, furent entendus avec froideur et ne produisirent aucune conviction. Peu de temps après, M. Bertrand de Molleville, ministre de la marine, et M. Delessart, ministre des affaires étrangères, furent dénoncés pour être mis en accusation. On était alors loin de prévoir que les prévenus politiques seraient égorgés sans ju-

gement. L'abbé Fauchet, évêque du Calvados, dans une véhémente philippique contre M. Delessart, avait fortement ému les esprits. Lorsqu'on mit le décret aux voix, je m'accuse de m'être laissé entraîner par une sorte de magnétisme de position. Quant à M. de Molleville, je n'ai qu'à m'applaudir de mon vote; en ce que mes neuf collègues de la Dordogne, qui me précédaient sur la liste d'appel nominal, ayant voté pour le décret d'accusation, j'eus le courage de voter contre; et le décret fut rejeté.

Je ne fus appelé qu'une fois à l'honneur de porter les décrets à la sanction du Roi; c'était vers le milieu de la session. Si cet honneur était d'abord recherché, les choses avaient bien changé. D'après l'usage, les décrets étaient portés chaque jour à la sanction, par quatre députés pris sur la liste alphabétique. Vers les neuf heures du soir, les commissaires se rendaient aux flambeaux au palais des Tuileries, par le cours du manége et la porte grillée du pavillon de Marsan; *ils* étaient précédés par deux huissiers de la Chambre et suivis de l'officier commandant du poste. Au moment du départ, M. Vergniaud, l'un des commissaires, s'étant trouvé absent, j'accourus à l'un de mes collègues de la Dordogne, auquel je proposai de le remplacer. Ce collègue, chevalier de Saint-Louis et ancien garde-du-corps, s'en défendit avec un ton qui m'indisposa : *Ah! je vois bien*, lui dis-je, *vous auriez peur de déroger*, et j'en demandai un autre, qui accepta. Deux factionnaires, l'un garde-national et l'autre garde-du-corps, étaient postés à l'entrée du jardin. Nous fûmes



salués à ce poste ; toutefois j'entendis un groupe de Jacobins qui nous suivaient, dire que le garde-du-roi ne nous avait pas salués. Cela me rendit plus attentif à ce qui se passerait au poste d'entrée du pavillon de l'Horloge ; et les deux sentinelles nous portèrent également les armes. Après avoir traversé deux ou trois grandes salles, nous fûmes introduits dans celle du conseil des ministres que présidait le Roi. A l'annonce des commissaires, le Roi et ses ministres s'étaient levés. Louis en prenant les décrets des mains du doyen d'âge, avait répondu : *Je les prendrai en considération*. Au même instant, Sa Majesté se tournant vers la porte, dit, d'un ton élevé : *Monsieur le gendarme, vous ne deviez pas entrer avec ces messieurs*. Je vis alors le capitaine de gendarmerie qui se retirait à reculons, un peu honteux.

Tout se rembrunissait de plus en plus au tour du trône, quand le général Lafayette, commandant une de nos armées, crut devoir adresser au président de l'assemblée une lettre, en date du 16 juin 1792, dans laquelle il lui dénonçait *une faction établie près d'elle et ayant des ramifications jusque dans son sein, comme voulant renverser le trône et la monarchie*. La lecture de cette lettre, qui devait bientôt faire rugir les Jacobins, avait affecté vivement leurs nombreux amis dans l'assemblée. Un orateur de la Gironde monta aussitôt à la tribune : *Non, non*, s'écria-t-il, *ce n'est pas le général Lafayette qui a écrit cette lettre ; un général, en présence de l'ennemi, s'occupe de le battre, et non de faire des pétitions.*

Deux ou trois jours après, éclata la journée du 20 juin. M. de Lafayette ne tarda pas à se présenter lui-même à la barre. C'est pour la première fois que je voyais ce grand personnage, avec lequel j'eus depuis d'aimables relations, quoique ne partageant pas toujours ses idées politiques. Il dit que les besoins de son armée l'ayant appelé auprès du Roi, il avait saisi cette occasion pour venir exprimer ses sentimens à l'assemblée. Après s'être déclaré l'auteur de la lettre dont il s'agit, *je n'ai pas cru*, ajouta-t-il, *que mon titre de général pût m'empêcher d'exercer mes droits de citoyen français*. Il demanda que les violences qui venaient d'être commises au palais des Tuileries, fussent punies comme elles devaient l'être. Invité aux honneurs de la séance, il s'assit un moment au côté droit, où quelques députés de sa connaissance allèrent le saluer, et puis il se retira.

Avec ces bonnes dispositions de Lafayette, soutenues par la majorité de l'assemblée et par la garde nationale, on aurait pu, ce semble, couper le mal dans sa racine, en faisant fermer la société conspiratrice; mais la Cour lui gardait malheureusement rancune, pour avoir été un des chefs de la révolution. Le moment était d'autant plus favorable pour faire un coup d'état contre les Jacobins, que l'attentat du 20 Juin était palpitant. On avait choisi pour le commettre, l'anniversaire du serment du jeu de paume. Ce jour là une immense foule de prétendus pétitionnaires avait fait irruption dans la salle d'assemblée, en entrant par le côté gauche; elle avait à sa tête le fameux général



Sansterre et le marquis de Saint-Huruge. Une innombrable multitude, grossie encore par les curieux, les suivait, portant, les uns des piques et les autres différens emblêmes. J'en remarquai un qui portait au bout de sa pique les lambeaux d'une mauvaise culotte noire; un autre qui portait un cœur de veau sanglant, avec une bande de papier sur laquelle étaient écrits ces mots : *Cœur des aristocrates!* Il semble que ce fût le signal des deux honteuses périodes qui s'en suivirent, le *sans-culotisme* et la *terreur*. Au premier moment de l'invasion, ayant aperçu mon collègue Beaupui, près de la porte d'entrée, je m'y étais rendu. Cette porte était basse et étroite; on n'y pouvait passer que deux de front; les porteurs de piques ne pouvaient entrer qu'en les baissant. Aussitôt que j'aperçus l'horrible trophée, je m'écriai : *Est-ce qu'on nous prend pour des cannibales?* Dès que la pique fut redressée, celui qui la portait la branla, de manière que le cœur de veau lui tomba sur le poing, et il traversa ainsi la salle. Mon collègue et moi avions soutenu jusqu'au bout ce dégoûtant spectacle. Nous allâmes ensuite, comme de coutume, dîner ensemble, tout pensifs et préoccupés de ce qui venait de se passer. Sur la fin de ce triste dîner, arriva M. Beaupui-La-Richardie, ancien officier d'infanterie, frère de mon ami. *Vous êtes bien tranquilles, messieurs*, nous dit-il d'un air inquiet; *dans ce moment, le château est envahi par cette multitude qui vous a visité ce matin.* Nous eumes bientôt franchi l'espace qui nous séparait des Tuileries. Le Carousel, la cour et le jardin étaient

tout encombrés de monde ; une pièce de canon avait été traînée sous le pavillon de l'Horloge, et pointée sur le grand escalier, où la foule se pressait pour monter dans les appartemens. Au premier moment du danger, la Reine, avec la jeune Dauphine et madame Elisabeth s'étaient retirées dans leurs appartemens ; le Roi avait voulu rester seul avec son fils, exposé à toutes les insultes. Au premier bruit de l'attentat, l'assemblée s'était réunie ; elle envoyait chaque demi-heure, un certain nombre de ses membres auprès du Roi, pour l'assister dans cette cruelle situation. Le tour d'appel ne vint pas jusqu'à moi. Le jeune Dauphin, encore enfant, avait été monté sur une espèce de table, devant laquelle la foule s'écoulait ; on l'avait affublé d'un gros bonnet rouge, d'où la sueur découlait sur son jeune front. M. Baërt, député de la Somme, était accouru l'un des premiers, et s'était constamment tenu près du Roi. Quand le danger fut passé, le Roi lui dit : *Eh bien ! monsieur Baërt, vous qui avez tant voyagé, comment croyez-vous que les puissances étrangères trouveront cette journée ? — Sire, je n'étais occupé que des dangers de votre personne. — Eh bien!* répliqua le Roi, *il n'y a que cela qui m'occupe.* A la séance du lendemain, tous les ministres vinrent à l'assemblée, porteurs d'une lettre du Roi, où Sa Majesté s'exprimait ainsi au sujet des événemens de la veille :... *La France les apprendra avec un étonnement mêlé de douleur. Je laisse à l'assemblée d'en rechercher les causes ; d'en peser les circonstances ; de prendre les mesures nécessaires pour as-*



surer l'inviolabilité constitutionnelle du représentant héréditaire de la nation.

Le directoire de département avait suspendu le maire et le procureur de la commune (Péthion et Manuel), à raison de leur conduite dans cette journée. Cet arrêté ayant été soumis à l'approbation royale, Louis avait écrit à l'assemblée pour être dispensé de connaître d'un outrage qui lui était personnel ; mais l'assemblée avait froidement passé à l'ordre du jour ; et le Roi avait confirmé l'arrêté du directoire. D'après un article bien étrange de la constitution, cet acte du pouvoir royal était soumis à l'approbation de l'assemblée ; et celle-ci avait réintégré le maire dans ses fonctions. Cette réintégration avait eu lieu la veille du 14 juillet ; comme si l'on eût voulu tout exprès assurer à Péthion un grand triomphe pour la fête du lendemain. Déjà l'on avait attiré à Paris un grand nombre de fédérés de tous les départemens. Depuis le Pont-Tournant jusqu'au Champ-de-Mars, les députés marchaient de deux en deux. M. Robin de Mozas, député de Paris, et moi, allions de compagnie, en causant tristement de l'état présent des choses. Partout sur notre passage on entendait crier : *Vive Péthion! Péthion ou la mort!* Le nom de cette idole avait été marqué avec de la craie sur tous les chapeaux ; on le voyait sur toutes les bannières ; et des imprécations étaient hautement proférées contre le département qui venait après nous. On avait dressé, au milieu du Champ-de-Mars, un grand amphithéâtre, en forme d'autel de la patrie. Le Roi et le président de l'assemblée avaient pris place au som-

met, et les députés se tenaient debout sur les gradins, en face de l'école militaire. J'ai vu au bas de cet amphithéâtre, Péthion, en costume de maire, ayant à côté de lui un homme vêtu d'un simple gilet sans manches, et portant haut-levé un écriteau, sur lequel on lisait ces mots, en gros caractères : *Au vertueux, à l'incorruptible Péthion!* Comme tous les regards étaient fixés sur cet écriteau, j'ai vu un moment après Péthion adresser quelques mots à celui qui le portait, et de suite l'écriteau fut tourné de côté. Les mesures d'ordre avaient été si mal prises, qu'aussitôt après la cérémonie, plusieurs fédérés, sortis des rangs, accoururent jusques sur l'autel de la patrie. Et quand Louis XVI en descendait au milieu des cris de *vive le Roi*, j'ai vu un fédéré allonger le bras devant lui, en criant : *Vivent ceux qui tiennent leurs sermens!* Ce fut peu de jours après que Péthion, à la tête d'un grand nombre de pétitionnaires, vint présenter à la barre, au nom des quarante-huit sections de la ville de Paris, cette fameuse adresse, où l'on disait que le Roi avait perdu la confiance de la nation.

Tandis que la faction marchait de plus en plus audacieuse, la discorde n'avait fait que s'accroître dans l'assemblée. Une querelle entre deux députés avait éclaté, à l'occasion de quelques troubles survenus à Arles. M. Jouneau avait frappé un député de la Gironde, sur son refus d'accepter un défi. Le lendemain ce fait fut dénoncé à la tribune comme un attentat, et l'assemblée, pour couper court à cette affligeante discussion, condamna Jouneau à trois jours de prison à

l'abbaye, pendant lesquels j'allai l'y voir. Cette punition aurait du désarmer le parti de l'offensé ; il n'en fut pas ainsi. Jouneau dénoncé à la justice, fut remis dans la même prison ; il y était encore lors des massacres de septembre.

Cependant la situation personnelle du roi devenait chaque jour plus critique. On écoutait à la cour tous les conseils, et l'on n'en suivait aucun. Dans cette cruelle anxiété, le malheureux prince cherchait quelques consolations dans l'histoire. Par une sinistre prévision, l'assemblée avait décrété d'avance les mesures extraordinaires à prendre, si la patrie était déclarée en danger : c'était annoncer que le cas était prochain. Dans ces circonstances, il se joua au sein de l'assemblée une scène bizarre, dont un homme simple fut le héros et qu'on appela *le Baiser d'Amourette*. L'assemblée était divisée, comme en deux camps ennemis, qui s'accusaient mutuellement de vouloir, les uns la *République* et les autres les *deux chambres*. M. l'abbé Lamourette, évêque de Lyon, entreprit de les concilier, en proposant de vouer les deux systèmes au même anathème, pour ne s'attacher qu'à la constitution jurée. Sans doute le pressentiment des malheurs publics avait rendu chaque député plus facile à émouvoir. Le discours de cet homme de bien, prononcé d'un ton pathétique, dans des vues de concorde et de paix, fit sur tous les membres une telle impression, que les deux côtés opposés se levèrent subitement pour s'entremêler et se confondre. On se félicitait les uns les autres ; on se serrait la main ; quelques-uns allèrent

jusqu'à s'embrasser. Je ne partageais que foiblement cet enthousiasme général, et me bornai à changer de place avec un voisin, qui voyait aussi froidement cette espèce de grand chassé-croisé. On s'était empressé d'envoyer au Roi un message, pour l'informer d'une réconciliation qui ne manquerait pas de lui être agréable ; et quelque demi-heure après, Sa Majesté fut annoncée. Louis, avec tous ses ministres, venait de traverser le jardin, qui depuis le 20 juin était fermé au public ; il venait exprimer ses félicitations à l'assemblée. Debout devant le fauteuil qui lui était destiné, Louis prononça, d'une voix émue, quelques paroles de joie et d'espérance. Puis cédant à un aimable abandon, *je suis venu si vite*, ajouta-t-il, *que je n'ai eu le temps de rien préparer*. Ces paroles furent couvertes des cris unanimes de *vive le Roi*. On était dans une sorte d'enchantement, et Louis sortit au milieu des plus vives acclamations. Depuis long-temps c'était son premier jour de honheur. Hélas! ce n'était qu'une lueur trompeuse.

Le jardin des Tuileries avait été, le soir même, rouvert au public : dès le lendemain, de nouveaux outrages obligèrent à le refermer ; quatre jours après on décréta la *patrie en danger*. Un homme violent, M. l'abbé Fauchet, évêque du Calvados, le même qui avait fait décréter d'accusation le malheureux Délessart, fit décréter que la terrasse des Feuillans faisait partie de l'enceinte extérieure de l'assemblée ; c'était interdire au Roi de fermer son jardin. On imagina d'étendre, tout le long, un ruban tricolore, au-



delà duquel on disait qu'était le *terrain de Coblentz*. Cette terrasse était toujours remplie de monde. Un soir que la curiosité y avait attiré M. Desprémenil, ex-constituant et célèbre patriote de 89, il fut reconnu, puis excédé de coups et transporté presque mourant à son domicile. Son ancien collègue, Péthion, maire de Paris, étant allé le voir, le malheureux blessé, en lui montrant ses plaies, lui dit : *et moi aussi, je fus porté en triomphe par le peuple ; voyez comme il me traite aujourd'hui*. Un soir, entre neuf et dix heures, que je venais du comité de législation avec mon collègue Hua, nous devions traverser le jardin des Tuileries pour passer le pont Royal. Lorsque, sans y penser, nous fûmes arrivés devant l'escalier de la terrasse, je levai le premier le ruban tricolore pour passer dessous, et je m'élancai dans le jardin ; mon collègue en fit de même ; aussitôt la foule de crier hourra sur nous ; mais par bonheur on ne viola pas la limite sacrée. On sait la fin cruelle de M. Bailly, premier maire de Paris, pour avoir fait dissoudre, au Champ-de-Mars, le 19 juillet 1791, un rassemblement républicain. M. de la Fayette, chargé de l'exécution, avait dès lors perdu sa popularité ; mais après sa lettre on lui voua une haine à mort. Je reçus à domicile, le 4 août 1792, un billet imprimé conçu ainsi : *Vous êtes invité à vous rendre le* 5 *du courant* (jour de dimanche), *à huit heures du soir, à l'ancienne caserne du bataillon Saint-Roch, à côté des Jacobins-Saint-Honoré, pour affaires importantes.—De la part de la réunion*. Je soupçonnais que c'était une méprise, et ne crus pas moins devoir aller



au rendez-vous. J'étais monté vers les neuf heures, par un escalier non éclairé, jusqu'au deuxième étage de la maison désignée ; je vis alors de la lumière dans une espèce d'antichambre. J'ouvre la porte et dans le fond d'une grande salle j'aperçois une cinquantaine de députés, d'une couleur en général bien autre que la mienne; je fis bonne contenance et j'allai prendre place parmi eux. Il en arriva quelques autres après moi; bientôt la séance s'ouvrit sous la présidence d'un vieux chevalier de Saint-Louis. Le président annonça que l'objet de la réunion était de se concerter pour obtenir un décret d'accusation contre Lafayette. Il importait, pour atteindre ce but, que le bureau de la chambre (qui se renouvelait tous les mois), fût bien composé. M. Hérault de Séchelles avait été nommé deux fois vice-président ; il fallait tâcher de l'élever aux fonctions de la présidence ; mais si les chances ne lui étaient pas favorables, on devait s'entendre pour obtenir un autre candidat patriote. Pour être fixés à cet égard, on fit, dans le chapeau du président, un scrutin, dont le résultat fut en faveur de M. Cambon : il me répugnait d'y concourir. Ainsi, pendant qu'un de mes voisins allait écrire son bulletin, j'affectais de causer avec l'autre ; et sur l'observation de l'un d'eux, que je n'allais pas voter, je dis que je m'en rapportais à la majorité. La discussion s'ouvrit ensuite. Brissot fut le premier qui prit la parole. *Si nous obtenons le décret d'accusation, je connais*, dit-il, *assez Lafayette, pour affirmer qu'il ira se mettre en état à Orléans*. En tout cas, on demandera un décret d'*improbation* ; et l'envoi aux armées



des discours qui seront prononcés, ne pourra qu'y produire le meilleur effet. Lasource (ministre protestant) observa qu'il attendait des renseignemens sur un propos du général Lukner, tenu dans un dîner chez l'évêque de Paris, et d'après lequel Lafayette lui aurait proposé de marcher ensemble sur la capitale. L'orateur était donc d'avis que, si la discussion s'ouvrait le lendemain, elle se prolongeât au moins un ou deux jours. Un troisième orateur, moins prudent, après avoir vaguement déclamé contre l'aristocratie des richesses, aurait dit : *C'en est fait, il faut perdre le pouvoir exécutif, puisqu'il perd la chose publique.* Je profitai d'un mouvement que ces paroles indiscrètes venaient d'exciter, pour sortir d'un conventicule où je me trouvais fort déplacé. Ces choses se passaient dans la soirée du 5 août ; et ce fut le 8, que s'ouvrit à la chambre la discussion sur Lafayette.

La lettre du général avait été renvoyée à l'examen d'une commission de douze membres, nommés au scrutin ; et cette commission s'était bornée à proposer qu'il fût défendu aux généraux en activité de présenter à l'avenir des pétitions. Mais on avait depuis renvoyé à la même commission la pétition parisienne, tendante à la déchéance du Roi; et pour qu'elle fût plus forte en *patriotisme*, on y avait adjoint les neuf membres, qui avaient eu le plus de voix au scrutin de sa formation. Cette mesure avait passé comme inaperçue, mais, pour mon compte, j'en avais senti tout le danger. La commission, ainsi recrutée, proposa cette fois le décret d'accusation ; et la discussion fut renvoyée après la



distribution du rapport, sans autre fixation; mais l'on s'était concerté pour qu'elle s'ouvrît dès le mercredi 8 août, jour auquel une immense foule de curieux et de fédérés s'était portée à l'assemblée. Dans la matinée de ce même jour, j'avais assisté, comme ami et témoin, à Saint-Germain-l'Auxerrois, au mariage de M. de Lanneau avec l'aimable nièce de notre commune hôtesse, de M. de Lanneau, qui depuis fonda le collége de Sainte-Barbe. Après la cérémonie on était allé déjeuner chez madame Blavet, mère de la mariée; j'avais promis de me trouver au dîner, chez un restaurateur des Champs-Elisés, mais l'orageuse séance du jour ne me permit pas d'y aller. La discussion sur le général Lafayette s'étant engagée, deux discours éloquents furent prononcés, l'un par M. Viennot Vaublanc, et l'autre par M. Brissot. Le décret d'accusation fut ensuite mis aux voix, et rejeté à une forte majorité; mais on demanda à grands cris, répétés par les tribunes, l'appel nominal et on l'obtient de guerre lasse. Il n'y avait point alors de scrutin secret; chacun exprimait son vote à haute voix, par *oui* ou *non*. Pendant l'appel nominal, les fédérés, dans les galeries, affectaient de se montrer debout et armés de sabres et de pistolets à la ceinture; malgré cet appareil de terreur, le décret d'accusation fut de nouveau rejeté par une majorité de de 406 voix contre 204. Au sortir de la séance, plusieurs députés furent gravement insultés; quelques-uns, du nombre desquels était mon ami Delfau, furent poursuivis jusques au corps-de-garde du Palais-Royal d'où l'on avait humainement facilité leur évasion.

La séance du lendemain fut toute remplie du récit de ces outrages, de cet attentat à la liberté des opinions et à la sûreté des personnes; on lut à ce sujet plusieurs lettres des députés qui n'étaient pas venus à la séance. M. Viennot-Vaublanc avait été réduit à quitter sa demeure avec sa famille, pour aller prendre un asile chez un ami; il dénonça lui-même tous ces excès à la tribune, en ajoutant que s'ils venaient à se reproduire, *il serait le premier à demander que l'assemblée sortît de Paris*. A ces mots, tout le côté droit, où je siégeais depuis peu et qui n'avait été jamais aussi plein, s'était levé tout-à-coup en agitant les chapeaux. Après le décret d'accusation, l'on s'était empressé de faire imprimer, en grands placards, sur deux colonnes, les noms des députés qui avaient voté pour ou contre Lafayette. Le nom de *Fayetiste* fut désormais un titre de suspicion pour tous, et de proscription pour plusieurs. Après le 10 août, M. Roland, ministre de l'Intérieur, vint un jour, déplorant les excès qui venaient de se commettre et qui se commettaient encore, dire à l'assemblée : *qu'on cherchait à familiariser le peuple avec l'idée affreuse d'égorger les députés qui avaient voté pour Lafayette*. Je ne sais si dans ces circonstances quelques-uns de mes collègues ne changèrent pas de résidence; mais je ne découchai jamais. M. et Madame de Lanneau voulurent bien me proposer d'en changer pour quelques jours avec eux. Je les remerciai : *Si nous avions prévu cela*, me disait gracieusement la nouvelle mariée, *nous vous aurions fermé chez ma mère*.

[redacted]

Pendant cette lugubre séance du 9 août, on donna lecture d'une lettre du ministre de la Justice, où il annonçait que le mal était à son comble, que si on ne rendait pas *sur-le-champ* une loi capable d'imposer aux factieux, il était *impossible de répondre de la sûreté des personnes et de la tranquillité publique*. L'assemblée manda aussitôt le procureur-général du département et le maire, pour rendre compte de l'état de la capitale. M. Roederer parut le premier ; il exposa que dès le soir même les sections devaient se déclarer en insurrection, jusqu'à ce qu'on eût prononcé la déchéance du Roi ; que le faubourg de Saint-Antoine était dans une situation affreuse et que cependant le maire de Paris ne répondait pas aux lettres les plus pressantes. Péthion se présenta à son tour, et ne fit qu'une réponse vague et embarrassée. Un membre proposa de décréter que les Fédérés et les Marseillais sortiraient sur-le-champ de Paris.... *Non*, s'écria Guadet, *ce n'est pas de ce côté que les poignards sont à craindre, mais il est une faction qui les dirige*. — *Nommez-la*, s'écrie une imposante majorité. — *C'est*, reprend le véhément orateur, *celle qui a voulu élever au-dessus de l'assemblée nationale un général rebelle*; *c'est celle qui n'a cessé d'appuyer les complots d'une cour perfide*, *et qui*, *peut-être en ce moment*, *conspire la perte des amis de la liberté*.... Cette apostrophe à la majorité excite la plus violente agitation. On s'insulte, on se menace ; plusieurs députés sont armés ; on était de chaque part debout et prêt à en venir aux mains, quand M. Vergniaud, rapporteur



de la commission *des Douze*, parut à la tribune pour faire son rapport sur la déchéance du Roi. L'impression de ce rapport fut décrétée et la discussion renvoyée à 24 heures après sa distribution; mais que d'événemens terribles allaient s'accomplir dans ce court espace de temps !

Dès l'heure de minuit, le tocsin sonnait dans les faubourgs et le tambour battait dans les rues, tandis que je dormais tranquillement (rue Saint-Nicaise) près du palais des Tuileries. J'avais bien vu passer le matin sous ma fenêtre quelques détachemens de la garde nationale; mais je croyais que ce fût pour protéger le château contre une nouvelle journée du 20 juin dont on avait parlé; je fus désabusé par M. Lamotte-du-Chambon, mon voisin de campagne, nouvellement arrivé à Paris et logé au même hôtel que moi. Il était entré dans ma chambre tout ému, dans un moment où j'écrivais à un ami et dans ma famille sur les événemens du jour, et avec trop de franchise; il venait de parcourir le faubourg Saint-Antoine, tout y était en mouvement. La municipalité avait été dissoute et remplacée par une autre; M. Mandat, commandant de la garde nationale, avait été arrêté et mis à mort; on avait pillé l'arsenal, et un attroupement formidable, ayant à sa tête les Marseillais et les Féderés, marchait avec du canon contre les Tuileries. Je m'empressai de clore mes lettres et de partir pour l'assemblée. J'étais dans l'usage de traverser matin et soir (en allant à l'assemblée ou dans mon comité) l'ancien



hôtel de Malthe, qui se débouchait dans le cours du manége, aujourd'hui rue de Rivoly. Là je fus abordé par une espèce de cuisinier de l'hôtel, qui me dit d'un air très-empressé : *Monsieur, le Roi est à l'assemblée, faites qu'il n'en sorte pas, car il serait mis en lambeaux.* A peine étais-je parvenu devant les guichets du Carrouzel, que j'entends tirer le canon. La foule qui s'était avancée vers la grille du pavillon de Marsan, revenait précipitamment sur ses pas, en obstruant le cours du manége; de sorte que, pour la laisser passer, je fus obligé de me coller contre une porte des anciennes écuries. Le souvenir d'une action généreuse plaît et fortifie : il en est de même d'un devoir rempli dans des circonstances difficiles. Il ne m'est guère arrivé depuis de passer seul devant ces mêmes guichets, sans me rappeler ma situation morale dans ce moment périlleux, où toute ma crainte était de ne pas arriver au poste d'honneur. Je rencontrai d'abord la garde de l'assemblée, qui s'avançait avec ses deux pièces de canon pour fermer le cours du manége. J'aperçus bientôt après mes deux collègues Lamarque et Albite, et je doublai le pas pour les atteindre. Ils venaient de haranguer le peuple, car ils avaient encore au cou le ruban tricolore et la plaque, nouveau costume des députés. En les abordant, je dis au premier, un peu militairement : *Lamarque, il y a du f...... aujourd'hui!* — *Oui*, me répondit-il, *et cela prend une tournure fort sérieuse*. Ces messieurs prirent le couloir pour se rendre à la chambre, et moi, j'allai à la boite aux lettres pour y déposer les miennes;



mais elle se trouva fermée ; le départ de tous les courriers avait été suspendu.

En entrant dans la salle, selon mon usage, par le côté droit, la première chose qui me frappa, ce fut en général le petit nombre des députés présens, surtout dans ce côté droit qui, la veille, était si plein, et qui était comme désert. Le président (alors M. Guadet) était couvert. Il régnait dans l'assemblée un lugubre silence, qui n'était interrompu que par les coups de canon et les fusillades. Quoique j'eusse toujours voté avec le côté droit, c'est-à-dire pour le maintien de la constitution, je n'y siégeais que depuis peu de jours ; je fus donc tenté d'aller plus avant reprendre mon ancienne place. Mais ayant aperçu dans un petit groupe de sept à huit députés assis près du bureau, M. Viennot-Vaublanc, qui de tous courait le plus de danger, je rougis de mon hésitation et j'allai m'asseoir derrière lui. J'appris plus tard ce qui s'était passé avant mon arrivée. Le Roi, avec la reine et sa famille, avait été placé dans la loge d'un journal, *Le Logoqraphe*, sous prétexte que, d'après la Charte, on ne pouvait pas voter en sa présence : beau moment pour l'invoquer ! La loge du Logographe, établie près du bureau en face de la tribune, n'était séparée de la salle que par une grille en fer. La reine, en y entrant, avait témoigné le désir que cette grille fût arrachée ; elle l'avait été bientôt par les communs efforts des députés voisins et des personnes qui avaient accompagné le Roi. Un moment après que je fus entré, nous vîmes se précipiter à la barre, comme dans un asile, un

homme d'un certain âge, proprement vêtu en habit noir et portant la croix de Saint-Louis; il avait reçu au front une blessure d'où le sang coulait en abondance. Qu'on juge de l'impression qu'un pareil spectacle dut causer dans la loge du Roi! Peu à peu le bruit du canon fit place à celui des fusillades, que l'on tirait par intervalles dans le jardin. Après quelques momens de silence, une forte détonnation se fit entendre sous les fenêtres même de la salle. Je crus d'abord qu'après avoir foudroyé le château, on venait tirer sur l'assemblée. Je ne sais si la mort est un passage bien difficile; mais, dans ce moment de terreur, je n'étais préoccupé que du contenu de mes deux lettres, comme pouvant compromettre ma famille; c'est au point que l'idée m'était venue de les avaler par lambeaux. Mais bientôt on vint nous annoncer qu'une compagnie de Suisses, qui s'était repliée jusque sur la terrasse des Feuillans, avait tiré en l'air, en signe de paix et qu'elle avait même déposé ses armes. La barre s'emplit tout à coup d'une foule d'hommes, tout décolletés et en désordre; ils disent qu'ils ont fait *justice des trahisons de la Cour*; toute l'assemblée se lève et crie : *Vive la nation!* Quelques personnes qui venaient d'arriver dans les tribunes, nous criaient à demi voix, en se courbant vers nous : *Criez bien, vous surtout de ce côté!* Le député Duhem fit ensuite décréter un nouveau serment, celui de *maintenir de tout son pouvoir la liberté et l'égalité, ou de mourir en les défendant.* Les députés présens le prêtèrent, chacun à son tour. Les



nombreux députés absens le prêtèrent ensuite comme une sauve-garde. Après que je l'eus prêté moi-même, étant encore au côté droit, qui ne fut plus occupé à compter de ce jour, j'allai au centre me placer à côté de Bordas, en face de la loge du Roi ; la femme et la fille de ce député étaient restées seules dans les tribunes depuis l'ouverture de la séance.

Louis avait à ses côtés la reine, madame Elisabeth, le jeune dauphin et sa sœur. On distinguait dans la même loge la princesse de Lomballe, madame de Tourzel et sa fille, depuis madame de Galard, de notre Périgord. On y remarquait aussi le prince de Poix, de la maison de Noailles et quelques autres serviteurs dévoués. Pendant la nuit du 9 au 10 août, l'assemblée s'était réunie d'elle-même, sous la présidence de M. Pastoret, qui depuis a été chancelier de France. Après l'attaque du château, M. Vergniaud avait été appelé à la présidence, puis M. Guadet, enfin M. Gensonnet, tous trois de la Gironde. Pendant cette séance fameuse du 10 août, on entendait le bourdonnement continuel d'une immense multitude ; et l'on n'était pas sans crainte sur une irruption soudaine dans l'assemblée, pour en arracher le malheureux Louis. Vers les quatre heures du soir, on vit monter à la tribune M. Vergniaud, pour faire, au nom de la commission *des Douze*, le plus grave rapport. Il venait demander la convocation d'une convention investie de tous les pouvoirs, la suspension du chef du pouvoir exécutif, celle du paiement de sa liste civile, enfin la nomination d'un gouverneur au prince

royal, comme si l'on eût voulu conserver quelque temps encore l'image de la monarchie. Toutes ces conclusions furent adoptées sans discussion. Le bruit courut dans la chambre que le Roi avait observé à un député assis devant lui qu'un pareil décret *n'était guère constitutionnel* : à quoi le député aurait répondu : *Cela est vrai, Sire, mais il n'y avait que ce moyen de vous sauver et peut-être nous aussi.* Aussitôt que ce décret fut rendu, les secrétaires en firent des copies, que l'on jetait par les fenêtres, afin de calmer l'effervescence populaire. On nomma ensuite au scrutin un conseil exécutif provisoire, qui se trouva composé des trois ministres nouvellement disgraciés (MM. Rolland, Servan et Clavière), de Danton à la justice, de Lebrun aux affaires étrangères et de Monge à la marine.

Cependant les pétitionnaires se succédaient sans relâche à la barre, portant dans de grandes corbeilles différens objets enlevés du château, lesquels on renvoyait de suite à la municipalité. Il en est qui, en présentant un tas de papiers pliés dans un mouchoir, dirent : *Il y a là dedans deux lettres de Lafayette ; si elles eussent été connues de ceux qui ont voté pour lui, sans doute il n'aurait point été acquitté.* A ces mots, profonde sensation ! Le Roi et la reine parlent avec feu aux députés placés devant eux. Les papiers sont déposés sur le bureau et l'on y cherche les lettres incriminées. Le député Brival (de la Corrèze) s'apprêtait à en donner lecture, quand plusieurs voix s'y opposèrent. Cette lecture avait été rejetée à deux



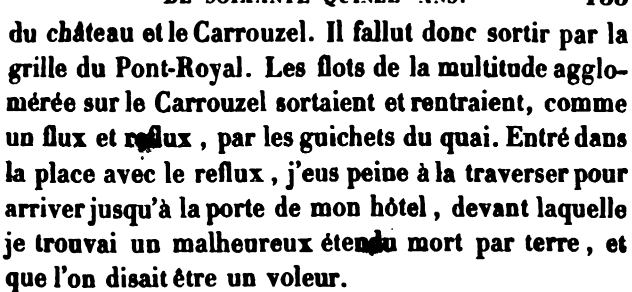


épreuves successives, lorsque de grands cris se firent entendre surtout dans les tribunes ; la proposition est remise aux voix, et la lecture est ordonnée à une forte majorité ; j'avais remarqué que les députés les plus voisins de la loge du Roi avaient voté pour cette lecture. Profond silence ! La première lettre, sans doute la plus importante, était écrite de Londres, à une *princesse*. On y disait que Lafayette serait assez partisan du système *des deux chambres*, et voilà tout : on ne fut pas curieux d'en savoir davantage ; ainsi finit ce grave incident. Le Roi s'attendait si peu à une attaque au 10 août, que la garnison de Courbe-Voie y était restée. Mais après que l'attaque eut commencé, Louis, craignant qu'au premier bruit du canon les Suisses ne se fussent mis en marche, s'était empressé de leur envoyer l'ordre de ne pas avancer. Cet ordre avait été saisi au Pont-Tournant, sur un M. Vauchelet qui en était porteur, et par ce motif, un peu singulier, qu'il n'était pas contre-signé d'un ministre. Lorsqu'on vint en rendre compte à la barre, M. Dubouchage, ministre de la Marine, présent à la séance, s'empressa de remplir la formalité *constitutionnelle*, et le billet du Roi fut remis à M. Vauchelet. Croirait-on que, quelques jours après, cet honnête citoyen fut réduit à invoquer la protection de l'assemblée, pour s'être chargé d'une pareille commission, quoique toute d'humanité !

Le soir même du 10 août, après avoir dîné dans le pourtour de l'assemblée, je ne sais quel sentiment d'horreur ou de pitié m'entraîna à me jeter, seul,



dans le jardin des Tuileries encore fumant de carnage. Je voyais de grands corps nus, gisant aux pieds des arbres ; ceux des malheureux Suisses qui, après l'invasion du château, cherchaient à se sauver derrière leurs troncs ; d'autres, que je pus remarquer le lendemain, avaient été précipités des plus hautes lucarnes du pavillon de Marsan, où ils croyaient trouver un refuge. Un peu au-delà du Pont-Tournant, en entrant dans la place, je vis s'ébranler un grand charriot que l'on venait de remplir de cadavres, sur trois rangs, pour les conduire aux Carrières. Il en restait sur place quelque dizaine, tous d'une haute stature, excepté un que l'on disait être leur officier. Tous ces malheureux, au moment qu'ils allaient gagner les Champs-Elisées, avaient été fusillés par un détachement de la garde nationale qui débouchait du Garde-Meuble. J'en avais trop vu ; je rebroussai chemin par le Pont-Tournant que remplissait une foule à faire peur. On réparait alors le beau bassin octogone qui se voit au bas du jardin. Comme je montais par la grande allée, je passai à côté de ces cadavres entièrement dépouillés et peu distans l'un de l'autre ; un d'eux avait le visage tourné en l'air, et quelque main pudique avait couvert ses parties d'un paillasson. Deux femmes assez bien mises marchaient immédiatement devant moi : une d'elles leva impudemment le voile, et fit à l'autre une horrible exclamation ! Mon plus court chemin pour rentrer chez moi eût été de traverser le pavillon de l'Horloge, mais déjà on avait mis le feu aux barraques des Suisses, entre la cour



du château et le Carrouzel. Il fallut donc sortir par la grille du Pont-Royal. Les flots de la multitude agglomérée sur le Carrouzel sortaient et rentraient, comme un flux et reflux, par les guichets du quai. Entré dans la place avec le reflux, j'eus peine à la traverser pour arriver jusqu'à la porte de mon hôtel, devant laquelle je trouvai un malheureux étendu mort par terre, et que l'on disait être un voleur.

Le lendemain, 11 août, en entrant à la séance, j'appris que les Suisses qui, la veille, avaient tiré en l'air et déposé leurs armes, avaient été cachés dans l'église des Feuillans, et qu'un attroupement voulait les en arracher. L'assemblée décréta aussitôt qu'ils seraient conduits dans son sein. Ces malheureux, que je comptai ensuite au nombre de quatre-vingt-douze, parurent successivement à la barre, pâles, défigurés, sans habits, sans chapeaux et levant les mains au ciel. Un d'eux, au nom de tous, protesta qu'ils n'avaient pas tiré sur le peuple ; le président les fit entrer ; ils allèrent se placer dans le côté droit, qui était entièrement vide. Avant de s'asseoir, ils levèrent de nouveau leurs bras en l'air, en témoignage de leur innocence et crièrent plusieurs fois *vive la Nation* ! Depuis longtemps ils n'avaient pris aucune nourriture ; on leur fit porter du pain qu'ils mangeaient avec avidité et quelques bouteilles de vin. Il ne restait plus qu'à les conduire en un lieu de sûreté ; mais dans ces premiers momens la difficulté était très-grande. Depuis près de deux heures on discutait sur cet objet, lorsqu'une députation de fédérés vint nous tirer d'embarras. *Je*

[redacted]

viens, avait dit l'orateur, *au nom des fédérés des quatre-vingt trois départemens, vous proposer de conduire sains et saufs, dans la prison que vous aurez désignée les Suisses qui n'ont pas tiré sur le peuple*. L'ouïe est un organe peut-être plus fidèle que la vue : je tournais le dos à la barre, et dès les premiers mots, j'avais compris la voix de celui qui parlait, bien que je ne l'eusse vu qu'une ou deux fois à la tribune électorale de Périgueux ; il se nommait *Chrétien*. J'appris ensuite que, du temps de la terreur, il avait sauvé, dans une émeute, le malheureux M. Mandavy, qui devait plus tard périr sur l'échafaud, et qu'en dernier lieu il avait suivi MM. Polverel et Santonax, comme leur secrétaire, dans une mission diplomatique du gouvernement en Amérique. L'offre des fédérés avait été acceptée avec empressement. Péthion, en grand costume et plusieurs députés populaires s'étaient réunis au cortége, pour le fortifier de leur présence. Comme le cortége devait suivre la rue Nicaise pour se rendre au Palais-Bourbon, je rentrai un moment chez moi pour le voir passer sous mes fenêtres. Les Suisses marchaient un à un, entre deux fédérés tenant le sabre à la main; ils étaient soutenus par une double haie de gardes nationaux contre les flots agités d'une multitude qui vomissait d'affreuses imprécations. Malgré toutes les précautions prises, je vis le moment où, au débouché de la rue de Chartres, cette longue file, ébranlée et tordue en tout sens, allait se rompre, et alors c'en était fait de tous ces malheureux !

La famille royale resta dans la loge du Logographe

ou dans un comité de l'assemblée, les 10, 11 et 12 août. Ce dernier jour, elle n'avait pas reparu dans la loge, et, le 13, elle fut conduite au Temple. D'autres locaux avaient été proposés pour cette destination, mais la commune, qui régnait en souveraine, n'avait agréé que celui-là. Ce n'est pas une simple résidence qu'elle voulait, mais une prison. M. Lamothe-du-Chambon avait, depuis le 10 août, remplacé un député de la Charente. Nous étions également désireux de revoir l'auguste famille, peut-être pour la dernière fois. Dans ce dessein, nous nous rendîmes au Temple, pour de là suivre les boulevards, jusqu'à la rencontre du cortége qui devait y déboucher par la place Vendôme. On remarquait, sur chaque côté du boulevard, un rang de gardes nationaux largement espacés, la plus part sans uniforme, les uns armés de fusils et les autres de piques. J'ai vu un homme ivre-mort, qui s'était arrêté devant une enseigne de magasin sur laquelle était le nom de *duc d'Angoulême*. Ce misérable ramassait la boue à pleines mains et la jetait sur l'enseigne en criant : *Il n'y a plus d'Angoulême maintenant*. A l'approche du cortége, des gens apposés çà et là criaient : *Chapeaux sur les têtes*; mais dans ce triste moment, les curieux étaient bien rares. La voiture qui transportait à pas lents la malheureuse famille était longue, étroite et seulement à deux personnes de rang. Une cinquantaine de forcenés au plus formait autour d'elle un horrible concert de sifflets et de huées ! Nous avions pris la droite, pour mieux voir l'infortuné Louis à son passage ; il me



parut navré d'indignation et accablé de douleur ; tandis que, au moment de la suspension du pouvoir royal, son visage n'avait rien perdu de sa sérénité. Etant arrivés sur la place Vendôme, nous vîmes que la statue équestre de Louis XIV avait été renversée ; la voiture du Roi y avait été arrêtée un moment pour qu'il pût la contempler. Enfin nous parvînmes à l'assemblée, vivement touchés de tout ce que nous avions vu. Le serment du 10 août ayant proclamé l'égalité, mon collègue Beaupui avait déposé le premier sur le bureau sa croix de Saint-Louis; cet exemple fut bientôt suivi par tous les chevaliers de l'Ordre, et ils étaient assez nombreux. M. d'Estrées, à son tour, remit les insignes du Cordon-Rouge.

Après la journée du 10 août et le renversement du trône, j'avais d'abord cru mon mandat terminé et je m'étais préparé à partir immédiatement de Paris. C'eût été une double faute ; faute publique, en ce que, dans les crises politiques, c'est un devoir rigoureux pour les hommes qui ont le malheur d'être au pouvoir, de ne s'éloigner qu'à la dernière extrémité ; faute privée, en ce que je me serais préparé des persécutions d'autant plus certaines, que j'avais toujours voté contre la faction qui venait de triompher. Je restai donc à mon poste jusqu'à la réunion de la convention. Cependant l'assemblée nationale n'avait plus qu'un pouvoir éphémère ; toute l'autorité avait passé à la municipalité du 10 août ; c'est elle qui faisait fermer les barrières, qui ordonnait les visites domiciliaires et les arrestations ; c'est elle qui avait fait

égorger le duc de Larochefoucault, président du département, l'ancien ami de Turgot, lorsqu'il venait, avec une conscience pure, de Gizors à Paris, pour répondre à un mandat que le comité de sûreté générale avait lancé contre lui. Un membre de ce comité me dit ensuite que, dans la recherche la plus minutieuse de ses papiers, on n'avait trouvé que les plus honorables témoignages de son patriotisme.

L'assemblée impuissante gémissait de tous ces excès; son indignation était partagée désormais par le parti de la Gironde, qui venait de perdre sa popularité et que les factieux allaient opprimer à son tour. Les Prussiens avaient pris Longwy; ils menaçaient Verdun. La commune de Paris répandit l'alarme, en faisant proclamer, avec la plus grande solennité, une adresse au peuple, qui commençait ainsi : *Aux armes, citoyens! Aux armes! L'ennemi est à nos portes!*..... On ferma de nouveau les barrières, et, sous prétexte de chercher des armes, on fit partout dans la même nuit des visites domiciliaires. Vers une heure du matin je fus réveillé par de grands coups frappés à la porte de ma chambre; je ne savais pas le motif de cette alerte ni à quoi me résoudre. Après avoir mis précipitamment un caleçon, ma première idée fut de m'armer d'un sabre de dragons, que mon frère m'avait laissé quelques jours avant (en échange d'une épée de sous-lieutenant au régiment de Lafère); mais, pour ne pas témoigner trop de défiance, après l'avoir tiré du fourreau, je l'avais mis sur une chaise, près de la porte, pour m'en saisir au besoin. J'ouvris

ensuite et la vue de quatre gardes nationaux dont l'un portait une lanterne, me rassura. *Nous cherchons des armes*, me dit le chef. — *En voilà une*, répondis-je en montrant le sabre. Je leur montrai aussi une épée et une paire de pistolets; mais ils ne recherchaient que des armes de calibre. Ils se retirèrent et je me remis au lit. J'appris bientôt après qu'un très-grand nombre d'arrestations avaient eu lieu dans cette même nuit. C'était le cruel prélude des massacres qui allaient bientôt se commettre. Dans une telle situation, beaucoup de jeunes gens de tous les états et de toutes les conditions, s'enrôlaient spontanément pour leur sûreté. Avant que de partir pour la frontière, ils venaient traverser la salle de l'assemblée, tambour battant et le sac sur le dos. Cette parade attirait chaque jour de nouveaux imitateurs; j'avais moi-même annoncé à quelques volontaires du premier bataillon de la Dordogne qui avaient passé me voir, qu'il serait possible que j'allasse bientôt les joindre; et si nos armées eussent éprouvé quelque échec, c'était peut-être le meilleur parti à prendre. J'avais déjà, pour mon compte, pris un maître d'espadon. Un matin, je reçus la visite de mon collègue Limousin, au moment où je prenais ma leçon. *Etes-vous fou*, me dit-il, en me voyant escrimer en simple gilet et un bâton à la main! Je lui répondis sur le même ton : *Vous avez servi dans les armées du grand Frédéric. Eh bien, nous vous prendrons pour capitaine, et nous sortirons de Paris avec honneur.*

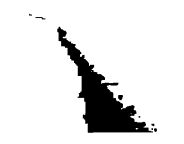
Les excès de la commune devenaient chaque jour

plus insupportables. L'assemblée, soutenue enfin mais trop tard, par le parti de la Gironde, rendit un décret par lequel il lui était *enjoint d'être plus circonspecte à l'avenir*, *et son président était mandé à la barre*. Ce fut le 31 août qu'elle envoya des commissaires pour présenter sa justification. A leur tête était Péthion; non plus cet ancien *maire du Palais*, si fier de la faveur populaire et si terrible au pouvoir royal; cette fois le découragement et la tristesse étaient peints dans ses traits. Il se borna à prononcer mollement quelques mots à la barre, et céda la parole à un des commissaires placé près de lui. C'était le fameux Talien qui, d'un ton fier et superbe, continua en ces termes : *Les représentans de la commune ont été calomniés; ils viennent vous demander justice. Appelés par le peuple, dans la nuit du 9 au 10 août, pour sauver la patrie, ils ont dû faire ce qu'ils ont fait... Nous avons fait arrêter les prêtres perturbateurs; ils sont enfermés dans une maison particulière, et sous peu de jours le sol de la patrie sera purgé de leur présence!...* Ces atroces paroles firent frémir l'assemblée, et elle n'eut pas la force de faire arrêter celui qui venait de les proférer. Pendant cet horrible discours, les tribunes étaient menaçantes et un attroupement redoutable investissait toutes les avenues de la salle. Cet attroupement avait fait demander à défiler, comme au 20 juin, dans le sein de l'assemblée, *sous les yeux des représentans de la commune qu'il était venu soutenir*. Ce n'est qu'avec peine que l'on obtint qu'il n'entreraient qu'au nombre de vingt, et

peu à peu l'attroupement se dissipa. A la séance du 1er septembre, le farouche Danthon, ministre de la Justice, disait à la tribune, en affectant de signaler les Girondins :.. *Pour vaincre, pour attérer nos ennemis, que faut-il? De l'audace, encore de l'audace et toujours de l'audace! Messieurs*, avait-il ajouté en élevant la voix : *Le fourneau est en feu, la matière est prête à couler; c'est à vous de la diriger, ou vous en serez tous consumés!...*

C'est sous de telles influences qu'on élisait les députés à la convention. On était électeur à vingt-un ans et éligible à vingt-cinq, sans aucune condition de cens. Le député Romme s'était plu à rédiger une liste générale des sept appels nominaux, qui avaient eu lieu pendant la session. Cette liste, imprimée in-4°, avait été envoyée avec profusion dans les départemens pour y signaler ceux des législateurs qui ne devaient pas être réélus. Pour moi, je n'avais garde de l'être, ayant sur ma conscience politique *les sept péchés capitaux;* et le plus capital de tous était d'avoir voté pour le général de Lafayette. La même liste fut distribuée dans le temps à tous les membres de l'assemblée. J'aurai probablement brûlé mon exemplaire au temps de la terreur; je le produirais aujourd'hui comme un titre de gloire.

Depuis le 10 août l'assemblée s'étant déclarée en permanence, il y avait des séances de nuit, tenues par trente députés que l'on désignait successivement sur la liste alphabétique. Je m'y trouvai de service pendant la nuit du 1er au 2 septembre. M. Vergniaud en



était aussi, et c'est lui qui nous présidait lorsqu'il en était besoin. La salle était d'ailleurs garnie d'un grand nombre d'étrangers des deux sexes. M'étant aperçu que M. Vergniaud, seul sur une banquette, causait d'une manière animée avec deux dames assises derrière lui, j'allai me placer à ses côtés. La conversation, ainsi que je l'avais prévu, était toute politique. On reprochait à Vergniaud d'être devenu *aristocrate* depuis qu'il était à Paris. Il répondait : *Votre commune voudrait gouverner, mes amis et moi voudraient qu'il en fût autrement ; voilà toute l'affaire.* Il s'établit ensuite entre nous un entretien particulier au sujet de Mirabeau, dont la grosse tête, sculptée sur une pierre de la Bastille, se voyait sous la tribune. Lui ayant demandé s'il avait connu cet orateur fameux, *Non*, me dit M. Vergniaud, *mais c'était un homme fort immoral. — Dans ce cas, il était bien à sa place. — Vous avez bien raison*, reprit-il : *un homme moral et honnête est bien déplacé en temps de révolution.* Je lui observai que cet aveu de sa part ne m'étonnait pas, mais qu'il serait infailliblement réélu pour la convention. *Je le crains beaucoup*, me dit-il ; *j'ai même écrit à quelques amis pour qu'on ne pense pas à moi* ; *et s'il en arrive ainsi, j'irai non plus à Bordeaux, mais à Limoges m'y faire oublier.* (Le nom de Vergniaud et le mien se trouvaient l'un à la suite de l'autre sur le tableau des avocats de Limoges, sa ville natale. Il avait débuté d'une manière distinguée au barreau de Bordeaux, sous les auspices du célèbre avocat-général, M. Dupaty). Une dépêche,

adressée au président, ayant annoncé l'entrée des Prussiens à Verdun, cette nouvelle produisit dans l'assemblée une sensation profonde. Je distinguai une voix qui disait : Il faut marcher à l'ennemi, *mais avant il faut purger Paris*; affreuses paroles! que l'événement justifia bientôt. Je m'étais retiré à la pointe du jour pour prendre quelque repos; et lorsque vers les quatre heures je me levai, on m'apprit que le sang ruisselait dans les prisons. Les égorgeurs, d'abord rassemblés devant l'Hôtel-de-Ville, s'étaient divisés en plusieurs bandes, pour se porter les uns à l'abbaye et à Laforce, les autres à Saint-Victor et aux Carmes, rue de Vaugirard. On avait enfermé dans l'église de ce dernier couvent plusieurs évêques et un grand nombre de prêtres; tous ces malheureux périrent, sauf de deux, dont l'un m'était connu. L'abbé Chabrignac, de mon voisinage périgourdin, s'était sauvé à la faveur de la nuit et en grimpant dans la chaire, au moyen d'un confessional placé au-dessous; l'autre, moins alerte, n'avait jamais pu en faire autant. Combien ils furent agréablement surpris de se retrouver le lendemain matin devant le comité de la section, qui bientôt les mit en liberté! L'abbé Chabrignac revint dans sa famille. Mais, quoiqu'à cent lieues de la capitale, il lui semblait que le sol tremblât toujours sous ses pas; il finit par s'embarquer pour l'Amérique. Quand j'habitais ce quartier-là, à Paris, l'église des Carmes avait pour moi un attrait particulier par les tristes souvenirs qui s'y rattachaient dans ma pensée.

Le plus grand massacre s'était fait à l'abbaye ; quelquefois il apparaissait parmi les bourreaux une lueur de pitié ou de justice. Plusieurs prisonniers furent renvoyés à la demande de quelques sections ; de ce nombre furent mesdames de Tourzel, de Septenil, de Saint-Brice, de Tarente, etc. On attachait à la tête des femmes acquittées un ruban tricolore ; on les reconduisait chez elles, on s'y attendrissait avec leurs familles et puis on retournait aux massacres. Mademoiselle de Sombreuil (de Limoges) obtint la liberté de son vénérable pére, gouverneur des Invalides ; mais un peu plus tard il ne devait pas moins être victime. L'abbé Sicard, ce bienfaiteur de l'humanité, fut sauvé du massacre par un horloger. Un ou deux jours après il courut le plus grand danger aux portes de l'assemblée, qui lui servit d'asile et où chacun allait le féliciter. Bien des années après j'eus le plaisir de me trouver avec lui à un dîner d'amis chez madame de Beaupui, et là nous causions à l'envi de ces mauvais jours dans une douce sécurité. Deux de nos collègues, MM. de Jaucourt et Jouneau avaient été enfermés dans la même prison. Le premier en était heureusement sorti la veille des massacres ; le second n'y échappa que par une sorte de miracle. Toute l'assemblée était persuadée qu'il n'était plus lorsque deux canonniers vinrent à la barre, porteurs d'un billet de lui, adressé à M. Lacoste, son collègue, de la Charente-Inférieure. On s'empressa de décréter qu'il se rendrait sur-le-champ à son poste, et le décret fut remis aux canonniers auxquels on adjoignait

deux huissiers de la Chambre. Après une foule d'incidens, qui me furent ensuite racontés par M. Jouneau, et dans lesquels sa vie n'avait tenu qu'à un fil, il parut à la barre, ayant sur la poitrine son décret libérateur; il était accompagné de ces deux canonniers; un troisième personnage, de haute stature et vêtu d'un sarrau de toile sur lequel on pouvait remarquer des traces de sang, avait absolument voulu se joindre à eux pour accompagner le député, après lui avoir fait courir à l'abbaye le plus grand danger. M. Jouneau, à qui je donnai dans le temps tous les soins de l'amitié, resta prisonnier de justice dans un comité de l'assemblée jusqu'à son jugement. L'assemblée, pour le sauver, avait rendu un décret d'amnistie sur les provocations au duel; et j'étais parti de Paris dans la persuasion qu'il allait être mis en liberté. Mais longtemps après, en 1818, il m'apprit que le décret d'amnistie n'avait pu lui être appliqué, à cause du titre de l'accusation *d'assassinat*. Etrange vicissitude des choses humaines! M. Jouneau, devenu chevalier de Saint-Louis, siégeait avec moi à la Chambre des députés, et le malheureux Grangeneuve de la Gironde, au nom duquel il avait éprouvé tant de tribulations, avait depuis plus de vingt ans péri victime de son propre parti.

Pendant qu'au milieu d'une population immense, une poignée de brigands versait le sang dans les prisons, quelle était la situation de l'assemblée? Elle avait envoyé des commissaires à l'abbaye, pour tacher d'y faire cesser le carnage. Un d'eux, l'abbé Audrain,

avait couru un grand danger dans cette mission ; le vieux M. Dussaulx, en en rendant compte à la tribune, fut souvent interrompu par ses sanglots. En revenant le soir à la séance, je m'étais placé au bout d'une banquette et près d'une porte latérale du côté gauche. Le fameux marquis de Saint-Huruge, dont je n'étais pas connu, mais que je connaissais très-bien, vint s'asseoir près de moi. Il me témoigna quelque surprise sur l'espèce de consternation ou était l'assemblée, à quoi je répondis : *Ce qui se passe n'est pas fait pour l'égayer. — Et que sera-t-elle, me dit-il, quand on aura égorgé les députés qui ont voté pour Lafayette ? — Mais croyez-vous que si cela arrivait, la convention voulût s'établir à Paris ? — Je ne suis pour rien là-dedans*, reprit Saint-Huruge, *je ne fais que répéter ce que j'ai ouï dire.* Là finit ce dialogue singulier. Quelques amis étaient d'avis que j'en rendisse compte à la tribune ; je n'avais garde de le faire. Déjà le ministre Rolland n'avait-il pas dénoncé à la chambre cet horrible complot en disant : *On cherche à familiariser le peuple avec l'idée d'égorger les députés qui ont voté pour Lafayette, mais on marchera sur mon corps avant d'arriver jusqu'à eux.* Dans l'état désespéré où étaient les choses, si un pareil projet eût été résolu, rien, à mon sens, n'en aurait pu empêcher l'exécution ; mais les meneurs la jugèrent inutile à leurs desseins ou même dangereuse, en ce sens que la convention aurait pu s'en effrayer et ne pas s'établir dans Paris.

Une des victimes les plus remarquables des crimes

de septembre, fut la princesse de Lamballe, de la maison de Savoie, amie de la reine et modèle de toutes les grâces; son corps fut indignement traîné dans les rues et sa tête portée au haut d'une pique. On voulait faire voir cet horrible trophée à la reine; pour cela on devait l'introduire dans la cour du Temple par une brèche nouvellement pratiquée. Mais, à l'approche des Cannibales, quelqu'un avait eu l'heureuse idée de fermer cette brèche avec un ruban tricolore, et cette barrière que j'ai vu dans le temps fut respectée. La commune faisait alors élever les murs du Temple, quoique déjà bien hauts, pour que les voisins n'eussent aucune vue sur la royale prison. Je fus curieux d'en faire le tour, en suivant une petite venelle par où circulait une multitude silencieuse. Des tréteaux y avaient été dressés dans un coin; et de peur que la foule ne vînt à s'apitoyer sur le sort des détenus, des orateurs populaires déclamaient sans cesse contre la Cour en la pressant de ne pas s'arrêter.

Après le 10 août, on avait organisé un tribunal extraordinaire pour juger les prétendus conspirateurs de cette journée. Sa première victime fut un homme de lettres, rédacteur d'un journal royaliste; il fut exécuté dans mon près voisinage, place du Carrouzel. Je fus invité à monter dans la maison voisine, d'où j'aurais vu le jeu du nouvel instrument de mort. Je m'en défendis; mais au retour, et de la fenêtre de mon entresol, je fus curieux d'observer l'impression que cela aurait fait sur le public. Il me sembla qu'en général on se disait : *Mais ce n'est rien*, sans doute d'après



la célérité de l'exécution. M. Guillotin ne méritait pas le triste honneur de donner son nom à ce nouvel instrument, mais bien plutôt M. Louis, secrétaire perpétuel de l'académie de chirurgie. Le premier, membre de l'assemblée constituante, avait seulement proposé à cette assemblée de décréter l'égalité de supplice pour tous les condamnés à la peine de mort, et il avait présenté à ce sujet le modèle d'une machine à décoller. Le Français, qui rit de tout, l'appela d'avance *Guillotine* et ce nom est resté à la chose. La première fois qu'il fallut appliquer la peine de mort, le ministre de la Justice ayant consulté l'assemblée législative sur le procédé à suivre pour l'exécution, le comité de législation dont j'étais membre, fut chargé de lui faire un rapport. On consulta M. Louis, célèbre anatomiste, sur les moyens d'ôter la vie au condamné, en le faisant souffrir le moins possible; et M. Louis, dans une lettre raisonnée, qui est rapportée au long en tête de la loi du 20 mars 1792, indiqua le procédé que l'on suit aujourd'hui. C'est donc par un motif d'humanité que la guillotine fut inventée; on ne prévoyait pas alors l'indigne abus qu'on en ferait plus tard sous le gouvernement révolutionnaire. M. Osselin, président du tribunal du 10 août, vint un jour à la barre en robe de Palais, pour demander que sa juridiction, limitée à la ville de Paris, s'étendît aux districts de Saint-Denis et de Bourg-la-Reine. Je m'opposai, de ma place, à cette extension, sur le motif que les habitans de ces deux districts ne devaient pas être justiciables d'un jury à l'élection duquel ils

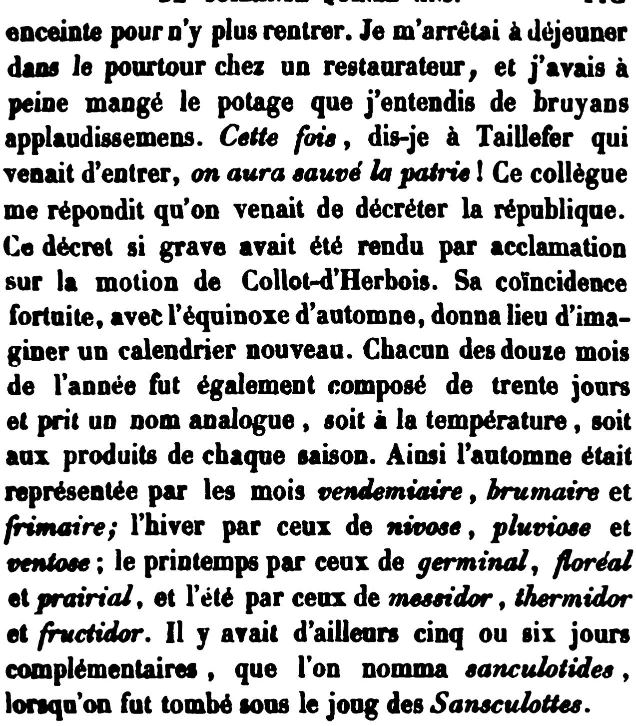
[redacted]

n'avaient pas concouru. M. Osselin fut invité à la séance et sa demande renvoyée au comité appelé *des Douze*, qui était devenu en quelque sorte un comité de gouvernement. Dès qu'on lui eut remis l'expédition du décret de renvoi, M. Osselin se leva pour aller au comité. Je le suivis et nous discutions chemin faisant. Les membres du comité étaient rangés en file devant un balustre qui les séparait du public. Osselin, debout près de moi, exposa à la fois et sa demande et le motif de mon opposition. Sur ce dernier point, M. Coudarcet dit : *Cela me paraît fort raisonnable!* M. Vergniaud, se levant brusquement, dit avec humeur : *Mais il est fort inutile d'organiser des tribunaux quand c'est le peuple qui juge.* — *Le peuple*, répondit Osselin, *n'a pas tous les torts qu'on lui impute*; et il raconta le fait suivant. Un homme condamné à l'exposition, venait de la subir ; il s'écria ensuite : *Vive le Roi, vive la Reine et Monseigneur de Lafayette!* La foule indignée allait le massacrer, si je n'étais accouru pour la calmer et la retenir. Cet homme fut ramené en prison ; et *depuis*, ajouta Osselin, *il a été jugé et exécuté.* — Je ne sais, dit alors Guadet, dans quel article du Code pénal on aura trouvé un pareil crime. Osselin, un peu déconcerté, se retira et j'allai m'asseoir dans un coin pour voir la suite. La Source, placé à quelque distance de Brissot, lui adressa ces paroles : *Vous qui connaissez la géographie universelle, dites-nous donc dans quel pays du monde on peut être en sûreté* — *Je ne sais*, répondit tristement Brissot, *mais ce*

n'est guère qu'en Pensylvanie... Ce comité était composé des chefs du parti de la Gironde, qui nous avait mené là où nous en étions. Quelques-uns de nos collègues semblaient y venir pour jouir des embarras de leur situation actuelle; pour moi, j'étais déjà disposé à les plaindre.

Lorsqu'un certain nombre de députés à la convention se furent réunis au château des Tuileries, ils nous envoyèrent une députation présidée par l'abbé Grégoire, pour nous annoncer qu'elle s'était constituée et qu'elle allait venir occuper notre local. Ce message eut lieu le 21 septembre 1792. On remarqua que l'orateur, en nous adressant la parole, s'était servi du mot *citoyens* au lieu de *messieurs*; mais bientôt on apprit que c'était une mesure générale prise pour l'avenir. La députation avait été reçue avec de grands applaudissemens; M. François de Neufchateau, qui nous présidait, répondit que l'assemblée législative en corps allait se rendre au-devant des nouveaux députés de la nation. Il semble qu'il lui était réservé de faire dans cette circonstance, du moins pour quelque temps, les derniers honneurs de la politesse française. Après l'échange de complimens entre les présidens des deux assemblées, elles se dirigèrent ensemble vers la salle des délibérations où elles siégèrent pêle-mêle ce jour-là. Dans le cours trajet à faire, Stanislas de Girardin me dit : *Ah! nous voilà sauvés maintenant.* Mais la suite prouva que le danger n'était pas passé pour les députés non réélus. Le premier orateur qui prit la parole fut Manuel, ex-procureur de la com-

mune de Paris. *Quand Cynéas*, dit-il, *entra dans le sénat de Rome, il croyait voir une assemblée de rois. Pour nous, cette comparaison serait une injure, etc...* La fin ne répondit pas à ce pompeux début. Dès qu'on eut compris l'objet de sa motion, qui était d'entourer de grands honneurs le président de l'assemblée, les murmures toujours croissans l'empêchèrent de continuer. Un membre proposa ensuite de mettre les propriétés sous la sauve-garde de la loi; c'était prévoir qu'elles allaient être bientôt dans un véritable danger. Il s'éleva à ce sujet une discussion confuse, à laquelle je crus un moment que Chambon, de la Corrèze, près duquel j'étais assis, allait prendre part; ce qui me fit lui dire : *Je vois bien que vous ne voulez pas la loi agraire; eh bien! sauvez-nous-en, si vous pouvez.* Ce malheureux fut dans la suite mis *hors de la loi* et cruellement fusillé dans son pays, aux environs de Lubersac. Nous étions placés vers le sommet de l'amphithéâtre de droite. L'abbé Syeyes et Roberspierre étaient près de là. Il semble que le dernier qu'on avait élu à Paris malgré l'opposition du parti Girondin, se fût mis là, en face de La Montagne pour le braver et lui dire : *Je suis arrivé là malgré vous; nous verrons qui sera le maître.* Peu de temps après l'ouverture de la séance, de grands applaudissemens avaient annoncé l'entrée de M. le duc d'Orléans, également député de Paris; un autre membre, coiffé d'un bonnet rouge, marchait de tout à côté de lui. Ils traversèrent ainsi la salle jusqu'au côté gauche. Je sortis bientôt après de cette



enceinte pour n'y plus rentrer. Je m'arrêtai à déjeuner dans le pourtour chez un restaurateur, et j'avais à peine mangé le potage que j'entendis de bruyans applaudissemens. *Cette fois*, dis-je à Taillefer qui venait d'entrer, *on aura sauvé la patrie* ! Ce collègue me répondit qu'on venait de décréter la république. Ce décret si grave avait été rendu par acclamation sur la motion de Collot-d'Herbois. Sa coïncidence fortuite, avec l'équinoxe d'automne, donna lieu d'imaginer un calendrier nouveau. Chacun des douze mois de l'année fut également composé de trente jours et prit un nom analogue, soit à la température, soit aux produits de chaque saison. Ainsi l'automne était représentée par les mois *vendemiaire*, *brumaire* et *frimaire*; l'hiver par ceux de *nivose*, *pluviose* et *ventose*; le printemps par ceux de *germinal*, *floréal* et *prairial*, et l'été par ceux de *messidor*, *thermidor* et *fructidor*. Il y avait d'ailleurs cinq ou six jours complémentaires, que l'on nomma *sanculotides*, lorsqu'on fut tombé sous le joug des *Sansculottes*.

Devenu citoyen privé, j'eusse resté quelques jours de plus à Paris pour observer les événemens. Mais si nos armées avaient éprouvé quelque échec, on risquait de voir les barrières se fermer de nouveau et les députés royalistes eussent couru de grands dangers. Mes amis Laserve et Lamotte, accoutumés à venir chez moi déplorer les scènes de cette époque, étaient impatiens de notre départ. Ils s'étaient arrangés pour cela avec le cocher d'un cabriolet de retour, qui

[redacted]

devait nous mener jusqu'à Poitiers, où nous trouverions des chevaux pour arriver dans nos familles. Nous étions partis dans la soirée pour aller coucher à la Croix-de-Berny, aux portes de Paris, où nous ne serions plus sous ses verroux. Là, en soupant gaiement, Lamotte et moi disions à Laserve qui était vêtu en garde nationale : *Vous ressemblez à un fédéré et vous nous protégerez pendant le voyage.* Cependant nous rencontrions par fois sur la route quelques bonnets rouges, et cet aspect nous attristait sur l'état de nos provinces. Au débouché du pont de Tours, notre modeste voiture fut obligée de s'arrêter devant une solennité populaire pour l'inauguration de la république. Notre *fédéré* et un jeune soldat que nous avions pris en chemin étaient sur le devant ; ils firent très-bien nos honneurs, en agitant leurs chapeaux et criant bien fort *vive la nation* ! En arrivant à Châtellerault, nous descendîmes à une petite auberge tenue par la mère du jeune soldat, que nous lui menions, et là une scène comique nous attendait. Notre premier soin avait été de mander un perruquier ; il en arriva deux qui se mirent à l'ouvrage sur mes deux amis ; ils vinrent ensuite à moi dans une chambre voisine où je me trouvais assis. Là, chacun à l'envi s'apprête à me jeter au cou sa serviette déployée. Ce début singulier me prêta d'abord à rire, et je finis par les chasser tous deux. Plus tard, un des deux revint pour me raser et me raconta maints autres griefs contre son rival, qui était son beau-frère.

Nous trouvâmes à Poitiers les chevaux envoyés



par nos familles, avec des lettres qu'elles nous écrivaient. Mon beau-père me préparait au changement d'opinion sur mon compte, que je trouverais dans notre pays; ce qui me peina un peu, sans me surprendre ni m'effrayer, parce que je n'avais agi que d'après ma conscience. En passant à Rochechouart, Laserve nous quitta pour aller à Cussac dans sa famille; je ne devais plus le revoir qu'après le long règne de la terreur qui l'avait bien persécuté, et j'amenai Lamotte avec moi chez ma parente madame Bourdeau. Nous l'avions trouvée dans la douleur : son fils aîné avait été arrêté comme suspect et transféré à Tulle, et son fils puîné venait de partir pour les frontières. Le lendemain nous fûmes coucher chez le prieur de Saint-Barthélemi, et n'arrivâmes ainsi que le surlendemain matin à Puiraseau, où je trouvai mon frère le Génovéfain. Me voilà, grâces à Dieu, rendu au sein de ma famille! dans cette campagne solitaire, qui devait, plusieurs fois dans ma vie, être ma maison de retraite et qui allait bientôt me servir comme d'asile pendant une affreuse tourmente.

Ma famille avait été engagée à m'empêcher d'aller de quelque temps à Nontron; quand je le sus, je ne pus différer ce voyage. Outre qu'il m'était précieux de faire voir que j'étais sans crainte, j'avais un prétexte dans une grave maladie que venait d'essuyer l'avocat Duchassing, avec lequel on savait que j'étais extrêmement lié. Je partis donc pour ce petit voyage, seul, à cheval et bien armé. En descendant à mon auberge, je quittai une ceinture de pistolets, mais je gardai mon



sabre. En suivant une assez longue rue, je remarquai sans avoir l'air d'y faire attention deux personnes qui cherchaient à m'éviter. Pendant les 4 ou 5 heures que je passai chez mon ami, je reçus les visites de M. Dumas, avoué, et de dom Menut, ancien bénédictin. Ce dernier m'exprima en particulier tout son étonnement de me voir à Nontron. *On sait*, me dit-il, *que vous êtes ici, et les gens du fort sont disposés à vous insulter;* je répondis que je devais m'en retourner ce soir même, et que j'espérais ne pas les trouver sur mon passage. En effet, après avoir pris congé du convalescent, j'allai reprendre mon cheval et je revins tranquillement à Puiraseau. Avant d'en partir avec mon frère pour nous rendre à Nexon, prévoyant bien que tout le pouvoir allait tomber dans les clubs, je crus devoir écrire au président de celui de Nontron une lettre où j'exprimais ma surprise et ma peine sur les préventions qui s'étaient élevées contre moi. *Je suis revenu*, lui disais-je, *le même que lorsque j'étais parti pour Paris; à mon retour d'un voyage indispensable que je vais faire dans ma famille, je me présenterai à la société, pour détromper les hommes de bonne foi; quant aux autres, je m'estime trop pour descendre à une justification pour eux* : ces dernières paroles avaient pour but de signaler deux hommes influens, dont j'avais beaucoup à me plaindre. J'indiquais dans cette lettre le jour précis où j'espérais me présenter, et je signai bravement : *le citoyen libre Verneilh.*

Dans l'intervalle, j'avais rédigé un précis des événements de 1792; quelques mois plus tard, j'aurais



dû le faire avec moins de franchise et de bonne foi. N'importe, au jour que j'avais indiqué, je me présentai à la société, et j'y lus, dans une réunion nombreuse, l'écrit que j'avais préparé; je m'étais surtout attaché à expliquer mon vote sur le général Lafayette. Je fus écouté dans un silence flatteur, et, sur la proposition de M. l'avocat Excousseau, il fut déclaré que *j'avais toujours conservé l'estime et la confiance de la société*. Mais bientôt les jours devinrent plus mauvais; on s'occupa d'*épurer* la société; malheur à qui subirait ce stigmate, à moi surtout, ancien député et *Fayétiste!* cependant je n'y pensais pas, lorsque deux amis de Nontron, MM. Boyer et Forien, me firent sentir tout le danger de rester chez moi à l'écart, et m'engagèrent à me présenter au plus tôt, à certain jour convenu entre nous. Me voilà donc de nouveau à la tribune, et cette fois la poitrine en quelque sorte découverte, pour recevoir les traits qu'on voudrait y lancer. Un ancien avoué me reprocha mon vote pour Lafayette; je crus d'abord que c'était pour me servir, tant la chose me semblait simple. Bientôt je fus désabusé; il insista avec aigreur. Cependant je fus maintenu à une très-grande majorité; mais l'attaque pouvait se reproduire; quel parti prendre? Je me concertai avec quelques personnes de mon voisinage pour élever, comme on dit, autel contre autel, et nous formâmes une société populaire à Piégut, lieu d'un marché hebdomadaire, très-fréquenté; c'est ainsi que nous nous affranchîmes de la domination un peu incommode de nos voisins. On faisait peu de motions dans ce nouveau club;

[redacted]

on y lisait seulement les journaux, c'est-à-dire les exploits de nos armées avec les effrayantes listes des malheureux guillotinés! Le jour de la fête à *l'Etre-Suprême*, je fus appelé à y prononcer un discours qui reçut les honneurs de l'impression, et tout s'y passa paisiblement jusqu'à la chute inopinée de Robespierre. Bientôt après, le club inoffensif de Piégut se dissout de lui-même; la société-mère et ses nombreux affiliés ne firent plus que languir, jusqu'à leur extinction si généralement désirée.

J'avais été heureusement dispensé d'assister au procès de Louis XVI, que l'on accusait d'avoir provoqué la journée du 10 août, pour y faire égorger le peuple. J'en ai retracé ailleurs les détails (*Mémoires historiques*, page, 314 à 334). M. de Malherbes, ancien ministre de l'infortuné monarque, s'était, malgré son grand âge, offert le premier pour le défendre; la lettre qu'il écrivit à ce sujet au président de la convention est digne des temps antiques. Le roi avait déjà fait choix de M. Tronchet; ces deux illustres deffenseurs s'en adjoignirent un troisième pour porter la parole au nom de tous; M. Desèze, ancien avocat à Bordeaux, remplit cette mission avec courage et éloquence. Il avait terminé son plaidoyer par ces graves paroles : *On ne peut disputer à Louis la gloire d'avoir été au-devant du peuple par ses sacrifices; et c'est lui qu'on vous a proposé...! Citoyens, je m'arrête devant l'histoire. Songez qu'elle jugera votre jugement et que le sien sera celui des siècles.* Long-temps après, sous l'empire, j'assistai à un dîné chez un ami

commun, M. de Lacalprade, avec M. Deséze et le sénateur Maleville. J'étais assis à côté du premier; en lui parlant de son plus beau titre de gloire, la défense de Louis XVI, je lui témoignai ma surprise de ce qu'un fait important avait été omis dans son plaidoyer; ce billet du roi, saisi le matin du 10 août sur M. Vauchelet, par lequel Louis envoyait aux Suisses la défense de venir à Paris; car il en résultait qu'au lieu d'attaquer, le trop débonnaire Louis ne songeait pas même à se défendre. M. Desèze avait ignoré ce fait; il ajouta que le roi lui avait fait retrancher plusieurs passages de sa plaidoirie, sur le motif que *cela exhaspérerait les passions*... C'était l'époque du carnaval, et nous étions tous Gascons plus ou moins. Après qu'on se fut levé de table, en rentrant au sallon, M. Desèze prit la main à madame de Lacalprade, et dansa joyeusement avec elle une périgourdine; danse fort ressemblante à la Montferrine que j'avais vu si bien danser à Chambéry, à la vive madame de Chevillard, femme d'un officier distingué de la marine sarde, qui fut dans la suite mon très-bienveillant collègue au corps législatif.

La révolution avait d'abord pris pour devise: *Guerre aux châteaux et paix aux chaumières*; mais bientôt les chaumières firent la guerre aux châteaux. Comme au temps des *Baqaudes* du cinquième siècle, des paysans attroupés parcouraient les campagnes au nom de la liberté, et mettaient à contribution les maisons suspectes de ne pas aimer la révolution. Un

[redacted]

attroupement de ce genre, descendu des montagnes de Lastours et des environs, avait tout-à-coup apparu, en 1792, sur la place publique à Nexon. On supposait que le baron des Etangs était rentré de l'émigration. On voulait sur ce prétexte fouiller son logis, c'est-à-dire y godailler à discrétion. Mon jeune frère commandait alors la garde nationale ; il ramassa à la hâte, dans notre cour, une vingtaine d'hommes de bonne volonté, et s'alla poster devant la maison menacée, qui était isolée du bourg. Les brigands voulaient forcer la consigne ; ils ne s'arrêtèrent que lorsqu'ils virent les fusils couchés en joue sur eux. Peu à peu ils se dissipèrent, en menaçant mon frère de toute leur fureur. Ils revinrent dès le lendemain, non plus devant chez M. des Etangs, mais devant la maison de mon vieux père, où ils croyaient trouver son fils. Par une heureuse prévoyance, mon frère était parti le matin même pour aller rejoindre à Verdun son ancien régiment de Condé dragons et m'en avait informé, de Limoges. J'avais demandé pour lui une sous-lieutenance ; j'appris fort à propos, sous le ministère de M. de Narbonne, que le Roi l'avait nommé sous-lieutenant dans la Fère, infanterie. Je le fis donc venir de Verdun à Paris, où je l'équipai pour aller joindre son régiment à Bastia (Corse). Dans la suite, sous la restauration, j'avais à Paris son portrait dans ma chambre. M. des Etangs, rentré de l'émigration, vint un jour me voir, et après avoir un moment regardé ce portrait, *ah! voilà*, me dit-il, *le sauveur de ma femme et de mes enfans!* Après une première

captivité en Espagne, mon frère avait suivi toute la campagne d'Italie, comme capitaine de grenadiers au 11ᵉ régiment de ligne. Depuis près de six mois nous n'avions reçu de lui aucune nouvelle ; enfin il me parvint à Nontron, une lettre de lui, datée de Plaisance (8 juillet 1799), après la bataille de la Trebia, où il avait été grièvement blessé et fait de nouveau prisonnier. Comme il me racontait la bataille et la longue résistance des Français malgré leur grande infériorité de nombre à l'ennemi, on y avait inséré une note en ces termes : *L'histoire de la bataille à la Trebia se corrige, en ce qu'elle commença le 17 juin et finit avec la retraite de Macdonald, un soir du 19. Les Français, selon l'assertion de Léopold Berthier, étaient au 18 juin, de trente à trente cinq mille hommes; les Russes avec les Autrichiens vingt-huit mille..... La perte est grande de l'un et l'autre côté; celle des Français, sans y compter les morts, monte constamment à dix mille hommes.* Quoiqu'il en soit de cette singulière controverse entre le vainqueur et le vaincu, et malgré le correctif ajouté à la lettre du second, ce trait ne m'avait pas semblé moins généreux.

En partant de Paris à la fin de l'assemblée législative, je croyais avoir dit pour toujours adieu à la politique; j'avais bien encore le titre de président du tribunal, mais sa composition ne pouvait rester la même, et d'ailleurs son maintien me semblait fort douteux. J'allais donc me confiner entièrement dans mon cabinet d'étude et de consultation. A cette fin, je m'étais procuré à Limoges un compagnon muet dans ma

retraite ; je veux parler d'un encrier en porcelaine de près d'un pied de long sur demi-pied de large, réunissant plusieurs petites commodités, et je le mettais sur une planchette entrant et sortant d'un secrétaire portatif à travailler debout. Plus de quarante ans ont passé sur ce meuble fragile ; il existe encore et j'y tiens beaucoup. Ainsi l'on s'attache par les services aux choses comme aux personnes; et s'il est des sentimens qui s'usent par la jouissance, il en est d'autres qui se fortifient par elle. Je suis plus à l'aise dans mon vieil habit que dans un habit neuf; le premier me semble plus imprégné de moi et plus mien. Parlerai-je d'un autre encrier, plus que seculaire, que, dans ma première jeunesse, j'avais trouvé dans un vieux coffre rempli de papiers, à Saint-Martinet, où nous avions autrefois un domaine! Celui-ci était de plomb et de forme carrée; chacune de ses faces représentait deux caryatides en saillie; mais le dessus et le dessous étaient en fer-blanc, bien rongé par la rouille. Je le fis restaurer, étant encore au collége; l'ouvrier, par méprise, renversa ces pauvres caryatides la tête en bas; j'ai eu souvent l'idée de les faire rétablir dans leur position naturelle, et c'est encore à faire. En attendant, le vieux meuble sert soit à mon fils, soit à ses enfans, tous peu soucieux de cette réhabilitation. Je ne quitterai point ce sujet sans parler du plaisir que j'avais dans mes vacances de jeunesse, à aller visiter Saint-Martinet. Je m'y assayais à la cîme d'un pré appelé *la Moulade*, sur un monticule au-dessous duquel coulait paisiblement la petite rivière d'Eyssette,

qui va se jeter dans la Vienne à Aixe, sous les ruines escarpées d'un antique château, autrefois l'ornement de cette petite ville ; mais ces ruines ont disparu sous le marteau des démolisseurs. J'entrais ensuite chez le colon manger une bonne écuellée de lait, réchauffé par une galette, ou bien j'allais voir le vénérable M. Mand, que ses confrères appelaient le *petit curé* et qui offrait si galamment de son vin. C'était le confesseur de mon père ; il fut aussi le mien lors de mon mariage. Ce bourg ne se composait que d'une petite église, du petit presbytère, de la petite maison du sacristain, de celle assez belle du médecin Doudet, enfin de celles de nos deux colons. Dans mes châteaux en Espagne d'alors, si le domaine de M. Doudet eût été à vendre, toute mon ambition aurait été de le joindre au nôtre, pour y passer mes jours dans une douce retraite. Au lieu de cela, je le vendis en 1817 et à beaucoup trop bon marché à la bande noire. Depuis la révolution, cette petite cure de Saint-Martinet ou de Saint-Martin-du-Temple, qui provenait des anciens chevaliers de ce nom, a été réunie à la commune de Meilhac, où l'ancienne mission de Limoges avait un mauvais château et de grands biens, qui ont passé aux héritiers de M. Peyroche-de-Preyssac.

En établissant le gouvernement révolutionnaire ou de la terreur, la convention lui avait donné pour auxiliaires ou suppôts, d'un côté ce tribunal si bien nommé *révolutionnaire*, qui fit verser tant de sang innocent, et de l'autre les comités de même nom. En général, les hommes honnêtes s'étaient trop défendus

13

[redacted]

mon mieux dans l'idiôme du pays. Dès-lors les autels du Christ et de la Vierge furent envahis par les *déesses de la raison*. Mais ces misérables jongleries tombèrent enfin dans le dégout, les vrais autels se relevèrent et notre bon curé revint. Lorsque dans la suite *j'étais* préfet à Chambéry, je me rappelle que cet excellent prêtre m'écrivait qu'il ne m'oubliait point *dans les memento efficaces*. Et certes il n'en est point en qui j'eusse plus de confiance que dans les siens. Le prieur Bourdeau avait fait comme M. Basset; quand la place ne fut plus tenable, il s'était retiré dans mon petit castel de Ladomaise; mais il était là trop près de Saint-Barthélemi. Il fallut se retirer dans sa *famille* à Rochechouart, non sans l'espoir de revenir un jour à son presbytère, ce qui n'a jamais pu se réaliser.

Déjà le comité de Nontron avait envoyé plusieurs prétendus suspects à Paris, c'est-à-dire à l'échafaud. M. de Saint-Martial, ce nouvel *avocat des pauvres*, si bienfaisant, si recommandable à tous égards, fut long-temps défendu par sa popularité; mais il était mal recommandé par sa fortune et son ancienne présidence d'une cour souveraine, il fut arrêté à son tour. Comme il était souffrant de la goutte, on l'avait déposé dans une auberge, sous la surveillance d'une garde particulière. J'allais l'y voir le plus souvent lorsque j'allais à Nontron. Il me témoigna un jour son impatience d'être jugé, n'ayant rien, disait-il, à se reprocher; et qui le savait mieux que moi? Je l'engageai à patienter le plus possible. Enfin son tour arriva lorsque Roberspierre venait de tomber; mais la cruelle guil-

lotine avait gardé quelque temps encore son mouvement destructeur ! M. de Saint-Martial se trouva de la même *fournée* que le célèbre arrêtiste M. Sirey et M. Moulin de Périgueux, jeune avocat de si grande espérance; et que MM. Pipaud, de Thiviers, et Lambertie, de Limoges; ces trois derniers furent victimes, les deux autres eurent le bonheur d'échapper. M. de Saint-Martial, à son retour de cette boucherie, me fit l'amitié de venir me voir à la campagne; combien j'eus de plaisir à embrasser ce pauvre ressuscité! Un peu avant les plus mauvais jours, j'avais fait avec lui un arbitrage, entre le vieux marquis de Chapt et la veuve d'Odet son fils unique, décédé sans enfans au château de Laborie près de Brantôme. Cette dame, née Debrosses, épousa ensuite M. le comte Trion de Montalambert, que je vis depuis, sous l'empire, questeur du corps législatif. Cette circonstance m'avait mis en relation avec le vieux marquis, dont le frère, archevêque, avait été *septembrisé* aux carmes de la rue Vaugirard. J'allai deux fois le voir dans son château de Bernardières dont parle Brantome, pour avoir eu l'insigne honneur d'être assiégé par Duguesclin. Le marquis de Chapt, n'ayant point d'enfans, épousa dans la suite, *in extremis*, une jeune parente, née Chaban (aujourd'hui madame de Belussière), à laquelle il laissa de grandes terres, mais aussi avec de grandes charges.

Pendant le gouvernement révolutionnaire, la convention envoyait dans les départemens des commissaires pris dans son sein et qu'elle investissait de tous les

pouvoirs. *Ces* proconsuls marchaient en grand cortége. Suivant leur caractère de rudesse ou de mansuétude, le public d'Angoulême, en les voyant passer sous ses remparts les appelait *oiseaux de proie* ou *oiseaux de passage*. Le premier qui vint dans la Dordogne, fut Elie Lacoste, mon ancien collègue à l'assemblée législative. Dans un dîner que lui donnèrent les patriotes de Périgueux, il fut question de moi, en d'assez mauvais termes. M. Lacoste ferma la bouche à mes détracteurs en disant que je n'avais pas été *à la hauteur des circonstances, mais que j'avais agi de bonne foi*. Vint ensuite Romme, l'auteur du fameux recueil des Sept Appels nominaux. Sa principale mission était d'activer la fabrication des canons, etc. A cet effet, on lui avait adjoint un minéralogiste fort distingué, M. Gillet-Laumont, que depuis je connus beaucoup à Paris et que j'eus le plaisir de recevoir à Chambéry, à son retour des Glaciers. Les pouvoirs de Romme comprenaient aussi quelques autres départemens. Il avait mis en réquisition non-seulement les cloches des églises, mais encore les plaques et les chenets des ménages. Nos gros chenets de Nexon furent fondus dans ces circonstances. La plaque du foyer avait été aussi livrée; elle nous fut ensuite rendue, avec une brèche que j'appelle *un coup de dent de Romme*. Ce malheureux fut dans la suite guillotiné par les gens de son parti. Les subsistances manquaient partout, parce que chacun avait peur d'en manquer, et qu'il n'y avait plus de liberté de commerce : je fus envoyé par le district de Nontron auprès du représentant, pour lui en de-



mander, comme s'il en avait eu à sa disposition. Je remplis cette mission, monté sur le cheval d'un malheureux curé de Miallet, alors détenu, et qui peu de jours après fut renvoyé à l'échafaud. Dans ce voyage, je m'étais muni d'un morceau de pain pour dîner à Brantôme : c'était l'usage de ce bon temps.

Roux-Fazillac, des environs d'Excideuil, vint après Romme, avec des pouvoirs pour la Dordogne et la Corrèze. Par un de ses arrêtés, il établit, sous le nom de *taxes révolutionnaires*, une forte contribution qui devait être répartie par les comités révolutionnaires de chaque district; celui de Nontron avait imposé à mon beau-père, alors adjoint de sa commune, une somme de cent vingt mille francs. Outre l'importance en soi de la somme, j'étais effrayé des conséquences, à cause de la prévention d'incivisme qui pouvait en résulter contre un fonctionnaire public; je résolus de réclamer auprès du représentant lui-même. Chemin faisant pour me rendre à Périgueux, M. Origet, qui m'accompagnait jusqu'à Brantôme, me confia que mes amis n'auguraient pas bien de ma démarche auprès de Fazillac, à raison de mon vote pour Lafayette, à quoi je répondis : *Ce n'est pas lui qui oserait m'opposer ce vote, parce qu'il n'était pas de la bataille*; en effet il n'avait pas voté. Sur la place de la Clôtre, tout contre la maison où il logeait, se trouvait dressée la guillotine que je n'avais plus vue de si près; elle me semblait fumer encore du sang d'un de ses malheureux collègues, mis hors de la loi. Je ne pus voir le représentant qu'on disait être indisposé; mais je

remis mes papiers à son secrétaire. Quand je repassai le lendemain, il me dit que le représentant *était fâché de n'avoir pas le plaisir de me voir*; qu'il était toujours indisposé, et qu'il avait été remplacé par Lakanal, à Bergerac; en effet j'ai toujours cru que Fazillac m'aurait reçu avec plaisir, si peut-être il n'avait pas craint de se compromettre dans l'esprit des chauds patriotes de l'époque. Long-temps après je me retrouvai avec lui chez un de ses voisins, M. de Bregeas-Laurénie. Après le dîner, nous l'accompagnâmes jusqu'à Fazillac, où il était gardé par d'énormes dogues, qui nous eussent fait grand'peur sans la présence du maître. M. Roux-Fazillac nous montra un procédé fort ingénieux, au moyen duquel son vin, en sortant de la cuve, allait comme de lui-même se placer dans ses barriques par de longs tuyeaux en cuir. Après les Cent Jours, il fut déporté comme régicide; il n'y a pas long-temps qu'il est mort dans l'Etranger. J'avais rencontré, dans mon auberge à Périgueux, deux curés de ma connaissance; ils avaient été mandés par le représentant, comme prévenus de fanatisme dans l'exercice de leurs fonctions; ils y étaient, depuis plusieurs jours, fort inquiets sur leur sort; et dans la suite ils se marièrent tous les deux. Je fis dans la même auberge l'heureuse rencontre de MM. Laterrière et Laplaçade, envoyés près du nouveau représentant en qualité de commissaires, l'un du comité et l'autre du district de Nontron. J'ai dit *heureuse*, parce que sans eux je n'aurais jamais pu arriver jusqu'au terrible proconsul. J'avais aussi

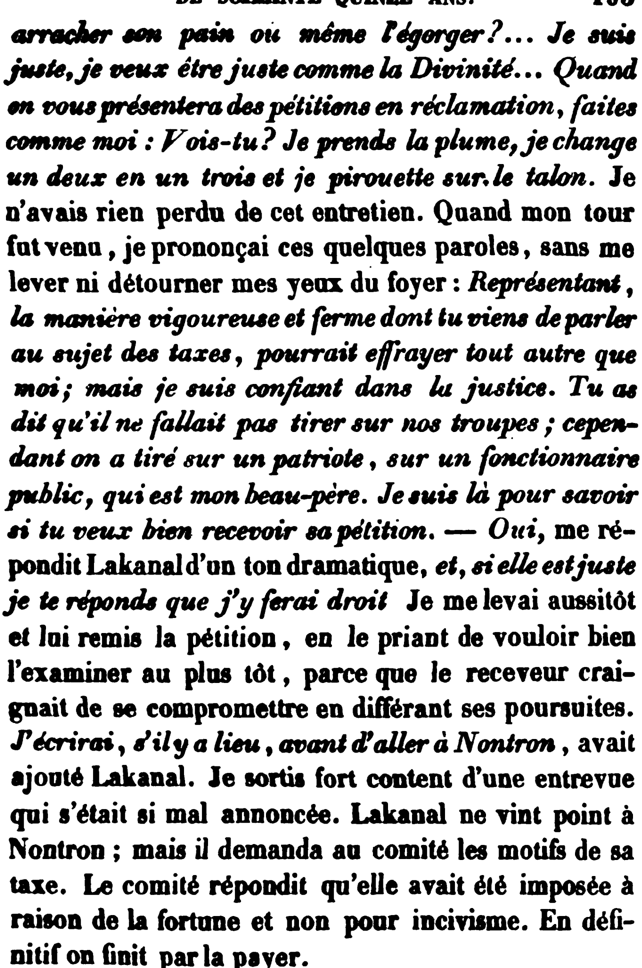


rencontré à Périgueux un de mes meilleurs amis, M. Couderc-du-Casse, de Bergerac; il était venu pour le mariage d'une nièce auquel j'assistai dans la cité, et le lendemain nous partîmes ensemble avec les deux députés de Nontron.

En arrivant à Bergerac, j'allai descendre à la même auberge que messieurs de Nontron, et le soir j'allai souper et coucher chez M. Couderc. Au déjeuner, je fus salué par M. de Rastignac que je n'avais vu depuis 1792, époque où il était venu me prier d'attester à notre département qu'il n'était point émigré. Malgré de très-grands sacrifices déjà faits à sa popularité par cet ancien grand seigneur, on ne l'avait pas moins frappé d'une énorme taxe, contre laquelle il venait comme moi réclamer; mais lorsqu'il sut comment Lakanal recevait de pareils pétitionnaires, il s'était prudemment tenu à l'écart. Le représentant méditait alors son grand dessein de faire réparer, en trois jours ni plus ni moins, toutes les routes et chemins vicinaux de la Dordogne. Il avait réuni chez lui, à cet effet, plusieurs ingénieurs, dans un moment où deux jeunes officiers, dont le régiment passait à Angoulême, voulurent se présenter chez lui; il les avait rudement repoussés et même consignés jusqu'à l'arrivée de la gendarmerie qui devait les mener en prison. Nous étions arrivés sur cette entrefaite; mais lorsque la gendarmerie arriva, nous étions montés parler au secrétaire (M. Ferlus, ancien professeur au collége de Sorréze). Jamais de tapage pareil à celui qui tout-à-coup se fit entendre sous nos pieds, dans la salle

[redacted]

remis mes papiers à son secrétaire. Quand je repassai le lendemain, il me dit que le représentant était *fâché de n'avoir pas le plaisir de me voir*; qu'il était toujours indisposé, et qu'il avait été remplacé par Lakanal, à Bergerac; en effet j'ai toujours cru que Fazillac m'aurait reçu avec plaisir, si peut-être il n'avait pas craint de se compromettre dans l'esprit des chauds patriotes de l'époque. Long-temps après je me retrouvai avec lui chez un de ses voisins, M. de Bregeas-Laurénie. Après le dîner, nous l'accompagnâmes jusqu'à Fazillac, où il était gardé par d'énormes dogues, qui nous eussent fait grand'peur sans la présence du maître. M. Roux-Fazillac nous montra un procédé fort ingénieux, au moyen duquel son vin, en sortant de la cuve, allait comme de lui-même se placer dans ses barriques par de longs tuyeaux en cuir. Après les Cent Jours, il fut déporté comme régicide; il n'y a pas long-temps qu'il est mort dans l'Etranger. J'avais rencontré, dans mon auberge à Périgueux, deux curés de ma connaissance; ils avaient été mandés par le représentant, comme prévenus de fanatisme dans l'exercice de leurs fonctions; ils y étaient, depuis plusieurs jours, fort inquiets sur leur sort; et dans la suite ils se marièrent tous les deux. Je fis dans la même auberge l'heureuse rencontre de MM. Laterrière et Laplaçade, envoyés près du nouveau représentant en qualité de commissaires, l'un du comité et l'autre du district de Nontron. J'ai dit *heureuse*, parce que sans eux je n'aurais jamais pu arriver jusqu'au terrible proconsul. J'avais aussi



arracher son pain ou même l'égorger?... Je suis juste, je veux être juste comme la Divinité... Quand on vous présentera des pétitions en réclamation, faites comme moi : Vois-tu? Je prends la plume, je change un deux en un trois et je pirouette sur le talon. Je n'avais rien perdu de cet entretien. Quand mon tour fut venu, je prononçai ces quelques paroles, sans me lever ni détourner mes yeux du foyer : *Représentant, la manière vigoureuse et ferme dont tu viens de parler au sujet des taxes, pourrait effrayer tout autre que moi; mais je suis confiant dans la justice. Tu as dit qu'il ne fallait pas tirer sur nos troupes; cependant on a tiré sur un patriote, sur un fonctionnaire public, qui est mon beau-père. Je suis là pour savoir si tu veux bien recevoir sa pétition.* — *Oui,* me répondit Lakanal d'un ton dramatique, *et, si elle est juste je te réponds que j'y ferai droit* Je me levai aussitôt et lui remis la pétition, en le priant de vouloir bien l'examiner au plus tôt, parce que le receveur craignait de se compromettre en différant ses poursuites. *J'écrirai, s'il y a lieu, avant d'aller à Nontron*, avait ajouté Lakanal. Je sortis fort content d'une entrevue qui s'était si mal annoncée. Lakanal ne vint point à Nontron ; mais il demanda au comité les motifs de sa taxe. Le comité répondit qu'elle avait été imposée à raison de la fortune et non pour incivisme. En définitif on finit par la payer.

Nous étions partis de Bergerac avec M. de Rastignac et son régisseur, pour venir coucher à Villamblard ; nous y trouvâmes plusieurs commissaires-voyers que

d'attente. Lakanal était sorti furieux de son cabinet; toutefois il s'était borné à chasser les deux officiers avec de grandes menaces, même de *les faire guillotiner*; ce mot étrange nous fut répété dans le bureau où nous descendîmes aussitôt après. Si j'eusse été seul, je m'en serais retourné bien vite; il n'en pouvait être de même des envoyés de Nontron. Laterrière écrivit de suite quelques mots, qu'il remit à un gendarme; bientôt après nous fûmes appelés. La scène dont nous venions d'être témoins nous avait indignés; aussi entrâmes-nous chez le représentant comme de francs républicains; j'avais remarqué en entrant son sabre à côté de la cheminée et sa robe rouge étalée aux pieds de son lit. Il était assis dans un coin du foyer, à côté d'un bureau près duquel Laterrière alla s'asseoir. Je m'assis contre lui et Laplaçade après, en sorte que je me trouvais au milieu, en face d'une plaque sur laquelle j'avais les yeux fixés. Dans une dépêche remise par Laterrière on consultait Lakanal sur la conduite que le comité devait tenir relativement soit aux fonctionnaires publics destitués, soit aux réclamations contre les taxes révolutionnaires. Sur le premier objet, Laterrière insista pour que l'on n'arrêtât point des fonctionnaires destitués par fois par impéritie; sur quoi Lakanal, après avoir dit que la loi était *plus forte que lui*, avait fini par dire : *Laissez les choses en état jusqu'à ce que j'aille à Nontron*. Quant aux pétitions contre les taxes, après avoir dit qu'il ne fallait pas *tirer sur nos troupes*, Lakanal avait fortement déclamé contre l'aristocratie. *Quoi? le riche attend-il que le pauvre aille sous ses lambris dorés*, *lui*



sans doute dans tous les autres, les travaux étaient loin d'être achevés. Le rédacteur du procès-verbal hésitait à ce sujet, lorsque l'honnête voyer lui dit : *Mettez que tout est fini, Lakanal le veut ainsi.*

Après Lakanal, il nous vint dans la Dordogne deux autres représentans plus modérés (Chauvier et Legendre). Ils résidaient principalement à Nontron. Je fus appelé par eux dans deux circonstances assez graves. A Saint-Barthélemi, dans mon près voisinage, il avait éclaté une insurrection. Un attroupement de femmes s'étant porté à la mairie où le conseil-municipal était assemblé, les conseillers avaient été forcés de remettre leurs cocardes que l'on avait aussitôt brûlées; l'arbre de la liberté avait même été coupé. Les représentans craignaient que ce ne fût un brandon de la Vendée qui était alors en feu. Je les tranquillisai un peu; ils me proposaient d'aller y rétablir l'ordre, à la tête d'une grande force qui serait mise à ma disposition. Je n'acceptai ce mandat qu'à condition que j'irais seul le remplir et en ce qu'on me laisserait quelques jours pour en préparer le succès. Les choses se passèrent ainsi. Je connaissais les principaux chefs de l'émeute; je leur fis sentir toute la gravité de leur position; il fut convenu d'un jour où je me rendrais sur les lieux, pour la réparation promise. Ces bons paysans avaient été égarés par leurs femmes; ils se réunirent dans l'église au son de la cloche et je les pérorai dans leur idiôme, pour leur faire sentir l'énormité de la faute commise. Je leur parlai aussi des dévastations de la Vendée; déjà un nouvel arbre de la liberté avait été porté devant

l'église ; il fut replanté aux cris de *vive la nation*, et j'en rédigeai un procès-verbal que les représentans reçurent avec beaucoup de satisfaction. Quelque temps après ils voulurent aussi conférer avec moi sur une chose peut-être encore plus grave. Dans quelques communes du district de Nontron, certains colons refusaient de partager désormais les fruits du domaine avec leurs propriétaires. Un pareil exemple était des plus dangereux ; une forte garde nationale fit dans les environs une promenade militaire pour en imposer à ces novateurs et un paysan avait été tué dans l'expédition. Les représentans s'effrayaient des suites possibles de ce malheur ; je ne partageai que faiblement leurs craintes ; en effet, tout rentra dans l'ordre.

Le dernier représentant du peuple qui vint dans la Dordogne, fut Bordas, de Saint-Yrieix ; il résidait principalement à Bordeaux et avait pris pour son secrétaire l'avocat Dumas, de Limoges, son ami et le mien. L'horizon politique s'était un peu adouci, et l'on ne tarda pas à supprimer les comités révolutionnaires. Bordas m'avait d'abord nommé commissaire du pouvoir exécutif à Nontron, et je m'en étais excusé: Bientôt après il me nomma juge au tribunal de district, et je n'osai récuser ce nouveau témoignage d'estime. Ce service me semblait d'ailleurs comme instantané, en ce que l'on s'occupait dès-lors d'un nouveau système judiciaire. J'allai donc me placer à la queue de ce tribunal, toujours composé de cinq juges, que j'avais présidé autrefois, et que présidait alors M. Delage. On ne siégeait plus en costume, mais

comme on se trouvait, en pantalon ou même en bottes, et l'on opinait à haute voix. Nous eûmes à juger en dernier ressort un procès qui venait du tribunal de Rochechouart; l'intimé était un meunier de Montbrun non loin de Châlus. La veille de l'audience, qui était un jour de dimanche, je me trouvais à Puiraseau. Pendant que nous soupions en famille, le domestique m'annonça qu'un inconnu venait de m'apporter un présent de poisson. Je passai desuite à la cuisine et j'y trouvai le plaideur, comme je m'en étais douté. Je lui observai que ce n'était pas bien de porter un présent à un de ses juges; qu'il eût ainsi à le reprendre, à moins qu'il ne voulût en recevoir le prix, ce qu'il parut accepter. Je lui remis un assignat de dix francs et retournai me mettre à table. Mais quand je rentrai, le meunier était parti et avait laissé les dix francs sous son assiette; je gardai ainsi *l'argent et le drap*, comme disait le bon Henri à M. Descars. Le lendemain, après les plaidoiries, je racontai cette anecdote à mes collègues; je devais opiner le premier; j'opinai pour la réformation; et elle fut prononcée. Quelques jours après, comme je passais à cheval sur l'étang de Montbrun, ce meunier vint me parler du conseil qu'on lui donnait de se pourvoir en cassation. Je l'en dissuadai, et je gagnai ainsi, je pense, le présent qu'il m'avait porté.

Il fut un temps, pendant lequel le cours de la justice avait été suspendu dans la Dordogne, en vertu d'un arrêté de je ne sais quel représentant. Tous les procès devaient être jugés par des arbitres; et quand le litige existait entre des parens ou co-héritiers, les arbitres

[redacted]

l'église ; il fut replanté aux cris de *vive la nation*, et j'en rédigeai un procès-verbal que les représentans reçurent avec beaucoup de satisfaction. Quelque temps après ils voulurent aussi conférer avec moi sur une chose peut-être encore plus grave. Dans quelques communes du district de Nontron, certains colons refusaient de partager désormais les fruits du domaine avec leurs propriétaires. Un pareil exemple était des plus dangereux ; une forte garde nationale fit dans les environs une promenade militaire pour en imposer à ces novateurs et un paysan avait été tué dans l'expédition. Les représentans s'effrayaient des suites possibles de ce malheur ; je ne partageai que faiblement leurs craintes ; en effet, tout rentra dans l'ordre.

Le dernier représentant du peuple qui vint dans la Dordogne, fut Bordas, de Saint-Yrieix ; il résidait principalement à Bordeaux et avait pris pour son secrétaire l'avocat Dumas, de Limoges, son ami et le mien. L'horizon politique s'était un peu adouci, et l'on ne tarda pas à supprimer les comités révolutionnaires. Bordas m'avait d'abord nommé commissaire du pouvoir exécutif à Nontron, et je m'en étais excusé: Bientôt après il me nomma juge au tribunal de district, et je n'osai récuser ce nouveau témoignage d'estime. Ce service me semblait d'ailleurs comme instantané, en ce que l'on s'occupait dès-lors d'un nouveau système judiciaire. J'allai donc me placer à la queue de ce tribunal, toujours composé de cinq juges, que j'avais présidé autrefois, et que présidait alors M. Delage. On ne siégeait plus en costume, mais

sence du commissaire exécutif. Il y eut partage ; ce partage fut ensuite vidé à l'avantage des mineurs, et la saisie nationale fut annulée.

La convention, mieux avisée ou moins désintéressée que l'assemblée constituante, avait décrété, en se séparant, qu'une partie considérable de ses membres seraient réélus pour la nouvelle législature. Le département de la Dordogne n'avait ainsi que quatre nouveaux députés à nommer dans son sein ; le choix tomba sur MM. Maleville, d'Alby-Fayard, Noël Dupeyrat de Thiviers. (J'ai oublié le nom du quatrième). Il s'était formé à Périgueux pour les élections, un comité directeur, composé d'hommes indépendans, qui s'étaient promis de n'accepter aucun emploi. Limousin, ex-législateur comme moi, en faisait partie; il me proposa, au nom de ce comité, la députation ou la place de haut-juré. Sur le premier point, *j'aimerais mieux*, lui dis-je, *non pas me casser la jambe mais me la tordre* : quant à la place de haut-juré, j'en accepterais avec honneur, comme *d'une bague au doigt*, si j'y étais nommé.

Les élections s'étaient faites dans cette même chapelle de Saint-Front, où j'avais vu, en 1789, l'ordre du tiers-état assemblé ; et l'on en était aux dernières, celles des membres du directoire. Le matin du jour où l'on allait s'en occuper, j'avais remarqué sur la place de la Clautre, un patriote fameux qui pérorait le peuple ; on appelait cela, en termes d'argot, *monter l'esprit public*. La séance ne s'ouvrit que le soir assez

14

prononçaient en *tribunal de famille.* La régie avait mis sous le séquestre le château de Nontron et ses dépendances, comme faisant partie du domaine public. Cette propriété avait passé de M. de Laramière aux enfans mineurs Mazerat. Le procès devait être jugé par deux arbitres respectivement nommés et en présence du commissaire du pouvoir exécutif. La régie avait nommé pour son arbitre l'avocat Duchasseing ; je fus prié d'être celui des mineurs. Les temps étaient des plus mauvais; je m'excusai auprès de madame Mazerat, tutrice de ses enfans (par ce motif qu'elle avait dans sa propre maison deux avocats bien capables de la défendre, M. Mazerat, son beau-frère et M. Delage). A mon premier voyage, j'allai lui renouveler mes excuses, sur des motifs généraux. Je dînais, ce jour-là, chez M. l'avocat Feuillade. A la fin du dîner, dans un moment où M. Feuillade et moi étions seuls à causer, madame Mazerat vint encore me renouveler sa demande. Cette fois, je lui parlai des deux défenseurs qu'elle avait à sa disposition... Voyant alors couler des larmes, je m'empressai de lui dire que je me chargeais de sa défense. Il me fut ensuite remis un bon nombre de vieux titres, provenant du Chartrier de Peucharnaud. D'après leur examen, la prétention de la régie me parut mal fondée, en ce que la baronnie de Nontron, vendue en 1600 par Henri IV à Elie de Collonges, provenait de Marguerite de Bourbon, sa sœur, au nom de laquelle Henri l'avait vendue. C'est en ce sens que je rédigeai un mémoire pour écarter la domanialité. La discussion eut lieu en pré-

plusieurs électeurs s'étaient retirés ; la proposition de voter au scrutin et à haute voix sur la proposition d'annuler les opérations, est mise aux voix et adoptée. Pendant qu'on y procédait, je fus indigné d'entendre voter lâchement pour l'annulation, un homme de haute stature et de notre arrondissement, qui s'était fort agité pour faire nommer député un homme digne àtous égards de cet honneur; et je lui vouai dès-lors le plus profond mépris. Pendant ce triste scrutin, je m'étais étendu sur un banc, près d'un brave homme de mes voisins, M. Masfranc-Panivol, qui me disait à cette occasion : *Ses plo toujours lou mémo.* M. Lacotte-Beaulaurent, ancien officier de dragons, vint me demander si j'avais sur moi des armes ; je n'en avais point. *J'ai quatre coups à tirer*, me dit-il, *et je viendrai vous prendre en sortant.* Il n'y manqua point ; mais déjà il donnait un bras à M. Dupeyrat et l'on ne pouvait guère passer trois de front, dans un assez long couloir, entre deux haies de factieux qui hurlaient la Marseillaise. Je dis donc à M. Lacotte : *Sauvez notre député*, et je lui retirai mon bras pour le donner à M. Dutard du Bugue, homme de cœur et qui s'était bien montré. Nous passâmes ainsi ensemble le défilé et débouchâmes sur la place, au milieu d'une nuit heureusement très-obscure et d'une multitude agitée. Il était plus d'une heure après minuit quand j'arrivai chez M. Fournier, rue de L'Eguillerie. On m'y attendait avec inquiétude, surtout d'après ce qu'avait rapporté un autre électeur rentré long-temps avant moi.

Quoique l'assemblée électorale eût annulé ses opérations, le gouvernement n'en tint aucun compte. Aux élections de l'année suivante, la jeunesse du département s'était réunie à Périgueux pour protéger cette fois la sûreté et l'indépendance des électeurs ; de son côté, le parti exagéré avait pris toutes ses mesures. Les deux partis s'étaient réunis en armes sur la place de la Pelouse, prêts à en venir aux mains; heureusement la prudence et la fermeté du général Chalbos empêcha le sang de couler, et les élections se firent sans violence ; j'étais alors à Vendôme, à la haute-cour. Les élections de l'an six (1798) avaient été généralement empreintes d'un même esprit d'exagération; celles de la Dordogne furent toutes annulées par une loi, et ce fut le gouvernement qui nomma aux places vacantes. La place de juge de paix que j'occupais depuis quatre ans, avait passé en d'autres mains. Je fus nommé président du tribunal criminel. Mais parlons d'abord de ma judicature de paix ; je parlerai ensuite de la haute-cour, avant que d'arriver à mes nouvelles et terribles fonctions de *grand-prévot* de la Dordogne.

Après la mort de M. Gros-Desvaux, notre premier juge de paix de Bussière-Badil, je fus appelé à lui succéder. Demeurant à Puiraseau, à un bout du canton, et le chef-lieu étant situé à l'autre bout, je tenais mes audiences soit à mon domicile, comme la loi le permettait alors, soit dans un prétoire que j'avais loué à mes frais à Piégut, lieu d'un marché considérable, où se trouvaient chaque mercredi la plupart de mes justiciables. Aux élections de 1798, je fus

remplacé par un habitant du bourg de Bussière et son *élection* avait été peu régulière. Le lendemain matin, avant mon départ, il vint me prier d'en rédiger le procès-verbal; et je le lui dictai, à la fois un peu généreusement et très-consciencieusement. Le gouvernement, peu favorable aux élections de cette année, en avait cassé plusieurs relatives aux justices de paix. On soupçonna que j'aurais dénoncé celle de Bussière; et l'on avait écrit au ministre, pour la défendre contre une attaque à laquelle je n'avais pas pensé. Cette démarche fit présumer que l'élection n'avait pas été régulière, et c'est à moi que l'on s'adressa pour avoir des renseignemens; belle occasion pour me venger! Je n'avais garde de le faire, et la chose n'eut pas de suite. Quelques années après, devenu préfet de la Corrèze et chargé d'installer les nouveaux juges de paix de Tulle, je ne pus me défendre d'une vive émotion, lorsque, dans mon discours, je parlai de tout le bien qu'on peut faire dans cette paisible magistrature, ainsi que des jouissances pures que l'on y goûte dans une douce obscurité. M. de la Grenerie, conseiller de préfecture et ancien juge de paix, m'avait accompagné dans cette cérémonie et en fit aussi les honneurs. Parmi bien d'autres fonctions plus élevées et beaucoup plus enviées que j'ai eues à remplir, ce sont celles qui m'ont laissé le plus de doux souvenirs.

La haute-cour avait été convoquée à Vendôme pour juger une grande conspiration, qui devait éclater à Paris le 11 mai 1797. Il faut que la démagogie fût encore bien redoutable, pour avoir

choisi une ville si éloignée du siége du gouvernement; sans parler des mesures extraordinaires de sûreté prises à Vendôme, où veillait une garnison de trois à quatre mille hommes sous les ordres du général Lestranges, et d'où l'on ne pouvait approcher plus près que vingt lieues, sans une autorisation du ministre de la police. Cette conspiration avait pour but de rétablir la constitution de 1793, d'égorger le directoire, ainsi que les principaux membres des deux conseils législatifs. On avait saisi chez Babœuf une immense quantité de pièces, assez généralement intitulées : *liberté, égalité, bonheur commun*. La plus remarquable était l'acte insurrectionnel, rédigé en vingt-un articles par l'italien Buonarotti ; il était déjà imprimé en placards à plusieurs milliers d'exemplaires, pour être affiché dans Paris. Cette pièce portait pour titre : *Le comité insurrecteur de salut public ;* elle commencait ainsi : *Des démocrates français, considérant que l'oppression et la misère de peuple sont à leur comble*... La collection entière de ce procès comprend sept vol. in-8° sténographiés. Le représentant du peuple Drouet était réputé chef de la conspiration, ce qui avait fait renvoyer l'affaire à une haute-cour, mais il s'était évadé. Quatre ex-conventionnels, (Vadier, Amar, Ricord et Laignelot) ainsi qu'Antonnelle, ex-membre de l'assemblée législative, y avaient été aussi impliqués, et ils étaient présens. Le nombre total des prévenus, des deux sexes, s'élevait à 65, dont 47 présens, et 18 contumaces. Ils furent tous en général défendus par M. l'avocat Réal, depuis directeur général de la



police, *sous* l'empire. Un autre avocat, dont j'ai oublié le *nom*, parla aussi pour quelques-uns, avec non moins d'éloquence que le premier, mais avec plus de modération et de mesure. La haute-cour était dirigée par des membres de la cour de cassation. M. Gandon la présidait, et MM. Vieillard et Bailly tenaient le parquet. Le haut-jury se composait de seize membres et de quatre adjoints ou suppléans. En définitif, je me trouvai le douzième sur le haut-ban; M. Rey-Paillade, de Montpellier, en était le chef.

Les 47 accusés présens, ayant Babœuf à leur tête, étaient rangés dans un certain ordre, sur une espèce d'amphithéâtre, en face du haut-jury; à la fin de chaque séance, ils entonnaient des hymnes patriotiques que l'on entendait résonner encore après leur disparition. Madame Babœuf ne manquait à aucune séance: on la voyait tantôt d'un côté et tantôt de l'autre, tenant dans ses bras un enfant qu'elle allaitait; son autre fils, appelé *Camille*, avait coutume, à l'entrée et à la sortie de chaque séance, d'aller embrasser son père. Peut-être est-ce avec ce dernier (alors libraire à Paris), que dans la suite des temps, je me trouvai à dîner chez une dame de notre commune connaissance, où se trouvait aussi M. Odillon Barrot. Dans le cours des débats, il se passa une scène qui affligea tous les membres de la haute-cour. M. Gandon, comme président, avait reçu la visite d'un témoin expert nouvellement arrivé de Paris, et lui avait communiqué, pour qu'il en fît u première étude, certaines pièces d'écritures, sur l quelles il devait s'expliquer le lendemain à l'audience. Le

choisi une ville si éloignée du siége du gouvernement; sans parler des mesures extraordinaires de sûreté prises à Vendôme, où veillait une garnison de trois à quatre mille hommes sous les ordres du général Lestranges, et d'où l'on ne pouvait approcher plus près que vingt lieues, sans une autorisation du ministre de la police. Cette conspiration avait pour but de rétablir la constitution de 1793, d'égorger le directoire, ainsi que les principaux membres des deux conseils législatifs. On avait saisi chez Babœuf une immense quantité de pièces, assez généralement intitulées : *liberté, égalité, bonheur commun*. La plus remarquable était l'acte insurrectionnel, rédigé en vingt-un articles par l'italien Buonarotti ; il était déjà imprimé en placards à plusieurs milliers d'exemplaires, pour être affiché dans Paris. Cette pièce portait pour titre : *Le comité insurrecteur de salut public;* elle commencait ainsi : *Des démocrates français, considérant que l'oppression et la misère de peuple sont à leur comble*... La collection entière de ce procès comprend sept vol. in-8° sténographiés. Le représentant du peuple Drouet était réputé chef de la conspiration, ce qui avait fait renvoyer l'affaire à une haute-cour, mais il s'était évadé. Quatre ex-conventionnels, (Vadier, Amar, Ricord et Laignelot) ainsi qu'Antonnelle, ex-membre de l'assemblée législative, y avaient été aussi impliqués, et ils étaient présens. Le nombre total des prévenus, des deux sexes, s'élevait à 65, dont 47 présens, et 18 contumaces. Ils furent tous en général défendus par M. l'avocat Réal, depuis directeur général de la

certains reproches contre le général Lafayette, pour avoir voulu faire arrêter des commissaires de l'assemblée nationale, qui après le 10 août venaient pour le faire arrêter lui-même). M. Vieillard, au nom de l'accusation, improvisa une réponse des plus favorables à l'accusé; elle commençait ainsi : *Qu'elle est douce cette goutte de rosée ! après avoir marché douloureusement sur des sables aussi brûlans que ceux que nous avons eu à parcourir jusqu'à ce jour !...*

J'étais arrivé à Vendôme en la compagnie de M. Queyroulet, haut-juré de la Haute-Vienne, et avec la fièvre. Nous fûmes logés dans deux maisons bourgeoises, voisines et amies, où nous nous étions mis également en pension. Mon hôte, à moi, se nommait M. *Hérold*, maître de musique au collége. Sa famille se composait de trois filles et d'un jeune fils appelé *Ferdinand*, aujourd'hui établi et occupant un emploi à Paris. On n'est pas plus aimable ni plus spirituelle que mademoiselle Hérold l'aînée, bonne musicienne, chantant bien et que j'appelais en plaisantant *ma belle-mère ;* elle épousa depuis un professeur distingué du collége. On n'est pas meilleure que la cadette, mademoiselle Beaussier, qui épousa depuis M. Pottier, ingénieur en chef du cadastre à Guéret; enfin on n'est pas plus douce ni plus jolie que la plus jeune, mademoiselle Emilie, que j'appelais *ma fille.* Il n'y avait point de servante dans la maison; ces demoiselles y faisaient, chacune à son tour, le service de la semaine, sous les yeux de leur respectable mère. Les agrémens de cette société douce et paisible me dé-

dommageaient des soins assez pénibles pour un juré consciencieux, et des déboires de la haute-cour ; lorsqu'il fallut m'en séparer, je l'avoue, les quatre mois que j'y avais passé me semblèrent bien courts. Cinq ou six ans après, ayant emmené mon fils au collége de Vendôme, j'eus le plaisir de revoir cette aimable famille, qui n'en eut pas moins de son côté. Je venais d'administrer le département de la Corrèze et j'allais passer dans celui du Mont-Blanc. Mademoiselle Hérold était alors recherchée en mariage par M Roy, et j'ai lieu de croire que c'est lui qui était l'auteur d'une romance qu'elle voulut *bien* me chanter sur son piano. La tendre estime pour une femme vertueuse que l'on a aimée, est un genre d'amour qui ne passe jamais ; je l'ai donc retenue cette romance, malgré les vicissitudes de la vie et le cumul des hivers : je voudrais pouvoir en noter l'air, mais je ne sais pas la musique ; j'en rapporterai seulement les paroles :

Le plaisir déserta ces lieux
Quand pour nous fortune ennemie,
En vous arrachant à nos vœux,
De regrets sema notre vie ;
Mais aujourd'hui votre retour
Aux soucis a donné la fuite,
Et nous nous disons tour à tour :
Plaisir est toujours à sa suite ! (*bis.*)

Puisque vous l'enchaînez ainsi,
Lui qui semble avoir fui la terre,
Daignez l'accoutumer ici
Auprès de votre belle-mère.
Il se plaira dans ce séjour ;
Voyez comme à nos yeux il brille !
O ! vous croirez, à notre amour,
Etre au sein de votre famille. (*bis.*)

Lorsque j'eus appris la mort de M. Roy, qui était devenu directeur des contributions indirectes à Vendôme, j'écrivis à sa respectable veuve pour lui exprimer toute la part que je prenais à sa douleur. Cette dame m'honora d'une réponse, en date du 28 octobre 1828, dont voici quelques passages; ils prouvent comme elle savait aimer : *Oh! monsieur, Dieu seul peut connaître mes souffrances. J'ai perdu mon époux, mon ami, mon soutien; celui qui faisait le bonheur de ma vie par sa tendresse, ses vertus, sa bonté, son esprit : j'ai tout perdu, tout ce qui pouvait me faire chérir l'existence. Mon cœur s'est enseveli avec lui dans le tombeau!... Vous ne pouvez pas vous faire une idée des larmes qui ont été versées sur la tombe de M. Roy. Son éloge était dans toutes les bouches; il était aimé et respecté des riches et des pauvres....*

Pendant mon séjour à Vendôme, j'allai voir Rochambeau, château situé sur la rive gauche du Loir, à quelque demie-lieue au-dessous de la ville; j'avais suivi seul, à pied, les belles prairies qui bordent la rivière. En arrivant près d'un bac qui mène au château, j'avais aperçu deux messieurs qui se promenaient dans le jardin. N'ayant trouvé personne pour me passer et ayant fait mine de vouloir passer moi-même la rivière, un de ces messieurs me cria que je trouverais un pont plus bas. A peine eus-je passé ce pont, que je vis les deux messieurs qui avaient eu la bonté de venir au-devant de l'inconnu : c'était monsieur le maréchal et un compagnon de promenade, qui se retira bientôt après. J'eus l'honneur de promener et de causer

dommageaient des soins assez pénibles pour un juré consciencieux, et des déboires de la haute-cour; lorsqu'il fallut m'en séparer, je l'avoue, les quatre mois que j'y avais passé me semblèrent bien courts. Cinq ou six ans après, ayant emmené mon fils au collége de Vendôme, j'eus le plaisir de revoir cette aimable famille, qui n'en eut pas moins de son côté. Je venais d'administrer le département de la Corrèze et j'allais passer dans celui du Mont-Blanc. Mademoiselle Hérold était alors recherchée en mariage par M Roy, et j'ai lieu de croire que c'est lui qui était l'auteur d'une romance qu'elle voulut bien me chanter sur son piano. La tendre estime pour une femme vertueuse que l'on a aimée, est un genre d'amour qui ne passe jamais; je l'ai donc retenue cette romance, malgré les vicissitudes de la vie et le cumul des hivers : je voudrais pouvoir en noter l'air, mais je ne sais pas la musique; j'en rapporterai seulement les paroles :

Le plaisir déserta ces lieux
Quand pour nous fortune ennemie,
En vous arrachant à nos vœux,
De regrets sema notre vie;
Mais aujourd'hui votre retour
Aux soucis a donné la fuite,
Et nous nous disons tour à tour :
Plaisir est toujours à sa suite! (*bis.*)

Puisque vous l'enchaînez ainsi,
Lui qui semble avoir fui la terre,
Daignez l'accoutumer ici
Auprès de votre belle-mère.
Il se plaira dans ce séjour;
Voyez comme à nos yeux il brille!
O! vous croirez, à notre amour,
Etre au sein de votre famille. (*bis.*)

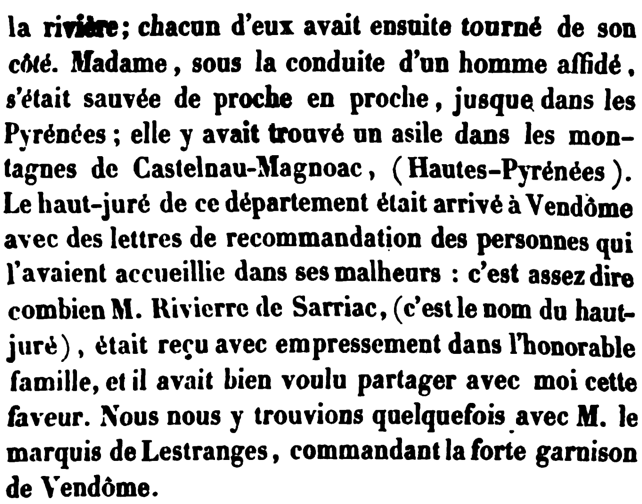
Lorsque j'eus appris la mort de M. Roy, qui était devenu directeur des contributions indirectes à Vendôme, j'écrivis à sa respectable veuve pour lui exprimer toute la part que je prenais à sa douleur. Cette dame m'honora d'une réponse, en date du 28 octobre 1828, dont voici quelques passages; ils prouvent comme elle savait aimer : *Oh! monsieur, Dieu seul peut connaître mes souffrances. J'ai perdu mon époux, mon ami, mon soutien; celui qui faisait le bonheur de ma vie par sa tendresse, ses vertus, sa bonté, son esprit : j'ai tout perdu, tout ce qui pouvait me faire chérir l'existence. Mon cœur s'est enseveli avec lui dans le tombeau!... Vous ne pouvez pas vous faire une idée des larmes qui ont été versées sur la tombe de M. Roy. Son éloge était dans toutes les bouches; il était aimé et respecté des riches et des pauvres....*

Pendant mon séjour à Vendôme, j'allai voir Rochambeau, château situé sur la rive gauche du Loir, à quelque demie-lieue au-dessous de la ville; j'avais suivi seul, à pied, les belles prairies qui bordent la rivière. En arrivant près d'un bac qui mène au château, j'avais aperçu deux messieurs qui se promenaient dans le jardin. N'ayant trouvé personne pour me passer et ayant fait mine de vouloir passer moi-même la rivière, un de ces messieurs me cria que je trouverais un pont plus bas. A peine eus-je passé ce pont, que je vis les deux messieurs qui avaient eu la bonté de venir au-devant de l'inconnu : c'était monsieur le maréchal et un compagnon de promenade, qui se retira bientôt après. J'eus l'honneur de promener et de causer

assez long-temps avec monsieur le maréchal ; il attendait avec quelque impatience la fin de la session de la haute-cour, et j'eus le plaisir de la lui annoncer comme prochaine. M. son fils, revenu d'Amérique, était jusque-là retenu à Bordeaux. Lorsque je pris congé de lui, il me mena voir une espèce de second château, construit, en quelque sorte par la nature : c'est une vaste enceinte caverneuse, circulaire et à ciel ouvert, ombragée par de grandes broussailles d'un effet très-pittorresque. Cette enceinte avait été bâtie tout autour, à deux étages, avec des remises et diverses commodités au rez-de-chaussée.

J'avais été présenté par un haut-juré de mes amis, dans une autre maison bien honorable et où je reçus bien des honnêtetés : je veux parler du château de Meslay ; lieu enchanteur, situé comme Rochambeau sur la rive gauche du Loir, mais à quelque demie-lieue au-dessus de Vendôme. C'était le quartier général de Henri IV, lorsqu'il assiégeait cette ville contre les Ligueurs. Cette belle propriété, assortie d'un beau parc et dominant sur de riantes prairies, appartenait à M. le comte de Laporte, ancien intendant de Bretagne. Son fils avait émigré, et sa fille, madame de Salabery, résidait alors à Meslay ; on admirait dans le salon son portrait, peint par elle-même, allaitant un de ses enfans. Monsieur et madame de Laporte avaient été enfermés pendant la terreur dans la prison des suspects, sur les bords du Loir. Au moment où on allait les expédier pour Paris, un meunier les avait sauvés de nuit, en les passant l'un après l'autre, à la nage, à travers




la rivière; chacun d'eux avait ensuite tourné de son côté. Madame, sous la conduite d'un homme affidé, s'était sauvée de proche en proche, jusque dans les Pyrénées; elle y avait trouvé un asile dans les montagnes de Castelnau-Magnoac, (Hautes-Pyrénées). Le haut-juré de ce département était arrivé à Vendôme avec des lettres de recommandation des personnes qui l'avaient accueillie dans ses malheurs : c'est assez dire combien M. Rivierre de Sarriac, (c'est le nom du haut-juré), était reçu avec empressement dans l'honorable famille, et il avait bien voulu partager avec moi cette faveur. Nous nous y trouvions quelquefois avec M. le marquis de Lestranges, commandant la forte garnison de Vendôme.

A mon passage dans cette ville, depuis mon rappel du Mont-Blanc, j'allai voir M. de Laporte, sur la mort de madame son épouse. Plusieurs années après, j'eus le plaisir de le rencontrer à Paris, à un déjeuner d'amis que nous donnait le bon M. Frey, de la Savoie. En entrant au sallon, je l'avais trouvé seul devant son feu, causant avec un monsieur qui m'était inconnu; toutefois j'avais remarqué sur les genoux de ce dernier, ma statistique du Mont-Blanc (in-4°), entr'ouverte. D'autres convives étant arrivés, l'inconnu, en me nommant, m'appela à une embrasure de fenêtre. *Vous ne me connaissez pas?* me dit-il gracieusement : *je suis Laporte de Meslay;* et nous fûmes aussitôt dans les bras l'un de l'autre. C'était à la fois de vives et franches félicitations; c'était aussi notre dernier adieu! Quant à M. Rivierre, depuis notre séparation à Ven-

[redacted]

dôme, je ne l'ai plus revu ; cependant, comme nous avions pris ensemble des leçons de sténographie, nous correspondîmes quelque temps en cette langue, lui de l'extrême frontière d'Espagne, et moi de ma retraite à Puiraseau. Ces leçons nous avaient été données par un ami commun, M. Rey, de Montpellier; parent de M. Rey-Paillade, qu'il avait accompagné pour son plaisir. Cet ami avait une fille sourde-muette de naissance ; il avait vu à Paris le jeune et célèbre Massieu, collaborateur si intelligent de l'abbé Sicard ; et, dans ses projets de père, il lui destinait sa fille. Mais, lui dis-je, ne craindriez-vous pas la même infirmité pour vos petits enfans? — Je ne sais, me répondit-il, mais je crains que ma fille ne puisse être heureuse qu'avec un homme qui lui ressemble.

En partant de Vendôme, un haut-juré de mes amis, M. Duffau du Gers, me mena à Paris dans son cabriolet; un autre collègue, M. Bourg-Laprade, courait la poste devant nous. Je n'ai plus revu ce bon et brave M. Duffau qui présida si long-temps le tribunal de Condom. Il y avait tant d'années que nous nous étions perdus de vue, que je doutais de son existence, lorsqu'en 1832 je reçus la visite d'un jeune officier au 6e régiment de chasseurs, en garnison à Limoges; c'était son fils, qui venait me voir de sa part! Je viens encore de recevoir de cet ami (en novembre 1836), une lettre qu'il m'écrit dans sa quatre-vingt-quatrième année, sur la mort de mon frère! Pendant les quelques jours que je passai à Paris, j'eus le plaisir d'y revoir quelques amis, notamment MM. Male-

ville Delanneau. Le conseil des Cinq-Cents siégeait dans notre ancienne salle de l'assemblée législative ; le jour que j'y assistai, le général Pichegru présidait la séance ; j'y vis à la tribune notre général Jourdan, depuis maréchal, qui prononça un discours sur les colonies. Le conseil des anciens siégeait aux palais des Tuileries; je priai un de mes voisins aux tribunes, de me faire voir notre M. Marmontel de Bort. Mon *Cicerone* le chercha des yeux sur les banquettes. Après me l'avoir fait remarquer, il ajouta : *Celui que vous voyez à sa droite ne mérite pas moins d'être remarqué*; c'était M. Portalis, père du premier président actuel de la cour de cassation.

Après mon retour de Vendôme, je repris mes modestes fonctions de juge de paix, jusqu'au terme marqué pour la réélection, et la place, comme je l'ai dit plus haut, passa en d'autres mains. Mais d'après une loi qui annulait dans la Dordogne toutes les opérations de l'assemblée électorale de l'an 6 (1798), je ne tardai guère à être nommé à la présidence du tribunal criminel de ce département; M. Limoges, de Terrasson, fut en même-temps nommé accusateur public. Ce n'était là qu'un provisoire ; car les élus du gouvernement dans cette circonstance, ne devaient pas espérer d'être réélus par le peuple. Aussi, en acceptant par déférence cette nouvelle place, me bornai-je à louer un appartement à Périgueux, où j'allais chaque mois tenir les assises; et lorsqu'elles étaient terminées, je remontais à cheval pour revenir à Puiraseau. J'avais heureusement trouvé à ce tri-

bunal un excellent greffier, M. Faure-D[illegible]ine, qui me facilitait beaucoup dans le service, et qui m'est toujours resté bien affectionné. Pendant cette magistrature de huit à neuf mois seulement, j'eus la douleur d'avoir à prononcer deux jugemens de mort, qui furent exécutés en mon absence. Un de ces arrêts avait été rendu contre un habitant d'Angoulême, prévenu d'avoir tué sa femme; il s'était défendu lui-même, n'ayant pas voulu de défenseurs; les témoins venus de cette ville ou du département étaient au nombre de près de cent. Nous fûmes menacés d'une autre affaire, d'une nature politique et assez grave, d'après les lois encore existantes sur l'émigration; mais on trouva moyen de la renvoyer à l'autorité administrative. M. le comte de Campagne, de Sarlat, avait été conduit à se retirer d'abord à Toulouse et puis à s'émigrer pour sauver sa tête. Il emmenait avec lui, dans sa voiture, un domestique et une servante de son pays. En passant la frontière, il versait des larmes. La servante en ayant demandé le motif, le domestique lui avait répondu tout bas : *C'est que nous ne sommes plus en France!* J'avais remarqué dans la procédure ces touchantes paroles, si honorables pour celui qui en était l'objet; j'aimais à les redire à son fils, ancien sous-préfet de Châtellerault, alors agent de change à Paris, dans quelques aimables rapports que j'eus avec lui dans cette capitale.

Au plus fort de sa tyrannie, Roberspierre était tombé comme frappé de la foudre. La première nouvelle nous en fut apportée à Puiraseau par une an-

cienne religieuse, madame Fornel-de-Limeyrac, qui venait dîner à la maison ; elle s'était trouvée la veille au district de Larochefoucault, où il n'était bruit que de cela. Les opprimés avaient un peu repris courage et le *réveil du peuple*, surtout dans le Midi, faisait taire presque partout la Marseillaise. Des affaires particulières avaient eu lieu, à ce sujet, entre des jeunes gens de Bergerac; elles nous furent dénoncées comme des attentats contre la république, et huit jeunes gens furent envoyés, sous cette prévention, dans les prisons de Périgueux. Cette affaire avait, comme on s'en doute, excité bien des passions; toutefois les prévenus furent tous acquittés, sauf d'un qui fut condamné à quelques mois d'emprisonnement. Un de ces jeunes gens appartenait par son âge à la réquisition; j'appris qu'on se proposait de l'arrêter au sortir de la salle d'audience, quoique dans l'enceinte du palais. Je fis appeler le commandant du poste, pour lui dire que le jeune homme, s'il était réquisitionnaire, ne pouvait être arrêté que dans la rue, et cet ordre fut respecté. J'avais pendant les débats fait arrêter deux témoins à charge, comme prévenus de faux témoignage. Le lendemain, je fus un peu surpris de voir arriver chez moi, dans une vive émotion, M. le commissaire du pouvoir exécutif; il n'avait point assisté à l'audience et il trouvait la mesure bien hardie. Il s'y serait opposé, me dit-il, s'il eût été présent. *Eh bien!* répondis-je, *vous auriez requis et j'aurais ordonné.* J'ajoutai : *Je viens de rédiger l'acte d'accusation contre ces deux témoins, pères de famille égarés par*

l'esprit de parti. Je désire en conséquence qu'ils soient acquittés et je l'espère, mais j'ai voulu donner cette leçon de morale publique.

Dans mes voyages de chaque mois, pour l'aller et le retour, je faisais d'agréables haltes chez des amis placés sur ma route, tantôt au Biard chez M. Monsalard ou à Brantôme chez le médecin Ramnouïl, tantôt à Puibereau chez M. Durand-de-Noaillac ou au château de Labarde dont il était aussi propriétaire. Ce château était alors habité par un ancien colonel suisse, M. Cohendet et son épouse, avec mesdames Durand, et Sevin, leurs filles, toutes deux également belles et bien élevées. M. de Noaillac n'avait qu'un fils et une fille avec une fort belle apparence de fortune. Son fils, marié avec une demoiselle de Villoutreix-de-Faye, demeurait à Feydou; et sa sœur, plus jeune, demeurait auprès de son père. C'était un vrai modèle de grâces, de douceur et d'amabilité. *Solitude* était son nom. Monsieur le général Dessolles, qui depuis fut premier ministre de Louis XVIII, lui avait fait sa cour, lorsqu'il commandait le département. Il avait composé pour elle une jolie chanson sur le mot *solitude*, et sur l'air, *Te bien aimer!*...... J'eus dans la suite le plaisir de la lui entendre chanter, en feignant d'ignorer quel en était l'auteur.

Le château de Labarde relevait autrefois de la baronnie de Richemont, peu éloignée de Brantôme; il appartenait à la maison de Bourdeilles, de laquelle était issu l'historien Brantôme; aussi en parle-t-il dans son testament, imprimé en tête de ses œuvres, notamment



pour déprimer les propriétaires de ce château, MM. Mallet qu'il appelle *petits galans et de belle famille*. Mais l'éditeur les défend contre la mauvaise humeur de Brantôme, en disant qu'ils prouvèrent, en 1667, leur noblesse devant l'intendant de Guyenne, sur des titres remontant à 1520. C'est de cette famille que descend M. le comte Mallet, mon ancien collègue au conseil-général de la Dordogne. Je me rappelle que, dans la session qui eut lieu après l'avènement du ministère Polignac, qui a porté des fruits si amers pour la famille royale et pour lui-même, il proposa de voter une adresse de félicitations au roi Charles X, à quoi je répondis qu'il fallait attendre les actes de son nouveau ministère. Je fus soutenu par le préfet, l'honorable M. de Saint-Blanquat, par un nouveau motif, savoir: que les conseils-généraux sont institués pour les affaires du département et non pour faire de la politique; la proposition n'eut pas de suite, il n'en fut même pas fait mention au procès-verbal. M. de Mallet avait, entre autres enfans, deux demoiselles que l'on citait à Périgueux comme la fleur des jeunes personnes de leur âge. Depuis elles se sont mariées dans deux maisons, mes vieilles amies, l'une à Tulle chez M. de la Salvanie, l'autre à Vanxain près de Ribérac, avec le fils de M. Maynard, ancien député, conseiller à la cour royale de Paris. Brantôme, dans le même testament, raconte différentes particularités de sa vie et de ses affaires. Il avait fait bâtir à grands frais, dit-il, le château de Richemont, près de Brantôme; il y avait fait construire une chapelle pour lui servir



de tombeau, et s'y était lui-même tracé une longue épitaphe, contenant plusieurs titres de grandes alliances et de services, entre lesquels on remarquait celui de *gentilhomme ordinaire des rois Charles IX et Henri III*. Je l'ai visitée dans le temps, cette chapelle dont il parle avec tant de complaisance, et je n'y ai remarqué qu'un casque et de vieilles armures appendues contre la muraille. Brantôme, au surplus, outre l'abbaye de ce nom, avait été pourvu du doyenné de Saint-Yrieix ainsi que de deux bénéfices simples, le tout d'un revenu de deux mille quatre cents livres. Mais il n'en touchait, dit-il, que quatre cents : le reste était retenu par son frère aîné. Il ajoute avoir fait son premier voyage d'Italie avec le produit d'une coupe de bois, à Saint-Yrieix, qui lui avait procuré une somme de quinze cents livres.

Je fus reçu deux fois dans le château de Labarde, ancien vassal de la maison de Bourdeilles. Il était habité, ainsi que je l'ai dit, par madame Durand, femme du général de ce nom, alors prisonnier de guerre; ayant auprès d'elle son vénérable père, M. Cohendet, avec sa mère et sa sœur, madame Sevin. Madame Durand fut depuis dame enseignante à la maison impériale d'Ecouen; plus tard elle fut attachée au service de l'impératrice Marie-Louise. Ce dernier emploi, après la chute de Napoléon, l'avait mise à même de rassembler des souvenirs sur l'ancienne cour. Un ancien notaire de Paris que je voyais dans sa société, (M. de Fauconpret, traducteur de Walter-Scott), s'étant retiré à Londres, on se prévalut de son nom pour

demander à madame Durand des notes sur Napoléon, sa famille et sa cour. Madame Durand avait bien voulu envoyer ces notes; mais l'éditeur les avait dénaturées. Cette circonstance la détermina à les publier elle-même, sous le titre de *Souvenirs* (2 petits vol. Paris 1820), avec un avertissement conçu en ces termes :.. *Quel fut mon étonnement lorsqu'on me parla d'une brochure venue de Londres, dans laquelle on déchirait plusieurs personnes de la cour de Napoléon?.... J'y trouvai une partie des notes et des portraits que j'avais envoyés, mais totalement tronqués ou défigurés par des réflexions aussi déplacées qu'inconvenantes. L'auteur trouvant mes portraits fades, a voulu les rendre piquans; il ne s'est pas aperçu qu'il les rendait odieux. Ces portraits sont joints à des anecdotes controuvées, que je dois à la vérité de démentir; je soumets au public ces souvenirs, tels que je les avais écrit pour ma famille; je me nomme, parce que si cet écrit est digne de blâme, il ne doit retomber que sur moi, et non sur des personnes respectables qu'on a accusées fort injustement.*

La révolution du 18 Brumaire (9 novembre 1799) venait d'ouvrir à la France une ère nouvelle. J'étais rentré dans la vie privée depuis près d'un an, et sans m'en douter, j'allais être élevé à de hauts emplois. Le sénateur Cabanis et les députés de la Corrèze avaient demandé M. Rivet pour préfet de ce département; le sénateur Beaupui et M. Maynard, député, m'avaient proposé pour être celui de la Dordogne; mais Bona-

parte ne voulait point qu'on fût préfet dans son pays. M. Rivet et moi fûmes ainsi échangés l'un pour l'autre; il vint dans mon département, et j'allai dans le sien. Le premier bruit de cette nouvelle nous fut apporté à Poiraseau par un de nos parens qui venait de Thiviers. J'en reçus bientôt la confirmation par des lettres des deux amis qui avaient fait, à mon insu, cette démarche si bienveillante. J'étais parti pour une affaire qui m'appelait à Périgueux, et je venais de coucher chez M. de Saint-Martial, lorsqu'on m'y apporta le paquet qui contenait mes lettres-patentes. Je rencontrai à Brantôme mon premier administré, M. de Bouillac, qui vint me saluer à ce titre, et avec lequel je déjeunai. Le général Servan, ancien ministre de la guerre, commandait la 20e division, dont la Corrèze faisait partie. Je lui fus présenté par l'abbé Prunis, et je reçus de lui un exemplaire du bulletin des lois, contenant celle qui ordonnait une levée extraordinaire de conscrits sur cinq exercices à la fois; *Voilà pour commencer*, me dit en riant le général. Comme je ne connaissais point la ville de Tulle, il promit de m'envoyer, à mon passage à Limoges, une note de quelques personnes dignes de ma confiance. Je fus heureux d'y trouver le nom du président Lacombe, que j'avais beaucoup connu à Toulouse, et qui allait être mon confident le plus intime pendant toute mon administration.

En partant de Limoges, j'emmenai avec moi mon frère l'ex-génovéfain, ancien professeur au collége d'Evaux; je me proposais d'en faire mon secrétaire intime. Nous venions de déjeuner au bourg de Ma-

gnac, quand nous reçûmes la visite de madame Cruveiller, née Rogier-de-Nexon, et d'une autre dame sa parente : c'était madame de la Rochepot, maison des plus honorables et où je devais trouver, dans la Corrèze, le plus aimable accueil. Nous avions couché dans un faubourg d'Uzerche; le lendemain, au moment où nous allions monter à cheval, des gendarmes vinrent nous demander nos passeports; nous n'en avions point, il fallut se nommer. Ces messieurs m'offrirent alors de nous accompagner jusqu'à Tulle; offre dont je les remerciai d'autant plus que je désirais arriver le soir *incognito*; mais il en fut autrement. A quelque demi-lieue en deçà de Tulle, nous rencontrâmes deux officiers qui s'exerçaient à tirer du pistolet. J'étais connu de l'un d'eux (le capitaine Haque), pour l'avoir vu à Périgueux, rapporteur au conseil militaire de la division; il commandait alors la place de Tulle. Adieu donc l'*incognito*, que j'eusse du moins voulu garder jusqu'au lendemain.

Dès que nous fûmes descendus à l'auberge dite *Hamo*, sur la place publique, notre premier soin fut de demander à souper. A peine étions-nous levés de table, qu'une bruyante sonnerie et les tambours annoncèrent l'arrivée du préfet. Bientôt notre chambre fut remplie successivement d'une foule de personnes, fonctionnaires publics et autres, qui venaient me saluer. Comme ce département avait été fort agité, il n'est peut-être pas de ville où le retour à l'ordre eût été reçu avec plus d'enthousiasme. On affectait de rendre au délégué du premier consul, auteur de ce grand

bienfait, tous les honneurs qu'on aurait pu lui rendre à lui-même. Ainsi, belle sérénade le soir de notre arrivée; et même répétition le lendemain matin. M. Bedoch, procureur général, m'avait communiqué une lettre de M. le tribun Barthélemi, alors à Paris, dans laquelle il me pressait d'aller occuper son appartement jusqu'à son retour. Cette offre ne pouvait venir plus à propos, n'y ayant point d'établissement pour la préfecture; je l'acceptai avec reconnaissance. Le lendemain, vers les dix heures, un nombreux cortége de fonctionnaires publics et de garde nationale vint me prendre pour m'accompagner à l'administration centrale où je devais être installé. Le jour suivant je reçus entre plusieurs autres visites, celle du tribunal civil du département, en robes de palais. Pendant que M. le président m'adressait un discours écrit, j'étudiais sa physionomie pour chercher à le reconnaître et bientôt je fus convaincu que c'était M. Lacombe, mon ancien condisciple en droit. J'observai dans ma réponse, que j'étais d'autant plus flatté de cette démarche des magistrats, que j'avais le plaisir de voir à leur tête un ancien ami, et je lui sautai au cou.

L'organisation des sous-préfectures et des conseils de préfecture n'eut lieu que quelque temps après; la nomination qui se fit le plus attendre fut celle du secrétaire général. M. Ribière fut nommé à la sous-préfecture de Brives, et M. Peinières, frère d'un tribun, à celle d'Ussel; les arrondissemens chef-lieux étaient, comme aujourd'hui, sous l'administration directe des préfets. Mon conseil de préfecture se trouva composé de M. le

comte d'Ussel, de M. Ardant de la Grenerie et de M. Perrot, avoué au tribunal de Brives; mais ce dernier n'exerça que peu de temps, ayant été obligé d'opter entre les deux emplois : il fut remplacé par M. Juge qui avait été jusque-là commissaire des guerres. M. d'Ussel, issu d'une des plus anciennes maisons du Limousin, était chevalier de Malthe, dès le berceau. Tandis que son neveu, le marquis de Châteauvert, avait émigré, lui, capitaine de cavalerie, était resté à son régiment le plus qu'il avait pu; quand la place ne fut plus tenable pour un gentilhomme, il s'était retiré, et ses compatriotes l'avaient nommé à l'administration du département. Plus tard, quand les préventions contre la noblesse ne furent plus supportables dans ce poste, il retourna à l'armée; tel était le caractère de cet homme antique. Après que les secrétaires généraux ne furent plus les remplaçans de droit des préfets, c'est lui qui me remplaçait le plus souvent. Lorsqu'il allait à Châteauvert, comme tuteur de ses petits neveux, j'avais le plaisir de lui offrir un de mes chevaux. Après mon retour du Mont-Blanc, lors du couronnement de l'empereur, ses deux fils me firent l'amitié de venir me voir à Paris. D'après une lettre que M. d'Ussel m'écrivait le 6 décembre 1829, il était déjà dans sa quatre-vingt-deuxième année; il avait abdiqué ses fonctions de conseiller de préfecture, moins à cause de son âge, que parce qu'on le surchargeait d'un travail souvent étranger à ses véritables fonctions. Il s'était retiré à Neuvic, où il dirigeait, avec son fils, l'administration de leurs biens; mais redoutant la rigueur des hivers

sous ce climat, il venait les passer à Tulle. Il avait la bonté d'ajouter : *Je me rappellerai toujours avec plaisir la manière familière et amicale avec laquelle nous administrions. Je n'avais pas besoin pour communiquer avec vous, de vous faire demander une audience et de faire antichambre : autres temps, autres mœurs !* (Je plains celui ou ceux de mes successeurs dont il entendait parler). Il ajoutait : *Je m'applaudis d'être libre et de ne plus m'occuper dans ce monde que de me rappeler les liaisons d'amitié que j'avais formées dans le cours de ma vie, et qui se réduisent à bien peu de chose ; car tous les jours mes contemporains me faussent compagnie...*

M. Ardant de la Grenerie, né d'une ancienne maison du haut commerce de Limoges, avait servi dans les gardes du corps ; son père, l'ami de Turgot, avait été decoré du cordon noir, en récompense d'un grand service rendu à la province ; dans une année de disette, il lui avait procuré par son crédit, d'abondantes subsistances venues de la mer Baltique. Lui-même, à l'exemple de son père, et par l'autorité de son nom, avait, en 1790, fait venir de la Baltique un bâtiment chargé de grains, pour nourrir son canton d'Uzerche. Tandis qu'à une époque de la révolution, ses voisins, ses amis, passaient dans l'étranger, il avait préféré rester dans son château de la Grenerie, tout entier aux modestes fonctions de juge de paix ; et il y était le conciliateur *à tout prix* des litiges portés devant lui. Quand l'établissement de Pompadour commencait à sortir de ses ruines, il lui avait donné son plus beau



cheval de haras. Sur le premier avis de sa nomination à la place de conseiller, M. de la Grenerie était venu me voir à Tulle; il avait accepté sans façon un dîner de famille, et nos cœurs s'étaient bientôt entendus. Toutefois il répugnait à quitter ses habitudes champêtres, et ces bons cultivateurs, dont je savais déjà qu'il était aimé comme un père; ce ne fut qu'à un second voyage que j'obtins l'agréable certitude de l'avoir pour collaborateur. Bientôt il se forma entre nous des liaisons qui ne se sont jamais affaiblies. Pendant que j'habitais le Mont-Blanc, il me tenait au courant de tout ce qui se passait dans la Corrèze. L'élévation de son caractère et l'élégance de ses manières ne le cédaient qu'à son extrême obligeance et à son urbanité; dur à lui-même, il était bon pour tous les autres. Lorsque je partis de la Corrèze, il m'avait fait cadeau d'un joli traité *De Amicitiâ*, (format in-32), richement relié et doré sur tranche, que je pouvais porter dans ma poche de gilet. Ce petit livre m'avait suivi partout, à Chambéry, à Paris, à Puiraseau, à Limoges; j'aimais à le voir dans une case de mon secrétaire; j'y avais écrit un *ex dono*, qui prouve tout le prix que j'y attachais; et quelque misérable, qui ne connut jamais l'amitié, s'en est saisi et me le retient! Mais il me reste de cet ami un grand nombre de lettres, toutes remplies des plus tendres sentimens comme d'une douce philanthropie. Hélas! je l'ai perdu, comme tant d'autres; il est mort le 13 juillet 1833, dans son modeste château de Meillards, vivement regretté de tous, surtout des pauvres! Son frère aîné n'avait laissé de son mariage avec mademoiselle

de Royère-Champvert, qu'une fille, aujourd'hui madame Barbou des Places, chez laquelle il m'avait une fois accompagné à la Grenerie. Ainsi se trouve éteinte la branche la plus distinguée de MM. Ardant; mais il en reste d'autres à Limoges. Un antiquaire anglais de ma connaissance, m'écrivait en 1827, au sujet d'une de ces dernières : *Dans cette ville il y a un négociant qui s'appelle Ardant, et qui veut à tout prix se faire parent de lord Arden, en Angleterre. J'avais beau lui dire que c'est impossible, que le nom de famille de ce lord est Perceval; mais qu'il existe un lord Alvanley dont le nom de famille est Arden, et dont le père fut nommé pair il y a vingt ans; il méprise ce pauvre lord, dont cependant la famille est bien plus ancienne... J'oubliais à vous dire que MM. Arden, lords Alvanley, ont été reçus, surtout le père, comme d'amis particuliers, dans la société du roi Georges IV. Si notre Monsieur de Limoges savait cela, peut-être reconnaîtrait-il ce pauvre lord Alvanley pour parent. — Rire à part, il n'est pas improbable qu'il ne soit de cette famille, qui aurait fourni quelques gens d'armes aux rois d'Angleterre ducs d'Acquitaine; j'ai trouvé dans la Gascogne bien des villages portant des noms anglais d'origine normande.* En effet, il est naturel de penser que pendant la longue domination des Anglais en Acquitaine, (trois siècles, ou de 1154 à 1452), plusieurs familles des deux pays eurent une origine commune, ce qui semble confirmé par la similitude des noms.

La place de secrétaire général était d'autant plus



recherchée, que le titulaire devait remplacer le préfet dans tous les cas d'absence. J'avais proposé pour la remplir, un ancien administrateur dont j'avais ouï dire beaucoup de bien. J'avais conçu pour lui d'autant plus d'estime que, quoique demeurant dans une campagne peu éloignée, il ne m'avait fait aucune visite; tandis que j'en avais reçu tant d'autres, qui n'étaient pas toutes désintéressées. Madame Fourcoy, appuyée par le consul Lebrun, aurait désiré cette place pour son gendre, M. Floucaud. Je lui témoignai mes regrets de ne pouvoir seconder ses vœux, ayant déjà proposé au ministre un autre candidat que je lui nommai; c'était M. Chauffour. Mais un ami et compatriote du général Brune l'emporta sur tous les concurrens. M. Juge, ex-commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale, fut nommé secrétaire général. Avec de l'esprit, du talent pour la tribune et un certain goût pour la littérature, M. Juge m'avait semblé très-peu propre à l'administration; aussi, malgré l'espèce de recommandation que lui donnait son ancien titre, m'étais-je abstenu de le présenter; il m'en sut mauvais gré, et son indisposition devint plus marquée, lorsqu'il vit que j'avais nommé pour mon secrétaire particulier celui que je n'avais pu obtenir pour secrétaire général. Comme il fallait tout organiser dans un pays tout nouveau pour moi, j'avais cru devoir m'associer un homme à la fois éclairé, probe et présumé bien connaître les hommes et les choses de son département. En le nommant par un arrêté que je soumis au ministre de l'intérieur, j'avais affecté à son traite-

ment une somme de 2,000 francs à prendre sur mes frais de bureau ; (mon traitement de 8,000 francs était trop exigu pour supporter une pareille charge), obligé surtout de me loger et meubler à mes frais.

L'ancienne administration avait ses bureaux dans le couvent des Feuillans, situé au haut de cette petite vallée resserrée entre de grands coteaux et que Baluze appelait *satis amœna*. Au retour de M. Barthélemi dont j'occupais l'appartement, j'en louai un autre chez M. Sage, payeur ; c'est de là que je fis faire les réparations les plus urgentes, pour m'établir aux Feuillans le plus tôt qu'il serait possible. Je fus parfaitement secondé dans ce projet de travaux par l'ingénieur en chef, ce bon M. de Remillac qui m'était si attaché et qui alla mourir quelque temps après à Amiens. Je pus enfin aller m'établir aux Feuillans, près de mes bureaux, et je m'y meublai par les soins obligeans de madame Lacombe. S'il ne convenait pas qu'il y eût de glaces dans un couvent de moines, il en était autrement d'un hôtel de préfecture. On m'en avait signalé une fort belle, et toute d'une coulée, dans la maison de M. de Poissac, ancien président au parlement de Bordeaux. Cette maison avait été confisquée pour cause d'émigration, et depuis sa rentrée, M. de Poissac résidait à Paris. Je voulus d'abord avoir son agrément, par l'intermédiaire d'un homme de confiance qu'il avait à Tulle. M. Boudrie, notaire, me communiqua sa réponse toute de bon vouloir, et de quelque surprise qui m'était bien flatteuse. Je fis alors estimer la glace. M. de Remillac ne la porta qu'à 300 fr, à cause d'une

tache qui en diminuait la valeur. Lorsqu'ensuite je fis appeler M. Boudrie pour lui payer la somme, en un mandat sur le receveur général, ce brave homme hésitait à le prendre, de peur de se compromettre. Je l'encourageai, en disant que si quelqu'un était compromis, ce serait moi; et M. de Poissac put ainsi toucher ce mince débris d'une grande fortune. Je présume que la glace en question figure encore dans le salon de la préfecture; peut-être en est-il de même d'un canapé et de six fauteuils en tapisserie d'Aubusson que j'y avais fait placer, après les avoir fait confectionner à Limoges; leur coût total était d'une centaine d'écus, que je fis payer sur les mêmes fonds que la glace; c'est-à-dire sur mes frais de bureau. En général, j'étais peu ménager de ces fonds là, tant qu'il se présentait un emploi utile pour le pays qui les avait fournis; ainsi je m'en étais servi, toujours en vertu d'arrêtés, soit pour réparer les Feuillans, ou pour soutenir des services publics, soit pour faire recouvrir des bâtimens nationaux. Cette tolérance ne dura pas assez long-temps; et le receveur général reçut l'ordre de ne plus payer ces sortes de mandats. Du reste, je ne reçus aucun reproche à ce sujet pendant mon séjour dans la Corrèze; mais on s'en plaignit à mon successeur. Le général Millet-Murreau me racontait un jour plaisamment, à Paris, qu'il avait reçu du ministère deux lettres, où l'on se plaignait de la dépense relative à ce canapé et à ces fauteuils. *Mais pourquoi votre prédécesseur faisait-il faire ces meubles? et chaque fois j'ai répondu que c'était pour vous asseoir. — Dites plu-*

tôt, mon général, que c'était pour vous faire asseoir, car je ne m'y suis guère assis.

J'avais organisé mes bureaux de la manière suivante : M. Duval était chargé de la police civile et militaire, de la conscription et en général de toutes les affaires de la sous-préfecture de Tulle. M. Grèze, homme de conscience et bien laborieux, que j'aimais à appeler *mon ministre des finances*, avait dans ses attributions tout ce qui se rapporte aux finances, aux contributions et à la comptabilité. Enfin mon frère dirigeait le troisième bureau chargé de l'instruction publique, et de tous les objets non compris dans les attributions des deux autres. Chaque chef recevait un traitement annuel de douze cents francs; tous m'étaient également attachés. M. Duval est le seul encore vivant; il était devenu secrétaire-général et l'était encore quand ces places furent supprimées. Combien il eût été surpris de me revoir dans ce dernier printemps (1836), comme j'en avais conçu le projet ! Il aurait été mon *Cicerone* pour me montrer les grands changemens survenus depuis mon départ. Combien j'aurais eu de plaisir à revoir dans cette bonne Corrèze, une foule d'objets anciens et nouveaux? Et d'abord ce petit nombre d'amis qui peuvent m'y rester encore; et cette préfecture dont je fus le fondateur; et ce platane, baigné par une fontaine jaillissante qui sort d'un pré supérieur et dont j'entendais le murmure depuis ma chambre; et ce joli fourré de charmille, si chéri des rossignols. J'eusse vu aussi avec empressement cette importante route de Lyon à Bordeaux, que mon collègue Rivet

et moi eûmes l'honneur de provoquer les premiers, de concert avec nos collègues de Bordeaux et de Lyon; et ce nouveau pont sur la Corrèze, qui remplace le pont *Lescureuil*, (pont singulier, d'une seule arche, et tellement arqué qu'il n'était pratiquable qu'aux piétons); et ce jardin si pittoresque de *Lozelou*, etc. Il n'est pas jusqu'au triste Puy-Saint-Clair que je n'eusse voulu visiter. Hélas! c'est ici que reposent les ossemens de mon frère! Là aussi, lorsque j'arrivai à Tulle, j'aurais voulu marquer ma tombe, comme un bon curé en arrivant dans sa paroisse.

La première lettre que je reçus était d'une sœur de Mirabeau, madame la comtesse du Saillant-Lasteyrie. Elle m'exprimait son désir de voir nommer M. de Meillac, son voisin, maire de Boutezac; mais je ne pus que le nommer adjoint. Ce fut M. Dufaure-Murat que je nommai maire, et ce par un souvenir de jeunesse. J'étais venu autrefois avec un ami chez monsieur son père, lieutenant particulier à la maîtrise de Brives, pour un vilain procès suscité à mon père, pour avoir fait couper quelques mauvais chênes pour son chauffage, sans autorisation. Madame du Saillant recelait alors un proscrit du Périgord, qui m'avait été dénoncé et qui devint ensuite son gendre. Du reste je fus toujours en grande liaison avec M. de Meillac, dont j'avais connu la sœur, madame Durepaire, à Périgueux. Il venait me voir à Tulle avec M. de Royère Champvert, son ami et le mien; et quand je faisais quelque échappée dans ma famille, j'avais une halte agréable chez lui. Sa dame était du Béarn. Ils n'avaient

qu'une très-jeune personne qui promettait d'être belle un *jour* et qui a tenu parole. Elle fut mariée avec le feu comte du Hautier-de-la-Baconaille, dont la plus jeune fille vient d'épouser mon cousin Paul du Vigneaud ; j'aurais été heureux de me retrouver avec quelques membres de ces deux honorables familles, à la réunion du Vigneaud (du 1er novembre 1836) ; mais des embarras particuliers, outre ceux de mon âge, m'en ont empêché. Bientôt après la lettre de madame du Saillant, j'en reçus deux autres anonymes et qui étaient fort bien écrites. Dans la première, on me donnait des conseils que j'avais pris en bonne part ; je crus voir dans la seconde qu'on avait la prétention de vouloir me diriger ; je résolus de n'en plus recevoir. M. Villeneuve, directeur de la poste et demeurant dans la même maison que moi, avait la complaisance de m'y apporter lui-même mes dépêches ; ayant remarqué un jour, parmi celles qu'il me remettait, une troisième lettre de mon anonyme, je l'engageai à s'asseoir un moment. Parcourant ensuite en sa présence les adresses, j'affectai de dire : *Ah! voilà une lettre de mon anonyme!* J'en ai déjà reçu deux, c'est bien assez, et je la jetai au feu : mon anonyme ne m'écrivit plus.

Si dans les premiers jours de mon arrivée j'avais été agréablement distrait par des sérénades, combien je passai de mauvaises nuits, en songeant à l'extrême détresse de tous les services ! Etapes, convois militaires, hôpitaux, nourrissage d'enfans abandonnés, etc., tout était dans l'état le plus affligeant ; je crois entendre encore les plaintes des nourrices de



ces *malheureux* enfans, lorsqu'à la fin de chaque *mois* elles venaient obséder mon frère, pour toucher un faible compte sur leur salaire. L'état de situation des hospices du département offrait une dette considérable soit pour les enfans abandonnés, soit pour le service intérieur. L'hospice de Brives était celui qui avait le moins souffert des désordres de la révolution, grâces au zèle de M. Crozat, bien secondé par quatre sœurs de Nevers qu'il y avait fait venir; aussi, dans un mémoire statistique, imprimé à Tulle en février 1801, et dont j'adressai plusieurs exemplaires au ministre, à sa demande, avais-je exprimé le vœu que le régime intérieur des hospices *fût partout confié à des personnes attachées par esprit de charité et de religion aux soins de l'indigence et du malheur*. Il n'était pas possible de pourvoir à toutes les nécessités autrement que par des octrois. J'éprouvai beaucoup de résistance pour en établir à Tulle et à Brives, surtout dans la première de ces villes; ce fut au point que je fus obligé de fixer au conseil municipal un délai précis pour rédiger le tarif des taxes, faute de quoi je le rédigerais moi-même. Je ne vainquis cette résistance qu'en assurant, comme j'en étais alors persuadé, que le produit de cet impôt serait exclusivement appliqué aux besoins de la commune; mais dans la suite le gouvernement crut pouvoir y faire des prélèvemens bien forts. Ainsi quand le traitement des préfets de troisième classe, par exemple, fut élevé de huit mille francs à douze, on ordonna que la *moitié* de ce traitement serait prise



sur le produit des octrois; en sorte que, outre la nouvelle charge imposée aux communes, le trésor se trouvait bénéficier sur les premiers traitemens. Lorsque M. Camille Perrier fut nommé préfet de la Corrèze, il vint amicalement déjeuner avec moi pour avoir des renseignemens sur ce département qu'il allait administrer. Je lui dis que ce pays n'était pas riche, et qu'on y verrait avec peine que la moitié de son traitement fût prise sur les octrois municipaux. M. Perrier aurait désiré qu'il en fût autrement; j'ai appris dans le temps qu'il avait noblement accompli ce vœu, en faisant, de concert avec sa respectable épouse (née Lecoulteux-Canteleu), tout le bien qui pouvait dépendre d'eux. C'est donc sans surprise et avec plaisir que dans les dernières élections, je l'ai vu appelé à représenter un pays où il avait laissé d'honorables souvenirs.

J'ai toujours pensé qu'en administration, au lieu de se traîner sur les moyens prévus d'exécution, l'essentiel était d'arriver au but, par tous les moyens, pourvu qu'ils fussent honnêtes. *Quand il n'y a pas de plaintes, c'est toujours bien administré*, me dit un jour le ministre Fouché, quand je le consultais sur un point de ma future administration dans le Mont-Blanc. Le service des étapes et des convois était à l'abandon; en vain je m'étais efforcé de le soutenir par de faibles à-comptes pris sur mes frais de bureau; cette ressource m'avait été retirée ; à la vérité il me restait la voie des réquisitions, mais on en avait tant abusé que je ne voulus jamais en faire usage. Dans cette pénible situation, j'imaginai un tour de force, que la



nécessité des circonstances pouvait seule excuser. Je faisais, pour mon début, une levée extraordinaire de conscrits sur cinq exercices à la fois. Les conscrits non indigens, qui seraient dispensés du service, devaient verser une somme de trois cents francs chez le receveur-général. Cette grande manutention d'hommes et d'argent m'inspira, à mes périls et risques, l'essai d'une ressource fort irrégulière sans doute, mais qui réussit bien au-delà de mes espérances. Après avoir exposé dans un arrêté l'abandon total du service des étapes et convois, les efforts que j'avais fait pour le soutenir et l'absence de tous autres moyens d'y pourvoir, je décidai qu'il serait établi entre les mains du secrétaire-général une caisse particulière, exclusivement destinée à entretenir ce service. Cette caisse devait être alimentée par le versement des amendes de conscrits, dans les cas douteux d'exemption de service ; et le préfet devait tirer sur elle des mandats au nom du commissaire des guerres, pour en distribuer le montant aux fournisseurs. Je disais donc au père ou au tuteur du conscrit : *Le cas de dispense est douteux ; je ne vous réponds point qu'elle soit définitive, mais votre homme ne marchera pas tant que je serai préfet de la Corrèze.* De cette manière, il entra treize à quatorze mille francs dans la caisse des étapes et convois, et le service fut par tout rétabli. Par cet arrangement, je payais la dette du ministre de la guerre aux dépens du ministre des finances; je n'avais donc garde d'envoyer mon arrêté à ce dernier. Le ministre de la guerre, tout en rendant justice

à mes intentions, me répondit que la mesure était irrégulière ; que je rendais comptable un fonctionnaire qui ne l'était pas, etc ; enfin il m'engageait à recourir aux réquisitions. Je défendis ma mesure, tout irrégulière qu'elle fût, sur la loi de la nécessité et sur mon extrême répugnance pour les réquisitions. Le ministre n'insista pas ; mon arrêté reçut toute son exécution ; les fournisseurs reprirent confiance, et le service fut rétabli partout. Je réglai ensuite cette comptabilité avant de quitter la Corrèze, et il n'en fut plus question.

J'avais trouvé à Tulle un officier de cavalerie, chargé d'activer une remonte ; pour la compléter, il restait encore une cinquantaine de chevaux à fournir. On les prenait par réquisition ; on les payait sur estimation et assez cher ; et les propriétaires n'étaient pas contens. Je cherchai à me procurer par un autre moyen ce qui manquait au contingent de la Corrèze. Je passai donc un marché avec un fournisseur à raison de quatre cent cinquante francs, terme moyen par chaque cheval agréé. Deux voyages, dans les départemens voisins, suffirent pour remplir cette fourniture. J'avais prié le marchand de me choisir un cheval, avec tel supplément de prix qu'il conviendrait. De cette manière, je me procurai un jeune et bon cheval, qui fut ensuite dressé à Pompadour, et qui devait plus tard parcourir avec moi les plus hautes vallées des Alpes. J'avais déjà une bonne jument. Lorsque je partis de Tulle, désirant qu'elle fût en de bonnes mains, je la laissai à mon ami de collége, M. Gauthier, alors



membre du corps législatif. Il m'écrivit ensuite en Savoie, qu'elle était parfois montée par le général Millet-Murreau, mon successeur, pour ses tournées de traverse dans les environs d'Uzerche. Quant à mon nouveau cheval, je voulus qu'il me suivît dans le Mont-Blanc.

L'officier de cavalerie dont je viens de parler était de Paris, il se nommait *M. Platel*; nous étions fort bien ensemble. Comme il peignait le portrait, et pour me laisser un souvenir, il voulut bien faire celui de mon fils. Après que sa mission fut terminée, M. Platel aurait désiré une prolongation de séjour, mais le général de division l'avait refusée. De mon côté, je l'avais demandée au ministre de la guerre, sous quelque prétexte. Il s'écoula ainsi plusieurs jours; je ne recevais pas de réponse, et le général pressait le départ; il fallut se résoudre à partir. A peine l'officier était-il à moitié chemin de Paris, que je reçus l'autorisation demandée, mais il n'était plus temps. M. Platel avait emporté le portrait pour y mettre la dernière main, après quoi il me l'avait envoyé. Quelques jours plus tard la machine infernale éclata, et ce malheureux en fut une des victimes. Chaque fois que je le revois ce portrait, je donne au peintre un soupir et je songe aux fatalités de la vie.

C'était le temps où par un faux point d'honneur on faisait une guerre politique aux caisses publiques. Le sous-préfet d'Ussel m'écrivit un jour que la caisse du receveur de cet arrondissement était menacée pour un jour déterminé. Je ne pouvais croire qu'un complot, ainsi éventé, fût sérieusement à craindre. *Détrompez*

vous, me dit M. d'Ussel, *ces gens-là sont capables d'aller enlever la caisse en plein midi.* Je pris de suite de telles mesures, que la tentative n'eut pas lieu contre la recette d'Ussel, mais l'orage alla crever sur celle de Murat (Cantal). Une attaque semblable avait été projetée contre la diligence de Toulouse. Le rendez-vous était à un ancien moulin à vent, sur la route, non loin de la forêt de Noailles. La veille du jour où la diligence devait passer, un individu, armé d'un fusil double, s'était présenté, à l'entrée de la nuit, chez un cultivateur pour lui demander à *coucher*, sous un honnête prétexte. Des questions indiscrètes sur l'heure où la diligence devait passer, inspirèrent des soupçons ; on en prévint le maire qui se mit sur ses gardes. Le lendemain matin, à l'approche de la diligence, on voyait apparaître, sur divers points, des jeunes gens armés que le bruit du tocsin et du tambour eut bientôt mis en fuite. On ne put arrêter que celui qui s'était présenté la veille et on le conduisit à Tulle. Sur la première nouvelle de cet événement, je m'étais rendu sur les lieux pour prendre des renseignemens. A mon retour, je trouvai une lettre du prisonnier, par laquelle il demandait à me parler, en se disant mon compatriote. Il se nommait *de Gimel* : c'était un émigré rentré sans surveillance. Je le fis mener dans mon cabinet, où déjà son fusil avait été déposé. Après l'avoir entendu, je rendis compte de l'affaire au ministre de la police, qui donna l'ordre de le faire conduire à la frontière, et cela fut exécuté. Près de trente ans après, étant allé à Treignac pour une in-



formation criminelle, comme commissaire de la Cour de Limoges, l'épouse de mon ami de Cueille, chez qui j'étais logé, m'annonça la visite d'un M. de Gimel, à qui j'avais rendu un grand service. Je crus d'abord que c'était celui dont je viens de parler; mais c'en était un autre, probablement parent du premier; il se plut à me rappeler un tout autre genre de service dont je n'avais gardé aucun souvenir.

Quelques temps après, la diligence de Toulouse fut réellement volée vers le même endroit; mais cette fois les voleurs furent saisis avec les objets volés, au moment qu'ils allaient mettre le pied en Auvergne. C'étaient deux étrangers (de l'Albigeois), ayant avec eux une jeune femme que l'on disait fort belle; ils avaient passé ensemble à Brives, une bonne partie du printemps. Comme on les ramenait, je crus pouvoir les interroger à leur passage, pour savoir s'ils auraient quelques complices dans le pays, après quoi je le renvoyai devant la justice qui avait lancé le mandat. Croirait-on que cela me fit une querelle avec M. le commissaire du pouvoir exécutif de Brives! On venait de créer, notamment à Toulouse, des tribunaux spéciaux pour punir les crimes de ce genre et autres commis sur les grandes routes. D'après la loi de leur institution, je croyais, avec le ministre de la police, que le crime dût être jugé par le tribunal spécial; tandis que le ministre de la Justice pensait qu'il devait l'être par les tribunaux ordinaires. Dans ce conflit ministériel, comme les prisons n'étaient pas bien sûres, je pris, de concert avec M. le procureur-général, un arrêté



portant *que si*, dans un délai de six semaines, les ministres ne s'étaient pas accordés, je prendrais sur moi de faire transférer les prévenus à Toulouse. En même temps je les priais avec instance de me répondre incessamment pour fixer ma conduite. Enfin, voyant qu'on ne répondait pas, j'ordonnai le transfèrement. M. le commissaire exécutif s'y opposa par un acte signifié au geôlier; peut-être aurais-je dû m'en tenir là et attendre des ordres supérieurs; mais piqué au jeu par le premier débat que j'avais eu avec ce fonctionnaire, je donnai l'ordre de vaincre sa résistance, et les détenus furent conduits à Toulouse. Peu de jours après les consuls prirent un arrêté portant que l'affaire était du ressort des tribunaux criminels ordinaires. Les accusés furent ainsi jugés à Tulle, et le préfet ne reçut aucun blâme à ce sujet.

Ainsi que je l'ai dit, M. Juge avait été nommé secrétaire-général contre mon gré. Le droit qu'il avait de me remplacer dans tous les cas semblait lui avoir donné une certaine importance de rivalité; de mon côté, j'étais disposé à faire respecter l'autorité de ma place; il était ainsi difficile qu'il n'y eût pas, tôt ou tard, une collision entre nous. L'occasion s'en présenta lors de l'installation d'une société d'agriculture que j'avais instituée. Tous les sociétaires étaient réunis dans une salle où je devais prononcer un discours analogue à la circonstance; je fis prier le secrétaire-général, par l'huissier de service, de venir donner lecture de l'arrêté d'organisation; mais il ne sortait point de son bureau. Je le fais avertir une seconde



fois : *il ne venait point encore*, et l'huissier me témoigna de sa part une sorte de refus. Alors je dis hautement : *Retournez lui dire que le préfet lui ordonne de venir.* Cette fois M. Juge me fit dire qu'il était malade, et de suite il était sorti. Je le fis remplacer par un autre secrétaire, et la solennité s'accomplit comme il avait été projeté. Au sortir de la séance, j'écrivis à M. Juge que j'allais rendre compte de sa conduite au ministre. Le ministre (alors Lucien Bonaparte), me répondit qu'il écrivait par le même courrier au secrétaire-général pour le rappeler à ses devoirs; il ajoutait : *S'il manque désormais au respect et à la subordination qu'il vous doit, je vous prie de m'en informer et je proposerai sa révocation au premier consul.* Je remerciai le ministre, en ajoutant que j'espérais bien ne plus avoir à me plaindre de M. Juge, qui était d'ailleurs un père de famille estimable et peu fortuné; mais cette présomption, toute de bienveillance, devait encore se trouver en défaut, voilà comment : les préfets ne pouvaient sortir de leur département sans un congé du premier consul; cela ne m'empêchait pas de faire de temps à autre quelques échappées dans ma famille (à dix lieues au plus de la frontière). Pendant une de ces absences, M. Juge prit un arrêté dans lequel il supposait que le département était en proie à tous les désordres; il avait mis en conséquence toutes les gardes nationales en état d'activité et de permanence; cet arrêté avait été imprimé et distribué dans toutes les communes. A mon passage à Châlons pour revenir à mon poste, j'en



trouvai un exemplaire qui m'était adressé de Tulle. Je fus indigné de cette espèce de dénonciation; mais je m'étais calmé un peu pendant ma chevauchée. Mon premier soin en arrivant à Tulle, fut de rapporter cet arrêté par un autre, rédigé avec tous les ménagemens que j'avais cru possibles. Ce nouvel arrêté devait naturellement être envoyé, comme le premier, dans toutes les communes, et j'en adressai un exemplaire au ministre, alors M. Chaptal. M. Juge étant venu me rendre compte de ce qui s'était passé depuis mon départ, lorsque nous en fûmes au point délicat, je lui exprimai toute ma surprise de ce qu'il avait ainsi calomnié son département. Comme il cherchait à défendre son arrêté, *n'en parlons plus*, lui dis-je, *je viens de le tuer :* mon arrêté était déjà à l'impression. Le ministre de l'intérieur me témoigna d'abord sa peine sur la mésintelligence qui semblait régner entre le préfet et le secrétaire-général. Mais sur les observations que je lui présentai, il approuva ma conduite, et bientôt cet incident porta son fruit. Un arrêté des Consuls statua qu'à l'avenir, en cas d'absence d'un préfet, il serait remplacé, à son choix, par le secrétaire-général ou par un conseiller de préfecture ; et si l'absence était hors du département, le remplaçant devait être nécessairement un conseiller de préfecture. C'est ainsi que les secrétaires-généraux perdirent leur plus belle attribution.

Malgré ces tristes débats, M. Juge n'avait pas moins mon estime, comme j'avais la sienne. Lorsque je n'étais plus son préfet, il m'en donna une preuve

non équivoque. Lors de l'installation de mon successeur, après deux discours prononcés, l'un par M. d'Ussel et l'autre par M. le maire de Tulle, M. Juge, en adressant la parole au général Millet-Murreau, s'était exprimé en ces termes : *Nous sommes heureux qu'un aussi digne choix nous console du départ du citoyen Verneilh... Il ne m'appartient point d'être ici l'interprète des regrets qu'ont éprouvé les Corréziens, lorsque votre prédécesseur a été appelé à une autre destination. Il me suffit de dire que ces regrets ont été un hommage mérité sans doute au citoyen Verneilh, pour sa conduite morale, ses intentions louables, son zèle à vouloir faire prospérer son administration, son régime économique et son mépris pour la flatterie, qui toujours malheureusement cherche à entourer le pouvoir...* On m'avait envoyé à Chambéry un exemplaire du procès-verbal d'installation ; entre plusieurs témoignages honorables des regrets de la bonne Corrèze, je fus d'autant plus touché de ce dernier, que je m'y étais moins attendu. Quelque temps avant mon départ de Tulle, M. Choffour avait été nommé secrétaire-général de la préfecture de Loir-et-Cher, auprès de son ami, M. Corbigny. MM. Choffour et Juge avaient ensuite changé de places : le premier était revenu à Tulle et le second était allé à Blois, où il s'était remarié. Veuf pour la seconde fois et sans enfans, il vint à Paris lorsque j'y occupais un emploi au ministère de l'intérieur. Il semblait être peu dans l'aisance ; j'appris dans la suite qu'il était mort dans les environs de Paris.

D'après un mémoire de M. Turgot de 1766, l'*Election* de Tulle passait pour la plus chargée d'*impositions* de toute la généralité. Cette surcharge du département avait été encore aggravée en 1793, par la perte qu'il éprouva de dix de ses communes, au profit de la Dordogne, et sans avoir été dégrevé en conséquence. Dans un mémoire statistique, publié en 1801 et dont le moniteur de l'époque dit quelque bien, j'avais signalé cette surcharge; et dans le budget de l'année suivante, j'eus le plaisir de voir que mon département avait été dégrevé, sur sa contribution foncière, d'une somme en principal de vingt mille fr. *pour distraction de territoire*. C'était trop peu sans doute, en raison de la perte que la Corrèze avait éprouvée; mais enfin je n'avais pas perdu mon temps. Dans mes promenades avec M. Lagrenerie, nos entretiens roulaient souvent sur des objets de bien public ou d'administration. C'est à la suite d'un semblable entretien que je rédigeai un mémoire au ministre des finances, pour lui signaler des abus que j'avais remarqués dans le mode usité des perceptions d'impôts. Cette perception se donnait chaque année, par adjudication au rabais; c'était un appât pour les nécessiteux; un percepteur était alors en jugement devant le tribunal criminel de Tulle pour des altérations ou infidélités en ce genre. J'observais au ministre que des perceptions à vie ou à de longs termes offriraient beaucoup plus de garantie pour le trésor et pour les contribuables. Ce mémoire avait fixé l'attention du ministre. En effet, lors d'un voyage que je fis à Paris,



avant d'aller au Mont-Blanc, le sénateur Beaupui m'ayant présenté à M. Legrand, premier commis des finances, il me parla de ce mémoire, en ajoutant qu'il avait été envoyé à l'examen du conseil d'état. Plus tard, quand je fus à Chambéry, j'écrivis dans le même sens au ministre, pour appuyer la démarche du préfet de la Corrèze. Comme il n'arrivait pas de réponse, mon chef de bureau me proposa d'écrire une seconde lettre, et j'y avais consenti; mais la réponse du ministre venait d'arriver, et se trouvait par hasard sur ma cheminée; elle portait *qu'un préfet* avait demandé que des perceptions à vie fussent substituées aux perceptions annuelles par adjudication; il autorisait ces magistrats à faire, s'ils le jugeaient convenable, chacun dans son département, des circonscriptions perceptorales, à l'effet d'établir le nouveau système indiqué. Je fis de suite procéder à ce travail dans le Mont-Blanc; avant de quitter le pays, j'avais même présenté les candidats qui devraient occuper ces nouveaux emplois.

Pendant mon administration de quatre ans et quelques mois, il m'arriva en tout de faire deux actes arbitraires, dont je n'eus pourtant point à me repentir. Dans la Corrèze, un villageois maltraitait inhumainement et publiquement sa femme, de manière à exciter l'indignation de tous les voisins. Le maire et le curé avaient épuisé auprès de cet homme violent tous les moyens de persuasion et d'autorité. Ses brutalités ne faisaient que croître en excès et en scandale. Je me décidai à le faire arrêter et conduire dans les prisons

de Tulle ; il y avait passé un jour, *qui m'avait semblé bien long*. Le lendemain on devait me l'amener, pour que je lui fisse une forte mercuriale, après quoi je l'aurais renvoyé chez lui ; mais avant que cet ordre fût exécuté, je vis entrer dans mon cabinet un individu qui me présenta, sans mot dire, une feuille de papier timbré : je fus de suite au fait et lui dis : *Je sais que la mesure prise à l'égard de cet homme est illégale : je présume que vous en connaissez les motifs ; j'ai donné ordre qu'il me soit amené ce matin même pour le réprimander fortement et puis le renvoyer chez lui. J'espère, citoyen, que vous vous joindrez à moi, pour obtenir un amendement que nous devons également désirer*. M. l'avocat Vialle reprit son papier et sortit sans autre explication. Le prisonnier arriva bientôt après. Je lui fis des représentations sévères et de grandes menaces, s'il donnait lieu à de nouvelles plaintes ; je n'en entendis plus parler. Plus tard, à Chambéry, une jeune étrangère, arrivée depuis peu dans cette ville, y avait été le sujet de plusieurs querelles entre des officiers du régiment qui y était en garnison. Le commissaire de police fut chargé de lui signifier l'ordre de partir. Elle vint s'en plaindre à moi ; après l'échange de quelques paroles un peu vives, je finis par lui dire : *Madame, que j'aie ou non le droit que vous me contestez, je vous déclare que si vous êtes encore ici dans trois jours, je vous ferai conduire à la frontière, et puis nous verrons*. Ce ton lui imposa ; elle partit.

Les premiers émigrés qui reparurent à Limoges,

étaient les deux frères Lapisse, du bourg des Cars, mes parens et amis. Le cadet avait été garde-du-corps; j'avais fait mon premier voyage de Paris avec l'aîné, lorsqu'il émigrait; je n'en avais plus ouï parler, et tous leurs biens avaient été vendus. Ils étaient arrivés dans un état plus propre à inspirer de la pitié que de la crainte; mais leur apparition imprévue n'avait pas moins causé un grand émoi dans la ville. Comme ils n'avaient point de *surveillance*, on dut les faire mettre en prison peut-être même pour leur sûreté! J'étais alors préfet à Tulle; je vins les voir pour leur donner quelques paroles consolantes; je vis d'abord mon collègue, M. Dulimbert, qui me retint à dîner et je m'y retrouvai avec M. Blanchon, mon ancien collègue à l'assemblée législative. M. Dulimbert voulut bien me communiquer la liste d'inscription des frères Lapisse, et je crus y remarquer quelque chose d'inexact en ce qui concernait le cadet. Il avait rendu compte au ministre de l'arrivée des deux émigrés et il attendait ses ordres. J'avais sur mon habit quelque broderie préfectorale, qui m'embarrassait un peu pour aller à la prison; mais je passai là-dessus, en entrant par cette porte intérieure que l'on voit encore au bout du corridor de la cour royale. Combien ces détenus furent agréablement surpris de ma visite! Ils étaient couchés dans la même chambre, chacun dans son lit, ayant à leurs côtés, l'un sa femme et l'autre sa sœur. Après les premières effusions du cœur, ils me parlèrent d'un homme bienfaisant qui s'intéressait à eux et ils désiraient que je le visse; c'était M. Ardant-

Brejou, avec lequel j'eus en effet, en leur présence, un assez long entretien. Quelques jours après, madame du Saillant m'écrivit que l'ordre était arrivé de déporter les deux frères Lapisse ; mais qu'on espérait que l'exécution serait suspendue à l'égard de l'aîné ; elle ajoutait que probablement l'autre passerait par la Corrèze. Sur cet avis, je fis écrire par mon frère au sous-préfet de Brives, pour le prévenir de ce qui se passait, en lui disant que si Matthieu Lapisse arrivait seul, je verrais avec plaisir qu'il y eût quelque prétexte pour le retenir. M. Ribière alla le visiter dans la prison ; il lui trouva un genou enflé et sursit à son départ pendant huit jours. Ce délai expiré, j'accordai un sursis indéfini, jusqu'à l'arrivée de l'aîné, ou jusqu'à la réponse du ministre de la police à une lettre que j'allais lui écrire; en effet je lui écrivis avec toute franchise et avec une sorte d'abandon, dans une conjoncture aussi délicate.

La réponse du ministre se fit attendre long-temps ; à tel point que j'avais donné au détenu la ville pour prison, sur sa parole d'honneur. Enfin cette réponse arriva. En l'ouvrant, avec une certaine anxiété, je fus un peu rassuré par sa longueur ; le ministre me grondait, mais assez mollement. *Il est étonnant*, me disait-il, *que cette maladie soit survenue à Matthieu Lapisse dans le court trajet de Limoges à Brives.... Il ne faut pas être dupe du mensonge*, etc..... On finissait par m'ordonner de lui faire continuer sa route *après l'expiration du sursis* que j'avais accordé, et ce sursis était indéfini. Dans une telle situation, je ne



savais à quoi me résoudre : au troisième jour j'allais donner l'ordre de départ, lorsque je reçus du général d'Estourmel, que je ne connaissais alors que de réputation, une lettre ainsi conçue : *Je sais l'intérêt que vous portez aux frères Lapisse ; je m'empresse de vous informer que je viens de voir le ministre et qu'il m'a promis une surveillance pour eux.* J'écrivis de suite au ministre pour justifier ce que j'avais fait. Je me fondais surtout sur l'inconvénient de séparer un frère de son frère dans un malheur commun. Du reste j'ajoutais que j'étais à même de faire partir Matthieu pour la frontière, lorsque j'avais reçu du général d'Estourmel une lettre qui m'annonçait la promesse d'une surveillance ; en conséquence je priais le ministre de trouver bon que j'attendisse de nouveaux ordres de sa part. Peu de jours après, je reçus de lui une lettre fort courte, qui me combla de joie ; elle était conçue à peu près en ces termes : *La présente reçue, citoyen préfet, vous ferez rétrograder Matthieu Lapisse à Limoges.*

Les temps s'adoucissaient peu à peu. Des surveillances étaient accordées, de loin en loin, à des émigrés, qui devaient ensuite se présenter au préfet de leur département, pour lui faire leur soumission aux lois Le premier émigré qui parut dans la Corrèze, était le fils du médecin Grand-Champ ; et d'après ses papiers, il était censé arriver de la Vendée (un acte de pacification, dû au général Brune, y avait ouvert cette première porte à l'indulgence). En me rendant compte de cette pétition, M. Duval me raconta que

M. Grand-Champ avait fait partie d'un corps d'émigrés contre lequel avait eu à combattre le premier bataillon de la Corrèze dont il faisait lui-même partie. Les deux camps n'étaient séparés que par une petite rivière, sur laquelle il y avait un pont de bois. Pendant une suspension d'armes, Grand-Champ ayant compris au langage des ennemis que c'étaient des compatriotes, avait tout-à-coup franchi le pont et était venu les voir; mais il avait fallu bientôt se remettre en ligne. J'observai que c'était fort honorable à lui, et il fut admis comme arrivant de la Vendée. M. d'Arche avait été condamné à mort dans sa propre maison et exécuté devant elle. Son fils, émigré, ayant obtenu une surveillance, m'écrivit pour être dispensé de venir dans une ville dont le pavé était teint du sang de son père; je m'empressai de lui envoyer cette dispense et me contentai de sa soumission écrite. Je recevais aussi par fois des lettres d'émigrés, adressées à leurs familles, et je n'avais garde d'en violer le secret. J'en reçus deux notamment de M. Pébeyre pour madame son épouse, jeune et belle femme que tous révéraient pour sa bonne conduite, comme épouse et comme mère. J'en reçus aussi quelques-unes de M. Lafagerdie-Saint-Germain, pour madame Darluc, sa tante, qui réservait à ses enfans une belle fortune. Cette bonne dame avait une campagne dans un site fort pittoresque, en face de l'Ozelou. Dans mes promenades à cheval, j'aimais à m'y arrêter, ce qu'elle avait appris avec plaisir. M. de Saint-Germain, ancien conseiller au parlement de Bordeaux, et mort président à la cour de Limoges,

n'*était* rentré de l'émigration qu'après mon départ de *Tulle*; ce ne fut que long-temps après que j'eus occasion de le connaître à Paris. Etant allé un soir en visite chez M. Lacalprade, où il avait dîné, je trouvai plusieurs personnes réunies au sallon. Dès qu'on m'eut nommé, un monsieur inconnu (c'était M. de Saint-Germain) vint à moi, et dit hautement : *O! M. Verneilh! il ne me connaît pas, mais je le connais bien; c'est lui qui, étant notre préfet, me permettait de correspondre avec ma famille.*

Quand le système des mises en surveillance se fut accrédité, plusieurs émigrés impatiens d'un exil qui n'était plus partagé par leurs compagnons d'infortune, se permettaient de rentrer, sans songer que c'était compromettre les autorités. Les deux frères Lautonie, des environs de Tulle, se livraient, à cet égard, à des inconsidérations qui faisaient murmurer; je résolus de leur donner un avertissement, en envoyant la gendarmerie visiter le château de leur mère; heureusement ils ne s'y trouvèrent point, et ils devinrent plus prudents, jusqu'à ce qu'ils fussent en règle. Long-temps après, je vis le comte de Lautonie en procès correctionnel devant la cour de Limoges, pour avoir manqué gravement au maire de sa commune; délit pour lequel il avait été condamné à un mois de prison. Je le vis particulièrement, et ne voulus pas être son juge; mais la cour lui fit grâce de la prison. Ce que j'avais fait pour Matthieu Lapisse m'avait attiré la bienveillance des émigrés et de leurs familles; aussi n'étais-je point oublié dans les chasses qu'ils faisaient avec

leurs amis dans les forêts limitrophes, pour les hures de sangliers. Entre plusieurs que je reçus pendant ma courte administration, j'ai gardé souvenance d'une d'elles; elle était d'une telle grosseur, que le traiteur Hamo, qui l'avait préparée aux truffes, me la porta en dépense pour 72 fr. Après les honneurs d'un dîner prié et de quelques autres dîners de famille, j'en envoyai un fort résidu aux prisonniers.

Peu de départemens avaient été aussi agités que celui de la Corrèze. Lorsque j'y allais pour la première fois, je fus bien attristé en passant à Seilhac, devant un château que l'on avait brûlé révolutionnairement. Le palais épiscopal avait été démoli de la même manière. Outre le supplice criant de M. d'Arche, le commandant d'un détachement de cavalerie (M. de Massé), avait été massacré sur la place publique. Le malheureux Laffont, juge-de-paix de Maymac, avait été guillotiné dans cette ville, avec un effroyable appareil de terreur; on y avait transporté de Limoges l'instrument de mort, au milieu d'une petite armée.

Si les premières émigrations étaient dues à la haine du nouvel ordre des choses, beaucoup d'autres n'avaient eu lieu que pour éviter des persécutions. Ainsi, plusieurs habitans de Tulle, inscrits sur la liste fatale, n'avaient fait que se cacher dans les quartiers les plus solitaires; celui de M. Xaintrie, couvert de bois, avait particulièrement servi de retraite à plusieurs de ces proscrits, surtout aux prêtres insermentés. Un de ces derniers, trop confiant dans les premiers symptômes de tolérance, s'était montré imprudemment;



[redacted]

il me *fut* dénoncé : il fallait le faire arrêter, ou prendre à son égard tout autre parti. Après m'être assuré qu'il avait atteint l'âge de 70 ans, je pris un arrêté, portant qu'il serait considéré comme en état de surveillance, et je soumis cet arrêté au ministre de la police (M. Fouché), qui l'approuva. Quelque temps après, ju reçus une lettre de M. Debord, ancien avocat à Périgueux, alors établi à Bordeaux; il m'écrivait avoir découvert dans cette ville un prêtre plus que septuagénaire, son ancien condisciple, qui se tenait caché dans une maison respectable; c'était l'abbé Durepaire, qui se réclamait de moi comme voisin. J'envoyai de suite à M. Debord une copie certifiée de mon arrêté et de l'approbation du ministre; je ne faisais aucun doute sur le succès de ce précédent, mais à ma très-grande surprise, mon collègue de la Gironde en jugeà autrement. Le pauvre abbé fut obligé d'attendre un meilleur temps; et cependant ses héritiers se disputaient sa succession. Avant de partir pour son exil, il avait déposé chez un notaire son testament, par lequel il instituait madame Fayard, sa nièce, pour sa légataire universelle, mais un avide cohéritier avait arguë de nullité ce testament, pour cause de mort civile, et le tribunal de Périgueux avait ordonné le partage. Je conseillai l'appel; il fut porté au tribunal civil d'Angoulême, qui maintint le testament; plus tard, le testateur vint prouver lui-même qu'il n'était pas mort, et mit ainsi la paix dans sa famille.

Pendant mes vacances d'écolier, j'avais coutume d'aller voir mon oncle Dubois-de-Ménieras, dans son

presbytère de Rilhac, agréablement situé en face d'une espèce de trident que présentent les montagnes des *Monadières*; il était à la fois seigneur et décimateur dans sa petite paroisse. J'étais chez lui lors d'un voyage qu'il fit à Tulle; à son retour, il m'en apporta deux paires de bas de soie, les premiers que j'eusse mis. Je fus dans la suite lié à Toulouse avec trois étudians de ce voisinage, MM. Decueille, Desalles et Degain; ce dernier avait émigré et était rentré sans surveillance. Lorsque je dus aller en tournée à Treignac, Degain, de peur de me compromettre, avait feint un voyage chez des parens à Pompadour; mais il était resté, dans le dessein de me voir en particulier. J'étais accompagné dans cette tournée par le capitaine de gendarmerie, M. Durand, brave et honnête homme, mais qui dans les mauvais jours avait eu de pénibles fonctions à remplir. M. Decueille, maire de la ville, chez qui nous étions descendus, m'avait fait part de la situation irrégulière de Degain et de son désir de me voir; il fut convenu qu'il viendrait dans ma chambre vers minuit, heure à laquelle tout le monde serait couché. Decueille m'amena donc ce pauvre proscrit, que j'eus grand plaisir à embrasser, quoique mon habit semblât encore lui faire peur. J'obtins peu de temps après une surveillance pour lui, avec d'autant plus de facilité que ses deux frères servaient pour la république; il ne tarda pas à venir me voir à Tulle, avec un petit chien qui l'avait suivi partout dans ses courses aventureuses. Je fus reçu chez le maire avec tous les sentimens d'une vieille et cordiale amitié. Sur

la *fin d'un* dîner prié où se trouvait le bon Desalles que je n'ai plus revu, Madame Decueille voulut bien me chanter, sur l'air *Te bien aimer*, les couplets suivans, trop flatteurs pour les avoir oubliés :

Tu viens enfin combler par ta présence,
Digne préfet de ce département,
Les vœux ardens de notre impatience,
En te voyant chacun est si content!

Tu sais unir à l'éclat de ta place
L'aménité qui gagne tous les cœurs,
Et tes vertus t'élèvent dans la classe
Des mortels nés pour créer le bonheur.

Jouis long-temps de toute notre estime;
Vis à ton tour heureux et satisfait;
De tous les biens de ce monde fragile
Etre chéri, c'est là le bien parfait.

Je l'ai revue en 1832, cette honorable famille, dans l'exercice d'une grave commission de justice criminelle, dont j'étais chargé par arrêt de la Cour; j'avais pour compagnons dans ce voyage M. Duleris-Peyramont, substitut du procureur-général; M. Charles, greffier-commis, et M. Esclavard, géomètre, que nous avions pris à Eymoutiers; et il nous était bien nécessaire pour nous diriger à cheval, par un mauvais temps et de petits sentiers, à travers des monts entrecoupés et déserts; je l'avais prié de me montrer la limite de la Corrèze, et j'éprouvai une douce émotion en la voyant. J'avais prévenu mon vieil ami, pour qu'il me gardât le lit où j'avais couché, *il y avait trente ans*; j'eus le plaisir de retrouver dans cette maison patriarcale ses anciens maîtres, avec une aimable bru et de

nombreux petits-enfans. Je me fis montrer un pont très-hardi et d'une seule arche, jeté sur la Vézère, pendant l'administration de M. Finot, l'un de mes successeurs dans le Mont-Blanc, comme dans la Corrèze; de M. Finot, fils d'un de mes collèges au Corps-Législatif, et beau-frère de mon collègue M. Garreau, pour s'être marié dans le département de la Creuse, où il avait été aussi préfet.

Dans mon premier voyage à Treignac, Decueille et Desalles m'avaient amené voir une belle cascade, à une lieue au-dessus de la ville; la Vézère s'y précipite d'une grande hauteur, entre deux côtes couvertes de rochers escarpés et plus ou moins saillans, entremêlés de broussailles. Nous apercevions des brebis éparses qui venaient brouter quelques brins d'herbes, jusqu'au bord de ces rochers, au risque de tomber dans l'abîme; en même temps, au sommet de la montagne, des bergers poussaient de grands cris pour en écarter les loups. En partant de Treignac, j'allai visiter successivement Maymac, Ussel et Bort. Jusqu'à Maymac, petite ville située au pied d'une montagne qui la défend un peu des vents du nord, on suit presque toujours une chaîne de montagnes plus ou moins âpres, surtout à *la Croix de l'Escot*. On y trouve sur le bord du chemin une chapelle à la Vierge, au-dessous de laquelle est un hameau, dont quelques habitans vinrent à nous; ils me témoignèrent tous leurs regrets d'avoir vu enlever une cloche qu'ils sonnaient dans le temps des neiges, pour appeler les voyageurs égarés (c'était pour moi une sorte d'avant-goût pour le Mont-



Cénis et le Saint-Bernard); *je promis qu'elle leur serait* rendue ou remplacée par une autre, s'il y avait possibilité; mais il n'y en eut point, à mon très-grand regret. Je fus reçu à Maymac chez le bon et honnête M. Mary-du-Chasseing, maire; près de là j'allai visiter la riche houillère de Lapleau, et je fus curieux d'y entrer assez profondément, pour voir les travaux et les différentes galeries. La ville d'Ussel, chef-lieu de sous-préfecture, est située au penchant d'une colline élevée et découverte, ayant à l'est les Monts-d'Or et au sud ceux de Salers; on n'y trouve ni vignes, ni châtaigniers et très-peu d'autres arbres. Lorsque j'y arrivai avec M. de Lamazière, maire, et quelques autres qui étaient venus à mon avance, M. le maire me fit remarquer l'empressement du public à sortir de leurs maisons. *Il n'en était pas ainsi*, me dit-il, *quand les représentans du peuple venaient nous visiter avec leur terrible cortége.* En partant d'Ussel, on me fit remarquer près d'un moulin une aigle d'un beau granit, ayant encore cinq pieds de haut jusqu'à la tête (brisée par le vandalisme de 1793), sur environ quatre pieds d'envergure. On croit que ce monument avait été érigé en [illegible] d'une légion romaine, stationnée dans ces quartiers-là. A quelque lieue avant d'arriver à Bort, la route file sur le flanc d'une montagne escarpée, le long d'un précipice au fond duquel coule un torrent. Avant que nous fussions sortis de ce défilé, non moins dangereux que pittoresque, nous vîmes apparaître la garde nationale, tambour battant et drapeau [illegible]



[redacted]

elle avait à sa tête le bon M. Marigny, maire, et ses adjoints. Nos chevaux et surtout le mien furent grandement effrayés de cette apparition soudaine, et nous de mettre aussitôt pied à terre; nous cheminâmes ainsi avec ces Messieurs jusqu'à un faubourg situé au-delà de la Dordogne, et où un nombreux souper nous attendait.

J'étais dans la patrie de Marmontel, il était naturel d'en parler : M. Bridat, receveur d'enregistrement, qui avait épousé sa nièce, était de la société. Je convins d'une heure avec lui, pour aller voir le lendemain matin le berceau de l'auteur de Bélizaire et des Contes Moraux. J'entrai avec un certain respect dans cette maison, mais elle avait passé en d'autres mains. La plaine où est située la ville, se resserre un peu en face des *Orgues de Bort;* on appelle ainsi, d'après leur forme singulière, une chaîne de rochers coupée anciennement par la Dordogne; un peu plus bas, cette rivière s'échappe entre d'autres rochers qu'elle a également sciés, sur une longueur d'environ quarante pieds; il résulte de ces coupures que la plaine fut autrefois un grand lac. Non loin de là, j'allai visiter une cascade fort curieuse, sur la rivière de *La Rue*, qui sépare les départemens de la Corrèze et du Cantal : on l'appelle *Saut-de-la-Sole*. Cette cascade a moins de saillie que celle de Treignac, mais elle est plus imposante par ses accidens. En remontant la rivière sur une étendue d'environ trois cents mètres, on voit son lit couvert de rochers plus ou moins élevés, entre lesquels les eaux coulaient anciennement. On remarque sur

plusieurs divers contours que la cascade y élabora graduellement, en remontant vers sa source, et ces rochers s'élèvent à mesure qu'on en approche. La cascade se précipite avec un bruit effroyable aux pieds d'un rocher isolé, sur le sommet duquel elle tombait autrefois; car elle y a creusé, en forme d'une chaire, un trou circulaire d'environ cinq à six pieds de diamètre et à hauteur d'appui sur le gouffre, ce qui l'a fait nommer *tribune aux harangues*. Quelques jeunes gens qui m'avaient accompagné grimpèrent successivement dans cette espèce de tribune et j'y montai moi-même; c'est de là surtout que la cascade est plus belle ou plus terrible à voir. Quelque temps après mon retour de cette tournée, le capitaine Durand fut mis à la retraite et remplacé par M. Mahot-de-Gemmasse, ancien garde-du-corps. Celui-ci emporta à son tour mes regrets, lorsqu'il changea de position avec M. de Marcillac, commandant à Lyon, qui avait désiré revenir dans la Corrèze, son pays natal.

Depuis la suppression du culte, il n'était intervenu aucune décision du gouvernement sur un sujet si important pour la morale publique et l'ordre social. Je savais que des prêtres, soit les déportés rentrés, soit ceux qui n'étaient pas sortis de France, disaient leurs messes dans des oratoires secrets et je n'avais garde de le trouver mauvais. L'abbé Brival, ancien évêque constitutionnel, homme simple et d'un âge avancé, habitait les environs de Tulle; il venait me voir quelquefois. Je recevais aussi et plus fréquemment des visites d'un autre abbé, son neveu, prêtre déporté, fort diffé-

Brejou, avec lequel j'eus en effet, en leur présence, un assez long entretien. Quelques jours après, madame du Saillant m'écrivit que l'ordre était arrivé de déporter les deux frères Lapisse ; mais qu'on espérait que l'exécution serait suspendue à l'égard de l'aîné ; elle ajoutait que probablement l'autre passerait par la Corrèze. Sur cet avis, je fis écrire par mon frère au sous-préfet de Brives, pour le prévenir de ce qui se passait, en lui disant que si Matthieu Lapisse arrivait seul, je verrais avec plaisir qu'il y eût quelque prétexte pour le retenir. M. Ribière alla le visiter dans la prison ; il lui trouva un genou enflé et sursit à son départ pendant huit jours. Ce délai expiré, j'accordai un sursis indéfini, jusqu'à l'arrivée de l'aîné, ou jusqu'à la réponse du ministre de la police à une lettre que j'allais lui écrire; en effet je lui écrivis avec toute franchise et avec une sorte d'abandon, dans une conjoncture aussi délicate.

La réponse du ministre se fit attendre long-temps ; à tel point que j'avais donné au détenu la ville pour prison, sur sa parole d'honneur. Enfin cette réponse arriva. En l'ouvrant, avec une certaine anxiété, je fus un peu rassuré par sa longueur ; le ministre me grondait, mais assez mollement. *Il est étonnant*, me disait-il, *que cette maladie soit survenue à Matthieu Lapisse dans le court trajet de Limoges à Brives.... Il ne faut pas être dupe du mensonge*, etc..... On finissait par m'ordonner de lui faire continuer sa route *après l'expiration du sursis* que j'avais accordé, et ce sursis était indéfini. Dans une telle situation, je ne

Dès mon arrivée dans la Corrèze, j'avais réclamé la bienveillance de mon collègue, préfet de l'Allier, en faveur de deux de ses administrés (les frères de Lambertie-Montluçon, émigrés), avec lesquels j'avais à régler quelques intérêts de délicatesse ou d'honneur. Ces messieurs avaient été propriétaires d'un ancien démembré de la terre de Marval, appelé *le Châtenet*, situé aux confins de la Haute-Vienne et de la Dordogne. Si les choses fussent restées dans leur ordre naturel, ce bien eût fait retour à la terre de Marval, à laquelle ces messieurs étaient substitués sur la tête de M. de Lambertie, leur oncle, qui d'ailleurs n'avait pas d'enfans. Une partie de ce bien, située dans la Dordogne, avait été vendue dès 1790. La seconde, et principale, ne fut mise en vente qu'en 1796. Elle me convenait par sa position; je la fis soumissionner, avec le dessein de m'arranger un jour avec les anciens propriétaires, à qui cet objet ne pouvait plus convenir, soit d'après la suppression des substitutions, soit d'après la vente que leur oncle avait faite de sa terre de Marval, à M. Auvray-de-Saint-Remy. Mon collègue me répondit, le 30 mai 1801, que Michel de Lambertie venait d'obtenir une surveillance par la protection du général Bernadotte, qui avait servi dans son régiment, et *qui le lui avait recommandé d'une manière particulière*. Honneur à l'illustre général, qui depuis a vieilli sur le trône des Suédois qu'il rend heureux, de s'être ressouvenu, dans sa haute élévation, de son ancien colonel tombé dans l'infortune! J'engageai de suite une correspondance avec M. de Lam-

bertie, *et lui* fis toucher depuis à Paris, par l'intermédiaire de M. le général de Boigne, un à-compte de quatre mille francs, à valoir sur notre futur réglement. Ce réglement qui eut lieu ensuite, aurait été plus considérable, si je n'eusse été rappelé pour un supplément de prix, du quart en numéraire. Dans l'intervalle, M. de Lambertie m'avait fait l'honneur d'aller voir ma famille, comme j'eus depuis celui de voir son frère à Paris. Je désire qu'ils aient obtenu en sus une bonne part dans la distribution du milliard.

Le général Brune, né à Brives, venait d'ajouter à de brillans services celui d'avoir pacifié la Vendée. Ses compatriotes voulurent lui ériger un monument. La municipalité avait pris un arrêté portant que le quai de *Mallemort*, sur la Corrèze, serait désormais appelé *quai Brune*, et qu'on y élèverait une pyramide avec cette inscription : *Au général Brune, sa patrie reconnaissante*. A la réception de cet arrêté, j'éprouvai quelque embarras, et n'en voulus approuver que la première partie. Quant à la seconde, je motivai mon refus 1° sur ce qu'en général ce n'était qu'après la mort des grands hommes qu'on pouvait leur ériger des monumens; 2° sur le défaut de concours du conseil municipal; 3° sur ce que le droit d'ériger des monumens semblait n'appartenir qu'à l'état. Le ministre de l'intérieur me répondit, le 13 juin 1801, en ces termes : *C'est au gouvernement qu'appartient le droit d'ordonner des monumens publics, et ce n'est qu'après avoir reçu son autorisation que les départe-*

mens ou les communes peuvent se permettre d'en ériger, quelle que soit leur destination. Les nobles services du général Brune l'avaient depuis fait élever à la dignité de maréchal. Pendant les Cent-Jours, il revenait d'une mission dans le Midi, que Napoléon lui avait donnée, lorsqu'à son retour il fut lâchement égorgé à Avignon. Cruel et déplorable effet des réactions politiques! et ce crime est encore à punir! La grande fortune du maréchal, mort sans enfans, a passé successivement de madame son épouse à M. Majour, son beau frère, et de celui-ci à la ville de Brives, en vertu d'un testament de M. Majour décédé en août 1834. Puisse du moins cette pieuse destination consoler un peu les mânes de l'illustre général.

Je voyais assez souvent le professeur d'histoire naturelle à l'école centrale, M. Joli-Clerc, homme d'un certain âge, ami de mon frère et comme lui engagé dans les ordres sacrés. Il demeurait le plus souvent au jardin botanique de l'Ozelou, confié à sa direction et provenant du malheureux M. d'Arche. Il m'avait dédié un recueil de ses leçons, ou *Traité élémentaire de minéralogie.* Un jour qu'il dînait chez moi avec quelques amis, une volaille aux truffes donna occasion de parler de cette plante singulière, amie du sol périgourdin, et chère aux gastronomes, qui vient sans culture et se tient cachée dans la terre, sans tige et sans feuille comme sans racines. Quelqu'un observa qu'il était bien dommage qu'elle ne pût pas se transplanter, sur quoi M. Joli-Clerc observa qu'il en avait fait l'expérience et qu'elle avait bien réussi, *O! citoyen*

préfet, dit alors plaisamment un des convives, *il faut que vous alliez verbaliser de l'expérience*. En effet il fut convenu que nous irions deux ou trois, à cette fin, au jardin de l'Ozelou. L'abbé Joli-Clerc avait pris la chose au sérieux; il vint le surlendemain déplorer une irruption malencontreuse de cochons, qui avaient bouleversé toute sa truffière. Je parus compatir à ses peines, et la vérification projetée en resta-là. J'eus bientôt après une affaire des plus sérieuses, au sujet d'un collègue de M. Joli-Clerc. M. T........, professeur de mathématiques, appartenait à la levée *de la réquisition*. M. le commandant de la division en le dénonçant, avait requis son départ pour l'armée; mais M. T....... s'était rendu à Paris et y avait trouvé un grand appui. J'étais absent quand l'ordre de partir lui avait été donné. Aussitôt que je fus de retour, les membres du jury de l'instruction publique vinrent m'exprimer des choses très-graves sur la moralité de ce professeur et m'engager à le remplacer au plus tôt; ce que j'avais fait en la personne du père Donneville, ex-doctrinaire à Brives, homme à tous égards recommandable. J'avais adressé au ministre mon arrêté de remplacement. Combien je fus surpris de recevoir en réponse une lettre où l'on disait que M. T......... devait garder sa place, et où l'*on m'invitait formellement* à rapporter mon arrêté. Ma surprise était d'autant plus grande que, d'après la loi, j'avais cru tout terminé par le concours du jury et du préfet; mais avant tout, je crus devoir prendre des informations positives sur les torts imputés au professeur, et il me

fut constant qu'ils n'étaient que trop fondés. Je répondis au ministre que ma main n'aurait pas la force de briser un acte que ma raison et ma conscience m'avaient dicté; mais qu'il voulût bien l'annuler et que j'obéirais; en même temps je lui rendais compte du résultat de mes informations. Pendant ce conflit, le père Donneville s'était retiré; mes amis craignaient aussi pour moi une disgrâce, sur quoi je leur disais : *Que voulez-vous? Je crois avoir raison; je n'avais point demandé à venir, je suis prêt à remonter sur mon cheval pour m'en retourner.* En définitif, le ministre approuva le remplacement.

Dans ma jeunesse, j'avais vu par fois chez mon oncle à Saint-Yrieix, M. Foucault-Dussac, chevau-léger, comme son ami M. de Lafaye; son frère, marié dans la Corrèze, habitait le château de *Roffignac*, aux environs de Lubersac. J'avais plaisir à le voir, soit pour son caractère bon et franc, soit pour le charme naturel d'un souvenir d'enfance. Il était venu me prendre, pour me mener d'abord chez lui et puis m'accompagner à Lubersac; nous nous arrêtâmes un moment à l'honorable maison du Bijardel, où nous fîmes rafraîchir nos chevaux, et fûmes coucher à Roffignac. J'y trouvai, entre autres voisins qu'on avait réunis à souper, le général Souham, qui nous engagea à dîner pour le lendemain. Lorsqu'il se retira, je le vis sur un grand cheval blanc, que l'on disait avoir été monté par le malheureux Louis XVI. Le lendemain, jour de dimanche, quelques instans après que nous fûmes descendus chez le général, il me fut

remis, dans le salon, une lettre que m'écrivait la mairie, pour s'excuser de ne pas venir me saluer dans la maison où je me trouvais; je fis semblant de rien, mais avant le dîner, je témoignai le désir d'aller faire un tour en ville avec M. de Foucault, à qui j'avais dit mon secret, et j'allai me présenter à la mairie où se trouvaient réunis le maire et ses adjoints. Je cherchai à excuser auprès d'eux le général, sur son caractère et ses habitudes militaires, et les exhortai à bien vivre avec lui. Pendant le dîner, le général et moi causâmes du général Moreau, avec lequel je savais qu'il était fort lié; *si j'avais le plaisir de vous recevoir à Paris*, me dit-il, *je vous régalerais de musique.* J'eus dans la suite occasion de le voir souvent à Paris, ainsi que madame Souham, particulièrement chez M. et madame Lavareille, leurs grands amis. Tandis que le général était aux armées, j'assistai avec mon ami Gauthier, à une brillante soirée que donna madame Souham à des amis et à des artistes distingués; on m'y fit remarquer, entre autres, M. Rouget de l'Isle, auteur des paroles et de la musique de la Marseillaise, le célèbre violon M. Creutzer, et M. Lacalprenède, petit-fils du poète périgourdin dont parle Boileau. Madame Souham ayant demandé un *solo* de violon, disait gracieusement à l'artiste : *Allons, M. Creutzer, mettez-vous en colère.* Le général Souham avait dans le temps réuni à son patrimoine quelques domaines dépendant du haras de Pompadour; il lui céda le tout ensuite, au prix de 210,000 francs. C'est Madame qui avait négocié

cet arrangement avec M. de Champagny, ministre de l'intérieur. Par une erreur alors trop commune, on avait extrêmement appauvri cet établissement si précieux; aussi, pendant mon administration n'avais-je négligé aucun moyen légal de déchéance contre les acquéreurs, lorsqu'il s'en présentait.

Le château de Roffignac dont je viens de parler me rappelle une double anecdote, l'une un peu ancienne et l'autre contemporaine. Il y avait dans mon voisinage, à Feuillade, un gentilhomme qui se qualifiait ainsi : *Annibal, comte de Roffignac, premier seigneur chrétien du Limousin;* ce titre se lisait aussi autour de son cachet, sur des lettres qu'il m'avait écrites. On voyait dans son salon le portrait en grand de M. le duc d'Orléans, père du roi actuel, et parrain d'un de ses fils. Il avait eu quelque différent avec un de mes amis, son voisin; je fus appelé pour les arranger. M. de Roffignac résidait alors, seul avec ses trois fils, dans son petit château de Belleville, agréablement situé sur le Bandiat; madame la comtesse habitait principalement à Angoulême. Après l'arrangement fait, M. Lamothe et moi soupâmes ensemble chez M. le comte, et je le priai, au dessert, de me dire l'origine de son titre de *premier chrétien du Limousin*; à quoi il me répondit que, d'après des traditions de famille, ses ancêtres habitaient un château appelé de *Roffignac*, dans le Bas-Limousin; que Saint-Martial y avait été reçu, lorsqu'il portait la foi en Aquitaine, et qu'il en avait baptisé les hôtes. M. de Roffignac avait au front une belle cicatrice de balle, que l'on disait

être l'effet d'un duel avec M. de Montalambert. Depuis plusieurs années au service de l'Espagne, il s'y était retiré à la révolution, et on l'avait inscrit sur la liste des émigrés de la Dordogne. Dans la première guerre, le sort des armes le fit tomber au pouvoir des Français. Par bonheur, le gouvernement espagnol s'empressa de le réclamer comme son ancien officier; en ajoutant que la vie d'un grand nombre de prisonniers français répondait de la sienne (mon frère, alors lieutenant dans la Fère, était de ce nombre, par suite de la malheureuse expédition de Cagliari). M. de Roffignac fut ainsi échangé et n'a plus reparu au pays, mais bien messieurs ses fils, dont l'un est établi en Espagne. L'autre anecdote remonte au temps de la Ligue; je l'ai recueillie dans Brantôme. Un officier calviniste nommé *Dussac*, servait la cause du roi de Navarre (depuis Henri IV), qui lui avait donné le commandement de la Réole. Entre plusieurs blessures reçues au service de son roi, Dussac en avait au visage qui le rendaient difforme. Malgré cette disgrâce, étant venu à la cour du roi, à Nérac, il s'y était épris d'amour pour une des filles de la reine-mère (*la belle Atrie*, depuis comtesse de Château-Vilain); cette galanterie et surtout ce contraste frappant de laideur et de beauté, avaient fort amusé le roi et le jeune vicomte de Turenne, depuis duc de Bouillon. Le brave Dussac en fut vivement piqué; non-seulement il livra aux troupes de Henri III la place qu'il commandait, mais il abjura le calvinisme; ce qui lui valut ensuite le cordon de Saint-Michel. Dans une échappée que je faisais de



Tulle à *Puiraseau*, M. Foucault-Dussac m'avait accompagné dans sa famille, au château de Dussac, arrondissement de Nontron. Son frère aîné était encore dans l'émigration, mais on espérait qu'il rentrerait bientôt. Plusieurs années après, dans une assemblée électorale à Périgueux, je fus salué par un vieux chevalier de Saint-Louis, qui m'avait appelé à part; combien je fus agréablement surpris, lorsqu'il se nomma *Dussac*? Cette respectable famille m'a conservé un souvenir héréditaire d'affection qui m'est bien cher; témoin l'aimable accueil qu'elle a fait dernièrement à mon fils, à l'occasion d'un transport de justice dans les environs de leur château.

J'ai gardé un bon souvenir de deux tournées que je fis dans la Corrèze, l'une au canton de Turenne et l'autre dans celui de Baynat, arrondissement de Brives; j'avais pour compagnon de voyage M. Bedoch, aujourd'hui doyen de la chambre des députés. En partant de Brives, nous nous arrêtâmes à *Pont-de-l'Arche*, limite du département de la Dordogne; de là nous nous dirigeâmes à main gauche vers Turenne, en passant près du château de Couzage, berceau d'une branche des Laroche-Foucault. L'ancienne vicomté de Turenne, dont dépendait la ville de Brives, jouissait des droits régaliens, comme de battre monnaie, de lever des impôts et de donner des lettres de noblesse. Je fus reçu chez un membre du conseil-général du département, dont la famille avait été ennoblie de cette manière. Nous étions descendus à Turenne chez M. Roche, ancien administrateur, où je fis con-



naissance avec les bonnes *tartelettes* du pays. La ville est *bâtie* au pied et sur les flancs d'une montagne, ayant la forme d'un cône tronqué. Du sommet de cette montagne, l'œil plane au loin sur une plaine fertile et riante, qui s'étend jusque dans le département du Lot, au-delà du cours imposant de la Dordogne. C'est là qu'avait été bâti le château des anciens vicomtes; il n'en reste plus que des ruines, parmi lesquelles on remarque, à l'entrée, une porte de fer avec d'énormes gonds ; on trouve ensuite une pelouse qui s'étend jusqu'au près d'une grande tour appelée *de César*, qui domine sur un beau et vaste horizon. C'est sur cette froide pelouse que reposait autre fois l'ancien palais des souverains de la contrée; ce château où le duc de Bouillon reçut avec tant de magnificence (durant huit jours du mois de mai 1650), la princesse de Condé, le duc d'Enghien son fils et toute leur suite lorsqu'à la tête d'une petite armée d'environ deux mille hommes, cette princesse allait faire la guerre à Bordeaux. Il est curieux d'en voir la relation dans Pierre Lenet; je l'ai reproduite dans mes *Mémoires historiques* (p. 14).

En allant à Baynat, on me fit voir un des plus beaux *dolmen* ou pierres levées; cette pierre, placée horizontalement, se trouve dans une grande lande; on l'appelle *lo cabano dé las Fodas* (la cabane des fées). Nous fûmes reçus à la campagne de M. Chabrignac, maire de la commune et beau-frère de M. Bedoch; le lendemain, 9 avril 1802, je le fus dans le bourg avec grande solennité. On s'y occupait de fondre une cloche, dont j'ignorais que la dédicace

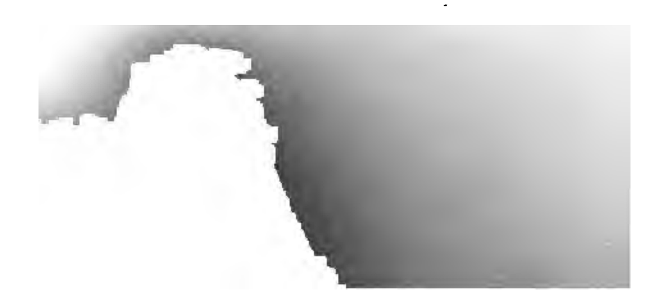
me fût destinée, en reconnaissance de ce que j'avais fait pour obtenir le rétablissement des anciens marchés de cet endroit. Dans la suite, lorsque j'étais à Chambéry, le conseil municipal voulut bien m'informer que ses vœux avaient été remplis par un arrêté des Consuls ; il m'en exprimait toute sa gratitude, en même temps que ses regrets lorsque j'avais quitté la Corrèze. *Ce n'est point à tort*, disait-on dans cette lettre, *que l'airain transmettra à nos neveux le nom chéri du fondateur de notre marché*. L'inscription gravée sur la cloche était conçue ainsi :

Baynat comme Lyon long-temps persécuté,
Fut par son bienfaiteur en l'an dix visité.
Bonaparte au premier rendit son opulence ;
Verneilh, préfet, rendit au second l'espérance.
Le dix-neuf germinal fut pour nous l'heureux jour
Où nous pûmes ici lui peindre notre amour.
Si d'un marché Baynat obtient la jouissance,
A lui nous en devrons toute reconnaissance.

Sans doute il y avait presque aussi loin de Bonaparte à son préfet, que de Lyon à Baynat ; mais cette simplicité d'expression n'était pas moins flatteuse pour le dernier. Puisque j'en suis aux chants des muses corréziennes en l'honneur de leur premier préfet, je citerai aussi les vers suivans, comme allusion à un mémoire statistique que je venais de publier sur le département ; ils me furent lus à Uzerche, chez M. Delort, membre du Corps-Législatif ; j'ai lieu de croire qu'ils étaient de M. l'abbé Goumot, nouvellement arrivé de la déportation, et qui est mort naguères curé de Saint-Junien. Je voudrais bien les avoir mérités.

Donner toujours aux lois ces formes agréables,
Ces doux tempéramens qui les rendent aimables;
Ramener au devoir un grand peuple séduit
En cachant avec art la main qui le conduit;
Enchaîner les fureurs de ces trop longs orages
Qui sourdement encor grondaient sur nos rivages;
Sans secousse pénible et sans choc violent
Rendre partout le calme à l'heureux habitant :
Ce calme doux et pur, dont son âme agitée
Osait à peine encor se former une idée;
Porter dans tous les lieux un œil observateur :
Là, des monts sourcilleux mesurer la hauteur;
Là, des antiques forts mesurer les ruines;
Sonder dans un hameau les trésors de nos mines;
Etudier les mœurs de la moindre cité,
Ranimer les beaux-arts, rendre l'activité
Au commerce détruit à ces manufactures
Qui préparent de loin pour les races futures,
Un peuple citoyen, sage, laborieux,
Jaloux de réparer les torts de ses aïeux;
Descendre avec bonté dans les sombres hospices
Où tant d'infortunés, quoiqu'en proie aux supplices,
Charmés par ton aspect et tes présens divers,
Ne se souviennent plus des maux qu'ils ont soufferts;
Décrire avec ce ton de vérité, d'aisance,
Avec ce goût si pur, fruit de l'expérience,
En traits tout à la fois simples, nobles, touchans,
Sous un même climat deux climats différens,
Où la terre tantôt plus âpre, plus austère,
Produit d'hommes nerveux une race plus fière,
Et tantôt cédant plus au vœu du laboureur,
Prodigue d'un vin fort l'énergique saveur;
Tels sont, sage V....... tes emplois tous sublimes
Et tels de tes vertus les efforts magnanimes.

J'avais trouvé à Tulle, à la tête de l'administration de l'enregistrement, M. Vassal, homme habile dans sa partie, et d'un commerce agréable et sûr; j'eus le plaisir de le garder pendant toute mon administration;



il passa ensuite à la direction de Saintes, d'où il m'écrivait un jour : *Vous qui aimez les antiquités, si vous étiez ici, vous trouveriez bien à vous satisfaire*. J'eus le plaisir de faire avec lui deux tournées, l'une à Argentat et l'autre dans le canton de Servières. La petite ville d'Argentat est également située au bout d'une plaine assez étendue, sur la rive droite de la Dordogne, en face des montagnes du Cantal; il n'y avait alors qu'un bac pour communiquer avec l'Auvergne, mais depuis on y a construit un pont suspendu en chaîne et fil de fer, au moyen d'un droit de péage pour un temps déterminé. Cette importante amélioration est due au comte Alexis de Noailles, mon honorable et bon collègue à la chambre des députés, qu'une mort prématurée a enlevé à la bienfaisance publique, et à ses nombreux amis. Argentat est la patrie du brave général Delmas; j'allai faire une visite à ses respectables parens; son père, chevalier de Saint Louis, avait eu le bout du nez coupé d'un coup de sabre, sans que cela l'eût rendu difforme. Dans le canton de Servières, nous fûmes reçu chez le tribun Peinières, dans un ancien monastère appelé *Valette*, situé au bord de la Dordogne, et dont il dépendait de très-belles forêts de hêtres. Nous y avions trouvé une amie de madame Peinières, ma voisine de naissance (madame de Laplace, née Chaufaille), ainsi que le sous-préfet d'Ussel. M. Dulac, membre de la cour d'appel de Limoges, qu'à cause de sa haute stature, notre hôte appelait plaisamment le *grand-juge*, s'y était aussi rendu. M. Peinières avait fait pratiquer dans sa forêt un che-

min tournant sur les flancs de la montagne, jusque vers son sommet, et là il avait fait construire un berceau de charmille, duquel l'œil planait au loin sur un immense massif d'autres forêts. Un jour la joyeuse société s'y rendit en promenade; une autre fois elle s'était dirigée vers un grand rocher situé au bord de la rivière, et chacun y avait grimpé comme il avait pu. Là, dans une espèce de bassin creusé par la nature, on s'était assis et l'on vint à parler du déchirement de la Convention, dont M. Peinières avait été l'un des membres persécutés; on le pria de nous chanter des couplets qu'il avait fait pendant sa détention, comme l'un des 73. Je n'en ai retenu que la première strophe, la voici :

Au fond d'un tranquille séjour
Quand pourrai-je passer ma vie,
Cultivant en paix tour à tour
Et mon jardin et mon amie?
Paris et son brillant fracas
Ne m'offre rien que je regrette;
Peu de bien peut suffire hélas!
Pour être heureux dans mon Valette.

M. Peinières, avec un esprit vif et ardent, avait un excellent cœur. Membre de la Convention au 13 vendémiaire, il y avait figuré courageusement contre les sections armées de Paris, ayant alors sous ses ordres le général Bonaparte. Il montra la même énergie dans la chambre des Cent-Jours où j'étais aussi, mais avec des principes un peu différens; à cette époque, il était séparé de sa femme. Un jour que je l'avais à déjeuner avec son fils, qui gémissait comme moi de cette mésintelligence,

je lui parlai d'une réconciliation; sur quoi, après s'être plaint du dérangement de sa fortune, qu'il attribuait à sa femme, il me répondit : *Je la recevrai avec plaisir, mais à condition qu'elle ne se mêlera plus du ménage.* A la réaction de 1816, M. Peinières passa avec son fils en Amérique, où il exerçait avec succès la profession d'avocat, lorsqu'il y mourut jeune encore; j'ai ouï dire que sa veuve s'était retirée à Valette avec sa famille. En partant de Valette, nous montâmes jusqu'à la petite ville de Neuvic. M. Peinières et M. Vassal s'y rendirent à pied, en passant la rivière sur un mauvais pont de bois; madame Peinières et moi pûmes la passer à gué. Nous fûmes descendre à Neuvic chez M. de Girodet, père d'une fille unique, qui passait pour la plus riche héritière du département. Elle a épousé depuis le fils de mon vieil ami, M. d'Ussel, qui voit ainsi, sur ses vieux jours, sa noble race appelée à recouvrer son ancienne splendeur. En revenant de cette tournée, M. Vassal me conduisit à une campagne, non loin de la Bittarelle, où se trouvait réunie l'honorable famille de Seilhac. Nous y passâmes une agréable soirée; elle fut remplie par des jeux divers, notamment par des portraits *à la silhouette* ; badinage d'origine limousine, puisque Etienne de Silhouette était originaire de Limoges.

Quoiqu'il n'y eût point d'émigrés dans la maison de Seilhac, elle n'avait pas moins été fort persécutée. En venant à Tulle par la vieille route de Blanchefort (patrie des Crequi-Lesdiguières), j'avais remarqué avec douleur les ruines embrasées de son ancien châ-

teau. Madame de Seilhac, née de Lamaze, proche parente de la maison de Lubersac, était une femme agréable et des mieux élevées; il n'y avait dans cette maison qu'un fils et une jeune personne qui, dans la suite fut mariée en Périgord. Madame de Seilhac avait aussi près d'elle un frère, dont j'aurai bientôt occasion de parler. Long-temps après, dans une assemblée électorale à Périgueux, je fus salué par un électeur, qui se dit *M. de Palluel, gendre de Madame de Seilhac.* Je ne fus pas moins flatté, quelque temps après, d'apprendre par une dame de Nontron, qu'à des bains où elles s'étaient trouvées ensemble, madame de Seilhac avait bien voulu s'informer de moi. Plus tard un hasard singulier me fit rencontrer l'abbé de Lamaze, son frère, conscrit de mon temps; il allait prendre possession à Périgueux d'un canonicat, auprès de notre vénérable évêque, M. de Lostanges, son parent. C'était en 1823. La diligence par laquelle je devais partir de Limoges à quatre heures du matin, était partie sans moi, depuis plus d'un quart d'heure; sans songer que j'avais dès-lors 67 ans, et que j'étais sans bottes ni éperons; je me fis de suite seller un bidet pour courir après, et je l'atteignis au sommet de la côte, au-delà du pont de Laurance. Un jeune inconnu s'était présenté au départ, et avait pris ma place; on le fit descendre et je montai. Cet incident avait fixé l'attention des autres voyageurs; ils s'arrêtèrent pour le déjeuner, à l'entrée de la ville de Châlus, et moi je montai à l'hôtel des Granges, situé sur la route. Quand je remontai en voiture, je trou-

vai dans l'intérieur un abbé qui le matin était au coupé : c'était M. l'abbé de Lamaze, que je n'aurais pas reconnu s'il ne s'était pas nommé. Je pus ainsi causer avec lui le reste du voyage, soit de sa famille et de la bonne Corrèze, soit du prélat qui l'appelait auprès de lui et que j'avais beaucoup connu à Paris avant sa prélature comme depuis.

Après nos amis ou familiers les plus intimes, tels que mes conseillers de préfecture, MM. Lacombe, Bedoch, Remilhac, Besse-Chevalier, Vassal, Grivel, président criminel (qui depuis fut mon président à la cour de Limoges), la maison que mon frère et moi fréquentions le plus était celle de M. de La Salvanie. Madame, née Garat de Saint-Priest, était sœur de la marquise de Ligondeix, qui vient de transmettre un très-grand héritage à ses neveux déjà fortunés. M. de La Salvanie avait une jolie campagne à Laguène, où j'aimais beaucoup à l'aller voir, en suivant le paisible cours de la Corrèze. Sa dame et ses sœurs avaient alors auprès d'elles une vieille tante, jadis abbesse des Alloix à Limoges, et puis des Salinques à Toulouse (Madame de Villoutreix, sœur de l'ancien évêque d'Oleron); mais sa gaieté naturelle sympatisait fort bien avec mesdames ses nièces. M. de La Salvanie me présenta un jour M. d'Anteroche, son parent, qui était nouvellement arrivé de l'Amérique; je les engageai à dîner pour le lendemain et ils me firent cet honneur. Dès le lendemain, je reçus une lettre du ministre de la police, qui appelait sur cet étranger ma surveillance. M. d'Anteroche n'était re-

venu en France que pour revoir ses grands parens. Etabli et heureux dans l'étranger, il retourna bientôt dans sa nouvelle patrie.

Presqu'au début de mon administration, j'avais renvoyé un employé de mes bureaux, malgré son beau nom de Baluze, pour avoir rédigé, *moyennant salaire*, la pétition d'un malheureux conscrit, à l'effet d'obtenir une faveur qu'il savait bien que je ne pouvais pas accorder. J'y avais trouvé en arrivant et j'y avais conservé avec bonheur trois anciens soldats mutilés, du premier bataillon de la Corrèze. Je fus averti que l'un d'eux avait blâmé publiquement cet acte de sévérité; je le fis appeler, il nia le fait et je fus heureux de l'en croire. Plus tard je me vis contraint de suspendre le maire d'Uzerche, à cause d'une sorte d'opposition directe au service des barrières, dont je n'étais guère plus partisant que lui; cette suspension ne fut du reste que de quelques jours. Je me rappelle à ce sujet, que le général Lannes, depuis duc de Montebello, en revenant de Paris dans son pays d'Armagnac, avait brisé cette barrière d'Uzerche; on m'en envoya le procès-verbal; mais je n'avais rien de mieux à faire que de le laisser dormir dans les cartons. Appellerai-je *sévérité* l'acte dont il me reste à parler? Non : je crois que ce n'était que justice. Le couvent des Feuillans où j'avais établi la préfecture, était situé au nord-est du vallon de Tulle. Comme le terrain va toujours en montant, on n'y abordait que par un perron, composé d'un grand nombre de marches; la maison était adossée contre l'église,

ui depuis a été convertie en bureaux. Il y avait der-
ère l'église des airages communs entre le couvent et
voisin ; en face de la maison, était un jardin de
andeur moyenne, qui se repliait à l'est, en forme
un monticule. Cette dernière partie avait été vendue
M. Lamirande, co-propriétaire des airages dont je
ens de parler. Je savais que son acquisition était
cieuse, mais il m'était pénible de l'évincer; il se
ésenta bientôt une occasion qui me mit à mon aise.
voulais faire construire une écurie ouvrant sur ces
rages, mais d'abord il fallait les limiter. Après de
ngs débats à ce sujet, entre l'ingénieur-en-chef
M. Lamirande, je fus obligé de m'y transporter ; le
bat ne put se terminer qu'en laissant le voisin plan-
r lui-même les bornes à son gré; mais en le quittant
lui dis qu'à l'avenir j'userais *de tous mes droits* ; il
mprit fort bien le sens de ces paroles. Peu de
urs après, M. Lacombe me dit que je lui avais mis
puce à l'oreille; à quoi je répartis : *Dites-lui bien que
est un frelon*. Son acquisition fut annulée, à la charge,
ivant mes offres, de lui donner le prix déboursé et
lui payer une indemnité pour la construction d'une
rrasse, dont les pierres provenaient de l'ancien évê-
é. M. de Remilhac, ingénieur-en-chef, avait passé
Amiens, et son successeur, M. Didier, logeait chez
. Lamirande; je ne le priai pas moins de régler
tte indemnité. La manière dont il s'en acquitta m'a-
it paru très-partiale ; je m'en plaignis à lui-même,
qui nous avait brouillés. Plus tard, l'indemnité et
prix d'acquisition furent réglés à 3,000 fr. La ré-

gie voulait que l'acquéreur déchu fût renvoyé à se faire liquider; j'insistai pour qu'il fût payé de suite et en écus, sur mes frais de bureaux, et j'en obtins l'autorisation. Après mon départ de la Corrèze, M Didier avait passé à Bordeaux, et dans la suite, par un de ces hasards qui se rencontrent quelquefois dans la vie, j'étais devenu son ministre *au petit pié*. J'occupais alors au ministère de l'intérieur une direction relative aux desséchemens de marais et autres objets analogues. M. Didier avait eu, au sujet des travaux de Bordeaux, une discussion vive avec son préfet, et c'est moi qui fus chargé d'en faire le rapport au ministre. M. de Montalivet se faisait par fois remettre les porte-feuilles, pour les examiner avec plus d'attention. Quand le mien me revint, je trouvai cette note en marge du rapport : *Il faut gronder le préfet de ce qu'il ne sait pas faire exécuter ses arrêtés; il faut rappeler l'ingénieur au respect et à la subordination qu'il doit au préfet.* Au premier travail que je fis avec le ministre, je lui présentai la lettre projetée pour le préfet et il la signa. Je voulais me dispenser de faire celle destinée pour l'ingénieur, avec lequel j'avais eu aussi des débats dans la Corrèze: *C'est égal*, dit le ministre, *il faut la faire;* et peut-être elle n'en fut que moins sévère. Quoiqu'il en soit, je fus un peu surpris quelque temps après, de recevoir de M. Didier une lettre de remercimens, pour une faveur qu'il venait d'obtenir et dans laquelle je n'étais pour rien.

Tout n'est pas rose, comme on dit, même dans les places les plus enviées de la société. Après avoir tra-

vaillé tout le jour à l'expédition des affaires, c'était un besoin pour moi de m'isoler, de monter à cheval, et d'aller respirer l'air vif et pur des côtes environnantes. Mes courses se dirigeaient le plus souvent sur la nouvelle route d'Uzerche, vers le hameau de Tintignac, que Baluze croit être l'ancien *Ratiastum* de Ptolomée. Ce hameau, situé en face des montagnes de Salers, fut autrefois incontestablement le siége d'une ville considérable, on y voit encore quelques restes d'un amphithéâtre, dont l'enceinte avait 200 pas de long sur 150 de large, suivant le plan de Baluze, dont j'ai cherché à vérifier l'exactitude. On y trouve épars dans les champs des fragmens de briques, même de marbres. On y avait découvert (dans la propriété de MM. Fœnix-Laprade), des statues romaines que j'ai vues à la mairie, une tête en marbre blanc, couronnée de lauriers, que l'on croit être d'Antonin le pieux, et deux autres que l'on dit être de l'empereur Adrien et de Sabine. J'ai vu aussi à la bibliothèque de la chambre des députés, une carte géographique de Ptolomée ou de Peutinger, sur laquelle *Ratiastum* se trouve placé entre *Lemonum* (Limoges), et *Divona* (Cahors); ce qui confirme l'opinion de Baluze.

Je m'étais attaché au département de la Corrèze, comme si j'eusse dû y passer le reste de ma vie; que l'on juge de la peine que j'éprouvai à la nouvelle de mon changement! J'étais bien loin de m'en douter, lorqu'en vertu d'un congé du premier consul, j'étais parti pour conduire mon fils à Vendôme. MM. Lagrenerie et Besse-Chevalier m'avaient accompagné jus-

qu'à Pompadour, chez le bon et honorable M. Donnet-Ségur. Je ne faisais que d'arriver à Puiraseau, quand je fus informé qu'il n'était bruit à Tulle que de mon envoi dans le Mont-Blanc. Mon beau-père et ma femme auraient voulu que dès-lors je disse adieu à tous les emplois; je me bornai à écrire au ministre une lettre confidentielle où je disais, que si c'était une moindre confiance de la part du gouvernement, *je le priais de la retirer tout entière;* que dans le cas contraire, j'étais voué à tous les sacrifices; mais en même temps je lui peignais ma douleur d'avoir à m'éloigner de mes deux familles; je partis après pour Vendôme d'où je devais aller à Paris. J'amenai avec nous jusqu'à Blois, un jeune médecin de la Corrèze, M. Nauche, depuis fort accrédité à Paris; nous déjeunâmes ensemble chez M. Chauffour, son parent, devenu secrétaire-général de cette préfecture. A la première audience que j'eus du ministre, alors M. Chaptal, *j'apprécie*, me dit-il, *les considérations que vous faites valoir dans votre lettre*; *mais vous ne pouvez qu'être flatté des motifs qui vous ont fait nommer dans le Mont-Blanc*, *etc*........ La lettre officielle, qui me revint ensuite de Tulle, confirmait la même assurance. Je reçus bientôt du ministre une invitation à dîner; elle fut suivie d'une autre du consul Cambacerès, pour le même jour. Peu familier avec les règles de l'étiquette, je m'étais excusé de cette dernière. Chez le ministre, je me trouvais placé à côté de M. Cretet, du Mont-Blanc, alors conseiller d'état et directeur-général des ponts-et-chaussées, qui devait

m'accorder un jour tant de bienveillance ; M. Lamarque, de la Dordogne, conseiller à la cour de Cassation, était du même dîner. Dès le lendemain, je reçus une autre lettre du ministre, où il m'annonçait que le dimanche suivant il me présenterait au premier Consul, *chez qui j'étais prié à dîner* Nous étions quatre préfets à cette présentation : M. le général Millet-Mureau qui me succédait dans la Corrèze, M. Gerphanion qui changeait aussi de préfecture et M. de Lafalcette qui venait dans la Creuse. M. Millet-Mureau et moi étions aux deux bouts du rang ; le premier Consul parut adresser des paroles gracieuses à mon successeur, ainsi qu'à M. Gerphanion ; il ne fit que passer devant M. Lafalcette. Je me nommai à mon tour : *Je suis Verneilh, qui passe de la Corrèze dans le Mont-Blanc. — Vous aurez à rapprocher les esprits dans ce pays-là, et à détruire quelques divisions de partis. — Je ferai, citoyen Consul, tout ce qui sera en mon pouvoir pour justifier votre confiance. — En quel état avez-vous laissé votre département? — En très-bon état, citoyen Consul ; de sorte qu'il m'est bien pénible de m'en séparer....*

Le dîner des Tuileries était extrêmement nombreux; outre les habitués ordinaires, grands officiers ou hauts fonctionnaires publics, ceux qui venaient d'obtenir des armes d'honneur, en faisaient partie. Les seules dames étaient madame Bonaparte (Joséphine, veuve Beauharnais), et mademoiselle Hortense sa fille, depuis reine de Hollande. Trois rangs de plats étaient autour d'une longue table, couverte d'un large surtout. Un

heureux hasard m'avait placé entre M. Cretet et M. Gerphanion. Ce collègue s'était trouvé à Lyon, lors de la consulta cisalpine, en même temps que mon prédécesseur, dans le Mont-Blanc. Il me parla des débats que notre collègue avait eu avec le général et de la présomption que l'on avait de son changement. En effet M. Sauzet avait bientôt passé au Corps-Législatif; ce qui était pour lui un avantage, surtout ayant sa famille à Paris. Quand on servit le vin de Bordeaux, j'hésitais à en prendre : *Prenez-en*, me dit M. Cretet, *vous n'en trouverez guère à Chambéry.—Dans ce cas, je me ferai suivre de ce qu'il m'en reste à Tulle*; ce que je fis en effet, en y joignant par fantaisie et pour souvenir, quelques bouteilles du vin de M. de Meillac, mon fournisseur. Et depuis, lorsque M. de Mérinville, me faisait l'honneur de dîner chez moi, il me demandait préférablement du vin de notre Limousin. Après le dîner des Tuileries, je causais dans un coin avec un général dont j'ignore le nom, quand Bonaparte parut tout-à-coup devant nous; je crus d'abord qu'il allait me parler, mais il ne dit qu'un mot, en passant, au général. Dans cette grande réunion, toute brodée d'or, d'argent ou de soie, c'était le plus modeste d'entre tous, par son habit de garde nationale; mais aussi la garde de son épée brillait d'un grand éclat (le fameux diamant *le Régent*). M. Millet-Mureau m'ayant fait remarquer, d'après sa haute stature, le général Brune, je me faufilai juqu'à lui pour le saluer, et nous causâmes un moment de son pays. Je rencontrai ensuite le consul Cambacérès, à qui je renouvelai mes ex-

cuses de n'avoir pu répondre à l'honneur qu'il m'avait fait. *Ah! vous étiez engagé ailleurs*, me dit-il avec bonté, *mais serez-vous libre demain?* J'avais malheureusement pris pour le lendemain, l'engagement de me trouver avec deux amis, aux foires de Rambouillet; comme j'allais m'excuser encore, le consul me laissa là. Nous vîmes vendre à Rambouillet une brebis-mérinos jusqu'à 300 francs. M. de Lasteyrie (de la Corrèze), propriétaire aux environs de Versailles, nous mena voir un troupeau de mérinos qui était à lui; mais il ne pouvait le mettre en vente qu'après celles du gouvernement.

A mon retour de Rambouillet, je trouvai une invitation à dîner de la part du consul Le Brun, qui habitait le pavillon de Flore. Après le dîner, le consul, en faisant sa tournée dans le sallon, s'arrêta gracieusement devant moi, pour me parler du pays que j'allais administrer. *Vous y trouverez*, me dit-il, *un homme fameux, le farouche Amar. — O! je le connais, citoyen consul; j'ai été son juge à la haute-cour de Vendôme. — Eh morbleu*, me dit cet homme si humain, en plaisantant, *il fallait nous en défaire. — Sans doute il ne vallait pas plus que les autres, mais il n'était pour rien dans cette conspiration. — Dans ce cas-là, vous avez très-bien fait.* Quand je me retirai avec le sénateur Beaupui, il me félicita sur l'aimable accueil que j'avais reçu du consul; il en était heureux autant que moi

M. de Beaupui (Bacharty), quoique noble de race, chevalier de Saint-Louis, ancien major de dragons et

grand seigneur rentier, n'avait pas moins embrassé la révolution avec ardeur; il en était de même de ses trois frères. L'un, colonel au premier bataillon de la Dordogne, était mort à l'armée; le second, général, fut tué en bataille; le troisième périt également à la tête d'un bataillon, au combat de Fontenay (Vendée). Leur mère, d'après des lettres dont j'avais eu connaissance dans le temps, partageait le patriotisme de ses fils. Elle aurait pu, comme la mère des Gracques, dire en les présentant : *Ce sont mes ornemens.* Enfin Beaupui se flattait de descendre de la fille de Michel Montaigne, dont on voyait le portrait dans son sallon. Malgré ses goûts pour l'égalité, devenu sénateur avec un traitement de trente-six mille francs, et sous un chef qui voulait que l'on s'en fît honneur, il fallait bien se conformer aux exigences de sa nouvelle position. Il avait donc loué un bel appartement rue de Choiseul et se faisait faire un carrosse; cela me fournit l'occasion de me pourvoir, moi-même, chez son carrossier, d'un cabriolet à quatre places pour mon prochain voyage de Chambéry. Un jour, pendant que je déjeunais chez lui, il se présenta un homme inconnu à moi, dont la mise semblait montrer la détresse; c'était notre ancien évêque constitutionnel de la Dordogne. (Il s'était vu réduit à prendre un emploi de commis aux barrières)! La première fois que j'étais venu dans cette maison, j'y avais rencontré un de ses parens, M. de Chanteyrac, jeune et spirituel périgourdin. Beaupui que je n'avais pas vu depuis long-temps, était impatient de s'entretenir particulièrement avec moi.

Ayant proposé une promenade aux Tuileries, il dit à madame : *Tu viendras avec Chanteyrac nous joindre en tel endroit; Verneilh et moi allons prendre le devant.* Pendant tout cet intervalle, Beaupui ne fit qu'épancher son cœur dans le mien, sur l'ambition de l'homme qui s'était mis à la tête du pouvoir; son consulat avait été prorogé d'abord à dix ans, ensuite à vie, et il n'était content de rien; mon ami déplorait la faiblesse et les flatteries de sa compagnie. Je cherchai à le calmer, en lui rappelant les peines que nous avions eues en 1792 et en l'invitant à ne pas désespérer. Il me dit le lendemain que je l'avais un peu soulagé; mais depuis, cette vive inquiétude, toute de patriotisme et de bien public, prit en lui un tel caractère d'intensité, qu'il fut obligé de se retirer dans ses propriétés à Mussidan, et qu'il finit par y succomber dans la force de l'âge. Je n'avais plus ouï parler de M. de Chanteyrac; il paraît que, dans sa jeunesse, il avait fait de malins couplets sur l'ancien Périgueux, sa ville natale. Je viens d'apprendre qu'après un long séjour à Marseille, où il s'est établi, il etait venu dernièrement revoir sa patrie, et qu'il y avait célébré en ces termes la noble émulation d'embellissement qui y règne aujourd'hui.....

.....Jadis, ô Périgueux! tu me vis satyrique :
Jeune encor, j'aimais la critique.
Je fis sur tes vieux toits quelques malins couplets;
Le crayon de Callot servit à mes portraits.
Je méconnus ta destinée!
Et je te croyais condamnée
A vivre dans l'histoire avec tes seuls marrons,
Tes pâtés de Courtois, tes truffes, tes dindons,
Quelle était mon erreur! etc.....

J'étais logé au petit hôtel du Carrouzel, en face de ces mêmes guichets devant lesquels, le matin du 10 août 1792, en me rendant à l'assemblée, j'entendis les premiers coups de canon tirés sur le château. Il y avait une table d'hôtes, peu nombreuse et bien composée. J'y eus à dîner deux amis, Gauthier et Bordas. Il n'y avait d'ailleurs qu'une dixaine de messieurs ou de dames, presque tous de nations différentes. Au dessert la conversation devint fort animée; c'était une sorte de confusion des langues. Cela nous donna l'idée de parler aussi, entre nous, le patois limousin auquel nos voisins n'entendaient goutte. Entre plusieurs visites que je reçus dans cet hôtel, j'en ferai remarquer deux: une de M. l'abbé de Cordon, comte de Lyon, mon premier nouvel administré. (Le comte de Cordon, son frère, avait son château appelé de *La Balme*, au bord du Rhône, sous les escarpemens de Pierre-Chatel). L'autre personnage m'apportait un compliment en vers, *au nom de la société des chansonniers de Paris*. Après l'avoir remercié et reçu son papier, je l'accompagnai jusqu'à la porte de ma chambre et lui remis neuf francs en deux écus. Après qu'il les eut dans sa main, il fit un geste qui semblait dire : *C'est bien peu!* J'allais les reprendre, en faisant semblant de chercher un louis, après quoi je l'eusse renvoyé d'une belle manière, lorsque M. Sauzet se présenta et m'empêcha d'avoir une scène. Je ramenai M. Gauthier chez lui, à Uzerche; j'y laissai mon cabriolet, et il me fournit des chevaux pour aller à Tulle faire mes tristes adieux. Une bonne servante m'aidait à tirer la botte dans ma

chambre lorsque j'entendis sonner la cloche. *Est-ce qu'il est déjà midi? — Eh! monsieur, ce sont les regrets qu'on vous témoigne.* Un moment après on vint m'annoncer que la municipalité m'attendait dans la salle. Je descendis de suite dans le désordre d'un voyageur qui ne faisait qu'arriver. M. Duval, maire, en écharpe avec ses conseillers, cet homme si honorable à qui j'avais eu tant de peine à faire accepter cette noble magistrature, m'adressa, au nom de la ville, un discours de félicitations et surtout de regrets. Mon cœur était si oppressé que je ne pus que balbutier quelques mots de réponse; ce fait est déjà bien ancien, et en le rapportant, je suis encore sous l'impression des sentimens que j'éprouvais alors! Après une huitaine consacrée aux affaires d'administration et de déménagement, je laissai l'interim à M. d'Ussel jusqu'à l'arrivée de mon successeur et je partis le lendemain de très-grand matin, avec M. Besse-Chevalier, qui voulut bien m'accompagner jusqu'à Uzerche. A peine le jour commençait à poindre, qu'à l'issue d'un faubourg situé sur la vieille route, je fus reconnu par une bonne femme qui venait à la ville. Elle m'adressa quelques mots de regrets; je lui répondis que je connaissais celui qui allait venir à ma place et qu'on en serait content : *Abé, mousur, màs qué vous copi*, me répondit la bonne femme. Telles furent les dernières et douces paroles qu'il m'était réservé d'entendre en quittant, pour toujours peut-être, une ville où j'avais reçu des témoignages constans d'estime et de bienveillance. Après cette rencontre, nous fûmes as-

saillis d'un orage affreux. Depuis près de demi-heure nous marchions à la lueur des éclairs, sous une pluie battante et dans des gorges profondes qui redoublaient les éclats du tonnerre. Au jour renaissant, nous atteignîmes une charrette chargée de meubles, que conduisait un homme à pied; je rompis alors un assez long silence, en disant à mon compagnon de voyage : *Voilà un pauvre diable qui change aussi de préfecture !* Cette plaisanterie nous dérida un peu. L'orage cessa enfin, bientôt le soleil reparut et nos manteaux étaient déjà presque secs lorsque nous arrivâmes à Uzerche. Mon frère avait préféré rester à Tulle. Je croyais aller dans un pays étranger, différent de mœurs et de langage (c'était une grande erreur); j'emmenai donc avec moi ma plus jeune fille, son institutrice et sa bonne, ainsi que mon neveu Guyot qui montait mon cheval; Jacques, mon domestique, nous suivait tantôt à pied, et tantôt derrière la voiture, que tiraient deux forts chevaux de Vitet de Limoges. Le premier jour nous allâmes déjeuner à Bourganeuf, ville renommée pour une tour où le malheureux Zizim, frère de Bajazet II, avait été prisonnier sous le roi Charles VIII.

Comme j'allais traverser l'Auvergne, pays curieux à connaître, je venais d'en lire la description par un professeur de l'école centrale de Clermont; cela me rendrait plus attentif à observer les objets qui se présenteraient sur mon passage. Après avoir couché à Pont-Gibaud, je dis au voiturin de conduire nos dames jusqu'à un point convenu de la route, où nous



irions les joindre, et nous nous dirigeâmes à cheval vers le Puy-de-Dôme, ayant avec nous un guide qui s'était muni de quelques provisions pour notre déjeuner. Nous eûmes assez long-temps à marcher sur d'anciennes laves ou coulées de volcan, avant que d'arriver au pied occidental de la montagne. Elle offre de ce côté de grands escarpemens de roches calcaires dont plusieurs blocs ont roulé dans la plaine. On y monte par un chemin sinueux, pratiqué entre des rochers plus ou moins saillans. C'est par-là que les vaches montent dans la belle saison chercher quelque pâture, au risque de tomber quelque fois dans le précipice. C'était au mois de juillet et il faisait beau, le plateau était couvert d'une belle pelouse, où nos chevaux prirent place entre d'autres bestiaux, tandis que nous y prendrions un frugal déjeuner, en respirant l'air vif et pur d'un immense horizon. Nous apercevions au sud-ouest les cîmes blanchies des Monts-d'Or, au-delà desquels je croyais encore entrevoir la Corrèze. Au sud et à l'est, nous avions à nos pieds différens puits ou monts secondaires en belle culture. C'est sur l'un d'eux qu'était située l'ancienne cité de *Gergovia*, si célèbre par sa résistance au conquérant des Gaules. Ayant abordé en cet endroit deux messieurs qui herborisaient, je me permis de leur adresser quelques questions sur les monts divers que nous apercevions; ils finirent poliment par me dire que je connaissais le pays mieux qu'eux. J'avais remarqué à l'est, dans un très-grand lointain, une espèce de nuage blanc immobile; ces messieurs me dirent que

[redacted]

c'était le Mont-Blanc. Nous étions montés sur le plateau par un sentier occidental ; nous en descendîmes, à l'est, par un autre qu'on appelle *la Gravelouze :* ce n'est en effet qu'une espèce de gravier ou de sable rougeâtre, sur lequel on peut en quelque sorte glisser jusqu'au bas. Un cratère qui se dessine très-bien au pied de la Gravelouze, semble prouver que l'ancien volcan aurait brûlé les rochers de ce côté de la montagne, probablement calcaires comme ceux du côté opposé, et que c'est lui qui aura vomi les laves que nous avions trouvées en venant.

Avant le dîner que nous prîmes à Clermont, j'allai visiter un peu hors ville la fontaine de Saint-Allyre, qui pétrifie ce qu'elle touche et qui se pétrifiait elle-même, avant qu'elle fût mêlée à un ruisseau d'eau vive où elle se jette aujourd'hui. On me raconta à Clermont une anecdote relative à l'installation du premier évêque, depuis le concordat. Cette cérémonie avait été préparée avec beaucoup de solennité ; mais lorsque le prélat apparut avec ses insignes pontificaux, la mitre en tête et la crosse à la main, la musique du régiment avait affecté de jouer l'air si connu : *Ah! le bel oiseau, maman!.....* Cette inconvenance était alors le sujet de toutes les conversations; aussi croyait-on que le régiment serait bientôt changé. Après avoir traversé la belle et riche Limagne, nous fûmes coucher à Pont-du-Château, où la poix sort naturellement de certains rochers. Le lendemain nous dînâmes à Thiers, dans une grande auberge, de laquelle on a une vue ravissante sur toute la Limagne. Ce vaste

bassin était alors couvert d'une espèce de nuage magique, d'où l'on voyait sortir, comme de grandes pyramides, les clochers de Clermont et de Mont-Ferrand ; mais de-là, pour arriver à Lyon, nous allions cheminer long-temps sous un ciel triste et sombre. J'étais descendu à Lyon à l'hôtel du *Parc*. Il y avait une table d'hôte à assez bon marché, mais le logement y est bien cher, puisqu'on me fit payer pour une nuit six fr. pour ma chambre et quatre fr. cinquante cent. pour celle de ma fille. J'eus le plaisir d'y dîner avec M. Mahot-de-Gemmasse, ancien commandant de gendarmerie à Tulle. J'avais également vu dans cette grande ville, deux frères de mon ami Péconnet, dont l'un, prêtre, est encore curé de Saint-Michel de Limoges, et l'autre, ancien directeur des contributions, s'y est retiré. Si j'avais su, comme je l'appris ensuite, que M. de Mérinville, évêque de Chambéry, y fût alors pour organiser le diocèse de Lyon, je n'aurais pas manqué de me présenter chez lui. Nous allâmes coucher à la Tour-du-Pin et le lendemain à Pont-Beauvoisin, ville mi-partie de France et de Savoie, au moyen du Guier qui sépare les deux Etats. C'est sur le pont de cette petite rivière que se faisaient les échanges des princesses des deux maisons régnantes, lors des nombreuses alliances contractées entre elles. J'étais logé dans la partie française, à un hôtel qu'on pouvait appeler l'*auberge pleine*, car il était presque tout occupé par un ambassadeur étranger et sa nombreuse suite. Le lendemain matin j'avais accompagné ma fille à la messe; cela me donna occasion de re-

marquer que dans ce pays, avant d'enterrer les morts, on les expose à l'église ayant la face découverte.

A deux lieues environ de Pont-Beauvoisin, le voyageur se trouve en face d'un défilé sombre, ouvert entre deux grands rochers; c'est l'entrée imposante des Alpes, de cet immense massif des plus hautes montagnes, qui se prolonge jusque près de Turin. De-là, en se tournant vers les plaines de France, on est tenté de leur faire un mélancolique adieu. Le premier objet dont on est ensuite frappé, c'est le passage de *Chailles*, que Rousseau a si bien écrit dans ses confessions. C'est une rampe étroite d'environ deux mille mètres, pratiquée tout le long et sur les saillies de grands rochers, au-dessus d'affreux précipices. Cette rampe que borde un parapet, est le plus souvent soutenue par des piles ou des arches jetées hardiment sur la pointe des rochers, du côté du Guier, qui coule avec fracas entre des blocs de rochers tombés de la montagne. On y a ménagé des retraites pour le cas où deux voitures se rencontrent. Les escarpemens que l'on voit sous ses pieds, sont par fois couverts de quelques broussailles, comme pour en diminuer l'horreur. Ma petite caravane et moi fîmes ce trajet à pied. Nous jouissions de la matinée d'un beau jour; et si le temps nous l'eût permis, ma fille et moi nous serions amusés à y lancer des pierres comme Jean-Jacques, et délectés à *les voir rouler, bondir et voler en mille éclats, avant que d'atteindre le fond du précipice*. Bientôt après le passage de Chailles, s'ouvre la vallée des *Echelles*. On appelle ainsi une bourgade

ou *petite ville*, située sur le flanc de grands rochers. Ce nom lui est venu de ce que, un peu au-delà, on ne pouvait anciennement communiquer de Chambéry avec la France, qu'au moyen de grandes échelles d'environ cent vingt pieds de longueur, appliquées contre un rocher taillé à pic. Arrivés aux Echelles, nous n'étions plus qu'à quatre lieues de Chambéry. J'avais été prévenu que je ne trouverais à la préfecture, établie provisoirement dans l'hôtel d'Allinges, aucune espèce de mobilier. Il fallait y pourvoir; j'écrivis donc confidentiellement à M. Lapalme, chargé de l'*interim*, pour le prier de m'y faire préparer, pour le soir même, quatre lits de maîtres et deux de domestiques. Mon fidèle Jacques fut le porteur de ma lettre; et M. de Lapalme avait, aussi bien qu'il l'avait pu, rempli ma commission. Pour lui en donner le temps, je passai une bonne partie de la journée aux Echelles. J'allai seul à la dernière messe, moins par piété, je l'avoue, que pour observer; et je fus agréablement surpris de voir que la civilisation était aussi avancée dans ce pays que dans nos meilleures contrées de la province. Un peu au-delà des Echelles, la petite vallée de ce nom se termine, et la route semble barrée par de grands escarpemens qui s'élèvent dans les nues. A cet aspect, le voyageur inquiet se demande comment il pourra continuer sa route. Tel était l'ancien état des choses avant que le roi Charles Emmanuel II y eût fait pratiquer, vers l'an 1670, tout le long des rochers entassés les uns sur les autres, une rampe en terrasse. Cette rampe est bordée d'un parapet et sou-

[redacted]

tenue par des murs qui s'élèvent graduellement *jusqu'au* près du sommet de la montagne. A ce point la rampe cesse et la route fléchit tout-à-coup à main gauche dans l'intérieur. Bientôt après on aperçoit dans une espèce de carrefour, formé par la nature entre des roches caverneuses, un monument en marbre érigé à l'auteur de ce grand ouvrage. On y avait gravé une inscription attribuée à l'abbé de Saint-Réal (fils d'un sénateur de Chambéry), conçue ainsi :

CAROLUS EMMANUEL II.
Sabaudiæ dux, pedem. princ. Cypri rex,
Publicâ felicitate partâ, singulorum commodis intentus,
Breviorem securioremque viam regiam,
A naturâ occlusam, Romanis intentatam, cæteris desperatam,
Dejectis scopulorum repagulis, æquatâ montium iniquitate,
Quæ cervicibus imminebant præcipitia pedibus substernens,
Æternis populorum commerciis patefecit.
ANNO M. DCLXX.

Quoique cette belle inscription eût été mutilée sous le vandalisme de 1793, le fond des caractères se distinguait encore sur l'entablement. Un de mes premiers soins fut de la faire rétablir, en piquant l'entablement, dans le même ordre et les mêmes proportions sur lesquels elle avait été gravée; et l'on avait ajouté au bas sur une lame de cuivre, ces mots :

Hoc meritum
Optimi Sabaudiæ ducis monumentum,
Auspice Bonaparte
Primo Francorum consule restauratum,
Anno reipublicæ gallicæ XI (1803).
Jos. V..... PROV. PRAEF.

Malgré tout l'honneur de cette grande entreprise,

était l'état des choses lorsque, le 26 juillet 1802, je pris possession de la préfecture du Mont-Blanc.

Dès les premiers jours de mon arrivée, j'avais reçu la visite de toutes les autorités civiles et militaires, moins celle du général qui avait été mal avec mon prédécesseur; je feignais de n'y pas faire attention, et je répondais à ceux qui m'en parlaient, que je n'avais pas pris note de toutes les visites que j'avais reçues, et que lorsque je rendrais les miennes, j'irais chez tous ceux à qui je croyais en devoir. Pour nous tirer le général et moi de cette position délicate, le conseil de préfecture imagina de nous donner à dîner dans une campagne des environs. Le dîner fut généralement aisé de part et d'autre; on se promena ensuite à l'entour. L'aspect des Charmettes que nous avions à nos pieds fut entre le général et moi un premier lien de causerie particulière; nous causâmes aussi de beaucoup d'autres choses; on se fit mutuellement des politesses et l'on parut se séparer contens l'un de l'autre. Dès le lendemain, je reçus la visite du général en grande tenue; et depuis, à part quelque rivalité de pouvoir, nous fûmes généralement plutôt bien que mal ensemble. Dans un voyage que je fis quelque temps après à Turin, pour affaires de l'hospice du Mont-Cenis, un soir que j'avais dîné à *la Vigne de la Reine*, chez M. le général Jourdan, administrateur du Piémont, il me demanda comment j'étais avec le général Herbin; je répondis qu'à mon arrivée je m'étais aperçu qu'il avait des préventions, non contre moi qu'il ne connaissait pas, mais contre ma place. *Vous avez bien raison*, ré-

partit M. l'administrateur général, *moi-même ici j'aurais eu beaucoup d'embarras avec le général Delmas, si je n'eusse été son supérieur militaire.* M. Herbin avait épousé la fille de M. Gavard, sous-préfet de Bonneville (Léman); femme respectable à tous égards, et qui eût été un ornement de plus dans une société des mieux composées, sans le caractère impérieux de son mari et ses préventions contre la noblesse. *S'il est une petite ville au monde*, a dit Jean-Jacques, *où l'on goûte la douceur de la vie dans un commerce agréable et sûr, c'est Chambéry. La noblesse de la province qui s'y rassemble n'a que ce qu'il faut de bien pour vivre*; *elle n'en a pas assez pour parvenir.... Elle dévoue sa jeunesse à l'état militaire, puis revient vieillir paisiblement chez soi; l'honneur et la raison président à ce partage.* Cette noblesse comptait de mon temps un assez grand nombre d'anciens officiers du roi de Sardaigne, inscrits sur la liste des émigrés, et dont les biens avaient été vendus. Mais depuis le traité de paix avec la France, ils étaient revenus dans leurs familles, et y vivaient paisiblement. Lorsqu'il fut question de régler leurs pensions d'après leurs services militaires, je soutins auprès du ministre de la guerre, que ces anciens serviteurs du roi de Sardaigne ne devaient pas être assimilés aux émigrés français; que l'honneur les attachait à leurs drapeaux jusqu'au moment où leur prince avait cessé de régner. Ces raisons prévalurent; tous obtinrent des pensions de retraite. Celle de M. de Bonport, ancien général de cavalerie, fut portée à 4,000 fr.;

il avait été dans les camps le père et l'ami du soldat, il était, dans sa retraite, révéré et chéri de ses anciens camarades. C'est lui qui fut chargé de les présenter à Napoléon, lorsqu'il allait, comme roi d'Italie, essayer la couronne de fer des rois Lombards.

La première administration du Mont-Blanc siégeait dans l'ancien palais des princes; mais il s'était brûlé, avec tous les papiers, dans la nuit du 13 au 14 décembre 1798; il n'en est resté qu'une grosse tour attenante au bâtiment du cadastre. Le précieux dépôt de ce bâtiment avait été conservé, grâces à la précaution qu'on avait prise de le voûter; la seule couverture avait péri (et je la fis rétablir en ardoise en 1803, sur mes frais de bureaux). Après cet incendie, l'administration s'était transportée dans l'hôtel d'Allinges, et j'y avais trouvé la préfecture établie avec ses bureaux. Les sœurs de Louis XVI y avaient été reçues, lorsqu'au commencement de la révolution, elles allaient chercher la paix et un tombeau à Rome. Le marquis d'Allinges s'y était conservé un appartement de garçon; il avait bien vécu avec mon prédécesseur, nous fûmes également bien ensemble; dans les rares et grandes réunions que je pouvais faire, il me prêtait sa vaisselle plate et ses couverts de vermeil. Cette ancienne maison passait pour la plus riche de l'ancien duché; elle n'était pas moins réputée par sa bienfaisance. Dans la suite, lorsque je demeurais à Paris, le marquis y venait presque tous les ans voir sa cousine, madame la comtesse de Viry, née Rochefort, déjà bien avancée en âge (dans un voyage que je fis à Paris en 1834, j'eus le plaisir

partit M. l'administrateur général, *moi-même ici j'aurais eu beaucoup d'embarras avec le général Delmas, si je n'eusse été son supérieur militaire*. M. Herbin avait épousé la fille de M. Gavard, sous-préfet de Bonneville (Léman); femme respectable à tous égards, et qui eût été un ornement de plus dans une société des mieux composées, sans le caractère impérieux de son mari et ses préventions contre la noblesse. *S'il est une petite ville au monde*, a dit Jean-Jacques, *où l'on goûte la douceur de la vie dans un commerce agréable et sûr, c'est Chambéry. La noblesse de la province qui s'y rassemble n'a que ce qu'il faut de bien pour vivre; elle n'en a pas assez pour parvenir.... Elle dévoue sa jeunesse à l'état militaire, puis revient vieillir paisiblement chez soi; l'honneur et la raison président à ce partage*. Cette noblesse comptait de mon temps un assez grand nombre d'anciens officiers du roi de Sardaigne, inscrits sur la liste des émigrés, et dont les biens avaient été vendus. Mais depuis le traité de paix avec la France, ils étaient revenus dans leurs familles, et y vivaient paisiblement. Lorsqu'il fut question de régler leurs pensions d'après leurs services militaires, je soutins auprès du ministre de la guerre, que ces anciens serviteurs du roi de Sardaigne ne devaient pas être assimilés aux émigrés français; que l'honneur les attachait à leurs drapeaux jusqu'au moment où leur prince avait cessé de régner. Ces raisons prévalurent; tous obtinrent des pensions de retraite. Celle de M. de Bonport, ancien général de cavalerie, fut portée à 4,000 fr.;

il avait été dans les camps le père et l'ami du soldat, il était, dans sa retraite, révéré et chéri de ses anciens camarades. C'est lui qui fut chargé de les présenter à Napoléon, lorsqu'il allait, comme roi d'Italie, essayer la couronne de fer des rois Lombards.

La première administration du Mont-Blanc siégeait dans l'ancien palais des princes; mais il s'était brûlé, avec tous les papiers, dans la nuit du 13 au 14 décembre 1798; il n'en est resté qu'une grosse tour attenante au bâtiment du cadastre. Le précieux dépôt de ce bâtiment avait été conservé, grâces à la précaution qu'on avait prise de le voûter; la seule couverture avait péri (et je la fis rétablir en ardoise en 1803, sur mes frais de bureaux). Après cet incendie, l'administration s'était transportée dans l'hôtel d'Allinges, et j'y avais trouvé la préfecture établie avec ses bureaux. Les sœurs de Louis XVI y avaient été reçues, lorsqu'au commencement de la révolution, elles allaient chercher la paix et un tombeau à Rome. Le marquis d'Allinges s'y était conservé un appartement de garçon; il avait bien vécu avec mon prédécesseur, nous fûmes également bien ensemble; dans les rares et grandes réunions que je pouvais faire, il me prêtait sa vaisselle plate et ses couverts de vermeil. Cette ancienne maison passait pour la plus riche de l'ancien duché; elle n'était pas moins réputée par sa bienfaisance. Dans la suite, lorsque je demeurais à Paris, le marquis y venait presque tous les ans voir sa cousine, madame la comtesse de Viry, née Rochefort, déjà bien avancée en âge (dans un voyage que je fis à Paris en 1834, j'eus le plaisir

de la retrouver et de causer ensemble de la bonne Savoie). J'habitais encore cet hôtel, lorsque je reçus deux visites bien disparates : celle du baron de Menou, qui allait remplacer à Turin le général Jourdan, et celle de l'ex-conventionnel Amar, qui était sous ma surveillance. Sur le premier avis de la visite du général, j'avais fait prévenir le corps-de-garde de la préfecture, pour qu'on lui rendît les honneurs dûs à son rang. Il arrivait de Genève et avait été fort surpris du bon état des routes dans ces hautes contrées. Je l'engageai à dîner pour le lendemain, il me remercia, sur son prochain départ; cependant on l'aperçut le lendemain avec le commandant de place, M. d'Estain, dont le frère avait servi sous ses ordres en Egypte; madame la baronne, égyptienne, ne tarda pas d'aller joindre son mari. M. de Menou avait rétabli en quelque sorte l'ancienne cour de Turin; ce qui flattait d'anciens souvenirs; mais cette magnificence ne dura pas long-temps; le général Menou fut rappelé à son tour. Quant à M. Amar, j'étais déjà parti pour me rendre au conseil de préfecture, où une affaire de haute importance allait se traiter, lorsqu'il s'était trouvé sur mon passage; je m'arrêtai pour l'entendre, en lui observant que j'étais très-pressé. Acquéreur d'un petit château près de la ville où il avait cru trouver un asile, il se plaignait de la sévérité de l'ancienne police à son égard. Après m'avoir parlé rapidement de sa carrière politique, il allait m'entretenir du procès de Vendôme : *Ne touchez point cette corde*, lui dis-je en l'interrompant, *je l'ai suivie d'un bout à l'autre*, car

j'ai été l'un de vos juges; combien fut grande sa surprise! J'ajoutai que j'avais voté pour son acquittement; qu'il devait vivre avec une grande circonspection, et qu'à ce prix, au lieu de tracasseries qu'il semblait craindre, il ne trouverait que justice et même protection au besoin. Je n'eus pas du tout à m'en plaindre et ne le revis plus, si ce n'est une fois qu'il venait réclamer mon appui contre un autre exilé qui lui avait fait des menaces.

L'affaire pour laquelle je me rendais au conseil de préfecture était relative à l'hospice du Mont-Cenis, (fondé par Charlemagne, vers l'an 774, après son expédition contre Didier, roi des Lombards). Le plateau où il était situé s'élevait à 2,065 mètres au-dessus du niveau de la mer. C'est assez dire que d'après l'âpreté du climat, il avait fallu y faire venir de loin et à grands frais tous les matériaux de construction; cependant on avait eu la haute imprudence de vendre un pareil établissement avec ses dépendances. Bonaparte, devenu premier Consul, reconnut bientôt la nécessité de le rétablir; en conséquence, après avoir traité avec l'acquéreur pour la jouissance, on y fonda un service public, analogue à celui du grand Saint-Bernard. L'administration avait été confiée à dom Gabet, ancien abbé royal de Tamié, et l'on ne pouvait la mettre en de plus dignes mains. Dom Gabet portait la croix pectorale comme les évêques; sa maison ne relevait que du Saint-Siége, dont il avait reçu l'institution canonique. Le pape l'avait autorisé à perpétuer son ordre suivant la règle de Saint-Benoît, et sous de certaines

modifications exigées par le nouvel ordre de choses. Outre la prairie et le lac du Mont-Cenis, on y avait ajouté la jouissance des biens de l'ancienne abbaye de Verceil, affermés 17,000 francs. Sans parler du mouvement extraordinaire des troupes, pour lequel l'hospice était en compte avec le ministre de la guerre, on évaluait à 10,000 environ le nombre des personnes qui s'y arrêtaient plus ou moins de temps chaque année; du reste il n'y avait de mon temps que cinq religieux et l'abbé directeur. Les anciens biens du Mont-Cenis avaient été vendus postérieurement, à une loi portant suspension de la vente de ceux affectés aux hospices; de là s'était élevée la question de savoir si ces biens du Mont-Cenis étaient purement ecclésiastiques, auquel cas la vente eût dû être maintenue, ou s'ils n'avaient pas en tout ou en partie un caractère hospitalier. M. de Lapalme fit sur cela un rapport étendu et fort érudit, d'après lequel je pensais que le caractère de la fondation était principalement hospitalier. Sur six juges que nous étions, après un long débat, il y aurait eu partage, si la voix du préfet n'eût été prépondérante; la vente fut donc annulée. En adressant cet arrêté au gouvernement, j'avais cherché à l'intéresser le plus possible, pour la fixation d'une indemnité à l'acquéreur déchu. Je fus ensuite bien satisfait de recevoir un arrêté des trois Consuls, en vertu duquel M. l'avocat Rivet était autorisé à soumissionner dans toute la France, des biens d'une valeur réelle, égale à ceux dont il avait été évincé.

Pendant l'intérim de sa préfecture, le conseil-général, à défaut d'autres moyens pour réparer la cathédrale et le palais épiscopal, avait imposé une contribution extraordinaire sur la ville de Chambéry; cet arrêté avait été rendu exécutoire par le préfet, et les réparations étaient déjà avancées, lorsque je reçus une lettre du ministre, où il improuvait cette mesure, comme contraire aux lois. Je l'excusai de mon mieux, tant sur la première des lois, la nécessité[1], et sur les bonnes dispositions des habitans, que sur la prochaine arrivée du prélat; j'ajoutai qu'il n'avait encore été donné aucune contrainte et qu'il n'en serait donné aucune. Le ministre n'insista pas, la perception fut continuée et arriva à bonne fin. Il n'y eut qu'une seule opposition, celle d'un calviniste; elle demeura enfouie dans un carton. M. de Mérinville ne tarda pas à arriver; il fut installé avec toute la solennité possible, au milieu d'un clergé d'autant plus nombreux, qu'il se composait de tous les curés de l'ancien duché, au nombre de 655 paroisses; et j'avais complimenté le prélat à la porte de sa cathédrale. Quelque temps après, j'eus à recevoir dans la même église, le serment du même clergé, dont je devais envoyer le procès-verbal au ministre. J'avais été sondé par M. de Thiolas, sur le point de savoir si j'aurais quelques conseils à donner au clergé, et si j'entendais le faire dans l'église. Je répondis *oui* sur le premier point, et *non* sur l'autre; ce grand-vicaire me dit alors que le clergé en corps se proposait de me faire une visite. J'étais établi, depuis peu, dans un bâtiment situé à l'entrée de l'ancien château.

j'y fis de suite préparer la plus grande salle pour recevoir cette nombreuse compagnie; les deux grands-vicaires étaient à la tête. Je montai sur un escabeau, à une embrasure de fenêtre. De-là je prononçai un discours où je leur parlais à la fois de la très-grande utilité sociale de leur ministère; des peines qu'ils avaient pu éprouver dans la révolution et qu'il fallait oublier; de la sainteté du serment qu'ils venaient de prêter au gouvernement, enfin de toute sa protection, dont je leur donnais l'assurance, en échange de leur concours franc et sincère au maintien de l'ordre et à l'exécution des lois. Le clergé de Savoie était généralement attaché à ses devoirs ; je n'eus à m'en plaindre, pendant mon administration de deux ans, que dans une circonstance ; au contraire, je fus quelque fois secondé par eux, et notamment pour la conscription. La circonstance dont je viens de parler était relative à un curé qui, en procédant aux funérailles d'un acquéreur de bien d'église, s'était permis de l'apostropher. Cette extrême inconvenance fut déférée à M. l'évêque et au ministre des cultes. J'eus aussi un démêlé singulier, pour excès de zèle, avec un des grands-vicaires, M. Bijex, qui dans la suite fut évêque de Chambéry (après M. Dessolles, successeur de M. de Mérinville).

Pendant que j'étais dans la Corrèze, j'avais fourni un guidon à la gendarmerie, sur l'invitation d'un officier supérieur de cette arme. La même demande m'ayant été adressée dans le Mont-Blanc, je voulus également y déférer. M. Mahot de Gemmasse, commandant à Lyon, y avait donc commandé pour moi un

guidon et même un tablier de trompette. Quand ces objets, richement confectionnés, me furent parvenus, les chefs de la gendarmerie me témoignèrent le désir qu'ils fussent préalablement bénis; ce qui avait été fort agréable à M. l'évêque. Pour que cette solennité eût plus d'éclat, on l'avait faite coïncider avec la fête nationale du 14 juillet. La veille de ce jour, j'avais promené le soir au jardin du château, avec M. de Bonport. Dès que je fus rentré chez moi, survint M. Costé, chef d'escadron de la gendarmerie; il me raconta qu'un prêtre était venu lui parler de certaines génuflexions, imposées à l'officier qui présenterait les objets à bénir; il croyait voir dans une pareille exigeance, une sorte d'amende honorable qu'on voulait exiger, et me dit qu'aucun de ses officiers ou sous-officiers ne s'y soumettrait. J'écrivis de suite à M. l'évêque, pour lui déférer cet incident, dont je présumais qu'il serait aussi peiné que moi. Je reçus le lendemain, quelque heure avant celle indiquée pour la cérémonie, la visite de M. Bijex, un des vicaires-généraux; il venait me communiquer, à l'appui de cette exigeance, certain passage d'un livre latin, que je n'interprétais pas dans le même sens que lui. Comme la chose était urgente, je finis par lui dire que j'allais prier M. Costé de repasser, mais que s'il persistait dans son refus, je remettrais les objets sans bénédiction, sur la place publique, et il en arriva ainsi. Toute la compagnie du département s'était réunie à cheval sur la place du Vernay; un détachement vint me prendre à la préfecture pour m'y accompagner avec le cortége accoutumé. Et là,

tandis que les autorités constituées s'étaient rendues à la cathédrale, après deux petits discours échangés, la remise du guidon et du tablier fut faite au commandant en chef. Quelques évolutions eurent lieu ensuite, et le cortége fut reconduit à la préfecture de la même manière qu'il l'avait été en venant. M. l'évêque, prié à un dîner que je donnais ce jour-là, eut le bon esprit d'y venir avec un de ses secrétaires; quelques jours après, il me dit que M. Portalis avait été très-affligé de ce malheureux incident.

En quittant l'hôtel d'*Allinges*, j'étais allé m'établir avec mes bureaux dans un bâtiment de forme gothique, appelé *du Gouverneur*, construit à l'entrée de l'ancien palais, dont il était séparé par une vaste cour et une belle église, appelée *la Sainte-Chapelle*. On y arrivait par une rampe longue et assez rapide; de là on dominait sur la ville et tout le bassin de Chambéry; bassin qu'environne une ceinture de monts ou de rochers coupés à pic, du haut desquels j'aimais à voir jaillir les premiers rayons du soleil. Lorsque j'étais encore dans la Corrèze, j'avais demandé des fonds pour compléter les réparations de la préfecture, et mon successeur reçut pour cet objet une somme de 40,000 fr. J'avais fait pareille demande pour le Mont-Blanc, et pareille somme fut allouée à mon successeur: *Sic vos non vobis*... Après moi la préfecture du Mont-Blanc avait été transportée dans le bâtiment du cadastre; ce que je n'aurais jamais fait, par respect pour un dépôt si précieux, et que l'on ne pouvait placer nulle autre part, du moins avec les mêmes garanties de conser-

vation. Dans la suite mon successeur me disait, à Paris, qu'il en avait fait le plus bel hôtel de préfecture qu'il y eût dans tout l'empire. Après mon nouvel établissement dans le bâtiment du gouverneur, le général Herbin m'avait demandé à s'établir dans celui du cadastre. La chose ne dépendait pas de moi, et déjà il y avait assez de points de contact entre l'autorité civile et l'autorité militaire ; il n'en fut plus question. J'avais choisi, pour en faire ma chambre à coucher et mon cabinet, une grande salle, autrefois salon de compagnie du gouverneur. En relisant les *confessions* de J.-J. sur le théâtre de ses premiers péchés, je songeais que c'était là probablement que s'était passée la scène originale du proto-médecin Grossi qui, après la mort du roi Victor, était venu demeurer à Chambéry. *Un jour, invité à dîner chez M. le comte Picon, gouverneur de Savoie et très-dévot, le docteur était arrivé avant l'heure ; et S. E., alors occupée à dire le Rosaire, lui en proposa l'amusement. Ne sachant trop que répondre, il fait une grimace affreuse et se met à genoux ; mais à peine avait-il récité deux* Ave, *que n'y pouvant plus tenir, il se lève brusquement, prend sa canne et s'en va sans mot dire. Le comte Picon court après lui et lui crie : M. Grossi ! M. Grossi ! restez donc. Vous avez là bas à la broche une excellente bartavelle. M. le comte, lui répond l'autre en se retournant, vous me donneriez un ange rôti que je ne resterais pas.*

M. l'abbé du Mont-Cenis était venu deux fois me voir depuis mon arrivée ; chaque fois il avait accepté

un dîner de famille, et bientôt nos cœurs s'étaient compris. Ce fut aussi ma première tournée. J'étais parti en poste avec M. Mongenet, ingénieur-en-chef. Le premier jour nous allâmes coucher à Saint-Jean chez le sous-préfet, qui habitait l'ancien palais épiscopal, et le lendemain à l'hospice du Mont-Cenis. On remarque à Saint-Jean les ruines d'un antique château, berceau des comtes de Maurienne, que l'on fait remonter au huitième siècle. Sur cette terre natale des marmottes, j'aperçus dans le jardin un de ces animaux; c'est le seul que j'aie vu pendant mon séjour dans le Mont-Blanc. Etant arrivé aux pieds du Mont-Cenis, je laissai mon cabriolet à Lans-le-Bourg, et nous prîmes chacun un bidet pour arriver jusqu'à l'hospice. Il était réservé à Napoléon de rendre cette montagne viable aux voitures; jusqu'à lui il fallait les démonter, pour les transporter sur des mulets jusqu'à la Novalaise, où elles étaient remontées; ce service public était surveillé par une administration spéciale, établie de chaque côté de la montagne. M. l'abbé était parti le matin pour se rendre à Turin, dans l'intérêt de l'hospice et il devait coucher à Suze. Ses religieux voulaient lui envoyer un exprès pour le faire revenir; au lieu de cela je lui écrivis pour le prier de m'attendre à Suze. M. Mongenet repartit le lendemain par la voiture publique, pour retourner à Chambéry, et moi pour aller à Suze, en me faisant *ramasser* jusqu'à la Novalaise. Pendant que j'y déjeunais (au milieu d'un essaim de mouches très-incommodes), je fus attiré au dehors par un grand émoi, excité par l'irruption su-

bite d'un torrent, qui était sorti du flanc d'une montagne. Il en jaillissait, d'une très-grande hauteur, des eaux noires et bourbeuses, qui entraînaient avec elles de gros blocs de rochers ; c'était probablement un petit lac formé par la fonte des neiges et qui s'était fait un passage à travers quelque banc de houille ; cet écoulement dura bien près de deux heures. Aux approches de la ville de Suze, après avoir passé devant les ruines de *la Brunette*, je fus abordé par un exprès qui m'attendait, et me conduisit à la sous-préfecture, où je trouvai M. l'abbé du Mont-Cenis, et M. Lacroix, de Rochechouart, receveur des contributions. J'étais déjà en connaissance avec celui-ci, pour l'avoir reçu comme ami du jeune Bourdeau mon cousin, lors de son passage pour aller à l'armée d'Italie ; il est aujourd'hui receveur à Confolens. Dans son premier âge, il s'était élevé dans mes environs, chez le respectable curé de Teyjac, son oncle ; et long-temps après, lorsque nous nous rencontrions à Paris, nous aimions à causer de cette localité périgourdine ainsi que de notre Limousin. Le sous-préfet de Suze se nommait M. *Jacquet;* quoique né piémontais, il parlait très-bien le français ; il avait épousé une jeune et belle turinaise.

Le lendemain de notre arrivée à Turin, M. l'abbé du Mont-Cenis, par une attention particulière, m'amena loger chez M. Mayan, directeur-général des domaines du Piémont, qui avait épousé une de ses parentes. M. le général Jourdan résidait avec sa plus jeune fille, dans une campagne au-delà du Pô, appelée *la Vigne-de-la-Reine*; et de là, chaque matin,

il venait tenir ses bureaux dans l'ancien palais. M. l'abbé me fit remarquer à l'entrée, dans une grande niche de verre, les bustes en cire du roi de Sardaigne et de la reine (sœur de Louis XVI). Je fus touché du respect que l'on conservait à ces nobles images, en songeant aux outrages prodigués, en 1792, à cette malheureuse famille. M. l'abbé me fit aussi remarquer un peu au loin, en face du palais, les sommités de *Superga*; on appelle ainsi un coteau élevé, où sont les tombeaux des rois de Sardaigne, qui ne répugnaient pas, comme d'autres, à avoir sous leurs yeux leur dernière demeure. Nous exposâmes à M. le général Jourdan *l'insuffisance* des revenus de l'hospice du Mont-Cenis d'après l'étendue de ses besoins, en le priant de vouloir bien faire ajouter un supplément à sa dotation; à quoi il se prêta très-gracieusement, sur un rapport du directeur des domaines; et ce supplément fut porté à *10,000* francs, en plusieurs parties de rentes. Nous fûmes priés à dîner chez lui pour le lendemain; M. l'abbé s'étant excusé, je me rendis seul à la Vigne-de-la-Reine, et lorsque le retour du général fut annoncé par le tambour, je donnai la main à sa jeune demoiselle pour aller au-devant de lui. Pendant le dîner, il me demanda où j'étais logé. Je répondis : Chez une parente de M. l'abbé de Mont-Cenis, *madame Mayan*. Alors une dame placée à sa gauche (c'était celle de son premier secrétaire), lui dit : *C'est cette belle dame que nous avons vue au théâtre d'Angennes*. Après le dîner, on promenait sur une terrasse qui domine le cours du Pô et la ville de Turin. C'est

là que le général me fit la question dont j'ai parlé plus haut, relative au général Herbin. Bientôt arriva un Monsieur d'un certain âge ; après avoir fait ses salutations au général, il prit la main de sa demoiselle, et y versa quelque chose qu'il avait dans un étui : c'était une chainette d'or, de la longueur d'un doigt, traînée par une puce. Et chacun de s'approcher pour voir la petite galérienne, à l'aide d'un microscope qui passa de main en main. *Mais comment nourrissez-vous ce petit animal*, lui demanda le général? *Je la donne*, répondit-il, *à ma fille*, *pendant la nuit.*

Madame Mayan avait été fort bien qualifiée au dîner de la Vigne-de-la-Reine ; c'était à la fois une belle femme, une bonne épouse et une bonne mère. Elle m'amena un soir dans sa loge au théâtre d'Angennes. Les loges de spectacle sont comme de petits salons de société ; on y reçoit, on y cause, on y mange. Ce n'est pas comme en France ; le récitatif se perd au milieu du bruit des conversations et l'on ne prête quelque attention aux acteurs que lorsqu'ils chantent. J'eusse aussi désiré voir le *grand théâtre* ou grand opéra, mais le temps ne le permettait pas ; j'y pus seulement assister à une répétition. Je ne sais si c'est un usage général à Turin, mais le lit où je couchais était d'une telle dimension, que tout un petit ménage aurait pu s'y loger. Madame Mayan venait de se faire peindre ; la présence du peintre et l'occasion nous firent consentir, M. l'abbé et moi à nous faire peindre aussi. A la séance que je donnai, madame Mayan me fit la galanterie de se placer en vis-à-vis ; c'était le plus gra-

cieux que je pusse avoir. Les couleurs du portrait n'étant pas encore sèches lors de notre départ, M. l'abbé me *dit* qu'il me l'apporterait à Chambéry à son prochain voyage; mais il paraît qu'avant de le retirer il s'en était fait faire une copie. En effet, lors du couronnement de l'Empereur, quand je vis pour la première fois mon successeur, M. Poitevin-Maissemy, il me dit qu'il m'avait déjà vu au Mont-Cenis. Cela me fournit l'occasion, dans la première lettre que j'écrivis à M. l'abbé, de me plaindre de l'aimable larcin qu'il m'avait fait; sur quoi il me répondit en ces termes: *Oui, Monsieur, nous avons votre portrait, et nul autre ne le remplacera pendant ma vie, quoique nous respections tout ce qui est en place. Le portrait de l'Empereur et le* mien *sont les seuls qui soient dans notre salle, et si le serviteur des deux pouvait jamais faire entendre la vérité, ce serait le plus beau jour de ma vie.* Un jour que mon honorable ami, M. le marquis de Rastignac, était venu me voir, lui ayant communiqué cette lettre, il me pressa de la lui remettre, pour la faire voir à M. de Champagny, ministre de l'intérieur; elle est sans doute restée dans ses cartons, puisque je n'ai pu la recouvrer. Plus tard, le 3 janvier 1806, M. Lagrenerie m'écrivait à ce sujet: *A propos du Mont-Blanc, il faut que je vous raconte quelque chose qui m'a vivement touché. J'ai pardessus moi un capitaine du 44e pour le recrutement; nous nous rencontrons, et nous parlons familièrement; cet officier est allé conduire en Italie notre levée de conscrits de l'an dernier. Il a passé dans le dépar–*

tement du Mont-Blanc, et fait une halte avec sa troupe à l'hospice du Mont-Cenis. En conversant avec le chef de l'hospice, il a dit qu'il était parti de Tulle. — De Tulle, a dit le chef, vous connaissez donc M. Verneilh. — Non, mais je connais un de ses amis.—Venez, venez dans la salle Napoléon; vous y verrez son portrait avec celui de l'Empereur.—Si j'eusse voulu, à mon retour, ajoutait cet officier, *vivre long-temps dans le Mont-Blanc, je l'aurais pu en me disant de la Corrèze, etc. N'est-ce pas que cette petite anecdote vaut bien que je vous l'aie racontée? J'en suis encore tout attendri!*

Pendant notre séjour à Turin, M. l'abbé me proposait d'aller voir Milan. Nous serions allés par la voiture publique jusqu'à Verceil, et là, nous aurions pris les chevaux des fermiers de l'hospice; je m'excusai sur les devoirs de mon administration; mais si j'eusse prévu que l'occasion ne se présenterait plus, je ne sais si je n'aurais pas accepté. M. Gabet avait été garde-du-corps et l'un des plus beaux hommes de son temps; on disait même qu'une jeune princesse s'était éprise de lui. Dans cette situation délicate, avec un cœur sensible et tendre, il s'était à la fois retiré du service et du monde, en allant s'enfermer à *Tamié*, sous un ciel âpre et dans un couvent de l'ordre le plus austère. En repassant à Suze, on me fit voir un arc romain en marbre, érigé à Auguste. Je fus aussi curieux de visiter les ruines du fort de la *Brunette* : M. le sous-préfet m'y accompagna; et comme, en parcourant, non sans quelque danger, ces énormes masses de murail-

[redacted]

les, *aussi* compactes que *les* rocs *les* plus *durs*, je m'*étonnais* qu'on eût pu ainsi les briser, oh! me répondit le malin, *il n'y a rien de tel que les Français pour détruire*. Nous trouvâmes à la Novalaise la mule de M. l'abbé et un petit cheval pour monter le Mont-Cenis; M. l'abbé insista pour que je prisse sa jolie mule, au lieu du cheval qui m'était destiné. Quand nous eûmes atteint la *Grand-Croix*, où se tenait une brigade de gendarmerie à pied, je témoignai le désir, avant d'arriver à l'hospice, de faire le tour du lac, en traversant la Cénise qui s'en dégorge, et va se jeter dans la Doire à Suze; M. l'abbé voulut bien y accéder. Ce lac paraît avoir en superficie carrée un bon kilomètre; il abonde en truites saumonnées, d'une moyenne grosseur et d'un excellent goût. Il appartenait à la commune de Lans-le-Bourg, mais la raison d'état l'avait fait concéder à l'hospice, moyennant une indemnité. Je pris congé le lendemain de M. l'abbé et de ses bons religieux; un traîneau était venu me prendre à la porte. En cheminant sur le plateau, j'apercevais çà et là des trous en forme d'entonnoirs; les porteurs m'ayant observé qu'ils étaient plus multipliés à mesure qu'on approchait du lac, je fus curieux de le vérifier. Laissant le traîneau sur la route, à mesure que nous allions, les trous devenaient en effet si rapprochés les uns des autres, qu'il fallait bien se tenir sur ses gardes pour n'y pas tomber, surtout en marchant sur une pelouse très-lisse. Avant de rétrograder, j'arrachai avec mon couteau un morceau de gypse (substance qui semble couvrir toute la plaine), et l'ayant jeté

[redacted]

dans un des entonnoirs, j'eus l'agréable surprise d'en voir sortir deux jeunes corbeaux et leur mère, tous d'un gris-blanc. Arrivé à la descente, je me fis *ramasser* jusqu'à Lans-le-Bourg, où je repris mon cabriolet et la poste jusqu'à Saint-Jean, et le lendemain je fus de retour à Chambéry. Napoléon avait conçu le projet d'ériger un monument sur le Mont-Cenis; et dans quelles circonstances? Depuis les désastres de la grande armée, il s'était remis en campagne dans l'espoir de les réparer. On venait de livrer la sanglante bataille de Lutzen, où se trouvaient l'empereur de Russie et le roi de Prusse. *Il y a vingt ans*, disait Napoléon à ce sujet, *que je commande les armées françaises, et je n'ai pas encore vu tant de bravoure et de dévouement.* Eh bien! c'est dans une telle situation, en terre ennemie et sur un champ de bataille, que le 22 mai 1813, à deux heures du matin, cet homme extraordinaire, confiant dans sa fortune ou cherchant à le paraître, avait rendu un décret, portant qu'il serait élevé sur le Mont-Cenis un monument à deux faces, l'une vers la France et l'autre vers l'Italie. On eût gravé sur la première les noms de tous les cantons jusqu'à Paris, et sur l'autre ceux de tous les cantons jusqu'à Milan; cette ligne graphique aurait ainsi réuni en quelque sorte les deux grandes capitales de son empire. Quoique ce projet grandiose soit resté sans exécution, la mémoire de son auteur n'en sera pas moins toujours en très-grand honneur sur cette sommité des Alpes, pour l'avoir rendue viable même aux grandes voitures. M. l'abbé du Mont-Cenis, en me

parlant d'un voyage qu'il avait fait à Paris, me racontait, sur la politesse française, l'anecdote suivante : Au sortir d'une visite de chez l'archi-chancelier, il était entré par erreur dans une voiture qui n'était pas la sienne ; à peine était-il assis, qu'une grande dame l'y suivit et se plaça en vis-à-vis... Qu'on juge de leur commune surprise ! Mais la dame, sans s'émouvoir le moins du monde, après l'avoir salué , lui dit : *Où Monseigneur veut-il que je le conduise?* Et Monseigneur de s'excuser de la méprise. *Oh! il n'y a*, disait-il, *qu'une française pour s'en tirer comme cela.*

J'étais depuis peu revenu du Mont-Cenis, lorsqu'après une très-longue absence, on vit arriver à Chambéry un de ses nobles enfans, avec d'immenses trésors à sa suite et une ample moisson de gloire, acquise dans les Indes. Cette gloire de M. le général de Boigne était empreinte d'un caractère particulier de patriotisme qui la réhaussait encore. A 4,000 lieues de son pays, il marchait au combat sous les couleurs de son roi, aussi bien que sous la bannière du prince qu'il servait. Après quinze ans passés au service de la puissance marate, l'altération de sa santé le fit repasser en Europe. Arrivé à Londres, il y avait épousé une jeune et belle française, fille du marquis d'Osmond, dont la famille était tombée dans le malheur. Il venait revoir sa ville natale, avec le pieux dessein d'y mourir un jour, après qu'il l'aurait embellie et enrichie de ses bienfaits. M. le marquis de Lasserraz (Salteur), président ordinaire du conseil-général, voulut lui donner une fête et au nouveau préfet du département ; cette fête fut

[redacted]

célébrée à la jolie campagne de Lasserraz, située à quelques deux lieues de la ville. J'y avais mené ma fille et M. Palluel ; et, dans une société choisie, j'eus le plaisir de retrouver M. le général Bonport, avec qui j'étais déjà en grande liaison. J'avais l'honneur d'être assis au banquet à la droite de madame la marquise ; M. le général de Boigne était à sa gauche. Au dessert, madame de Lasserraz nous remit à chacun, en forme de bouquet, une pièce de vers. J'ai rapporté quelques échantillons des muses corréziennes, en voici un des muses sardes :

Magistrat éclairé qui siégez parmi nous
Pour notre bien et votre gloire,
Préfet dont le Mont-Blanc jaloux
Sur sa cime orgueilleuse empreindra la mémoire,
A qui de vos vertus ou bien de votre cœur
Devons-nous le rare avantage
De fêter en ce jour, par un commun suffrage,
Vos succès pour notre bonheur ?
Semblable à l'astre de lumière
Qui promet au matin tout l'éclat d'un beau jour,
A peine entré dans la carrière,
Vous commandez partout le respect et l'amour !
Que n'obtiendrons-nous pas ? Sa prévoyance extrême
A déjà calculé nos droits sur nos besoins.
Attendons tout du temps, puisque ses premiers soins
Sont d'un œil exercé qui voit tout par lui-même.
Nous allons voir renaître encor
Ces jours de paix, ces nuits tranquilles
Où dans le sein de nos asiles
L'amour, les ris, les jeux, nous rendaient l'âge d'or.
Puisqu'enfin sur nos destinées
Verneilh répand tant de bienfaits,
Puisse-t-il parmi nous trouver à nos souhaits,
Un séjour d'agrément et de longues années !

[redacted]

Puissent donc au temps à venir
Même jour et même alégresse
Pour la fête du jour encor se réunir !
Sous un magistrat débonnaire
Puissions-nous goûter le plaisir
D'en faire ici l'anniversaire !

Quelques jours après cette fête, j'allai revoir, seul à cheval, les honorables hôtes de Lasserraz et leur demander à dîner. Je pus ainsi observer à mon aise le site et les entours de cette campagne ; elle est située au revers de la montagne de l'Epine que l'on voit si bien au nord-ouest de Chambéry, et vers l'*extrémité* d'un grand plateau, en regard des Monts-du-Chat, dont elle est séparée par le vaste bassin du lac du Bourget. A mesure qu'on approche, la colline s'élève graduellement, et l'on suit un chemin graveleux, pratiqué le long d'une chaîne de rochers, d'où jaillissent en abondance, et par des chutes variées, des eaux de la plus grande limpidité ; ces eaux font ensuite mouvoir une belle papeterie à cylindre. Le plateau qui se développe à main droite est généralement bien cultivé et couvert de vignobles, surtout de *hutins* : on appelle ainsi des vignes hautes plantées au pied de certains arbres, surtout du mûrier blanc que l'on effeuille pour nourrir le ver à soie; et ce dépouillement ne fait que favoriser davantage la maturité du raisin. Les plants sont en général d'une qualité choisie ; il y en a beaucoup de malvoisie, et l'on en fait un vin blanc fameux, très-délicat. Madame de Lasserraz s'étant aperçue que ce vin était fort de mon goût, avait eu l'extrême bonté de m'en envoyer un

bon nombre de bouteilles pour mes déjeuners, que j'aimais à faire avec le gruyère ou le rocfort rapé, mêlé au vacherain du pays. Peu de temps après l'installation de M. l'évêque, on remit en vogue la distribution du pain béni, et l'on en déféra le premier honneur à ma fille; celle-ci, après la distribution, remit le *chanteau*, suivant l'usage, à une personne de son choix, pour celle du dimanche suivant, et le choix tomba sur mademoiselle de Lasserraz. C'était également l'usage que la personne chargée de la nouvelle distribution, allât prendre le chanteau et un petit déjeuner chez celle qui avait fait la distribution précédente et qu'elle l'accompagnât à l'église; et cela fut ainsi pratiqué. Mademoiselle de Lasserraz, aujourd'hui marquise de Reyjecourt, à une mesure d'instruction peu commune à son sexe, réunissait toutes les qualités du cœur et de l'esprit. Lorsque j'étais à la chambre des députés, mon honorable ami M. Demetz, aujourd'hui premier président à la cour de Nancy, voulait bien se charger de lui porter de ma part une lettre de respect et de souvenir, et il m'en rapportait au retour la réponse. Dans la dernière, en date du 12 août 1828, madame de Reyjecourt avait l'extrême bonté de me dire : *Il me serait bien doux de vous répéter de vive voix que vos anciens administrés n'ont point oublié le magistrat intègre et éclairé, dont l'administration paternelle les rendait heureux, et qui fut victime de son amour pour la justice et l'équité... Je vous remercie de la sollicitude que vous voulez bien me témoigner pour mon père, il supporte ses 77 ans*

[redacted]

à merveille. Je compte aller le voir au mois de mai prochain. Vous ne devez pas douter de toute sa sensibilité à votre aimable souvenir. J'ai appris depuis que cet homme si respectable avait payé son tribut à la nature.

Je n'étais à Chambéry que depuis quatre mois environ, lorsque j'appris coup sur coup la mort du sénateur Beaupui, enlevé dans la force de l'âge par cette maladie sombre dont j'ai déjà parlé, et celle de mon vénérable père. Né en 1710, sur la fin du règne de Louis XIV, il avait succombé le 12 octobre 1803, dans sa quatre vingt-quatorzième année. Sans doute, d'après l'ordre usuel de la nature, c'était avoir fourni une longue carrière; mais combien elle était courte pour l'amour et la reconnaissance de ses enfans! C'est dans le même mois qu'en 1820, il devait lui naître son premier arrière petit-fils, comme plus tard, en 1831, il devait lui naître encore un petit-fils (également destiné à porter son nom)... *Homo sum et nihil humani à me alienum puto;* je n'en récuse ni les quelques vertus, ni les faiblesses! Pauvre enfant! J'appelle sur toi les bénédictions du ciel, et pour le temps où je ne serai plus, l'intérêt de mes amis et de mon autre famille. Puissent les grâces de l'un et la bienveillance des autres, te protéger dans le chemin de la vie sociale! Et j'emporterai l'espoir que de bons sentimens, dirigés par une bonne éducation, pourront aussi t'ouvrir un jour une honorable carrière.

Ma seconde tournée fut à Aix-les-Bains, à quatre lieues nord-est de Chambéry, route de Genève à

Grenoble. Il y a deux sources d'eaux thermales, qui paraissent venir du grand amphithéâtre des Bauges ; elles sont fort estimées, surtout pour les rhumatismes. Il n'est peut-être nulle part de bains où l'on trouve à meilleur marché toutes les commodités de la vie ; cette petite ville, à demie-lieue du lac du Bourget, qui abonde en poissons de toutes espèces, est située dans un bassin riant et fertile, produisant d'ailleurs de bonnes volailles, des raisins en abondance et d'excellens fruits. A un kilomètre au plus au-dessus des bains, est une caverne d'où s'exhale une forte odeur de souffre, et où se plaisent de longs serpens verdâtres non venimeux. C'est dans les environs, au penchant de la colline de Tresserve, qu'était située la campagne de MM. Capré-de-Mégève, du nom *Bonport*, sur le bord du lac. On trouve à Aix un arc romain, d'environ quarante pieds de hauteur et des mieux conservés ; il ressemble un peu à celui d'Auguste que l'on voit à Suze, sauf que sa partie supérieure offre plusieurs niches et inscriptions nominales : sorte de monument funéraire, érigé par le proconsul *Pompeius-Campanus*, à plusieurs membres de sa famille. De mon temps il existait encore à sa base un grand a[illegible]ssement, qui paraît avoir disparu d'après un plan que j'ai en mon pouvoir. Ce plan avait été adressé à madame de Saint-Criq, fille de M. de Théis, préfet de Limoges ; elle s'en était servie pour plier quelque chose qu'elle envoyait à une autre dame de ma connaissance (madame Lacombe) ; c'est là que j'eus le plaisir de l'avoir découvert ; je l'ai fait encadrer et il est appendu dans mon

[redacted]

cabinet, au-dessus d'une carte géographique du Mont-Blanc. Le lac du Bourget a quatre lieues environ de longueur, sur une lieue au moins de largeur moyenne; on y arrivait d'Aix par une belle allée de peupliers, jusques à *Port-Puer*. Son élévation au-dessus de la mer est de deux cent vingt-huit mètres, et sa plus grande profondeur, mesurée sous le château de Bourdeaux, de deux cent quarante pieds; il se dirige du sud-est au nord-ouest vers le Rhône, où il se dégorge par le canal de Savières, d'une à deux lieues d'étendue. Il abonde en poissons de différentes espèces, en belles truites et surtout en *lavarets*; ce dernier poisson, d'une grosseur moyenne et très-délicat, ne se trouve point dans les autres lacs. Lorsque, du haut des montagnes qui entourent le cours du Rhône, on observe la coupe et la direction des vallées qui y aboutissent, soit du côté de la Savoie, soit du côté de la France, on est porté à reconnaître qu'avant que ce fleuve eût coupé le rocher de Pierre-Châtel, vers sa base, un grand lac couvrait non-seulement toute la Chautagne ainsi que les marais correspondans du département actuel de l'Ain, mais encore la prairie du Bourget, le bassin de Chambéry et une bonne partie de la vallée d'Aix. Les Géologues observent, à l'appui de cette présomption, que la grande chaîne de montagnes, depuis les Echelles jusqu'à Chanaz, où le lac du Bourget se dégorge, n'est qu'un prolongement de celles de la Bresse et du Jura. La chaîne primitive qui unissait ces deux ordres de montagnes, aura été rompue par quelque révolution terrestre, et le Rhône se sera frayé un passage à tra-

vers leurs masses ébranlées. Ces réfléxions m'amènent à parler d'une tournée occasionnelle, que je fis de l'autre côté du Rhône dans le département de l'Ain, depuis Yenne jusqu'à Seyssel.

M. Grand, conseiller de préfecture, avait un beau troupeau de Mérinos à sa campagne de Choiseul, entre les monts du Chat et Yenne, sur le Rhône. Il m'invita à la tonte de ses brebis, pour le 5 juin 1803, justement le même jour où, l'année précédente, j'avais assisté aux ventes nationales de Rambouillet, et je m'y rendis à cheval avec M. Palluel. Nous y trouvâmes réunis MM. Emmery et Bavoux et quelques autres personnes, notamment un ecclésiastique d'un très-bon esprit, dont je regrette d'avoir oublié le nom. De cette campagne l'œil planait au loin sur le cours du Rhône et sur les montagnes de la Bresse, du Bugey et même du Jura. Cela m'enhardit à faire une excursion de l'autre côté du Rhône jusqu'à Seyssel, où nous repasserions le fleuve. La joyeuse compagnie, voulut aussi être de la partie. Notre cavalcade au nombre de sept, passa le Rhône sur un pont de bois à Yenne, berceau d'une famille fort distinguée en Savoie. Depuis mon rappel du Mont-Blanc, lorsque j'étais à Paris, le marquis de ce nom était venu me voir, et dans la suite le roi de Sardaigne l'avait nommé gouverneur de Gênes. Le premier jour nous allâmes coucher à Besley. *Ce préfet*, disait-on dans notre auberge, *est bien dévôt*; *il mène un aumônier avec lui;* ce propos nous égaya beaucoup en route le lendemain. On ne demanda point à voir nos passeports et nous n'en

avions point ; on nous fit même la politesse d'ouvrir gratuitement la barrière pour notre passage. Nous voilà cheminant tout le long du Rhône, sur la route, alors assez mal entretenue de Lyon à Genève. En passant à Culles, bourg situé aux pieds d'une grande montagne et vis-à-vis duquel le lac du Bourget se dégorge, il fut question d'un gros anneau de fer que l'on prétend être fixé dans un rocher, à une grande élévation au-dessus du cours actuel du Rhône; on l'appelle plaisamment l'*anneau du déluge*, et l'on croit que les barques s'y amarraient autrefois avant l'abaissement du fleuve. J'eusse voulu pouvoir vérifier le fait, mais le temps ne le permettait pas. Nous repassâmes le Rhône à quelques lieues au-dessous des rochers de Bellegarde où il se perd momantanément, et devant la petite ville de Seyssel, patrie du bon M. Passerat-de-Silan, mon ancien collègue dans les chambres. Nous déjeunâmes un peu au-delà de Seyssel et j'y bus d'un vin blanc fort agréable, après avoir franchi le plus mauvais pas, appelé *côte de la Rochette*, et passé le Fier devant *Château-fort*, nous rentrâmes dans le département du Mont-Blanc et fûmes coucher dans la Chautagne chez M. Fortis, qui, malgré le nombre et l'*impromptu* de ses hôtes, nous reçut avec aisance et cordialité. Le territoire, connu sous le nom de Chautagne, comprend cinq communes, d'une étendue de trois lieues environ sur une de largeur. Il abonde en toute sorte de bonnes productions, vins délicats, froment, maïs, chanvre, légumes et fruits excellens. Le pêcher, l'abricotier, l'amandier, le figuier y réus-

sissent très-bien, ainsi que le châtaignier; c'est de ces environs que viennent à Paris les marrons appelés *de Lyon*, où ils descendent par le Rhône. La partie la plus près du fleuve forme une vaste prairie, où l'on fait, au temps de leur passage, une ample chasse aux cailles et aux ortolans. Tout ce qui reste à désirer, pour cette heureuse contrée, c'est d'être protégée contre les invasions toujours menaçantes du Rhône, et d'avoir des communications praticables pour monter ses produits dans le Genevois; elle n'en a d'ailleurs aucune autre avec Chambéry que par la montagne de *la Chambaute*, passage difficile et dangereux qu'on ne peut franchir qu'à cheval ou à mulet. Nous eûmes ainsi à gravir, plus de deux heures, contre les flancs escarpés de cette montagne, ayant à main gauche d'énormes blocs de rochers qui semblent prêts à s'écrouler et à main droite d'affreux précipices, baignés par le lac du Bourget que l'on voit à ses pieds comme une grande mer; mais, comme pour rassurer un peu le voyageur, le terrain est par fois garni de broussailles et de quelques plants de vignes qui viennent jusqu'au bord du sentier. Vers le sommet de la montagne, on a percé un rocher qui s'avance sur le lac, pour y continuer le passage; c'est ce qu'on nomme le *trou de Saint-Germain*. A ce point, on se détourne avec plaisir tout-à-coup à main gauche, et après une montée fort rude, on arrive enfin comme dans un port de salut, au petit bourg de Saint-Germain; là, on se trouve désormais en terre ferme et l'on descend par un chemin très-rocailleux jusqu'à la belle route de Genève

à Chambéry. Ce passage m'en rappelle un autre moins effrayant peut-être, mais non moins scabreux, celui de Chambéry à la Novalaise, par le mont de Lépine. Le revers méridional de cette montagne qui fait partie des monts du Chat, n'offre sur sa pente escarpée que des rochers nus, à couches renversées et ravinés par les torrens. J'étais accompagné, dans ce petit voyage, par M. l'ingénieur Raymond, auteur d'une bonne carte géographique du département du Mont-Blanc et par M. Labaye, du canton de la Novalaise. J'avais trouvé au bas de la montagne un petit cheval qui s'était élevé au milieu de ces escarpemens et par lequel il m'était recommandé de me laisser conduire. L'ancienne voie romaine de Milan à Vienne (*Vienna Allobrogum*), traversait cette montagne par le *trou d'Aiguebelette* que l'on distingue depuis Chambéry; mais le sentier transversal que nous suivions passait pour être le moins impraticable. Lorsqu'il se présentait un ravin à franchir, mon cheval à qui je laissais toute liberté, s'arrêtait un instant comme pour remarquer le point où il poserait le pied et puis il s'élançait. Quand nous eûmes péniblement atteint le sommet de la montagne, je fus peu charmé d'y trouver une douzaine de cavaliers qui étaient venus à notre avance; soit à cause des précautions à prendre pour cheminer sur un plateau tout de rochers, soit pour descendre à gauche par un chemin des plus scabreux et le long de précipices, au fond desquels on voyait le lac d'Aiguebelette. Ce lac m'a paru avoir trois kilomètres environ de longueur sur deux de largeur; il s'y est

formé une espèce d'île où l'on avait bâti une chapelle. Après avoir dîné à la Novalaise, chef-lieu de canton et que l'on dit être l'ancien *Labisco* de l'itinéraire d'Antonin, mes deux compagnons de voyage et moi revînmes sains et saufs à Chambéry, par un autre chemin beaucoup moins aventureux que le premier.

Le 23 mars 1803, j'entrepris avec M. Dubois, inspecteur des eaux et forêts, une tournée d'une certaine étendue, d'abord dans l'arrondissement d'Annecy et puis dans les Bauges. Après nous être arrêtés un moment à Aix pour voir d'anciennes étuves dans le Jardin-Perrier, nous allâmes coucher à Annecy chez le sous-préfet, M. Samuel-Bernard, dans l'ancien évêché. Aprés la révolution genevoise de 1533, l'évêque et son clergé s'étaient retirés dans cette ville; et l'on y avait fondé une nouvelle cathédrale, qui fut depuis illustrée, comme on sait, par les vertus et la tolérance de François de Salles. La noble famille du saint prélat avait de grands biens dans cette contrée surtout en belles forêts qui alimentaient la verrerie de Thorens, si renommée par la beauté de ses cristeaux. De mon temps, sa maison paternelle, à Annecy, était encore sous le séquestre national; il m'était réservé de le lever. J'eus l'honneur de voir, à ce sujet, madame la comtesse de Salles, qui me fut présentée par M. le général Bonport. Cette dame était née Française; on lui faisait dire plaisamment dans l'âge des plaisirs et les premiers temps de son mariage : *C'est un peu désagréable que d'être mariée dans une maison de saints*. Elle n'avait qu'une fille, qui fut mariée dans

la suite avec M. de Rossy. Son mari avait débuté par être sous-préfet d'Annecy, et depuis il avait parcouru avec honneur la carrière des préfectures; j'avais fait sa connaissance à Paris, à un dîner chez M. Noël du Peyrat, de Thiviers, son parent. La ville d'Annecy, d'une population de cinq à six mille âmes, est située au dégorgement d'un lac d'environ trois lieues d'étendue, sur une bonne lieue de largeur moyenne, et qui, par ses entours, semble offrir tous les charmes du romantique. Ses eaux vives et limpides s'écoulent au travers de la ville, par plusieurs canaux qui animent différentes manufactures. De riantes collines l'entourent de tous côtés, surtout vers l'est, où se développe agréablement le bourg de Talloire, patrie du savant Berthollet; et derrière on voit s'élever graduellement une chaîne de monts sourcilleux, du haut desquels le château de Menthon paraît avoir commandé autrefois toute la contrée. Cet antique manoir, à l'entrée duquel on avait gravé l'inscription singulière : *Ante natum Christum jam baro natus eram*, provenait de la maison d'Yenne et avait été acquis par un de mes anciens collègues au corps législatif (M. Ruphi). Saint Bernard, fondateur des deux célèbres hospices qui portent son nom, y était né, dès l'an 923, d'une des plus illustres maisons de Savoie; ce fut aussi, dans les derniers temps, le berceau de la comtesse d'Yenne, l'une des trois nobles écolières en musique de J. Jacques. Un peu au-dessous d'Annecy, il est curieux de voir les cascades de Cran, formées par les eaux réunies du lac et d'un ruisseau. Toutes ces eaux

divisées ensuite en plusieurs branches, offrent sur un petit espace de terrain une infinité de petites cascades très-bruyantes, qui font mouvoir divers moulins, une papeterie et deux martinets. Par la réunion de Genève, la belle verrerie de Thorens, avait passé dans le département du Léman ; mais en revanche il s'était formé dans le Mont-Blanc deux établissemens du même genre, l'un à Annecy, par les soins de MM. Colomb, concessionnaires de la mine de houille d'Entrevernes, et l'autre au milieu des forêts d'Alex, à trois lieues nord-est environ d'Annecy. Cette dernière usine n'avait qu'une autorisation provisoire, et nous étions porteurs d'un arrêté des consuls qui l'autorisait pour dix ans. Le lendemain de mon arrivée à Annecy, j'avais visité les nombreux établissemens de cette ville active et industrieuse. Je fus aussi curieux d'aller voir la nouvelle verrerie d'Alex ; il était déjà un peu tard quand ce projet fut arrêté, et bientôt nous fûmes à cheval, le sous-préfet, M. Dubois et moi, pour revenir le soir même. Deux gendarmes nous servaient de guides. Nous trouvâmes la nouvelle verrerie en grande activité. Le concessionnaire, M. Laffin, fut charmé de recevoir son autorisation consulaire. Je voyais, pour la première fois, fabriquer le verre ; il m'en fut remis un échantillon et nous ne pûmes être de retour qu'assez avant dans la nuit. La journée avait été ainsi bien remplie ; aussi disait-on, peut-être un peu pour me flatter, que c'était une journée *à la Bonaparte*.

Le surlendemain de notre arrivée à Annecy (25 mars

1803), M. Dubois et moi en partîmes après déjeuner, pour aller coucher à Faverges ; nous fûmes accompagnés par le sous-préfet et quelques autres personnes jusqu'à Entrevernes, où ces messieurs prirent congé de nous. Excepté le passage du rocher de l'*Appouyat*, qui s'avance dans le lac et duquel on a une vue magnifique sur tout le bassin d'Annecy, le chemin file constamment au bord du lac, tantôt sur un terrain uni et graveleux, ombragé alors de grands noyers, tantôt sur le flanc de riantes collines couvertes de vignobles. A peu de distance de ces bords enchanteurs, nous aperçumes un village tout en feu ; après un instant de trouble et d'hésitation, nous voilà tous d'y accourir au galop. C'était pitié que de voir ces malheureux empressés à retirer des poutres et des solives enflammés, pour leur servir à construire de nouveaux toits. Nous leur laissâmes tous quelques secours; M. le sous-préfet et moi y ajoutâmes quelques paroles de consolation que nous réalisâmes ensuite du mieux que nous pouvions. Un peu plus loin je visitai la houillière d'Entrevernes et j'en parcourus quelques galeries ; on m'y fit voir un réduit dans lequel avait couché, peu de temps avant, sur une botte de foin, le savant Dolomieu ; j'avais dans mes bureaux une lettre de ce minéralogiste, du 23 juillet 1795, où il disait que, d'après les circonstances locales, *il n'existait pas en Europe une mine plus heureusement située.* On remarque à Faverges les ruines d'un ancien château, derrière lequel les Français s'étaient retranchés lors de la conquête. J'y visitai une belle papeterie et une

fabrique de lames de cuivre. Le lendemain matin nous partîmes pour aller joindre la vallée de Tarentaise, par le nord des Bauges et Tamié; après avoir traversé une grande masse de forêts, nous visitâmes l'ancienne abbaye, non sans songer au vénérable abbé du Mont-Cenis qui, à la fleur de l'âge, avait choisi pour en faire son tombeau, ce désert âpre et sauvage. Avant d'arriver à l'ancien monastère, nous avions visité une fonderie et deux martinets qui en dépendaient autrefois. Ces usines sont animées par des trombes; l'eau, conduite par un chenal, tombe dans un tronc d'arbre creux, percé dans le haut de plusieurs trous pour y introduire l'air et posé perpendiculairement sur un tonneau renversé dans lequel il se débouche; la combinaison de l'eau et de l'air produit ensuite dans le tonneau l'action permanente d'un soufflet. On me fit remarquer sur les flancs de la montagne de Tamié de grands couloirs par où l'on fait glisser jusqu'au fond des vallées des arbres entiers ou en bûches, sans quoi ils pourriraient sur place, à défaut de moyens de transport. Nous descendîmes par le col de Tamié, vis-à-vis l'hôpital-Conflans; de-là nous suivîmes la belle vallée de Tarentaise jusqu'à Gilly, où nous couchâmes chez les respectables parens de M. Velat, mon chef de bureau, et le lendemain nous rentrâmes à Chambéry.

Peu de temps après, M. Dubois et moi fîmes ensemble une autre tournée dans les Bauges, en passant par Montmélian et remontant la vallée de Tarentaise, jusqu'à Saint-Pierre d'Albigny, où nous fûmes reçus

[redacted]

chez M. Molaud, à la fois maire et receveur d'enregistrement. Le lendemain dimanche était un grand jour de fête, sous le nom des *Saintes-Épines*; on se flattait d'y posséder quelques épines de la vraie croix, qu'un pélerin avait apportées des lieux saints, et qu'on avait tenu cachées pendant le révolution. M. et madame Molaud nous racontaient à l'envi toutes les circonstances relatives à ces reliques et à leurs miracles; on devait les inaugurer ce jour-là avec une grande solennité, aussi la ville était-elle encombrée d'un immense concours de fidèles. Pendant que nous étions à la messe au banc de la mairie, M. le curé eut l'attention de nous les porter à vénérer, et chacun fit son offrande. L'après-dîner, il fallut en quelque sorte nous arracher aux sollicitations de nos hôtes, pour nous en séparer; mais nous voulions aller coucher dans les Bauges; ce que nous fîmes, après avoir monté péniblement le col du *Frêne*, qui commence à Saint-Pierre même. Le territoire des Bauges comprend treize communes réunies en un canton, ayant pour chef-lieu *le Châtelard*; c'est là que nous couchâmes chez le bon docteur d'Epine, homme fort instruit et d'une agréable société. Une fille naturelle du chevalier Bayard (que cette circonstance n'a pas empêché de nommer *sans reproche* comme *sans peur*), avait été mariée avec un gentilhomme de ce nom, probablement le châtelain de cette commune. On croit que les Bauges ont pris leur nom de *Bovilia* (pays de Bestiaux). Elles sont arrosées par le Chéran, qui roule des paillettes d'or à quelques deux lieues au-dessous du Châtelard.

Ce vaste plateau de montagnes secondaires peut avoir *cinq lieues* de longueur sur trois de largeur ; son élévation commune au-dessus des vallées environnantes, excède mille mètres. Sa situation isolée entre le Rhône et l'Isère, prête à croire que lors de la débacle diluvienne, cette masse immense de roches calcaires aura résisté aux grands courans, qui auront ensuite formé ces deux rivières ainsi que les lacs du Bourget et d'Annecy. Du reste ce territoire est lui-même entrecoupé de petits monts, de bassins, de vallons ou de combes, et couvert de belles forêts de hêtres et de sapins ; on y voit autour des champs et sur le bord des chemins une très-grande quantité de frênes, effeuillés le plus souvent parce qu'on en ramasse les feuilles pour nourrir le bétail pendant l'hiver. Le Bouju n'émigre point ; c'est en général un peuple pasteur ; ceux qui ne sont pas occupés du soin des bestiaux travaillent dans les nombreuses usines et clouteries, ou bien, pendant l'hiver, ils fabriquent des ustensiles en bois, qu'ils portent vendre aux marchés de Chambéry et d'Annecy. Les ménages sont soumis à l'administration d'un seul, le plus capable ; et le régime intérieur est confié à une femme, autre le plus souvent que celle du chef. Un troisième personnage, appelé *suisse*, préside aux troupeaux et aux fromages : on en fabrique de plusieurs sortes, comme la *taume*, le *vacherain* et surtout le *gruyère*, qui fait une des principales branches du revenu. Nous avions laissé nos chevaux à l'ancienne chartreuse d'Aillon, et nous devions y dîner. M. Dubois, fort connu et chéri de ces bonnes gens, me pro-

posa d'aller voir en attendant une ferme appelée *de la Courarie*. Cette ferme se composait de trente-trois personnes ; c'était l'heure du repas. Nous avions trouvé dans la cuisine les enfans, au nombre seulement de cinq ou six. Le foyer est proportionné au nombre des habitans ; le feu commun s'allume à plus de six pieds de la muraille, contre laquelle est fixé un banc pour les vieillards, tandis que les autres occupent tout autour de petits siéges ; la crémaillère, en forme d'une grande potence qui tourne sur un pivot, apporte sur le feu les ustensiles que l'on veut chauffer. Nous entrâmes ensuite dans une pièce voisine où l'on *dînait* ; tous les hommes étaient d'un côté à une longue table, et les femmes de l'autre. Ce qui me frappa le plus, c'est le silence qui régnait dans cette nombreuse réunion, si proche de la cuisine d'où nous n'avions rien entendu. Le chef de la ferme se nommait *Donat-Figuet*. Il nous mena voir l'étable à bestiaux ; il y avait soixante-douze bêtes à cornes, y compris seulement deux bœufs de labour : tout le reste était en vaches laitières ou en jeunes suites. L'étable était planchéiée en larges planches de sapins, sans paille ni litière ; et le plancher était d'ailleurs incliné de chaque côté, de manière à former au milieu un couloir également incliné, qui menait les matières au dehors. Nous étions autorisés à mener Donat dîner avec nous à l'abbaye ; il accepta sans façon et porta avec lui un de ses meilleurs vacherains. J'avais mangé au dessert d'une autre espèce de fromage; comme on insistait à m'offrir du vacherain, mon voisin me dit tout bas : *C'est un présent*

de Donat ; il serait fâché si vous n'en mangiez pas. Je regardai alors ce bon Donat ; il me sourit et j'acceptai une cuillerée de son vacherain que je trouvai excellent, comme de raison. Notre hôte se nommait M. *Marguet*, de Lyon ; il avait acquis une fonderie et un martinet de l'ancienne Chartreuse, et les exploitait avec grand succès. J'avais été déjà salué dans les Bauges, à une autre usine, par des coups de boîtes ou de mortiers de fonte ; mais ici on avait placé au sommet de deux mamelons, séparés par une gorge profonde, deux petits canons dont le feu croisé produisait dans les forêts environnantes des retentissemens variés et très-prolongés. Enfin, le 28 mars, nous descendîmes des Bauges par le col appelé *des Déserts*, en face de Chambéry. Nous avions laissé au sommet la terre couverte de neige, et à mesure que nous descendions, nous trouvions des bouquets de bois ou de broussailles, et plus bas, dans le voisinage de la plaine, des pêchers et des abricotiers en fleurs.

Pendant cette tournée dans les Bauges, M. Dubois m'avait parlé de deux condamnés politiques à la peine de mort ; je ne sais plus pour quel crime ou délit. Ces malheureux s'y étaient réfugiés, et y gagnaient leur vie en travaillant pour les usines. Quand nous fûmes à celle où ils étaient employés, je consentis à les voir en secret, dans une forêt où ils coupaient du bois ; je ne pus que les engager à réparer par une bonne conduite les torts qu'ils auraient pu encourir, et je leur laissai quelques paroles d'espérance. Cette espèce d'entrevue clandestine m'en rappelle une autre dont, mal-

posa d'aller voir en attendant une ferme appelée *de la Courarie.* Cette ferme se composait de trente-trois personnes ; c'était l'heure du repas. Nous avions trouvé dans la cuisine les enfans, au nombre seulement de cinq ou six. Le foyer est proportionné au nombre des habitans ; le feu commun s'allume à plus de six pieds de la muraille, contre laquelle est fixé un banc pour les vieillards, tandis que les autres occupent tout autour de petits siéges ; la crémaillère, en forme d'une grande potence qui tourne sur un pivot, apporte sur le feu les ustensiles que l'on veut chauffer. Nous entrâmes ensuite dans une pièce voisine où l'on dînait ; tous les hommes étaient d'un côté à une longue table, et les femmes de l'autre. Ce qui me frappa le plus, c'est le silence qui régnait dans cette nombreuse réunion, si proche de la cuisine d'où nous n'avions rien entendu. Le chef de la ferme se nommait *Donat-Figuet.* Il nous mena voir l'étable à bestiaux ; il y avait soixante-douze bêtes à cornes, y compris seulement deux bœufs de labour : tout le reste était en vaches laitières ou en jeunes suites. L'étable était planchéiée en larges planches de sapins, sans paille ni litière ; et le plancher était d'ailleurs incliné de chaque côté, de manière à former au milieu un couloir également incliné, qui menait les matières au dehors. Nous étions autorisés à mener Donat dîner avec nous à l'abbaye ; il accepta sans façon et porta avec lui un de ses meilleurs vacherains. J'avais mangé au dessert d'une autre espèce de fromage; comme on insistait à m'offrir du vacherain, mon voisin me dit tout bas : *C'est un présent*

nouveau représenter que tôt ou tard ils seraient pris dans les marchés voisins et que, quoique par leur désobéissance ils appartinssent tous à l'armée, je me contenterais de deux d'entre eux, s'ils se présentaient volontairement. Sur la foi de cette promesse, à un jour et à une heure convenus, le maire me les amena tous six, avec nombre de leurs parens; je les reçus de nuit dans une salle du château préparée à cet effet. Là, seul avec l'honnête M. Velat, je leur fis sentir la gravité du cas où ils s'étaient mis, et l'avantage qui leur était offert à mes périls et risques. On déposa ensuite dans un chapeau six billets, dont quatre blancs, et chacun vint y prendre le sien ; après quelques soupirs étouffés, les deux conscrits désignés par le sort sont embrassés par leurs parens et leurs camarades, au milieu d'un attendrissement général, que je partageais en secret. Mais bientôt on me demande pour les deux conscrits la permission de retourner chez eux, pour faire leurs adieux et préparatifs de départ; j'y consentis, non sans quelque embarras, et ils furent exacts à se rendre. Cette innocente fraude me vallut deux conscrits de plus, et les bénédictions de quatre familles. Je dirai plus tard comment je m'acquis de plus grands droits à la reconnaissance des familles de conscrits dans le Mont-Blanc; mais ce dernier service, dont je n'ai jamais eu aucun regret, me coûta la perte de ma place. Puisque j'en suis aux déboires de la conscription, il en est un dont j'éprouve encore l'amertume : les conscrits réfractaires des exercices antérieurs à 1801, étaient tellement nombreux dans le Mont-Blanc, qu'on avait reconnu



la nécessité d'une amnistie. Je reçus donc du ministère de la guerre un gros ballot de congés définitifs, au nombre de plusieurs milliers ; ces congés devaient être signés du préfet et puis du commandant de la gendarmerie. Combien j'étais heureux de m'écrire sur un papier, qui allait porter la joie et la sécurité dans un si grand nombre de familles ! Mais après en avoir signé cinq ou six cents, je crus qu'il suffirait d'y faire apposer ma griffe ; j'y voyais d'autant moins d'inconvénient, que le capitaine de gendarmerie devait signer après moi. Ma griffe fut donc remise à un *secrétaire*, pour estampiller ces congés ; un gendarme était là pour les attendre et les porter à son capitaine. L'employé, obligé de sortir pour un moment, avait laissé l'instrument au gendarme, pour continuer jusqu'à son retour ; et celui-ci avait recelé un certain nombre de ces congés, dont il espérait tirer parti, en contrefaisant la signature du capitaine. Quelques mois après, la fraude fut découverte et le gendarme livré à la justice. Mais, parvenu à s'évader, il s'enfuit sur une montagne, et s'y brûla la cervelle, en laissant près de lui un écrit où il disait qu'il était seul coupable, et qu'il n'avait pu survivre à cette mauvaise action. Chaque fois que par hasard cette griffe, qui repose à Puiraseau au fond d'un tiroir, reparaît à mes yeux, je donne un regret, un soupir à la mémoire de celui qui en fut victime.

Le 27 juin 1803, je commençai une nouvelle tournée à cheval pour suivre d'un bout à l'autre la vallée de Tarentaise jusqu'aux pieds du petit Saint-Bernard ; J'avais avec moi M. Montgenet qui déjà m'avait accom-

pagné au Mont-Cenis. Le premier jour nous allâmes coucher à Fronteneix en face de l'Hôpital-de-Conflans; le second à Moûtiers et le troisième à Bourg-Maurice. La petite ville de l'Hôpital, d'origine récente et qui s'accroit tous les jours, est agréablement située dans la plaine et en quelque sorte sous Conflans, ville ancienne, ainsi nommée à cause de sa position au confluent de l'Isère et de l'Arly; cette petite rivière ou plutôt ce torrent, sort de la vallée d'Ugine et conduit, par celle du *Doron* ou *Thoron*, dans la belle vallée de Beaufort, célèbre à la fois par son importance et par le séjour qu'y fit Henry IV, pendant son expédition en Savoie. La ville de Moûtiers, d'environ seulement deux mille âmes, est divisée en deux par l'Isère. C'était un des plus anciens évêchés des Gaules; il en est parlé sous le nom de *Darentasia* dans le testament de Charlemagne de l'an 810. Le premier dignitaire de ce chapitre, lors de la révolution, était M. de Meystre, qui s'était retiré à Chambéry; ses deux frères, Joseph et Xavier, ont laissé quelques ouvrages. Le premier, membre du sénat de Savoie, y avait prononcé, en 1784, un discours remarquable de rentrée où il signalait le dix-huitième siècle *comme empreint d'un esprit destructeur*, et devant amener une révolution prochaine. Le plus jeune, officier dans un régiment, ayant été mis aux arrêts, y composa le *voyage autour de ma chambre*, dont M. Michaud, en sa biographie, parle en ces termes : *Il n'y a pas de livre dans le genre du badinage philosophique, qui ait mérité et obtenu un si grand succès dans la France et*

la nécessité d'une amnistie. Je reçus donc du ministère de la guerre un gros ballot de congés définitifs, au nombre de plusieurs milliers; ces congés devaient être signés du préfet et puis du commandant de la gendarmerie. Combien j'étais heureux de m'écrire sur un papier, qui allait porter la joie et la sécurité dans un si grand nombre de familles! Mais après en avoir signé cinq ou six cents, je crus qu'il suffirait d'y faire apposer ma griffe; j'y voyais d'autant moins d'inconvénient, que le capitaine de gendarmerie devait signer après moi. Ma griffe fut donc remise à un secrétaire, pour estampiller ces congés; un gendarme était là pour les attendre et les porter à son capitaine. L'employé, obligé de sortir pour un moment, avait laissé l'instrument au gendarme, pour continuer jusqu'à son retour; et celui-ci avait recelé un certain nombre de ces congés, dont il espérait tirer parti, en contrefaisant la signature du capitaine. Quelques mois après, la fraude fut découverte et le gendarme livré à la justice. Mais, parvenu à s'évader, il s'enfuit sur une montagne, et s'y brûla la cervelle, en laissant près de lui un écrit où il disait qu'il était seul coupable, et qu'il n'avait pu survivre à cette mauvaise action. Chaque fois que par hasard cette griffe, qui repose à Puiraseau au fond d'un tiroir, reparaît à mes yeux, je donne un regret, un soupir à la mémoire de celui qui en fut victime.

Le 27 juin 1803, je commençai une nouvelle tournée à cheval pour suivre d'un bout à l'autre la vallée de Tarentaise jusqu'aux pieds du petit Saint-Bernard; J'avais avec moi M. Montgenet qui déjà m'avait accom-

dîmes visiter. J'en copiai une conçue comme il suit, dans une chapelle souterraine, dite de *Saint-Martin* et qui tombait en ruine :

Imp. Cæsari.
Divi Nervæ F. Trajano.
Aug. Germ. Dac.
Cos. pontifici max. Tribunic. potest
XII. imp. VI. Cos. V. P. P.
Devictis Dacis
Foro Claudii publ.

Guichenon rapporte une autre jolie inscription tirée de la même église ; c'est l'invocation d'un proconsul au dieu Sylvain, pour qu'il protége son retour et celui de sa famille à Rome ; et pour prix de ce bienfait, il lui consacre mille grands arbres :

Sylvane, Sacrâ semi-cluse fraxino,
Et hujus alti summe custos hortuli,
Tibi has-ce grates dedicamus musicas :
Quod nos per arva, per que montes Alpicos,
Tuique luci suaveolentis hospites,
Dum jus guberno remque fungor Cæsarum,
Tuo favore properanti sospitas.
Tu me meosque reduces Romam sistito,
Daque itala rura te colamus præside,
Ego jam dicabo mille magnas arbores.
Pomponii victoris. Proc. Augusto. T.

On voit aussi dans l'église de *Saint-Sigismond* les restes de deux autres inscriptions, dont l'une était en l'honneur d'Auguste.

Le sol du bassin de Bourg-Maurice est entièrement formé de terres d'alluvion, et paraît tendre à s'élever de plus en plus, par la décomposition des roches granitiques et autres des montagnes dont les



torrens entraînent les débris ; un de ces torrens, que l'on traverse presqu'à l'entrée du bourg, semble même menacer son existence ou sa sûreté On aperçoit à main gauche les restes d'un ancien château qui dominait ce passage des Alpes, tandis qu'à main *droite*, sur le penchant de la commune de Séez, on voit l'Isère qui se précipite en forme d'une cascade ; en même temps, on a devant soi le Petit-Saint-Bernard qui mène à la vallée d'Aoste. Je fus curieux de le monter pendant un quart d'heure environ, après quoi nous revînmes sur nos pas, pour aller visiter la mine de Pezey. Cette mine est située de l'autre côté de l'Isère, aux pieds d'un glacier, à quinze cent soixante-treize mètres au-dessus de la mer. Après avoir passé l'Isère sur un grand pont de bois, nous avions laissé nos chevaux à *Landry* pour prendre des mulets. La montée pour arriver à la mine est au moins de deux heures, d'abord par une gorge étroite et rapide qu'entourent des bois très-vivaces. Au haut de la montée, la vallée s'élargit un peu et l'on y trouve un petit village et une chapelle. De-là le chemin se dirige du nord-ouest au sud-est, entre deux chaînes de montagnes dont les sommets sont couverts de neige. Enfin on arrive au pied de la montagne *du Plan*, dont les glaciers descendent jusqu'aux bâtimens de la mine. Après la mine de Pezey, le chemin dégénère, dit-on, en un sentier très-scabreux, qui conduit à Thermignon dans la Haute-Maurienne. Le seul grain que l'on cultive dans la commune de Pezey, sur quelques parcelles de terre les moins infertiles, c'est l'avoine ; aussi, avant la dé-

couverte de la mine, en émigrait-on généralement; mais depuis cette découverte les émigrations s'étaient ralenties. La mine de plomb et argent de Pezey fut découverte par des Anglais en 1714, et ne commença d'être exploitée par eux qu'en 1742. Bonaparte avait établi près d'elle, à Moûtiers, une école-pratique des mines, composée de trois professeurs distingués (MM. Brochan, Baillet et Hassenfretz) et d'un certain nombre d'élèves de l'école polytechnique; l'école était sous la direction d'un savant minéralogiste, saxon d'origine (M. Schereyber), qui m'accompagnait dans cette tournée. Je fus curieux de monter un peu avant dans la mine, jusqu'à une espèce de carrefour auquel aboutissent plusieurs galeries. On y disait autrefois la messe, et l'on y bénissait les mineurs avant qu'ils grimpassent dans l'intérieur, où ils étaient par fois victimes d'éboulemens. M. Gratin, trésorier de la mine et gendre du bon M. Molaud de Saint-Pierre-d'Albigny, nous avait préparé à dîner dans l'établissement; le maire et l'adjoint de Pezey, simples paysans, étaient aussi de ce dîner. Un d'eux m'avait complimenté avec beaucoup d'aisance, en passant dans le village; sa harangue était en vers et le mot *aimer*, si doux à entendre, en était le refrain. L'ancien gouvernement, c'est une des nombreuses justices à lui rendre, donnait un soin particulier à l'instruction primaire des cultivateurs qui presque tous savaient lire. Sous l'administration de l'école des mines, il n'y avait eu jusqu'alors que deux fondages; le second avait produit douze cent soixante-quatorze marcs d'argent fin, quatre cent trente quin-



taux *de litharge* et seize cent quarante-cinq *quintaux de plomb*. Je visitai au retour la belle saline de *Moûtiers*, alimentée par des sources qui sortent, à quelque demi-lieue de-là, d'un rocher de la commune de Salins. Il en dépend quatre grands bâtimens appelés *de graduation*, où l'eau subit différentes épreuves par des buissons ou de la paille ; l'eau ainsi purgée, arrive ensuite à des chaudières où elle se cristallise. Cette opération se fait encore par un autre moyen, dans un cinquième bâtiment appelé *des Cordes*, parce que l'eau s'y cristallise tout le long de grandes cordes tendues perpendiculairement. Le produit total de la saline, en 1802, avait été de dix-neuf mille quatre cent quintaux, et l'on espérait l'élever jusqu'à vingt mille, dont la moitié à peu près s'exportait en Suisse. A mon départ de Moûtiers, M. le sous-préfet, M. Schereiber et M. Hericart-de-Thury, alors élève de l'école, voulurent bien nous accompagner jusqu'à l'Hôpital-Conflans. Bientôt après mon retour à Chambéry, je reçus du jeune fils M. Avet, aujourd'hui membre du sénat de Savoie, un acrostiche de sa composition, ainsi conçu :

V — Vertueux magistrat, toi dont le nom chéri
E — Est du crime l'effroi, du malheureux l'appui,
R — Reçois avec bonté de notre amour le gage.
N — Ne ferme pas l'oreille au plus sincère hommage;
E — Eprouve qu'il est beau de régner sur le cœur.
I — Jouis de tes bienfaits, goûtes-en la douceur.
L — Le sage n'est heureux que par la bienfaisance ;
H — Hé bien ! en l'imitant, obtiens sa récompense.

La basse vallée de l'Isère ou *combe de Savoie*, qui s'étend depuis l'Hôpital jusque près de Montmélian, peut



avoir cinq ou six lieues d'étendue; elle offre à main droite une chaîne continue de collines couvertes soit de vignobles, soit de noyers et arbres fruitiers de toute espèce. Le paysage est animé par un grand nombre d'habitations éparses au sommet ou sur le penchant des coteaux. Mais, par un contraste frappant, l'autre côté de la rivière n'offre que de grands rochers nus et rembrunis qu'il semble que le soleil n'éclaira jamais. Aussi la population qui végète à leurs pieds est-elle chétive et sujette aux goîtres. Un des endroits les plus remarquables de cette chaîne plantureuse, est le village de Montailleur, où il y a un château, et ce nom me rappelle une anecdote singulière. L'ancien seigneur de ce village dont il portait le nom, était venu me parler pour ses affaires d'émigration. Quelqu'heure après je dis au garçon de bureau d'aller chercher mon tailleur; il crut que c'était l'ancien émigré qu'il m'avait présenté le matin, et courut chez lui pour le rappeler. M. de Montailleur arriva bientôt après avec un air inquiet du motif de ce prompt rappel. Je m'empressai de le rassurer, en le priant de vouloir bien excuser la méprise du pauvre garçon. Un peu plus bas, sur un grand entablement de rochers, et à plus de cent toises au-dessus de la route, on voit l'ancien fort de Miolan, construit pour fermer l'entrée de la Tarentaise et qu'on avait dans les derniers temps converti en une prison d'Etat. On trouve bientôt après Saint-Pierre-d'Albigui, puis Saint-Jean-de-Laporte, lieu renommé par la bonté de ses vins, et enfin la ville de Montmélian (anciennement *Montana*) située sur les deux routes d'I-



taux de litharge et seize cent quarante-cinq quintaux de plomb. Je visitai au retour la belle saline de Moûtiers, alimentée par des sources qui sortent, à quelque demi-lieue de-là, d'un rocher de la commune de Salins. Il en dépend quatre grands bâtimens appelés de *graduation*, où l'eau subit différentes épreuves par des buissons ou de la paille ; l'eau ainsi purgée, arrive ensuite à des chaudières où elle se cristallise. Cette opération se fait encore par un autre moyen, dans un cinquième bâtiment appelé *des Cordes*, parce que l'eau s'y cristallise tout le long de grandes cordes tendues perpendiculairement. Le produit total de la saline, en 1802, avait été de dix-neuf mille quatre cent quintaux, et l'on espérait l'élever jusqu'à vingt mille, dont la moitié à peu près s'exportait en Suisse. A mon départ de Moûtiers, M. le sous-préfet, M. Schereiber et M. Hericart-de-Thury, alors élève de l'école, voulurent bien nous accompagner jusqu'à l'Hôpital-Conflans. Bientôt après mon retour à Chambéry, je reçus du jeune fils M. Avet, aujourd'hui membre du sénat de Savoie, un acrostiche de sa composition, ainsi conçu :

V — Vertueux magistrat, toi dont le nom chéri
E — Est du crime l'effroi, du malheureux l'appui,
R — Reçois avec bonté de notre amour le gage.
N — Ne ferme pas l'oreille au plus sincère hommage;
E — Eprouve qu'il est beau de régner sur le cœur.
I — Jouis de tes bienfaits, goûtes-en la douceur.
L — Le sage n'est heureux que par la bienfaisance ;
H — Hé bien ! en l'imitant, obtiens sa récompense.

La basse vallée de l'Isère ou *combe de Savoie*, qui s'étend depuis l'Hôpital jusque près de Montmélian, peut

Raymond qui, dans le temps, explora avec soin cette montagne, me dit y avoir remarqué au sommet, du côté de Chaparillant, des fentes qui prêtent à craindre un pareil éboulement dans un avenir plus ou moins reculé. On rapporte celui dont il s'agit à l'an 1248 ; une petite ville appelée *Saint-André* et quelques villages voisins en auraient été victimes. Les vieilles chroniques du pays attribuent cette catastrophe à un miracle; elles supposent que l'éboulement se serait arrêté comme par respect, devant la chapelle d'une vierge *noire en Ethiopienne* et que l'on y voit encore sur le bord de la route; tandis qu'il est beaucoup plus croyable que la construction de cette chapelle n'eut lieu que postérieurement et en mémoire de la catastrophe.

En revenant tristement du milieu de ces grandes ruines, à quelque demi-lieue de la ville, l'œil se repose avec plaisir sur la jolie campagne de *Buisson-Rond*, située sur un plateau qui domine tout le bassin de Chambéry. Cette propriété, provenant de MM. D'Arvillard, avait été vendue pour cause d'émigration. M. le général de Boigne, revenu de l'Inde avec une immense fortune, et demeurant à Paris, était venu revoir sa ville natale, et ses concitoyens désiraient beaucoup l'y attirer et l'y fixer. A un dîner d'amis où se trouvait l'acquéreur, le général avait consenti à acheter Buisson-Rond à un prix assez élevé, avec l'intention d'offrir aux mineurs d'Arvillard une indemnité raisonnable; mais cela ne l'avait pas moins brouillé avec la principale noblesse, qui d'abord l'avait accueilli avec empressement. Avant de repartir pour Paris, il m'avait confié,



[redacted]

talie par le Mont-Cenis et le Petit-Saint-Bernard. Cette ancienne forteresse dont on voit les ruines sur un rocher escarpé, passait pour la plus sûre de tout le duché.

Un peu au-dessous de Montmélian, la vallée de l'Isère, en se dirigeant vers Grenoble, prend le nom de *Grésivaudan*. Mais pour se rendre à Chambéry on tourne à main droite, aux pieds des montagnes de Chignin, surmontées par deux grandes tours qui dominent tout l'horizon; et l'on a à main gauche les montagnes d'Apremont et du Grenier; c'est aux pieds de ces dernières que sont les *abîmes de Myan*. On appelle ainsi un grand espace de terrain d'environ une lieue carrée, couvert d'une innombrable quantité de monticules de différentes grosseurs; il en est qui s'élèvent de cinquante à soixante pieds au-dessus du sol primitif. La plupart sont cultivés en vignobles et l'on y fait une grande quantité de vin d'une qualité médiocre; il est curieux au printemps de voir ces milliers de petits monts couverts de pampre ou de pêchers et d'amandiers fleuris, lorsque, près de-là, tout offre l'image de la destruction. J'ai visité ce local plus d'une fois, lorsque je dirigeais de ce côté mes promenades à cheval, et j'aimais à y rêver, comme autrefois sur les ruines de Tintignac. On y remarque quelques petits amas d'eau sans écoulement, ainsi qu'un roc de nature plus résistante que les autres, appelé *Pierre-Acher*, qui, d'après un traité de 1760, servait de limite entre la Savoie et le Dauphiné. Tout porte à croire que cette grande plaine de ruines fut l'effet naturel d'un ancien éboulement de la montagne du Grenier. M. l'ingénieur

Chambéry depuis plusieurs années, y avait marié son fils et qu'il y faisait beaucoup de bien, je lui avais écrit sur ce double sujet et il me répondit le 26 février 1827, en ces termes : *J'ai perdu entièrement la santé. Je n'ai d'autre consolation que de songer que je suis vieux et que je n'ai guère plus long-temps à souffrir... Je me prépare à cette fin, en faisant le plus de bien possible. Si la Providence a daigné me combler de ses bienfaits, je l'emploie au soulagement des misères humaines et pour l'avantage de mes concitoyens. A ces fins, j'ai déjà employé* TROIS MILLIONS ET JE NE M'EN TIENDRAI PAS LA... *Oui*, ajoutait-il ensuite, *j'ai marié mon fils avec la fille de M. de Montbel, beau-frère du marquis d'Oncieux. Depuis dix ans d'union, ils ont déjà six enfans, quatre filles et deux garçons, tous bien portans et venant bien. Ils en auront encore d'autres, mon fils n'ayant que trente-quatre ans et sa femme vingt-cinq; et sans la flatter, c'est encore une des jolies femmes de la ville, mais elle passera comme les autres...* Ainsi le bon général, après avoir tant couru le monde, eut le rare bonheur de mourir dans sa ville natale et dans une pieuse résignation, au sein de sa nombreuse famille, au milieu des regrets et des bénédictions de ses concitoyens et surtout des pauvres. Depuis qu'il s'était retiré à Chambéry, M. le marquis d'Osmond, son beau-père, ancien ambassadeur à Vienne, avait occupé l'ambassade française à la cour de Turin ; il y avait mené madame de Boigne sa fille; cette dame réside maintenant à Paris avec sa famille; j'en ai vu mention naguères dans les réceptions de la cour.



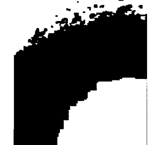
à cet égard, tous ses regrets. Après avoir payé l'objet tout son véritable prix, il avait offert un supplément de six mille francs que l'on avait repoussé. Dans une correspondance qui s'engagea ensuite entre nous, je lui fis observer qu'il était naturel qu'on fût plus exigeant de lui que d'un autre ; je fis élever son offre à dix mille francs, au moyen de quoi tout s'arrangea entre le marquis de Lasseraz, tuteur des enfans, madame de Luzerne, leur mère, et moi comme représentant le général. M. le comte de Boigne n'avait point d'enfans de son mariage avec la fille du marquis d'Osmond, mais il en avait laissé deux dans l'Inde, une fille et un garçon. Sa fille, élevée à Londres, *aussi belle que bien instruite*, était venue mourir dans ses bras à Paris, à l'âge de quinze ans ; la lettre qu'il m'écrivit dans le temps à ce sujet, était des plus touchantes. *Que vous dirai-je de Buisson-Rond*, m'écrivait-il encore le 7 janvier 1805, en m'annonçant l'arrivée de madame et de sa famille près de lui à Paris, *si ce n'est qu'il deviendra dans quelques années un séjour charmant ? Mais je ne dois plus y penser... Ainsi, toutes les dépenses que j'y ai faites sont en pure perte. Il n'y aurait*, avait-il la bonté d'ajouter, *qu'un moyen de m'empêcher de les regretter ; ce serait d'y passer un couple de mois avec vous, ce qui ne sera pas, car je ne suis pas heureux.* Il me parlait en même temps de la vie *tumultueuse* que le retour de sa famille allait l'obliger de mener dans le *grand monde*. Plus tard, ayant appris (par madame la comtesse de Viry) que M. de Boigne, retiré à

[redacted]

Chambéry depuis plusieurs années, y avait marié son fils et qu'il y faisait beaucoup de bien, je lui avais écrit sur ce double sujet et il me répondit le 26 février 1827, en ces termes : *J'ai perdu entièrement la santé. Je n'ai d'autre consolation que de songer que je suis vieux et que je n'ai guère plus long-temps à souffrir... Je me prépare à cette fin, en faisant le plus de bien possible. Si la Providence a daigné me combler de ses bienfaits, je l'emploie au soulagement des misères humaines et pour l'avantage de mes concitoyens. A ces fins, j'ai déjà employé* TROIS MILLIONS ET JE NE M'EN TIENDRAI PAS LA... *Oui*, ajoutait-il ensuite, *j'ai marié mon fils avec la fille de M. de Montbel, beau-frère du marquis d'Oncieux. Depuis dix ans d'union, ils ont déjà six enfans, quatre filles et deux garçons, tous bien portans et venant bien. Ils en auront encore d'autres, mon fils n'ayant que trente-quatre ans et sa femme vingt-cinq; et sans la flatter, c'est encore une des jolies femmes de la ville, mais elle passera comme les autres...* Ainsi le bon général, après avoir tant couru le monde, eut le rare bonheur de mourir dans sa ville natale et dans une pieuse résignation, au sein de sa nombreuse famille, au milieu des regrets et des bénédictions de ses concitoyens et surtout des pauvres. Depuis qu'il s'était retiré à Chambéry, M. le marquis d'Osmond, son beau-père, ancien ambassadeur à Vienne, avait occupé l'ambassade française à la cour de Turin ; il y avait mené madame de Boigne sa fille; cette dame réside maintenant à Paris avec sa famille; j'en ai vu mention naguères dans les réceptions de la cour.

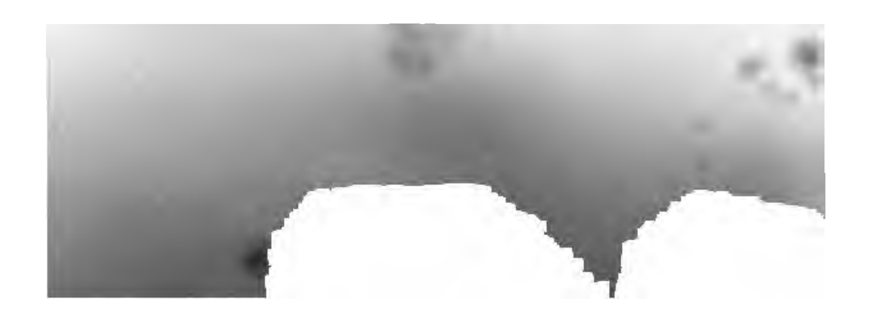


de Wazington, de Marmontel, etc. Sur une plaque de marbre noir, en face de la cheminée, on lisait l'inscription suivante en lettres d'or : *Son esprit est partout et son cœur est ici.* J'appris dans la suite que lors de la vente de Ferney, ce cœur, enfermé dans une boîte de plomb, avait été remis à la marquise de Villette, avec divers autres meubles personnels à son bienfaiteur, tels que sa robe de chambre et son fauteuil ; j'ai même eu la faveur de vêtir l'une et de m'asseoir dans l'autre, ainsi que d'avoir le cœur dans ma main. Depuis la mort de la marquise, je l'ai revu ce cœur au château de Villette (Oise). M. son fils qui, dans l'été de 1836, me fit l'amitié de passer me voir à Limoges en allant aux eaux de Barrèges, me l'a montré posé sur un élégant piedestal dans sa bibliothèque ; et malgré mes lourds quatre-vingts ans, je ne désespère point de retourner l'y voir. Le soir, au thé de M. Gosse, ce cœur de Voltaire fut l'occasion d'un singulier dialogue entre mon voisin et moi. J'étais placé à côté d'un homme de lettres, d'un certain âge, nommé M. *Duluc*. Comme je lui racontais en particulier ce que j'avais observé à Ferney, lorsque j'en fus à l'inscription relative à son cœur, *Ah, monsieur!* dit-il en m'interrompant, *si j'habitais cette chambre, je le jetterais bientôt par la fenêtre.* — Qu'on juge de ma surprise !..... *Mais quel mal vous a-t-il donc fait ? — Oh ! c'était un homme si immoral ! il a fait tous nos malheurs. — Allons, M. Duluc, passons quelque chose à son cœur en raison de son esprit*, et la conversation changea d'objet. On parla notamment d'histoire naturelle, au sujet



d'une *espèce* de minotaure empaillé ou de veau mort-né, ayant quelque chose de la figure humaine, que M. Gosse avait fait porter sur la table et qu'il avait acheté à Chamouni.

Le lendemain matin, 30 août, avant de partir pour Chamouni, M. Bernard et moi fûmes curieux de voir le temple protestant de Saint-Pierre, même de monter dans son clocher, d'où l'on a une vue magnifique tant sur le lac Léman (d'une étendue, selon M. de Saussure, de quinze lieues de l'est à l'ouest, sur trois lieues environ de largeur) que sur le Vallais, sur Nyon ainsi que sur Coppet, retraite du célèbre Necker. M. Gosse menait son fils avec lui dans un char-à-banc, c'était sa première campagne. M. Bernard, mon domestique et moi étions à cheval. En cheminant par une belle route sur les bords du lac, nous apercevions à droite, sur les montagnes du Chablais, le château de Ripaille, lieu célèbre par la retraite d'un *duc de Savoie*, qui fut ensuite élu pape sous le nom de *Félix V*. Nous passâmes à Bonneville et à Cluses et fûmes coucher à Sallanches, où nous devions laisser nos chevaux et le char-à-banc. Avant d'arriver à Sallanches, j'avais admiré une cascade appelée d'*Arpennas*, qui s'échappe en poussière d'un rocher taillé à pic et à couches arquées, d'une hauteur de huit cents pieds, d'après le mesurage de MM. Pictet et Dutramblay. Mon domestique devait nous attendre à Sallanches pour y soigner nos chevaux; mais ce pauvre garçon parut si désireux de nous suivre que je finis par y consentir. Nous voilà désormais avec un autre char, plus façonné aux as-



[redacted]

de Wazington, de Marmontel, etc. Sur une plaque de marbre noir, en face de la cheminée, on lisait l'inscription suivante en lettres d'or : *Son esprit est partout et son cœur est ici.* J'appris dans la suite que lors de la vente de Ferney, ce cœur, enfermé dans une boîte de plomb, avait été remis à la marquise de Villette, avec divers autres meubles personnels à son bienfaiteur, tels que sa robe de chambre et son fauteuil ; j'ai même eu la faveur de vêtir l'une et de m'asseoir dans l'autre, ainsi que d'avoir le cœur dans ma main. Depuis la mort de la marquise, je l'ai revu ce cœur au château de Villette (Oise). M. son fils qui, dans l'été de 1836, me fit l'amitié de passer me voir à Limoges en allant aux eaux de Barrèges, me l'a montré posé sur un élégant piedestal dans sa bibliothèque ; et malgré mes lourds quatre-vingts ans, je ne désespère point de retourner l'y voir. Le soir, au thé de M. Gosse, ce cœur de Voltaire fut l'occasion d'un singulier dialogue entre mon voisin et moi. J'étais placé à côté d'un homme de lettres, d'un certain âge, nommé M. *Duluc*. Comme je lui racontais en particulier ce que j'avais observé à Ferney, lorsque j'en fus à l'inscription relative à son cœur, *Ah, monsieur!* dit-il en m'interrompant, *si j'habitais cette chambre, je le jetterais bientôt par la fenêtre.* — Qu'on juge de ma surprise !..... *Mais quel mal vous a-t-il donc fait ? — Oh ! c'était un homme si immoral ! il a fait tous nos malheurs. — Allons, M. Duluc, passons quelque chose à son cœur en raison de son esprit*, et la conversation changea d'objet. On parla notamment d'histoire naturelle, au sujet

En arrivant au bourg des Ouches, à l'entrée de la vallée de Chamouni, il m'arriva d'y faire un acte d'autorité auquel j'étais loin de m'attendre. Un peu en avant de ce bourg, le jeune Gosse qui marchait seul devant nous, avait rencontré deux hommes étendus sur le bord du chemin et les avait reconnus pour avoir été nouvellement exposés à Genève. Quand nous l'eûmes rejoint, il s'empressa de nous faire part de sa découverte et son père nous confirma que deux prisonniers venaient en effet de s'évader. J'invitai le maire de la bourgade à les faire arrêter au défaut de passeport; ils n'en avaient point et furent ramenés à Genève. Sur le petit émoi qui en résulta, M. le curé des Ouches était survenu. Il nous engagea à entrer chez lui, ce que nous fîmes; il nous offrit de la meilleure grâce un petit goûter dont nous acceptâmes sans façon. Un peu plus loin nous passâmes le pont *Pelissier*, d'où l'Arve se précipite avec fracas dans une gorge étroite. Cette gorge est couronnée d'un grand massif de sapins et de mélèzes, sur lequel l'œil se repose avec plaisir comme au milieu d'un vaste désert. De là aussi on remarque une montagne ferrugineuse que M. Berthout-Van-Berchem (Itinéraire de la vallée de Chamouni) appelle *montagne de fer*. La chaîne du Mont-Blanc du nord-est au sud-ouest, est entrecoupée de plusieurs glaciers qui descendent plus ou moins, en larges bandes, jusque dans la plaine; ils se présentent, à main droite, dans l'ordre suivant : 1° celui des *Boissons*; 2° celui de *Taconay*; 3° celui de *Gria*. Il en est trois [illegible]que l'on ne peut apercevoir de Chamouni, savoir :



ceux d'*Argentière*, du *Tour* et de la *Mer-de-Glace*. En arrivant au village des Boissons, des guides vinrent s'offrir pour nous aider à passer le glacier. Nous laissâmes sur le chemin notre petit équipage et montâmes avec eux vers le glacier, munis chacun d'un bâton ferré. MM. Gosse avec mon domestique et quelques enfans du village, étaient montés un peu plus haut que nous et l'avaient passé avec assez de facilité. M. Bernard et moi avions franchi la première *morène* qui s'était présentée (on appelle ainsi une espèce de talus que la boursouflure du glacier forme de chaque côté, en glaçons et petites pierres); nous descendîmes le talus intérieur en glissant pour ainsi dire sur le dos; mais nous étions tombés dans un fond, non loin d'une crevasse, et le plateau du glacier s'élevait de trois à quatre pieds. Comment franchir ce mauvais pas? M. Bernard s'essaya le premier en mettant le pied sur un bâton fixé dans la glace et en tendant la main à un de nos guides monté sur le plateau; mais il avait tout entrainé et s'était déchiré les mains en voulant se cramponner dans sa chute. Cependant, à un second essai, il parvint sur le plateau, à l'aide de deux bâtons qu'on lui tendait; j'y parvins moi-même à mon tour et de la même manière. Wiliams Coxe, traduit de l'Anglais, par M. Ramond (tom. 2, lett. 23, p. 80—85), parle de ce glacier qu'il avait aussi traversé, mais avec de plus grandes précautions que les nôtres; en effet, il s'était muni non-seulement du bâton ferré, mais encore d'*un crampon à quatre pointes à ses souliers*. Un de ses gens l'avait suivi sans prendre

cette dernière précaution. *Cet homme*, ajoute Wiliams, *est probablement le premier qui se soit aventuré de même dans cette vallée de glace;* mais on voit qu'il ne fut ni le seul ni le dernier.

La vallée de Chamouni comprend aussi la commune des Ouches et celle de l'Argentière. Le bourg est élevé de cinq cent vingt-cinq toises au-dessus de la mer et de trois cent trente-sept au-dessus de Genève. Le Montanvert (piedestal du Mont-Blanc), s'élève à trois cent cinquante-quatre toises au-dessus de la mer et à quatre cent vingt-huit au-dessus de Chamouni. Enfin le Mont-Blanc est à deux mille quatre cent cinquante toises au dessus de la mer et à quatorze cent quatre-vingt-seize au-dessus du Montanvert; le tout, d'après les observations barométriques de M. Berthout. On trouve à Chamouni, dans la saison des voyages, deux bonnes auberges; il y a dans chacune un grand registre, destiné à recueillir les pensées et les sentimens que l'aspect de ces hauts lieux aurait inspirés aux curieux de toutes les nations. La note que M. Samuel Bernard y écrivit commençait ainsi : *J'ai vu les pyramides d'Egypte ; j'ai vu le plus grand homme du siècle; j'ai vu la plus haute montagne du continent*, *etc*. Je ne sais trop ce que j'y mis de mon côté. Nous étions arrivés le 30 août ; le lendemain nous partîmes pour le Montanvert, et avant d'arriver à sa base, nous fûmes joints par trois jeunes gens de Genève. Nous voilà ainsi, au nombre de huit, sans compter nos guides ; bientôt on se divisa en deux bandes. Il faisait un brouillard épais. A peine les premiers étaient parvenus au

ceux d'*Argentière*, du *Tour* et de la *Mer-de-Glace*. En arrivant au village des Boissons, des guides vinrent s'offrir pour nous aider à passer le glacier. Nous laissâmes sur le chemin notre petit équipage et montâmes avec eux vers le glacier, munis chacun d'un bâton ferré. MM. Gosse avec mon domestique et quelques enfans du village, étaient montés un peu plus haut que nous et l'avaient passé avec assez de facilité. M. Bernard et moi avions franchi la première *morène* qui s'était présentée (on appelle ainsi une espèce de talus que la boursouflure du glacier forme de chaque côté, en glaçons et petites pierres); nous descendîmes le talus intérieur en glissant pour ainsi dire sur le dos; mais nous étions tombés dans un fond, non loin d'une crevasse, et le plateau du glacier s'élevait de trois à quatre pieds. Comment franchir ce mauvais pas? M. Bernard s'essaya le premier en mettant le pied sur un bâton fixé dans la glace et en tendant la main à un de nos guides monté sur le plateau; mais il avait tout entrainé et s'était déchiré les mains en voulant se cramponner dans sa chute. Cependant, à un second essai, il parvint sur le plateau, à l'aide de deux bâtons qu'on lui tendait; j'y parvins moi-même à mon tour et de la même manière. Wiliams Coxe, traduit de l'Anglais, par M. Ramond (tom. 2, lett. 23, p. 80—85), parle de ce glacier qu'il avait aussi traversé, mais avec de plus grandes précautions que les nôtres; en effet, il s'était muni non-seulement du bâton ferré, mais encore d'*un crampon à quatre pointes à ses souliers*. Un de ses gens l'avait suivi sans prendre

Léman ; elles étaient montées courageusement sur le Montanvert, et depuis j'en fis mon compliment à la première. De-là nous descendîmes à la mer de glace et y marchâmes seulement quelque centaine de pas. L'aspect d'une crevasse qu'il fallait franchir ou tourner et surtout l'épais brouillard qu'il faisait, nous empêchèrent de traverser ce glacier, que l'on dit être deux fois large comme celui des Boissons. Nous descendîmes ensuite à la source de l'Arveyron, qui sort du glacier par deux voûtes de glace, dont l'une, y compris le massif qui la couvre, paraît avoir près de cent pieds de haut. En contemplant ce magnifique escarpement, je crus y remarquer un gros bloc prêt à s'en détacher. Près de là s'offrait un bouquet de bois rabougri que nous allâmes visiter par curiosité. A peine y étions-nous arrivés, qu'une forte détonnation se fit entendre : c'était une grande avalanche du glacier dont notre présence avait peut-être hâté la chute; et nous d'accourir pour en voir les débris. En passant au premier village appelé *des Bois*, pour revenir à Chamouni, nous y vîmes deux albinos aux yeux rouges, aux cheveux blancs et roides comme les crins d'une chèvre ; ils nous dirent qu'ils avaient été se faire voir à Paris et à Londres. Les habitans de ces hautes vallées regrettaient d'avoir été détachés du département du Mont-Blanc. *On nous méprise à Genève*, me disaient ces bonnes gens, *tandis que nous étions bien vus à Chambéry*. Cette considération, le renouvellement des cartes géographiques, l'espèce d'inconvenance de voir le Mont-Blanc situé dans un autre département que celui auquel il avait donné son nom,



[redacted]

tiers de la montagne, qu'ils s'étaient découragés à cause du brouillard encore plus que des aspérités à franchir. Nous les rencontrâmes qui descendaient; on s'arrête un moment, on s'encourage les uns aux autres, enfin nous arrivâmes tous sur le plateau. On y trouve d'abord deux chalets abandonnés, puis un élégant pavillon, et à quelques cinquante pas plus près du Mont-Blanc, une grande cabane en pierres sèches, qu'un anglais y avait fait construire : c'est ce qu'on appelle le *château de Blair*. Nos guides, dont l'un *Jacques Balmat* se vantait d'avoir accompagné M. de Saussure dans son ascension du Mont-Blanc, s'étaient munis dans la plaine de quelques brins de bois, pour nous allumer du feu dans le pavillon. Cet édifice est de forme octogone; au-dessus de la porte on lit ces mots : *A la nature*, gravés en lettres d'or sur une table triangulaire de marbre noir; il avait été construit par les soins de M. Félix Desportes, ancien résident de France à Genève, lequel j'eus dans la suite pour collègue à la chambre dite *des Cent-Jours*. En y déjeunant joyeusement, avec les provisions apportées de Chamouni, je parlais avec reconnaissance de celui à qui nous devions ce commode abri; mais nos Genevois, peu charmés sans doute d'être devenus Français, ne semblaient pas partager nos sentimens. Toutefois, en nous levant de table, je voulus tracer sur le mur, au crayon, ces mots : *A Félix Desportes; les amis de la nature reconnaissans*. Entre plusieurs inscriptions parsemées tout au tour, je remarquai des vers en l'honneur de mesdames Sauzet et d'Aymar, femmes des deux premiers préfets du Mont-Blanc et du

(c'était le petit voyage de mademoiselle de Galley avec une de ses amies et Jean-Jacques, qu'elles avaient rencontré au passage d'un ruisseau); sur quoi notre hôte nous dit en riant et en présence de sa femme : *C'était une cousine de madame de Lachenal*... Le lendemain nous prîmes congé de nos joyeux hôtes et nous séparâmes, M. Bernard et moi, lui pour retourner à Annecy et moi à Chambéry. On parlait alors d'ouvrir par Ugine une nouvelle route de Genève en Italie, par le Mont-Cenis ou le Petit-Saint-Bernard. Je suivis cette étroite vallée jusqu'à l'Hôpital-Conflans, et puis celle de la basse Tarentaise, jusque non loin de Montmélian; et je rentrai à Chambéry le 5 novembre 1803, après une assez longue tournée faite en dix jours.

Je trouvai à mon retour une pétition qui s'étant ébruitée, prêta un peu à rire dans quelques sallons. On avait saisi dans le temps chez un émigré de Chambéry deux fort belles cornes ou dents de licornes, qui depuis avaient été affectées au musée d'histoire naturelle. L'ancien propriétaire en demandait la remise. Ces objets avaient été pris par un de ses ancêtres au siége de Verceil, et il les réclamait comme un trophée d'honneur pour sa famille. Cela rappelle une anecdote rapportée par Brantôme (tom. 3 de ses œuvres, pag. 100), et de laquelle il résulterait que ces cornes étaient alors d'un grand prix. Un seigneur, dit-il, ayant vendu sa terre cinquante mille écus, en avait reçu comptant quarante-cinq, et les cinq mille écus restans en une corne de licorne. *Grande risée pour ceux qui le surent; comme, disaient-ils, s'il n'en avait pas assez chez soi, sans*



toutes ces circonstances me firent naître l'idée de proposer au ministre une nouvelle délimitation, qui comprendrait du moins dans le département du Mont-Blanc les bases de ce mont fameux. En conséquence M. Raymond m'avait tracé le plan de cette nouvelle délimitation, soit du côté du Léman, soit du côté de la Suisse; mais on ne crut pas devoir y donner de suite. N'étant plus préfet du Mont-Blanc, j'allai réclamer ce plan au ministère de l'intérieur. On me dit que M. de Barante, alors surnuméraire à ce ministère, l'avait pris pour le calquer. Il me fut remis quelques jours après; et j'ai le plaisir de le voir suspendu dans notre *sallon* à Puiraseau, comme un souvenir d'administration.

Le 1er septembre nous descendîmes reprendre nos chevaux à Sallanches, où MM. Gosse prirent congé de nous. De-là, à travers les montagnes de Mégève, nous allâmes dîner à Flumet dans *le Faucigny*. Je me rappelle qu'en payant notre dépense, l'aubergiste fit bien des façons pour accepter deux écus de 5 francs au lieu des anciens écus de 6 francs. Les gendarmes vinrent nous demander nos passeports; nous n'en avions point; il fallut se nommer, après quoi on offrait de nous accompagner jusqu'à la frontière du Léman. Enfin, après avoir franchi le mauvais pas appelé des *Pierres d'Héry*, nous arrivâmes à Ugine, arrondissement d'Annecy, chez un gentilhomme nommé *M. de Lachenal*, maire de la petite ville, homme jovial et qui nous reçut avec plaisir. Je regardais dans son sallon une estampe, représentant deux jeunes personnes à cheval et un jeune homme monté derrière une d'elles;

de cette dame, l'avait beaucoup vue dans le monde toujours sous les rapports les plus honorables de bienfaisance et de bonne conduite. Aussi, il faut le dire, quoique le nom de Jean-Jacques eût été donné à un des faubourgs de Chambéry, il n'y jouissait pas, même de mon temps, d'une grande considération; et si telles particularités qu'il raconte étaient conformes à la vérité, on doit regretter qu'il ne se soit pas borné à les *confesser* à Dieu. Je crois l'avoir dit plus haut, les anciens officiers du roi de Sardaigne, quoique portés sur la liste des émigrés, avaient obtenu des pensions d'après leurs anciens services. M. de Gilly, dont les services étaient fort distingués, avait été compris dans ce nombre ainsi que leur vénérable doyen, M. de Bonport. Dans un temps où je n'étais plus à Chambéry, en 1805 et le 19 avril, M. de Bonport m'écrivait dans les termes suivans, à l'occasion du passage de l'empereur pour aller prendre sa nouvelle couronne d'Italie : *L'arrivée de l'empereur a retardé le plaisir que j'ai à vous écrire. Je ne vous parle pas des fêtes qu'on lui a données ; tout ce que je vous dirai à ce sujet, c'est que je crois que vous auriez rempli avec plus d'esprit et de dignité votre emploi que plusieurs autres personnes. Il a paru très-satisfait de la réception que notre petite ville lui a faite : il était de bonne humeur. Je lui ai présenté les officiers pensionnés ; il m'a demandé quel grade j'avais dans la généralité; il m'a parlé quelque temps ; il m'a demandé ce que j'avais de retraite, j'ai dit quatre mille francs. — Vous paye-t-on exactement? Il nous l'a dit deux fois.*

ajouter celles-ci. Ayant relu à Chambéry les *Confessions* de J.-J. sur le théâtre de ses premiers péchés, je dis un jour à M. Palluel : *Sans doute il n'existe plus aucune de ses trois jeunes écolières en musique.* — *Pardonnez-moi*, me répondit M. Palluel, *il en existe encore une et que vous voyez souvent ; c'est madame de Gilly, née fille du comte de Mélarède.* En effet j'avais reçu plusieurs visites de cette dame. Veuve sans enfans de deux maris, madame de Gilly, déjà parvenue à un grand âge, s'était remariée avec un ancien officier du roi de Sardaigne, dont tous les biens avaient été vendus pour cause d'émigration. Il lui tardait de voir son mari rendu habile à recevoir les dons qu'elle entendait lui faire, pour réparer, à son égard, les torts de la révolution, et j'avais secondé ses intentions du mieux que j'avais pu auprès du gouvernement. Deux jeunes personnes, ses petites nièces, venaient au château prendre des leçons de dessein chez le même maître que ma fille. Madame de Gilly voulut leur donner une petite fête, à laquelle elle me fit l'honneur de m'inviter ainsi que mon grand ami M. de Bonport et M. de Mégève, son frère. J'étais fort empressé de lui parler en particulier de Rousseau et j'en saisis la première occasion en lui demandant s'il était vrai qu'elle eût pris de lui des leçons de musique. *Oui*, me répondit-elle ; *mais croiriez-vous que ce petit vilain mal peigné m'a mise dans ses ouvrages ?* Rousseau, comme on sait, dans le cours de sa vie agitée, avait été plusieurs fois recueilli par madame de Warens, qui lui avait réellement servi de mère. M. de Bonport, contemporain

blique, sous l'ancien gouvernement sarde, eussent été réglées avec une égale sagesse, c'est surtout au sujet du cadastre que M. d'Argenson, ancien ministre français, pouvait dire avec vérité : *C'est un petit état tiré au cordeau, et qui se sent de la propreté qu'on voit dans les petits ménages.* Lorsqu'il fut question de faire jouir la France d'un pareil bienfait, j'eusse désiré l'envoi préalable de quelques commissaires, qui fussent venus sur les lieux étudier les procédés que l'on y avait suivis pour atteindre un pareil résultat ; j'insistai auprès du ministre mais toujours pour que dans les travaux ordonnés, on ne touchât que le moins possible au cadastre de Savoie. En somme, sur un revenu total de quatre millions cinq cent un mille neuf cent quatre-vingt-deux livres, il est remarquable que les seuls revenus des communes (en forêts et pâturages) s'élevaient à trois cent six mille trois cent quatre-vingt-cinq livres; tandis que nos communes françaises n'ont en général d'autres revenus que leurs octrois et leurs centimes additionnels.

Dans un moment où il n'y avait pas de garnison à Chambéry, le corps-de-garde du commandant de Place était composé de gardes nationaux. M. Destain, en rentrant chez lui le soir, se faisait porter du feu par un des gardes ; mais il s'en trouva un qui se refusa à ce genre de service, et le commandant l'avait fait mettre en prison. Quoique le général n'eût pas tardé à le faire mettre en liberté, cela n'avait pas moins excité une grande rumeur dans le public et une vive agitation dans la garde nationale. La municipalité s'était



Jean-Jacques avait été employé comme *copiste* dans la confection du cadastre de Savoie. Ce grand et bel ouvrage dont tous les publicistes ont fait un éloge qui, selon moi, est encore au-dessous de la vérité, avait été commencé en 1729 et terminé en 1738, c'est-à-dire en moins de dix ans, pour un territoire de six cent cinquante-six paroisses, le plus varié dans ses formes comme dans sa culture et ses produits. On y avait joint une carte topographique où sont figurées et coloriées toutes les propriétés, même les moins étendues, sur l'échelle d'*un* sur le papier pour environ deux mille quatre cents sur le terrain. Il fut fait avec une telle exactitude, soit sous le rapport si difficile de l'estimation du revenu, soit sous le rapport géométrique, que d'une part on ne connaissait guère dans ce pays les réclamations pour surtaxe, et que de l'autre, les plans graphiques s'étaient parfaitement accordés avec ceux du bureau topographique établi à Chambéry pour continuer la carte de Cassini. Le cadastre devait se perpétuer au moyen d'un livre appelé de *Transport*, sur lequel devaient être annexées, au fur et mesure, les mutations de cotes. Il existait à ce sujet des réglemens sévères contre les nouveaux acquéreurs qui ne s'y seraient pas conformés; mais on les avait négligés pendant la révolution. Il en était résulté une confusion qui me fut dénoncée par M. Mermoz, directeur des contributions; je cherchai à la faire disparaître, en ordonnant une refonte générale des matrices de rôles, et elle s'opéra de mon temps. Quoique en général toutes les branches d'administration pu-

[redacted]

perdu la sienne ; il m'en avait gardé, à ce qu'il paraît, une bien longue rancune, puisque huit ans après, sous l'empire, j'eus avec lui une scène des plus vives dans le jardin même des Tuileries. J'étais alors membre du corps législatif, ayant depuis plusieurs années mon domicile à Paris et j'en partais ce jour-là même pour le Périgord. Dans l'explication que nous eûmes ensemble, je lui dis, que sous trois mois je serais de retour ; qu'il savait ma demeure ; que je n'étais pour rien dans son déplacement, comme je n'avais jamais cru qu'il fût pour quelque chose dans le mien. Je l'engageai à prendre d'ici-là des renseignemens au ministère, après quoi je serais tout à sa disposition ; mais je n'eus plus d'occasion de le voir. Le général, son frère, avait été tué au bois de Boulogne par un de ses anciens camarades à l'armée d'Egypte ; j'eusse déploré un pareil succès contre lui, mais ma main n'aurait pas plus tremblé que la sienne.

La modeste place de greffier d'une justice de paix donna lieu à deux affaires, dont l'une fit quelque bruit et pouvait avoir des suites graves. La première s'était vidée, l'épée à la main, entre un honnête père de famille, d'un certain âge et son jeune compétiteur ; mais le frère de celui-ci, aide-de-camp du général commandant la division de Lyon, était venu pour reprendre la partie. M. de Rambert, maire de la commune de Méry (près du lac du Bourget) après s'être vainement entremis de l'affaire, avait fini par en faire bravement la sienne ; mais, comme fonctionnaire public, il voulut que le combat eût lieu hors du département. Les deux adversaires s'étaient donné rendez-vous dans la

[redacted]

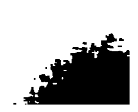
empressée de s'en plaindre au ministre, ainsi qu'à moi qui n'y pouvais rien faire. C'est dans ces circonstances qu'une distribution générale des prix à l'école centrale allait avoir lieu. Dans cette solennité, on avait disposé trois fauteuils : l'un au milieu pour le préfet et les deux autres pour le genéral et le président criminel. M. Filliard était venu occuper le sien ; celui du général resta quelque temps vide (il s'était absenté pour une partie de chasse). Mais un bon moment après l'ouverture de la séance, on voit entrer M. Destain en grand uniforme qui vient s'asseoir à ma droite. Il s'était fait suivre d'un soldat armé d'un fusil et qui se plaça derrière lui. Cette apparition soudaine avait excité la plus vive sensation ; et j'affectai, pour contenir les esprits, de n'en témoigner aucune *surprise*. Mais le maire s'étant levé, avait dit d'un ton haut : *M. le commandant*, *vous ne deviez pas entrer avec une baïonnette*; sur quoi le commandant avait fait signe à la sentinelle de la mettre dans le fourreau. Je me levai à mon tour pour prononcer un discours analogue à la circonstance; il en fut ensuite prononcé deux autres ; les esprits parurent se calmer et la distribution s'opéra sans autre incident. M. Destain s'était empressé d'écrire au général, à la campagne, pour lui rendre compte, à sa manière, de la scène qui s'était passée, ainsi que de l'invitation *occasionnelle* d'assister à un dîner que je donnais ce jour-là. Cette lettre s'était perdue; elle me fut adressée par un anonyme, et je la transmis de suite au général. Quelque temps après que j'eus perdu ma place, M. Destain avait aussi

perdu la sienne ; il m'en avait gardé, à ce qu'il paraît, une bien longue rancune, puisque huit ans après, sous l'empire, j'eus avec lui une scène des plus vives dans le jardin même des Tuileries. J'étais alors membre du corps législatif, ayant depuis plusieurs années mon domicile à Paris et j'en partais ce jour-là même pour le Périgord. Dans l'explication que nous eûmes ensemble, je lui dis, que sous trois mois je serais de retour ; qu'il savait ma demeure ; que je n'étais pour rien dans son déplacement, comme je n'avais jamais cru qu'il fût pour quelque chose dans le mien. Je l'engageai à prendre d'ici-là des renseignemens au ministère, après quoi je serais tout à sa disposition ; mais je n'eus plus d'occasion de le voir. Le général, son frère, avait été tué au bois de Boulogne par un de ses anciens camarades à l'armée d'Egypte ; j'eusse déploré un pareil succès contre lui, mais ma main n'aurait pas plus tremblé que la sienne.

La modeste place de greffier d'une justice de paix donna lieu à deux affaires, dont l'une fit quelque bruit et pouvait avoir des suites graves. La première s'était vidée, l'épée à la main, entre un honnête père de famille, d'un certain âge et son jeune compétiteur ; mais le frère de celui-ci, aide-de-camp du général commandant la division de Lyon, était venu pour reprendre la partie. M. de Rambert, maire de la commune de Méry (près du lac du Bourget) après s'être vainement entremis de l'affaire, avait fini par en faire bravement la sienne ; mais, comme fonctionnaire public, il voulut que le combat eût lieu hors du département. Les deux adversaires s'étaient donné rendez-vous dans la

l'adresse de M. Verneilh, chef de bataillon. *J'en* informai de suite mon frère qui la réclama. Elle lui fut expédiée à Limoges; mais il ne s'y trouva que des chiffons, quelques papiers et un livret, dont il résultait que la soustraction avait été commise à Lyon. J'en écrivis à M. Courvoisier, alors procureur-général et depuis un moment garde-des-sceaux : il fit des démarches pour découvrir les auteurs de la fraude, sans pouvoir obtenir aucun résultat. Mon frère, commandant à Seigna, avait été fait prisonnier par les Autrichiens, lorsque, d'après ses ordres, il se repliait avec sa petite garnison sur Fiume; la malle lui avait été adressée au lieu de sa captivité, mais il n'y était plus lorsqu'elle était arrivée.

J'avais trouvé à Chambéry un général périgourdin (M. Boyer, de Sarlat). Il avait commandé le département avant M. Herbin, et s'y était marié; une de ses filles était filleule du général Murat avec lequel il était fort lié : il avait eu pour son aide-de-camp un M. Jouhaud de Limoges. Un jour qu'il avait dîné chez moi en famille, il m'apprit que le général Murat allait passer incessamment pour aller à Milan comme gouverneur, et que ses équipages étaient déjà arrivés à Chambéry. L'après-dîner, promenant ensemble autour de la ville, il me mena les voir. Un domestique nous les montra ; il y avait un équipage de chasse et plusieurs chevaux de main. Au sortir de là, le général, en se retournant vers le domestique et l'appelant par son nom, lui dit assez haut : *François! te rappelles-tu le temps où nous étions* (en tel endroit)?—



Oui, général! — Eh bien, tu ne te doutais pas que ton maître devînt sitôt prince du sang? N'est-ce pas? Le domestique baissa les yeux et garda le silence. J'appris ensuite que le général Murat avait passé dans la nuit-même, et qu'il avait vu un moment son ancien camarade. Une autre fois que j'avais dîné chez lui avec le général Herbin, étant allé le soir au spectacle, j'aperçus, de ma loge, le général Herbin en grande tenue dans la sienne avec M. Boyer. Ce changement de toilette m'avait surpris ; j'allai les saluer pour en savoir le motif. M. Herbin me dit qu'il venait de voir le général Jourdan, nouvellement arrivé de Turin. *Ah!* dis-je aussitôt, *je lui dois aussi une visite, je vais la lui rendre.* M. Boyer désira se joindre à moi, et de ce pas nous allons à l'hôtel où le général était descendu. Le moment avait été mal pris ; M. le général était encore à table avec madame son épouse, sa fille aînée et sa belle-sœur. Toutefois l'aide-de-camp, M. Salvage, nous ayant annoncé, nous fûmes de suite admis. M. le maréchal m'avait fait asseoir près de lui. Comme je lui témoignais ma surprise de ce qu'il faisait voyager ses dames en une pareille saison (c'était justement le 1er janvier), il me répondit : *En effet, j'aimerais mieux assister à une bataille que de venir de la Grand-Croix à Saint-Michel*; ce qui me fournit l'occasion de lui parler de celle de Fleurus, son plus beau titre de gloire. Il me dit ensuite particulièrement avec sa loyale franchise : *Je suis vieux maintenant... peut-être me donnera-t-on un coin au sénat;* d'où je conclus qu'il était rappelé du Piémont. Ce bon et

l'adresse de M. Verneilh, chef de bataillon. J'en informai de suite mon frère qui la réclama. Elle lui fut expédiée à Limoges; mais il ne s'y trouva que des chiffons, quelques papiers et un livret, dont il résultait que la soustraction avait été commise à Lyon. J'en écrivis à M. Courvoisier, alors procureur-général et depuis un moment garde-des-sceaux : il fit des démarches pour découvrir les auteurs de la fraude, sans pouvoir obtenir aucun résultat. Mon frère, commandant à Seigna, avait été fait prisonnier par les Autrichiens, lorsque, d'après ses ordres, il se repliait avec sa petite garnison sur Fiume; la malle lui avait été adressée au lieu de sa captivité, mais il n'y était plus lorsqu'elle était arrivée.

J'avais trouvé à Chambéry un général périgourdin (M. Boyer, de Sarlat). Il avait commandé le département avant M. Herbin, et s'y était marié; une de ses filles était filleule du général Murat avec lequel il était fort lié : il avait eu pour son aide-de-camp un M. Jouhaud de Limoges. Un jour qu'il avait dîné chez moi en famille, il m'apprit que le général Murat allait passer incessamment pour aller à Milan comme gouverneur, et que ses équipages étaient déjà arrivés à Chambéry. L'après-dîner, promenant ensemble autour de la ville, il me mena les voir. Un domestique nous les montra ; il y avait un équipage de chasse et plusieurs chevaux de main. Au sortir de là, le général, en se retournant vers le domestique et l'appelant par son nom, lui dit assez haut : *François! te rappelles-tu le temps où nous étions* (en tel endroit)?—

au service de l'Autriche, chambellan de l'empereur et frère du feld maréchal de ce nom; je ferai bientôt sur lui une notice particulière; 4° un fils du général Leclerc et d'une sœur de Bonaparte (depuis princesse Borghèze), devait passer dans mon département pour allér en Italie; le ministre m'en avait prévenu, pour que je fisse surveiller cette traversée d'un neveu du premier consul. J'avais bien peu à faire, n'y ayant peut-être nulle part un pays où l'on voyage avec plus de sûreté qu'en Savoie. L'idée m'était venue de le recevoir à la préfecture; j'en fus détourné par le commandant de la gendarmerie, lorsqu'il m'eût parlé d'un enfant, entièrement livré au soin des femmes. Enfin j'étais encore à Chambéry lorsque la mère de Napoléon et Lucien Bonaparte, son frère aîné, y passèrent en se retirant à Rome. Je dirai plus bas comment je n'eus pas l'honneur de les voir.

M. le comte de Bellegarde, né à Dresde, d'un père savoisien qui y était ministre de la guerre, s'était marié à Chambéry avec mademoiselle de Bellegarde, sa cousine, fille du marquis des Marches. Le marquis, jaloux de perpétuer son nom et n'ayant que deux filles, (Adèle et Aurore), avait lui-même provoqué cette alliance. Je l'ai vu dans le temps ce pacte de famille, conçu sous les plus aimables auspices; il était signé du marquis, de ses deux filles et de Fritz de Bellegarde. A tous les avantages de la naissance et de la fortune, mademoiselle Adèle réunissait tous ceux de la jeunesse *et* de la beauté. Malgré certaine disproportion d'âge, les premiers temps de cette union fu-

rent heureux ; il en était déjà provenu un fils et une fille : mais ce bonheur domestique allait bientôt être détruit par la révolution. M. de Bellegarde commandait en 1792 un poste de défense dans les gorges du Mont-du-Chat, lorsqu'il apprit que les Français étaient entrés par la vallée du Gresi-Vandan ; il fallut se retirer avec sa troupe dans le Piémont, en traversant les Bauges et le Petit-Saint-Bernard, et sa famille n'avait pas tardé à l'y suivre. Des commissaires de la convention arrivèrent bientôt après à Chambéry pour organiser ce nouveau département. La mort du marquis des Marches ayant fait passer ses grands biens à ses deux filles, elles furent obligées de revenir pour éviter le séquestre national ; on ne pouvait l'éviter pour les biens dotaux de madame de Bellegarde que par le moyen d'un divorce; et cet acte, d'abord concerté entre les époux, finit par devenir sérieux. M. Hérault-de-Séchelles, ancien avocat-général au parlement de Paris et mon collègue à l'assemblée législative, avait été un des trois commissaires de la convention ; les services de pure honnêteté qu'il put rendre à ces dames, furent ensuite un prétexte pour l'envoyer à l'échafaut. Cependant M. de Bellegarde avait passé au service de l'Autriche, et y fut grièvement blessé à la bataille de Marengo ; depuis il avait commandé à Venise. Je savais déjà toute son histoire par un de ses amis particuliers, M. de Montfort, frère de madame de Lasseraz, lorsque je reçus de lui une lettre, datée des Bouches-du-Cattaro, où il me priait de demander pour lui l'autorisation de venir à Chambéry pour des

affaires de famille. *Si vous êtes père*, m'écrivait-il, *vous apprécierez ma pénible situation et lui accorderez peut-être quelqu'intérêt.* J'obtins l'autorisation qu'il désirait ; il arriva quelque temps après, suivi d'une caisse de Zara, que je ne pus me défendre d'accepter ; et j'étais heureux de lui en offrir lorsqu'il venait dîner chez moi. Il s'était ensuite établi entre nous de grandes liaisons d'estime et même d'amitié.

Madame de Bellegarde, depuis long-temps fixée à Paris avec sa sœur, jouissait de tous ses biens sans aucune charge, tandis que son mari n'avait pour se soutenir dans l'étranger avec ses deux enfans, que son nom et son épée. Dans ces circonstances et à l'insu de M. de Bellegarde, j'osai m'entremettre d'un accommodement, non pour les réunir, mais pour obtenir de Madame quelque concession en faveur des enfans ; je fis ensuite part au mari de cette démarche, peut-être indiscrète. Il était impatient d'en savoir le résultat ; enfin il m'arriva une réponse en date du 26 janvier 1804, elle contenait quatre feuillets de petit papier bien remplis. Pour avoir le temps de la lire à mon aise, je consignai la porte de mon cabinet ; et j'étais bien inspiré, car le garçon me dit ensuite que *M. le comte de Bellegarde* s'était présenté (lui seul, comme étranger, portait alors ce titre à Chambéry). Je désirais avoir en quelque sorte étudié cette longue lettre, pour n'en lire au mari que les passages que je jugerais à propos. Madame de Bellegarde, après s'être excusée sur une indisposition de son retard à répondre à ma lettre, *si différente de toutes celles qu'elle avait reçues sur le même sujet*,



rent heureux ; il en était déjà provenu un fils et une fille : mais ce bonheur domestique allait bientôt être détruit par la révolution. M. de Bellegarde commandait en 1792 un poste de défense dans les gorges du Mont-du-Chat, lorsqu'il apprit que les Français étaient entrés par la vallée du Gresi-Vandan ; il fallut se retirer avec sa troupe dans le Piémont, en traversant les Bauges et le Petit-Saint-Bernard, et sa famille n'avait pas tardé à l'y suivre. Des commissaires de la convention arrivèrent bientôt après à Chambéry pour organiser ce nouveau département. La mort du marquis des Marches ayant fait passer ses grands biens à ses deux filles, elles furent obligées de revenir pour éviter le séquestre national ; on ne pouvait l'éviter pour les biens dotaux de madame de Bellegarde que par le moyen d'un divorce; et cet acte, d'abord concerté entre les époux, finit par devenir sérieux. M. Hérault-de-Séchelles, ancien avocat-général au parlement de Paris et mon collègue à l'assemblée législative, avait été un des trois commissaires de la convention ; les services de pure honnêteté qu'il put rendre à ces dames, furent ensuite un prétexte pour l'envoyer à l'échafaut. Cependant M. de Bellegarde avait passé au service de l'Autriche, et y fut grièvement blessé à la bataille de Marengo ; depuis il avait commandé à Venise. Je savais déjà toute son histoire par un de ses amis particuliers, M. de Montfort, frère de madame de Lasseraz, lorsque je reçus de lui une lettre, datée des Bouches-du-Cattaro, où il me priait de demander pour lui l'autorisation de venir à Chambéry pour des

affaires de famille. *Si vous êtes père*, m'écrivait-il, *vous apprécierez ma pénible situation et lui accorderez peut-être quelqu'intérêt.* J'obtins l'autorisation qu'il désirait; il arriva quelque temps après, suivi d'une caisse de Zara, que je ne pus me défendre d'accepter; et j'étais heureux de lui en offrir lorsqu'il venait dîner chez moi. Il s'était ensuite établi entre nous de grandes liaisons d'estime et même d'amitié.

Madame de Bellegarde, depuis long-temps fixée à Paris avec sa sœur, jouissait de tous ses biens sans aucune charge, tandis que son mari n'avait pour se soutenir dans l'étranger avec ses deux enfans, que son nom et son épée. Dans ces circonstances et à l'insu de M. de Bellegarde, j'osai m'entremettre d'un accommodement, non pour les réunir, mais pour obtenir de Madame quelque concession en faveur des enfans; je fis ensuite part au mari de cette démarche, peut-être indiscrète. Il était impatient d'en savoir le résultat; enfin il m'arriva une réponse en date du 26 janvier 1804, elle contenait quatre feuillets de petit papier bien remplis. Pour avoir le temps de la lire à mon aise, je consignai la porte de mon cabinet; et j'étais bien inspiré, car le garçon me dit ensuite que *M. le comte de Bellegarde* s'était présenté (lui seul, comme étranger, portait alors ce titre à Chambéry). Je désirais avoir en quelque sorte étudié cette longue lettre, pour n'en lire au mari que les passages que je jugerais à propos. Madame de Bellegarde, après s'être excusée sur une indisposition de son retard à répondre à ma lettre, *si différente de toutes celles qu'elle avait reçues sur le même sujet*,

avait la bonté d'entrer avec moi dans plusieurs petits détails domestiques. *Dès l'âge de trois ans, elle avait eté promise à un projet de famille, et mariée à quatorze;* elle combattait la prétention de son mari en nullité de son divorce, comme ayant été fait entre étrangers. *Pourquoi*, ajoutait-elle, *m'a-t-il privée d'élever ma fille? Les femmes sentent si vivement les charmes de l'enfance! Qu'il essaye de me l'offrir, ainsi que Fritz. Ils ne seraient plus allemands ni si grands seigneurs, mais peut-être plus heureux; ma fille épousera près de moi un homme aimable, employé ou non du gouvernement, et mon fils servira la France. Comme M. de Bellegarde en est le maître, je sais que ces projets n'auront jamais d'exécution... Quand il mariera Eugénie, je contribuerai à sa dot, mais comme tous les parens, par des assurances: ce n'est pas quand on n'a que seize ans plus que sa fille, qu'on peut renoncer à vivre avec quelque aisance et agrément, surtout n'étant pas poussée à ce sacrifice de soi-même, par l'exaltation et le bonheur d'un sentiment partagé, et alors tenant lieu de tout à lui seul*, etc... Je répliquai pour faire sentir à madame de Bellegarde la justice et le besoin de concourir autrement que par des assurances à la dotation de sa fille. Je reçus une seconde lettre en date du 1er avril, un peu plus satisfaisante sous ce rapport que la première; les choses en étaient là lorsque je fus appelé *à d'autres fonctions*. Depuis mon départ de Chambéry, M. de Bellegarde m'écrivait à Puiraseau le 12 septembre: *Je ne puis me refuser au désir de vous té-*

moigner moi-même ma reconnaissance, pour les preuves d'amitié et d'intérêt réel que vous m'avez constamment données; le souvenir ne s'en effacera jamais de mon cœur. Depuis votre départ, il n'y a eu que malheur pour moi... Vous savez un avis du conseil d'état, qui renverse toutes les lois favorables à annuler les divorces... Un ami avait encore essayé d'engager madame de Bellegarde à faire un accommodement; d'abord elle y paraissait disposée, puis elle a fait des difficultés, et a fini par n'en plus vouloir entendre parler, lorsqu'elle a vu le bon esprit du moment. En sorte qu'après avoir séjourné plus d'un an, dans ce pays qui m'a toujours porté malheur, je me vois à la veille d'être obligé de m'en retourner, sans avoir pu vendre mes biens ni faire une affaire quelconque, mais seulement y manger beaucoup d'argent... Lors de mon premier voyage à Paris, j'eus l'honneur de voir madame de Bellegarde, sur l'invitation du général de Boigne et de promener quelque temps avec elle dans son parterre; il fut peu question de la négociation entamée, et que je n'étais plus à portée de suivre. Mais lors du couronnement de l'Empereur, qui eut lieu quelques mois après, cette première tentative produisit quelque fruit, comme je le dirai plus tard.

La noblesse (assez nombreuse) de Chambéry, sans être riche en général, l'était assez pour vivre d'une manière honorable. Elle n'avait pas comme en France à regretter ses anciens droits féodaux ; le roi Charles-Emmanuel, par un acte bien mémorable de sagesse

et de prévoyance, avait ordonné et fait exécuter complètement dès l'an 1771 dans tous ses états, le rachat de ces droits. Sans doute cette noblesse tenait encore à ses anciens souverains, mais elle était soumise aux lois, et je n'eus jamais à cet égard aucun sujet sérieux d'inquiétude. Un jour que je dînais chez M. de Megève, frère de mon vénérable ami M. de Bonport, avec plusieurs membres distingués de cette noblesse, tels que le marquis d'Allinges, M. de Gilly, le comte de Bellegarde, je remarquai qu'à la fin du dîner ces Messieurs se portèrent une santé, un peu mystérieuse. Je feignis de n'y avoir pas pris garde, parce que c'était sans aucun danger; ce n'est pas moi qui eusse voulu leur imputer à crime un souvenir d'ancienne fidélité. En revanche, depuis la restauration sarde, j'ai appris que, dans certains banquets, on avait bien voulu, on voulait bien peut-être encore me porter une santé, comme symbole à la fois de mon attachement à ce pays, et du vieil attachement de ce pays à la France.

Les journaux venaient d'annoncer l'enlèvement du duc d'Enghien, dernier rejeton du prince de Condé, d'un territoire voisin de la France; on ne se doutait pas du sort cruel qui attendait ce jeune prince. C'est dans ces circonstances que madame mère était partie de Paris pour se rendre en Italie. Le jour de son arrivée à Chambéry, à mon retour d'une promenade à cheval, le commissaire de police vint m'annoncer cette arrivée de la mère du premier Consul avec plusieurs voitures. En même temps il me remit l'extrait de son passe-port, où elle était nommée *madame Reccoboni*,



allant à Rome avec sa suite; je jugeai par là qu'elle voyageait *incognito*. Toutefois j'envoyai aux informations mon fidèle Donier, pour savoir si elle recevait, et d'après son rapport je restai chez moi. C'était un jour de samedi. L'illustre voyageuse était partie le lendemain, très-matin, pour l'Italie ; et ce même jour je partis avec M. Dubois, par la même route jusqu'à Montmélian, pour aller faire dans le canton de la Rochette une tournée qui devait être la dernière. Ce territoire peut avoir quatre lieues d'étendue, sur trois environ de largeur; la partie située le long et sur la rive gauche de l'Isère, est une bonne terre d'alluvion ; vient ensuite une vaste prairie, qui s'étend jusque vers Pont-Charras. Le bourg, situé au débouché de plusieurs vallées, est le centre d'un commerce considérable en grains, chanvres, mines et mulets ; il est commandé par un vieux château, qui s'avance dans le vallon en forme d'un promontoire; et ce château est dominé lui-même, à l'Est, par un ancien fort appelé des *Ullies* ou des *Huilles*, près duquel s'ouvre un sentier communiquant avec la Maurienne, par le col du *Cucheron*. Je visitai dans cette tournée 1° le bourg d'Arvillard, qui abonde en clouteries; 2° l'étroite vallée de Saint-Hugon (ancienne Chartreuse), qui séparait la France de la Savoie : il y a sur le torrent de *Bens* un pont appelé *Pont-au-Diable*, à cause de son extrême hardiesse entre deux grands rochers, et à une élévation de plus de cent pieds ; 3° enfin, Château-Bayard, situé sur un coteau du Dauphiné, en face de la belle vallée du Grésivaudan. C'est la



qu'était né, en 1476, le fameux chevalier *sans peur et sans reproche.* Ce manoir, berceau d'un grand homme, était alors dans un tel état de ruine, que je pus en faire le tour sans descendre de cheval. Dès l'âge de douze ans, le père de Bayard (Pierre Duterrail), l'avait donné pour page au duc de Savoie. Charles VIII étant venu à Lyon, le duc alla l'y voir, accompagné de son page; celui-ci s'étant distingué dans un tournois, le roi dit au duc : *Qui vous a donné ce gentil page?* — *Sire, Il est de vos sujets*, répondit le duc. — *Je ne veux pas attendre que me le donniez*, répartit le roi, *mais je le vous demande.* Dès-lors Bayard entra au service de la France; il fut tué, comme on sait, d'un coup de mousquet en 1524, après la bataille de Rébec, dans le Milanais.

C'est au retour de cette tournée (de trois jours seulement), que je trouvai deux lettres du ministre de l'intérieur, relatives l'une à mon appel à d'autres fonctions, et l'autre à mon remplacement par M. Poitevin-Maissemy. M. Palluel les avait ouvertes, comme chargé de l'intérim. En me les remettant, il me sauta au cou, fondant en larmes; je les parcourus, en sa présence, avec clealme d'un homme sans reproche. Le dimanche suivant, pendant que j'étais au spectacle, M. le maire vint m'annoncer que Lucien Bonaparte était arrivé tout à l'heure, et me demanda s'il y avait quelque chose à faire : *Rien autre*, répondis-je, *que de vérifier son passe-port.* Dans toute autre circonstance, je me fusse empressé de lui porter mes hommages; mais j'ignorais alors les nobles motifs de son



départ précipité de Paris : ces motifs comme ceux de madame sa mère, étaient relatifs à la catastrophe du malheureux duc d'Enghien. En m'adressant l'arrêté de mon appel à d'autres fonctions, le ministre s'exprimait ainsi : *Le premier Consul, en prenant cette décision, m'a autorisé à vous faire connaître qu'il ne vous retirait point sa confiance, et qu'il saisirait volontiers l'occasion de vous en donner des preuves; j'espère qu'elle se présentera prochainement. Je regrette*, etc... En m'envoyant celui relatif à la nomination de mon successeur, le ministre m'invitait à procéder à son installation, lorsqu'il se présenterait.

C'ÉTAIT pour moi, dans l'ordre politique, le premier revers de fortune, un peu poignant. Je le reçus avec fermeté; et rien n'était plus propre à m'en consoler que l'unanimité des regrets qui me furent prodigués dans cette circonstance. Le conseil-général était alors réuni; il m'envoya quatre de ses membres, avec la copie d'un arrêté conçu ainsi : *Cette commission est chargée de se rendre auprès du citoyen Verneilh, pour lui exprimer, au nom du département, les regrets vifs et sincères que la cessation de ses fonctions fait naître dans tous les cœurs; lui porter des témoignages de reconnaissance, pour tous les bienfaits dont il a fait jouir ce département, par la sagesse de son administration, et lui exprimer les regrets particuliers des membres du conseil-genéral, ainsi que les nouveaux témoignages d'estime et de considération qu'ils se plaisent à lui offrir.* Sur le bruit de mon



rappel, un ancien colonel, retiré à Gr
j'avais fait la connaissance à Pont-Bea
M. Cretet, était venu me voir. Il me r
première nouvelle de mon rappel avait ét
présence, par le général Molitor, dans un
trouvait aussi le préfet. M. Fourrier s'éta
en disant : *Il laissera derrière lui*
réputation. J'aime encore à citer une l
crivit un avocat de Marseille, exilé
(M. Lanthérès) qui, dans ses prévention
accusait à la fois de mon rappel les prê
grés ; et puis il voulait bien ajouter : *Q*
vous a sû concilier les intérêts du gouv
ceux des gouvernés? etc... Je reçus bie
de politesse et de condoléance de mon
j'y répondis peut-être avec trop de fran
réflexion : Que *l'on quitte toujours san*
place qu'on a remplie avec honneur, et
pas demandée. Lui-même avait éprouvé
grâce, ayant été d'abord préfet d'Arras;
ne savais à quoi attribuer la mienne. Le s
ville voulut bien s'en informer auprès
brun, qui lui répondit que c'était pour
la conscription. J'avais rempli cette par
nible de mes fonctions, avec tout le zèle d
ble (il fut même reconnu plus tard que m
était, sous ce rapport, le plus avancé d
Mais quand je connus un pareil moti
préfet, si belle surtout à une époque où
de bien à faire et tant de maux à répar

[redacted]

de charme pour moi ; et je n'y tins plus, je l'avoue, que par un sentiment d'amour-propre.

Depuis l'incendie du château près duquel j'étais venu m'établir (il avait été brûlé une première fois par les Espagnols en 1745), son emplacement était resté couvert de grands monceaux de décombres; je les avais fait déblayer pour en former une espèce de jardin anglais, d'où l'on avait un aspect magnifique, jusque sur les montagnes du Jura. C'eût été mon jardin privé ou de plaisance. Là, au milieu des ruines de la puissance royale, je serais venu par fois méditer sur le néant des grandeurs humaines ; mais il n'était en quelque sorte qu'ébauché, lorsqu'il fallut m'en séparer. Toutefois depuis mon rappel je pus y faire quelques promenades solitaires et philosophiques, pendant les deux mois environ que je continuai d'administrer ce pays. J'avais conçu le dessein de faire une *statistique* du département, ouvrage alors fort recommandé aux préfets; j'en avais même fait à peu près la topographie, qui avait été imprimée dans un *Annuaire* du Mont-Blanc; j'employai le temps qu'il me restait à la completter. J'allai donc visiter avec M. Palluel, ma fille et mon neveu, le fameux monastère d'Haute-Combe (ordre de Citeaux, fondé en 1125), où étaient les catacombes des anciens ducs de Savoie; il avait fourni deux papes à la chrétienté, et son prieur avait le privilége de siéger au sénat. Ce qui le rendait peut-être encore plus remarquable, c'est sa position singulière sur une étroite bande de terre, au pied d'une montagne infranchissable et vers le milieu du lac du Bour-

get, par lequel seul on y peut aborder. A quelque centaine de pas au-dessus du monastère, on voit sortir du rocher une fontaine appelée *des Merveilles*, parce qu'elle est intermittente; les eaux de cette fontaine, recueillies avec d'autres dans un long bassin, font mouvoir un moulin à blé, bâti au bord du lac. A la place des tombeaux mutilés des anciens souverains, on ne voit plus à Haute-Combe que les fourneaux, les ateliers ou magasins d'une faïencerie; mais ce qui me frappa le plus dans cette nouvelle Thébaïde, c'est la construction hardie qu'on a faite au bas d'un jardin, d'un mur de terrasse, extrêmement élevé au-dessus du lac qui en baigne les fondations, et dont on a une vue des plus imposantes sur cette petite mer. Nous avions mal choisi le jour pour cette navigation; le lac était agité par un très-grand vent d'ouest: et du Port-Puer où nous nous étions embarqués, nous avions une bonne lieue de traversée à faire, ayant toujours *vent debout*. Pour parer un peu à cet inconvénient, grave pour une frêle embarcation comme la nôtre, nos batteliers s'étaient d'abord dirigés vers les montagnes en face du port; et de là, un peu abrités du vent, nous étions péniblement arrivés à Haute-Combe, non sans avoir éprouvé quelque crainte. Mais au retour, notre navigation, favorisée par le *vent-arrière*, fut aussi rapide que l'autre avait été lente et aventureuse. En allant, j'avais remarqué au fond du lac, à la faveur de la grande limpidité des eaux, une longue arête de rochers, anciennement détachés de la montagne; et même elle semble s'incliner vers le lac, de manière à s'y engloutir un jour.

Avant de quitter la bonne ville de Chambéry, je décrirai ici sommairement sa situation et ses entours. Notre Montaigne, dans son voyage d'Italie en 1581, l'a qualifiée ainsi : *Ville principale de Savoie, petite, belle et marchande, plantée entre des monts, mais en un lieu où ils se reculent fort et font une bien grande plaine.* Son bassin, abrité contre les vents du nord et du sud, comprend les communes de Saint-Alban, de la Madelaine, de Bassens et de Bissy; les collines qui l'environnent sont calcaires et coquillières et leurs bases offrent presque partout l'ancien séjour des eaux. Il est même probable qu'avant l'abaissement du lit du Rhône, le lac du Bourget s'étendait jusque vers Montmélian, sur une longueur de près de cinq lieues. La hauteur actuelle de ce lac, mesurée au lieu du Bourget, est de deux cent vingt-huit mètres au-dessus de la mer, tandis que le pont de Mont-Mélian sur l'Isère n'est qu'à deux cent soixante-dix mètres au-dessus du même niveau. La montagne ou colline intermédiaire offre deux versans, l'un du côté du lac, l'autre du côté de l'Isère; en sorte qu'on pourrait, à peu de frais, joindre cette rivière au Rhône, par un canal passant à Chambéry : c'était le vœu constamment exprimé du conseil-général. Aux abords du lac il se développe une vaste prairie qu'on évalue à plus de mille hectares; mais elle est dévastée par la petite rivière de Laisse, qui y charrie tantôt à droite et tantôt à gauche une immense quantité de graviers. La ville est située sur cette rivière vagabonde, qui la sépare de la colline de Lémen (*Lemnicum*, où était l'ancienne voie romaine

de Milan à Genève); elle est également située sur l'Albane, qui la traverse par plusieurs canaux, souterrains pour la plupart. Les montagnes qui entourent le bassin de Chambéry, du nord-est au nord-ouest, se terminent du côté du lac par le *Nivollet*, dont le front étroit offre la présence presque continuelle de la neige. Les collines inférieures sont en général couvertes de vignobles, dont le plus estimé est celui de *Mont-Termino*. Ces collines, plus ou moins riantes et bien cultivées, bordent la jolie plaine de Saint-Alban; c'était aussi ma promenade favorite à cheval. De là j'allai voir un jour à pied la cascade appelée *du Bout-du-Monde*, dont les abords sont des plus pittoresques. Après avoir passé Laisse sur un pont de pierre, vous la remontez quelque temps dans une gorge très-resserrée, ayant à main gauche une bande de terrain, agréablement couverte de cabanes, de vergers et d'arbres à fruits; et à main droite cette petite rivière ronge le pied d'une montagne escarpée de près de cent mètres d'élévation. Laisse reçoit bientôt après le ruisseau de la Doria, qu'il faut remonter dans une autre gorge encore plus étroite que la première, en laissant derrière soi une scie à eau, quelques moulins et une papeterie, que menace d'écraser une montagne pourrie. Un peu au-delà, on aperçoit, au fond de la gorge sur une ligne presque circulaire, plusieurs fontaines qui jaillissent d'un rocher, sur le même plan à plus de soixante pieds de hauteur; tandis que la Doria se précipite en cascade fort au-dessus d'elles. Cette espèce de *nec plus ultrà* ou de sallon magique est

[redacted]

d'ailleurs surmonté par d'autres monts escarpés, du haut desquels on voit pendre des branches de vignes, et que dominent un peu au loin dans les nues les rochers de *Chaffardon*. Au sortir de cette gorge vraiment curieuse, on voit se développer à main gauche les riantes collines de Laravoire, et puis les marais de Châles; tandis qu'à main droite, on se trouve sur l'ancienne voie romaine *via Saturnina*, qui conduit au détroit appelé de *Saint-Saorlin*. Après avoir longé quelque temps un torrent, il faut monter une côte rapide, de laquelle en se retournant, on a la plus belle vue sur tout le bassin de Chambéry, ainsi que sur les sommets glacés de la Maurienne et du Dauphiné. Vous descendez ensuite par une pente rocailleuse jusqu'au détroit, c'est-à-dire jusqu'à une espèce de fente pratiquée dans le rocher, aux pieds du Nivollet, dont les escarpemens, taillés à pic, s'élèvent sur votre tête à une immense hauteur. Au fond de cette gorge sauvage, on trouve les restes d'un ancien hermitage, près duquel était une chapelle caverneuse, qui fut dit-on autrefois un temple dédié à Saturne. Cet endroit n'est guère qu'à une lieue de la ville; il convient singulièrement aux amis du genre pittoresque et mélancolique: l'horreur naturelle du lieu, son parfait isolement, l'aspect de la chapelle antique et de l'hermitage désert, tout y inspire une sorte de terreur religieuse. Dirai-je aussi un mot des Charmettes, de cette solitude que Rousseau rendit célèbre, et où il passa ce qu'il appelle *ses heureux jours*? Elle est située à un quart de lieue de Chambéry, aux pieds d'une colline couverte de

vignobles et près d'une châtaigneraie. On trouve *aussi* un peu plus bas, dans le bocage, l'ancienne demeure du président Faber, auteur d'un Code estimé. Pendant le séjour des commissaires de la Convention, ils avaient fait graver au-dessus de la porte du logis des Charmettes, cette inscription que l'on dit être du malheureux Hérault de Séchelles :

Réduit par Jean-Jacques habité,
Tu nous rappelles son génie,
Sa solitude et sa fierté,
Et ses malheurs et sa folie.
Aux arts comme à la vérité
Il osa consacrer sa vie,
Et fut toujours persécuté
Ou par lui-même ou par l'envie.

En ordonnant la levée des conscrits des ans 11 et 12 (1803 et 1804), le gouvernement avait annoncé que le *Moniteur indiquerait les huit* départemens où cette levée aurait marché le plus vite, et les huit dans lesquels elle aurait éprouvé le plus de lenteur. Certes ce mode d'encouragement un peu étrange, n'avait pu rien ajouter à mon zèle. Quoiqu'il en soit, je publiai un compte rendu de tout ce que j'avais fait pour le plus prompt succès de cette levée, et j'en adressai des exemplaires soit aux consuls soit aux ministres de la guerre et de l'intérieur. Cela fait, je préparai en secret mon départ pour retourner chez moi ; j'ai dit *en secret*, parce que j'avais ouï parler d'un projet de m'accompagner jusqu'à la frontière. La veille du jour fixé pour ce départ, je reçus la visite de M. de Bonport, en costume

de général français; c'était pour la première fois qu'il l'avait mis : *Je crains bien*, me dit-il dans le cours de cet entretien, *que vous ne songiez bientôt à nous quitter!...* Après un moment d'hésitation, *c'est pour demain*, lui répondis-je. Le bon général se leva aussitôt l'œil en larmes, et nos communs sanglots se confondirent dans nos embrassemens.... Que d'années se sont écoulées depuis lors! Et tant que mon cœur battra, ce triste adieu n'en sortira jamais. Je partis en poste un peu matin, le 21 avril 1804; après avoir fait quelque séjour à Limoges, j'arrivai le 30, à cheval, avec ma fille, à Puiraseau: j'avais laissé mon cabriolet aux Granges près de Châlus, à cause du mauvais chemin, pour arriver à ma campagne. Le lendemain, 1er mai, était la fête d'un de nos bons voisins de campagne, M. Debord-la-Morinie; on fut bien surpris de m'y voir arriver à pied avec mes trois filles. Jacques, parti de Chambéry un peu avant moi, arriva bientôt après avec mon cheval, après avoir traversé la Corrèze, où son passage avait été une sorte d'événement. La bonne servante que j'avais laissée au général Millet-Murreau, avait été embrasser mon cheval sur la place publique à Tulle. M. de Lagrenerie m'écrivait à ce sujet le 27 avril en ces termes : *Votre Jacques est arrivé hier ici; il est venu à la préfecture chercher votre frère; il vous dira, ne pourra s'empêcher de vous dire, la sensation de son passage à Tulle. Le bon M. Borie, de la préfecture, me disait, il n'y a qu'un moment: Nous avons été plus de soixante qui l'avons embrassé; mais pourquoi vous peindre de pareils sentimens*, etc.



En partant de Chambéry, mon intention était de m'arrêter un moment à Pont-Beauvoisin pour prendre congé de M. Cretet aîné, beau-frère du général Servan et frère de celui qui devait être un jour mon si bienveillant ministre. Un peu avant d'arriver à la ville, je voulus descendre de notre voiture qui devait aller m'attendre au relais (part de Savoie). Là, seul sur la route, en me retournant vers les Alpes, et m'éloignant pour jamais de ce peuple si bon, si aimant, si hospitalier, je songeais aux regrets de Marie Stuart, cette princesse dont les malheurs ont presque fait oublier les fautes, lorsqu'après s'être embarquée à Calais (au mois d'août 1561), assise sur le tillac et le regard tourné vers la France, elle lui faisait ses derniers et touchans adieux. L'histoire a conservé ces vers de sa composition, si gracieux, si tendres, et que chacun dans le temps se plaisait à répéter. Je me plais aussi à les consigner dans ce recueil, soit pour désennuyer ceux qui me liront, soit pour y trouver moi-même une agréable distraction dans quelques momens d'ennui.

Adieu plaisant pays de France,
O ma patrie
La plus chérie,
Qui as nourri ma jeune enfance !
Adieu, France, adieu, nos beaux jours !
La nef qui déjoint nos amours
N'a eu de moi que la moitié.
Une part te reste, elle est tienne ;
Je la fie à ton amitié
Pour que de l'autre il te souvienne.
Etc., etc.

Me voilà de nouveau rendu à ma famille, dans cette maison de retraite, accoutumée à m'accueillir dans les fréquentes vicissitudes de ma vie publique; m'y voilà disposé à me consoler d'une injuste disgrâce, en décrivant le pays où elle m'avait atteint. Cependant depuis mon départ de Chambéry, le premier Consul avait été proclamé empereur; et il s'instruisait un grand procès contre le général Moreau et autres ses prétendus complices. Après quelque mois de repos, pour faire cesser certain bruit qui courait sur mon compte, je résolus d'aller faire un tour à Paris. Quoique préoccupé de ma nouvelle situation, je n'ai jamais fait ce voyage plus gaiement que cette fois. J'avais rencontré dans l'intérieur de la diligence à Limoges, deux jeunes gens de bonne compagnie, qui ne se connaissaient point, et ne me connaissaient pas non plus; et nous y fûmes seuls la plupart du temps jusqu'à Paris. Dès le premier jour, nous avions paru sympathiser; on se demande de quel pays on est? Chacun répond : l'un du *Lot*, l'autre de *Lot-et-Garonne* et moi de *la Dordogne*. Nous voilà ainsi trois gascons et d'humeur gasconne : et nous d'en rire. Il fut convenu que nous continuerions, pendant tout le voyage, de ne nous appeler que par le nom de notre département. Après avoir passé la Loire, nous semblions regretter d'arriver trop tôt; tel est le sort de ces sortes de liaisons, qu'elles s'affaiblissent à mesure qu'on approche du grand mouvement de la capitale, et qu'elles se noient pour ainsi dire dans la Seine, en passant le Pont-Neuf. Je m'étais logé près du Palais-Royal, rue Batave, hôtel de Versailles. Il n'était bruit

que du procès de Moreau ; j'assistai à une des dernières audiences, dans la tribune du conseil-d'état : mon ancien collègue de 1792, M. Thuriot, faisait les fonctions d'accusateur public. Le massif des nombreux accusés me rappelait un peu celui de Vendôme. Cadoudal était à la tête ; à quelques degrés au-dessous, on remarquait le général Moreau, dont la mise modeste semblait relever l'illustration ; un peu plus bas on voyait avec l'intérêt qu'inspire toujours la jeunesse, les deux frères Polignac, dont l'un devait être un jour premier ministre du roi Charles X, pour le malheur de son maître et pour le sien. Mais Moreau était l'objet de la plus vive, de la plus générale sollicitude ; son nom était dans toutes les bouches, comme sa gloire dans tous les souvenirs, et l'intérêt qu'on lui portait ressemblait à une sorte d'irritation publique. On fit d'abord courir le bruit qu'il était condamné à deux ans d'exil dans sa terre de Grosbois, où il pourrait recevoir ses amis ; au lieu de cela, c'était deux ans de détention, qui furent changés en un exil perpétuel aux États-Unis. Là, quoique son cœur n'eût jamais cessé de battre pour la France, il semblait l'avoir oubliée, quand nos désastres en Moscovie vinrent le frapper d'une douleur profonde et d'autant plus vive, qu'il avait un ennemi personnel dans celui auquel on les imputait. C'est dans cette situation d'esprit, que cédant aux ouvertures des souverains étrangers, dans l'intérêt général de la paix, il s'était embarqué pour l'Europe au milieu de juin 1813 ; et le 26 août suivant, devant Dresde, il fut emporté d'un coup de canon. Etrange

et cruelle destinée, que d'être d'abord persécuté dans la patrie pour l'avoir trop bien servie, et puis de mourir dans les rangs de ses ennemis, en croyant combattre pour elle! Moreau surtout, pour qui l'on eût peut-être quelques mois plus tard recréé la place de connétable! Le jugement rendu ayant été attaqué en pourvoi devant la cour de Cassation, un des chefs de cette cour me raconta dans le temps l'anecdote suivante : L'Empereur les avait appelés à Saint-Cloud, et les avait reçus dans son cabinet avec une affabilité inusitée. Après leur avoir représenté toute l'importance politique de cette affaire, il les aurait questionnés sur leurs traitemens : *Combien reçoivent vos conseillers? — Sire, 10,000 francs. — Mais vos avocats gagnent plus que vous;* et dès-lors le traitement des conseillers fut élevé à 15,000 francs, et celui des chefs à proportion.

En passant à Nexon pour me rendre à Paris, il m'avait été remis une pétition de mes compatriotes, tendante à obtenir le rétablissement de son ancien bureau d'enregistrement, que l'on avait réuni à celui de Châlus. Ma première visite fut pour M. Sauzet, mon prédécesseur, dont l'amitié franche et loyale ne se démentit jamais, et la deuxième pour M. le comte Chaptal, ministre de l'intérieur. M. Sauzet m'accompagna au ministère des finances, pour y déposer la pétition de Nexon; et dans la suite elle fut couronnée d'un succès mérité. Dès qu'il m'eût présenté à un chef de division de sa connaissance, ce chef (M. Vincent) me demanda si j'avais reçu un paquet, que le ministre m'avait

adressé depuis mon départ de Chambéry ; je répondis que non. *Nous avons demandé*, ajouta-t-il, *votre adresse au ministre de l'intérieur*, *et la lettre est maintenant chez vous ; c'était pour vous annoncer que vous étiez nommé directeur des droits réunis du département de la Mayenne*. M. Vincent nous montra le registre de ces nominations, sur lequel mon nom avait été mis en interligne, à la place d'un autre nom effacé; au sortir de là, M. Sauzet m'embrassa, en me félicitant. J'étais content de la nouvelle que je venais d'apprendre, mais j'étais incertain sur le parti que je prendrais.

M. Chaptal me reçut avec une grande bonté, et me raconta comment les choses s'étaient passées : *Vous fûtes attaqué par le ministre de la guerre, sur ce que la conscription n'allait pas assez vite dans votre département. Le premier Consul me demanda sur vous des renseignemens ; je n'en avais que d'avantageux à lui donner. Le consul Lebrun prit aussi votre défense ; la chose n'alla pas plus loin. Mais un mois après le ministre revint à la charge ; on voulait vous rendre responsable des désertions ; je voulus prendre la parole, l'impatience prit au premier Consul et il dit :* C'est égal, la conscription est la base de tout. *Ce n'est pas que le premier Consul n'ait parlé de vous avec estime, notamment lorsque je lui présentai votre successeur ; et voyant ses dispositions, pour ne pas laisser reposer sa confiance, je vous ai fait proposer pour une direction dans les droits-réunis, et cela n'a souffert aucune difficulté.* En effet, par arrêté du premier Consul, du 8 floréal an 12 (28 avril 1804),

j'avais été nommé directeur du département de la Mayenne; il m'en fut remis une copie à Paris, et depuis j'en trouvai une autre à Puiraseau. J'avais été reçu avec le plus vif intérêt chez M. Dulimbert, alors membre du Tribunat; quelques jours après, Madame m'ayant demandé où j'en étais de mes affaires, je lui appris ma nomination de directeur à Laval... *A Laval!* dit-elle aussitôt, *j'ai dans ma société le sénateur Depère*, *il avait demandé cette place pour son gendre*; mais le premier Consul lui dit ensuite à Saint-Cloud : *Je la donne à un préfet que j'estime et qui a été déplacé* (ce concurrent M. Gary, fut ensuite nommé préfet).

M. Sauzet me mena à Saint-Cloud dans la voiture d'un questeur; c'était le lendemain du jugement de Moreau; la réception était extrêmement nombreuse; de là nous devions aller ensemble dîner au château de Beauregard, chez le général de Boigne. J'avais salué à Saint-Cloud M. Français de Nantes, mon ancien collègue de 1792, devenu directeur-général des droits réunis, et par conséquent *mon général;* m'ayant demandé si je partirais bientôt pour Laval, je lui témoignai le désir de connaître d'abord les devoirs de ma nouvelle place; il m'engagea alors à demander à la direction-générale des instructions qu'il avait publiées sur ce genre de service. Si mon nouvel emploi n'eût été que d'administration, je l'aurais accepté, du moins provisoirement; mais quand je vis qu'il fallait être receveur-comptable (et c'était peut-être un des meilleurs attributs de la place), mon parti fut pris aussitôt; je ne songeai plus qu'à la faire donner a mon

frère de Tulle. Je préparai donc, *en ce sens là*, une lettre de démission où je disais que mes faibles services seraient suffisamment récompensés par cette substitution, si l'on daignait l'agréer. M. le duc de Gaëte, ministre des finances, m'ayant répondu que cela n'était pas possible, je lui présentai ma lettre de démission, qu'il lut en ma présence. Lorsqu'il m'avait reçu précédemment en costume de préfet, il m'avait laissé à la porte de son cabinet, et cette fois il m'accompagna jusqu'au fond de la seconde pièce. Le surlendemain de cette démission j'allai remercier M. Gerardot, secrétaire-général, qui m'avait remis les instructions et dont j'avais connu un parent à Tulle. Pendant que nous causions ensemble, un chef de bureau vint lui demander, d'un air fort empressé, s'il était vrai qu'un ancien préfet eût refusé la direction de Laval : *C'est Monsieur*, répondit M. Gerardot; cette place, nous dit-il, était sollicitée par un protégé de l'Impératrice.

Je rencontrai ensuite chez madame Sauzet M. le comte de Viry, ancien préfet de Bruges, devenu sénateur, que je n'avais pas encore l'honneur de connaître personnellement. Dès que cette dame nous eut nommés l'un à l'autre, M. de Viry voulut bien m'appeler à-part, pour me faire raconter ce qui m'était arrivé. Lorsque j'en fus à la nouvelle place qu'on m'avait donnée et que je venais de remercier, *vous avez bien fait*, me dit-il, en me tendant la main et me sautant au cou; tel fut le premier anneau de nos intimes et constantes liaisons. Quand j'allai prendre congé du ministre de l'intérieur, au lieu que sa première réception avait été

grave et triste, je remarquai en lui un air de satisfaction; en me parlant de nouveau de mon affaire, *l'Empereur*, me dit-il, *aime la justice; adressez-lui un mémoire sur la levée des conscrits dans le Mont-Blanc*, *mais faites-le avec modération*. Ce ministre m'ayant fait ensuite quelques questions sur ma situation personnelle, et sur l'âge de mon fils que j'allais voir à Vendôme, cela m'enhardit à lui parler d'une place dans un lycée... *Est-ce que vous en voudriez une*, me dit-il aussitôt? Je répondis que, dans ma nouvelle position, j'en accepterais une avec plaisir, pourvu que ce fût à Limoges où à Poitiers.—*Ah! écrivez-moi avant de partir*, *et vous pouvez compter que j'en saisirai la première occasion*. Trois mois après je reçus dans ma famille, une lettre de M. le conseiller-d'état Fourcroi, où il m'annonçait que mon fils venait d'être nommé à Limoges à trois quart pension.

Débarrassé de ma nouvelle place, j'eus la fantaisie de me faire peindre en costume de celle que j'avais perdue; et cela me procura l'aimable visite d'une belle dame en voiture, dont j'étais loin de me douter. J'avais vu dans l'atelier le portrait de cette dame, seulement esquissé, et je l'avais reconnue, ce qui avait beaucoup flatté l'artiste; c'était madame Rivet, née Sahuguet, de Brives, la femme de mon ancien collègue et ami, notre premier préfet de la Dordogne, avec lequel j'avais été échangé lors de l'institution des préfectures. Madame Rivet se faisait peindre en même temps que madame Caxia sa sœur; dès qu'elle eut appris par le peintre mon nom et mon adresse, elle me fit

l'honneur de venir me témoigner toute la part que son mari et elle avaient prise à mon déplacement.

Le général de Boigne vint me prendre un matin dans son carrosse, pour m'amener à son château de Beauregard, où je passai au sein de l'amitié une semaine de calme et de bonheur; j'y avais porté, comme on dit, *mon stilet et mes tablettes*, pour remanier, dans la maison d'un savoisien célèbre, quelque morceau de ma statistique de son pays. Ma chambre ouvrait de plein pied sur un jardin anglais, et du seuil de la porte j'apercevais une des têtes du pont de Neuilli. Madame de Boigne était encore à Londres avec sa famille; mais son beau portrait en grand se voyait dans la salle de billard, et lorsque plus tard j'eus l'honneur de la connaître, je jugeai qu'elle n'y avait point été flattée. Le général avait deux frères, l'un avocat, qui se trouvait alors à Beauregard et que j'avais déjà vu à Turin; l'autre commissaire-ordonnateur, ancien délégué du gouvernement à Saint-Domingue, et puis député de cette colonie; ce dernier a publié une brochure (Paris 1817), sous le titre de : *Nouveau système de colonisation pour Saint-Domingue*. L'auteur m'en avait adressé un exemplaire, et je le prêtai dans la suite à un périgourdin de ma connaissance (M. le marquis de Ségur), qui avait fait les campagnes de Saint-Domingue, sous les généraux Leclerc et Rochambeau; cet officier, en me le renvoyant, y joignit des observations que j'ai annexées au livre même. M. de Ségur avait perdu un bras au service; il s'était marié à Saint-Domingue avec une aimable et bien respectable veuve,

dont il n'eut point d'enfans. Elle était catholique et lui protestant; je dînai une fois chez eux avec M. Maron, chef de l'église calviniste et sa dame. M. de Ségur, natif des environs de Bergerac, appartenait à une maison ancienne et illustre; il me communiqua un vieux parchemin écrit en latin dont j'ai parlé dans mon histoire d'Aquitaine (tome 3, p. 97). C'étaient des lettres patentes autographes de Henri, alors roi de Navarre, datées de Bergerac, le 10 mai 1585, par lesquelles ce prince envoyait Jacques de Ségur-Pardaillan, un de ses ancêtres, solliciter l'appui de la reine Elisabeth et des princes allemands. Depuis qu'en lui remettant cette honorable pancarte je lui en eus expliqué le contenu, il l'avait fait encadrer et exposer dans son sallon.



Avant mon départ de Chambéry, M. Gagnon, maire des Echelles et membre du conseil-général, m'avait remis une lettre pour M. de Beauharnais, avec lequel on le disait fort lié; quoique cela fût sans objet depuis mon refus de la place qui m'avait été donnée, je crus devoir l'apporter moi-même à son hôtel (rue de Bourbon, près de la chambre des députés); M. de Beauharnais faisait alors manœuvrer son régiment à la plaine de Grenelle. Rentré chez moi, je lui adressai cette lettre avec une autre, où je me bornais à lui présenter mes hommages; dès le lendemain un de ses gens vint de sa part m'inviter à passer à son hôtel, où je fus rendu bientôt après. Pendant que M. de Beauharnais s'habillait, son domestique m'avait introduit dans une salle où se trouvait le portrait en grand de Napoléon, entre ceux de madame Bonaparte et de ma-

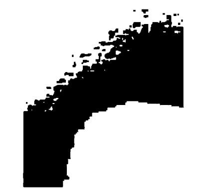
demoiselle Hortence, tous les trois vivans d'expression et de ressemblance. En face, du côté de la cheminée, on voyait un tableau un peu sombre, devant lequel je m'arrêtai quelque temps; il représentait le malheureux M. de Beauharnais père, au moment où il allait sortir de prison pour être conduit à l'échafaud; il faisait ses déchirans adieux à sa femme et à ses deux enfans! Le prince Eugène me reçut avec politesse; il demanda des nouvelles de M. Gagnon, et particulièrement de M. Garnier. *Il m'avait écrit*, ajouta le prince, *pour avoir une place dans les droits-réunis*, *mais ça s'est enlevé*. Je pris de là occasion de lui parler de la place dont je venais de m'excuser; le prince me dit alors : *L'empereur est chargé de tant d'affaires*, *qu'il n'est pas possible qu'il ne lui échappe quelque injustice. J'ai le bonheur de l'accompagner dans ses voyages; je viens de l'accompagner à Compiègne; je saisirai l'occasion de lui parler de vous*. M. de Beauharnais était de ces hommes, dont la plus haute élévation ne change rien au caractère; j'appris quelque temps après, qu'ayant été appelé à la vice-royauté d'Italie, en passant à Chambéry, il était allé comme autre fois visiter M. Garnier à sa campagne. Bien des années après, en 1812 ou 1813, comme il partait avec plusieurs voitures de sa suite, pour se rendre à la grande armée, une d'elles se brisa dans la rue de Baune où je me trouvais dans ce moment-là. Sans croire aux présages, il semble que ce fût un mauvais augure; au fait, l'expédition fut des plus malheureuses et le prince Eugène, si généralement aimé, n'a plus reparu en France.

[redacted]

Pendant mon séjour à Paris, on m'y adressa de Chambéry un exemplaire du procès-verbal d'installation de mon successeur; c'était à peu près l'écho de celui de la Corrèze : *La franchise savoisienne*, disait M. Lapalme au nouveau préfet, *ne vous dissimulera pas les sentimens pénibles que lui cause la perte du citoyen Verneilh qui, dévoué au gouvernement, savait si bien lui attacher les cœurs de ses administrés et concilier les esprits; qui par son activité infatigable était parvenu, dans l'espace de moins de deux ans, à connaître les différentes localités du département, mieux que la plus part des anciens habitans, et signalant par la méditation et ses talens, tous les genres d'amélioration, saisissait l'occasion de les entreprendre avec cet empressement qui révèle le zèle de la chose publique. Des rives fortunées de la Seine vous venez, citoyen-préfet, jusque sous les glaciers du Mont-Blanc pour nous consoler...* Il ne m'est pas moins doux de citer les passages suivans d'une réponse de M. Bonport à une lettre que je lui avais écrite en arrivant à Paris, et que par une distraction singulière, j'avais datée du lieu même de sa destination :... *Vous avez daté votre lettre de Chambéry; c'est une preuve que vous nous chérissez encore. Vous ne conservez pas vos souvenirs à des ingrats, car il y a bien peu de personnes qui ne vous regrettent, et l'on peut bien dire pour vous ce vers que l'on adressait à Auguste :*

Partout en ce moment on me bénit, on m'aime.

Je vais quelquefois me promener au jardin du Château; il n'a plus pour moi le même agrément, je n'y rencontre plus mon cher préfet; je m'asseois sur un banc et je pense à lui. J'ai promené hier avec M. Navel, inspecteur aux revues, nous avons beaucoup parlé de vous; il m'a dit que vous lui aviez rendu un service essentiel, en y mettant toute la délicatesse dont vous êtes capable... Le nom de M. Novel me rappelle que cet officier m'ayant aperçu dans un spectacle, il était venu me saluer; il m'apprit que le général Molitor était à Paris, qu'ils avaient beaucoup parlé de moi, et m'engagea à l'aller voir. *Dans la* visite que je lui fis, je me rappelle que l'honorable général m'invitait à prendre quelques torts sur moi. N'ayant plus rien à faire dans la capitale, *j'étais* impatient de m'en retourner, lorsque M. Sartelon, de Tulle, secrétaire-général au ministère de l'administration de la guerre, vint me presser de ne point partir avant d'avoir vu M. d'Arginvilliers, directeur de la conscription, et son ami particulier, chez lequel il me mena un jour dans son cabriolet. M. d'Arginvilliers parut écouter mes explications avec d'autant plus d'intérêt qu'il était véritablement le principal auteur de ma disgrace; *Voyez le ministre*, me dit-il, et tâchez d'en obtenir l'ordre *d'un nouveau rapport*, *car je ne peux en prendre l'initiative*. J'écrivis de suite au maréchal Berthier, pour lui demander une audience; mais trois ou quatre jours s'écoulèrent sans avoir reçu de réponse. Impatient, plein d'ennui et désespérant de tout, je me résolus à partir, en adressant au ministre de la guerre



comme à celui de l'intérieur, un mémoire à l'effet d'obtenir du premier une révision de rapport. Le ministre de l'intérieur me répondit ensuite à Puiraseau en ces termes : *J'ai lu avec intérêt la copie du mémoire que vous avez adressé au ministre de la guerre... Il ne m'a présenté que de nouveaux motifs de vous estimer, et de reconnaître les droits que vous avez à la bienveillance de l'Empereur...* J'étais parti pour Vendôme le 20 juin 1804, et dès le lendemain le ministre de la guerre me donnait audience pour le 2 juillet. Cette réponse ne me parvint que dans ma famille, avec le double timbre de Paris et de Vendôme. Je regrettai alors de n'avoir pas attendu deux jours de plus, mais il n'était plus temps.

Me voilà de nouveau dans ma retraite domestique, sans nul espoir de réparation, avec le témoignage d'une conscience pure. *J'ai vécu soixante-dix ans sur la terre*, disait un préfet du prétoire, disgracié sous Vespasien ; *mais le temps que j'ai le mieux rempli, ce sont les sept années de ma magistrature ;* je pouvais sans vanité en dire autant de quatre années de la mienne. Je venais d'abdiquer une place honorable, moins belle sans doute qu'une préfecture, mais plus rétribuée et moins dispendieuse ; n'importe, je n'éprouvais aucun regret. Je me rappelais avec une sorte d'orgueil ce *parum rei augendæ cupidus* de Simon Dubois, ainsi que cette leçon de modestie de notre bonne mère, quand elle nous disait, à mes frères et à moi : *Mes amis, vous avez le cœur haut et la fortune basse !* M. de Merinville, ancien évêque de Cham-



béry, et chanoine honoraire de Saint-Denis, m'écrivait de Poitiers à ce sujet : *Préféreriez-vous votre repos? Ce serait sagesse; mais songez que vous avez des enfans.* Plus d'un ami avait désapprouvé en secret mon refus de la place à laquelle j'avais été nommé. M. Galaup, conseiller à la cour de Bordeaux, me pressait de faire quelques démarches pour obtenir une semblable place qui venait de vaquer : *Réveillez-vous*, me disait-il, *demandez justice; nous demeurerons ensemble. Je me chargerai d'applanir toutes les petites difficultés de logement, dans un pays que vous ne connaissez que peu.* J'étais sourd à tout cela : Mon idée fixe *était* d'achever de décrire le département que je venais d'administrer. Le ministre à qui j'avais exprimé ce désir me répondit le 8 octobre, qu'il avait déjà livré à l'impression ma topographie, *pour ne pas retarder*, avait-il la bonté d'ajouter, *la publication d'un ouvrage qui fait tant d'honneur à son auteur.* Plus tard, sous le ministère de M. de Champagny, je fus informé que mon successeur se proposait de continuer mon travail; mais sur ma réclamation, il fut réglé que je le continuerais seul jusqu'à la fin; qu'à cet effet les documens nécessaires me seraient envoyés de la préfecture de Chambéry à mon domicile, sous le couvert du ministre, et par l'intermédiaire du sous-préfet de Nontron. Ce travail fut suspendu par un second voyage que je fis à Paris, lors du couronnement de l'Empereur; déjà on avait imprimé à l'Imprimerie impériale, sous le format *in-folio*, les statistiques 1° du Doubs (Besançon); 2° du Rhin et Moselle (Coblentz); 3° de la Lys (Bruges),

par mon vénérable ami M. le comte de Viry; 4° de la Meurthe (Nancy); 5° enfin ma topographie du Mont-Blanc. Dans cette situation, le nouveau ministre traita avec un imprimeur (M. Testu), pour ces sortes d'impressions, sous le format in-4°, et en ce que la carte géographique de chaque département serait jointe à l'ouvrage; ce fut à l'honorable père de M. de Beleyme que ce dernier travail fut confié. Ma statistique du Mont-Blanc fut la première publiée sous ce nouveau format; puis celles de la Haute-Vienne et de l'Ain. Une quatrième, celle du Var, avait été imprimée également, mais elle n'a pas été publiée. Toutefois il m'en fut remis obligeamment un exemplaire, que j'ai perdu, pour l'avoir prêté à un bibliomane de mes amis (M. Boulard père).

Pour ce second voyage de Paris, trois de nos voisins et moi devions aller prendre mon cabriolet à Châlus, et de-là nous aurions pris la poste; mais son dépositaire, peu fidèle, l'avait prêté à quelqu'un pour aller à Bordeaux, et la caisse s'était brisée au retour en passant à Thiviers; il fallut se pourvoir d'une autre voiture à Limoges. M. Peyroche-de-Pressac courait aussi en chaise de poste, immédiatement après nous. Aux approches de Lonjumeau où nous allions coucher, pendant une nuit très-obscure, nous fûmes fortement accrochés par un charriot de roulier; toutefois nous arrivâmes sans autre accident. A la descente M. Peyroche nous dit que nous l'avions manqué belle, et lui surtout. En effet, deux rayons de notre cabriolet avaient été brisés, d'autres fortement écorchés, et

le sien avait failli être écrasé par le lourd charriot du roulier, dont nous avions brisé la roue ; ainsi le *pot de fer* avait été cassé par le *pot de terre*. Notre cabriolet resta à Lonjumeau jusqu'au retour de mes compagnons de voyage, car mon séjour à Paris se prolongea plus que le leur. J'allai loger chez mon ancien hôte de 1792, à l'hôtel de Bussy (rue du Bac, près de l'église de Saint-Dominique). L'honorable avocat Chancel, d'Angoulême et M. Pougeau-de-Nanclas, membres du corps législatif, habitaient ce même hôtel, où il y avait une table d'hôte des mieux composées. Désireux de voir la grande cérémonie du couronnement, et n'ayant plus de titre pour y assister, j'écrivis à M. le comte de Ségur, grand-maître des cérémonies, pour lui demander un billet d'entrée, et il voulut bien me l'envoyer. Lorsqu'ensuite j'allai pour le remercier, j'eus l'agréable surprise de me rencontrer dans l'antichambre avec un de mes anciens administrés de la Corrèze que je n'aurais pas reconnu : c'était M. le comte de Lasteyrie que j'avais vu presque enfant à Tulle avec sa mère et un vieux commandeur de Malte, lorsqu'ils venaient me parler des intérêts de cette famille. Ce bon monsieur, issu d'une des plus anciennes maisons du Bas-Limousin, était devenu gendre du général Lafayette ; il est mort depuis à la fleur de l'âge, laissant quelques demoiselles sous la tutèle de leur mère et sous la pro-tutèle de M. le comte Alexis de Noailles. Pendant que j'étais avec celui-ci à la chambre des députés, une noble dame du Périgord aurait désiré obtenir la main d'une de ces demoiselles pour son



fils ; j'en avais déjà fait quelques ouvertures à M. de Noailles, mais la chose resta sans suite.

Soit les curieux de tous les pays, soit les fonctionnaires publics de tout genre et les notables de l'empire, soit enfin les présidens de cantons qu'on appelait plaisamment *Chinois*, Paris, malgré son immensité, regorgeait alors d'étrangers. Le pape Pie VII était lui-même venu des bords du Tibre avec bon nombre de cardinaux, pontifier dans cette grande solennité. Elle fut célébrée au milieu d'un immense concours, dans l'église de Notre-Dame, le 2 décembre 1804. Parmi les préparatifs faits pour lui donner le plus grand éclat, je fus surtout frappé de l'élévation extraordinaire du trône que l'on avait dressé en face du maître autel, contre la principale porte d'entrée de la Basilique. Deux fauteuils avaient été disposés au sommet, l'un pour l'empereur avec tous les attributs de la souveraineté et l'autre pour l'impératrice, qui semblait rajeunie de vingt ans. Pour y aborder, LL. MM. avaient franchi un grand nombre de marches, au milieu d'une double haie de grands officiers de la couronne échelonnés et richement chamarrés. On eût dit :

César au Temple et cette fière idole
Semblable au dieu qui tonne au Capitole.

Et pourtant, comme dit Senèque, cette grande élévation n'était qu'*un précipice*. Le pape habitait au pavillon de Flore les mêmes appartemens où j'avais vu autrefois le consul Le Brun. L'empereur lui avait donné pour Chambellan M. le comte de Viry, dont j'ai



déjà parlé. Ce seigneur, de la plus grande aménité, parlait bien l'italien ; on ne pouvait, sous aucun rapport, faire un choix plus agréable à Sa Sainteté. Après avoir été successivement ambassadeur du roi de Sardaigne en Hollande, en Angleterre, en Espagne et en France, M. de Viry avait vu la révolution d'un tout autre œil que ses pairs. On lui faisait dire plaisamment à ce sujet : *Ces messieurs me font assez bonne mine ; mais ils ne me pardonneront pas d'avoir conservé trente mille livres de rente.* Sa maison avait été bien plus puissante autrefois, puisque, d'après Brantôme (tom. 8 de ses œuvres, pag. 234), un de ses ancêtres avait fait contre le duc Louis de Bourbon, prince de Dombes, une guerre tellement animée, que pour la faire cesser, il aurait fallu recourir au roi de Sardaigne, son souverain ; en effet le château de Viry est situé en Savoie, non loin de Genève. L'attachement que M. de Viry avait pour moi me valut un accueil des plus flatteurs de la part du Saint-Père. Un jour que je faisais des visites de cérémonie, je laissai mon cabriolet au coin du pavillon de Flore, et j'y montai pour voir M. de Viry, sans intention arrêtée de demander à être présenté au pape. On lui avait dressé un bureau, en forme d'estrade, dans une grande salle où se trouvaient plusieurs cardinaux et quelques autres personnes. Etant monté le saluer, il me fit asseoir près de lui et nous causions ensemble, lorsque voyant un évêque sortir de la pièce voisine, je lui demandai si ce n'était pas l'appartement du Saint-Père. *Oui*, me dit-il, et j'ajoutai : Y aurait-il de l'indiscrétion à demander

de lui être présenté ? Aussitôt M. le comte de Viry appela un cardinal et lui adressa en italien quelques paroles, entre lesquelles je ne distinguai que celles-ci : *préfet de Chambéry*. Le cardinal étant allé prendre les ordres du pape, revint avec une réponse favorable. Nous descendons aussitôt de l'estrade et allons jusqu'à la porte ; mais là, par un raffinement délicat de son amitié, M. de Viry me dit : *Attendez-moi un moment*. Quelques minutes s'écoulent ; il revient avec un air de satisfaction, me prend sous le bras, et après avoir traversé une pièce intermédiaire, me présenta à S. S. Le pape était debout, en robe de laine blanche (son costume religieux). Il me tendit les bras avec une bonté toute paternelle. J'avais saisi des deux mains sa main droite, ornée de l'anneau de Saint-Pierre et l'avais baisée avec respect. Je retirai ensuite doucement ma main droite, et je sentis l'autre retenue dans la sienne ; et elle y resta pendant que je fus en sa présence. Je balbutiai quelques mots latins pour lui exprimer toute ma sensibilité et je lui demandais sa bénédiction pour moi et les miens, *pro me meisque*.... sur quoi M. de Viry ajouta, en forme d'interprétation : *Per sé é per la soua familia*.. Pendant cette espèce de scène muette, M. de Viry lui ayant parlé de mon déplacement, qu'il appelait *granda injoustitia*, le pape, en portant sa main gauche vers son front, semblait dire : *O cette tête !*... Au sortir de là, vivement touché d'un accueil si bienveillant, je me jetai au cou de celui à qui j'en étais redevable.

Cette visite avait eu lieu le merc[illegible]9 janvier 1805.





déjà parlé. C… de Beaupui, qui en fut en-
lait bien l'i… désire que j'obtinsse la même fa-
faire un c… fils, sur quoi j'observai que le
été succe… les dames, surtout, ajoutai-je
en Hol… *elles étaient jeunes et belles*. Ce-
M. d… à M. de Viry; et il promit de me
que… jour où le pape sortirait, pour que ma-
s… pût se trouver sur son passage.
…ques jours après j'eus l'honneur de l'y
…ec son fils et mademoiselle de *Sainte-*
…r du général de ce nom. Un plaisant
…ite à ce sujet: Je crois bien *que ces da-*
… du pape un bon accueil, *puisqu'il y avait*
… Grâce à la bienveillance de M. de Viry,
…re revoir le pape dans sa *chambre*, pour
…ner les fils de madame de *Beaupui*, de ma-
… Chabrier et de M. Chancel. Je leur avais
… cet effet un petit discours en latin; *ce fut*
…Chabrier, élève gratuit au lycée impérial, qui
…ça, lui qui bientôt après allait remporter les
…s prix au grand concours. Le père de cet élève
…éri à l'armée de Condé et tous ses biens avaient
…endus: son oncle maternel, M. de Commarque,
…ait été fusillé à Verneuil, par suite de l'affaire de
…uiberon. Il ne lui restait de son patrimoine qu'un
…omaine situé en Périgord, et que l'administration avait
affecté à l'hospice d'Eymet; le pape daigna apostiller
une pétition à l'empereur, tendant à en obtenir la
remise, mais ce fut sans succès. Au sortir des écoles,
M. de Chabrier fut nommé à un emploi supérieur

niversité, à Toulouse. Il s'en était démis quelemps après, pour se retirer dans sa famille à ucins ; et il y avait épousé une aimable parente son nom, qui lui portait une honnête fortune. Il la mena dans la suite à Paris et me fit l'honneur de me la présenter ; j'eus ensuite celui d'aller déjeuner avec eux dans un appartement que M. le comte de Boubers, ami de collége du mari, leur avait choisi. Depuis M. de Chabrier a eu le malheur de perdre son épouse, d'après une lettre du 17 janvier 1831, que M. le marquis de Luppé m'écrivait de sa part.

Pendant mon séjour à Paris, je fus l'objet des attentions et de la bienveillance de plusieurs maisons distinguées, indépendamment de celles de mes amis particuliers, tels que MM. Sauzet, Maleville, Dulimbert, Sartelon, Malès, etc. Il semble qu'on cherchât à l'envi à me distraire, à me consoler d'une disgrâce. La famille d'Osmond était revenue de Londres ; le général de Boigne et sa dame habitaient place Vendôme. Après y avoir dîné un jour en famille avec M. Arthur-Dillon, oncle de madame (lequel m'apprit qu'il avait été le dernier abbé royal d'Uzerche), nous allâmes ensemble au théâtre Feydeau où l'on jouait l'Ami de la Maison. *Ma loge est petite*, m'avait dit le général en y arrivant; *mais quand on a des loges à tous les spectacles*, etc. J'étais sur le devant avec madame; le général et M. Dillon étaient derrière nous. La loge en face était occupée par la famille de Tourzel, où s'était marié M. de Galard, de la Rochebeaucours (Dordogne). L'empereur qui aimait à s'entourer des grands

noms, l'avait naguères nommé son chambellan ; et cette faveur, disait-on, n'avait pas flatté sa nouvelle famille.

J'assistai notamment à deux grands dîners : l'un chez M. Tôchon d'Annecy, membre de l'institut, qui avait épousé la fille unique d'un riche négociant du Hâvre ; j'eus le plaisir de m'y retrouver avec plusieurs de mes anciens administrés, tels que MM. Filliard, Ruphy et autres ; M. le comte de Salmatoris-Rossillon, seigneur piémontois, était du même dîner, ainsi que la princesse de Santa Croce qui semblait couverte de diamants, et une jeune personne, sa fille. L'autre dîner fut donné chez M. le comte Abrial, ancien ministre de Louis XVI et titulaire de la sénatorerie de Chambéry; entre autres grands personnages de l'époque, MM. Chaptal, Treilhard et Syeyes étaient au nombre des convives. Un peu avant que la table fût servie, M. Syeyes était avec deux autres et moi à une embrasure de fenêtre; on trouvait qu'il était un peu tard. Deux interlocuteurs ayant regardé à leurs montres et n'étant pas d'accord, l'un avait dit à l'autre : *J'ai pris l'heure aux Tuileries. — C'est donc vous qui avez raison*, avait dit M. Syeyes, et j'ajoutai : *Oui, car c'est l'horloge de l'Europe*, ce qui m'attira un œillade de M. l'abbé dont je n'étais pas connu. Les places à table avaient été marquées ; comme je cherchais la mienne, je m'entendis appeler par M. Chaptal et j'eus le plaisir d'être assis près de lui. M. Treilhard, beau-père du fils de la maison, servait d'un plat; il m'en offrit, en disant avec amitié : *Je vais vous en servir comme à un Limousin.* — *Merci*,

lui répondis-je sur le même ton, *vous en connaissez les goûts*. J'allais le soir assez souvent chez M. le comte de Viry ; et là, tandis que madame faisait sa partie et que Monsieur causait avec ses familiers, il venait par fois des visites du plus haut parage. Du reste mes soirées les plus habituelles comme les plus agréables étaient chez la veuve de mon ami, le sénateur Beaupui (rue de Tournon, n° 15) où j'étais sûr de trouver madame de Chabrier, sa protégée et son amie. On y voyait aussi par fois des prétendans à la main de l'aimable veuve ; mais sa tendresse pour son cher *Prosper* et son attachement à la mémoire de son mari absorbaient alors toutes ses affections.

La ville de Limoges avait été comprise au nombre de celles où l'on établirait des jeux en forme de privilége ; mais cette ville avait eu la sagesse de repousser une pareille faveur. M. Talabot, son délégué, m'ayant engagé à me joindre à lui dans cette mission, nous allâmes ensemble chez M. Réal, directeur-général de police, que je connaissais un peu pour l'avoir vu plaider à la haute-cour. Avant d'être reçus, nous avions remarqué dans l'antichambre plusieurs livres in-4° étalés sur une table. Je fus curieux d'en voir le titre : c'était le *Cérémonial français*. Combien les temps étaient changés ! puisque l'ancien défenseur des démagogues de Vendôme était chargé d'étudier un pareil ouvrage. Du reste la pétition fut bien accueillie, et puis couronnée de succès. Je demandai à M. Réal des nouvelles de son fils qu'il avait mené avec lui à Vendôme. Il était devenu officier dans un régiment de dragons ;



M. de Bellegarde ayant été présenté à la cour par l'ambassadeur d'Autriche le 1er janvier 1805, l'empereur, en le regardant gracieusement, lui aurait dit : *Nous nous sommes vus* ! — *Oui*, *sire*, avait répondu M. de Bellegarde, *mais surtout mon frère* (feld-maréchal de l'empereur d'Autriche). — *Votre frère aîné?* — *Non*, *Sire*, *mon frère cadet*. L'ambassadeur présenta ensuite un gentilhomme de Padoue, et Napoléon dit : *C'est un nouveau sujet de l'empereur*, *il rend ce pays heureux*, *c'est bien !* Après avoir parcouru le cercle des ambassadeurs, en tête desquels se trouve celui d'Autriche, Napoléon revint à ce dernier et lui dit : *A propos*, *M. de Cobentzel*, *je vois dans les journaux que l'empereur fait marcher des troupes vers l'Adige*, *et qu'il y envoie* 40,000 *hommes* ; *dans ce cas*, *j'en enverrai* 80 ; *il y envoie*, *dit-on*, *le général Mack*, *mais c'est peut-être pour inspecter les douanes*. Ne semble-t-il pas qu'il prévoyait la future capitulation d'Ulm (que mon frère, présent, m'avait racontée) ? Pendant cette apostrophe inattendue, M. de Cobentzel semblait pétrifié, et M. de Bellegarde se crut obligé d'observer qu'il ne s'agissait que de l'envoi de quelques troupes pour des mesures d'ordre public. *En un mot*, avait dit l'empereur, *l'Angleterre est l'ennemi commun*, *nous devrions tous nous réunir contre elle ; mais si l'on veut recommencer*, *nous recommencerons*. M. de Bellegarde était tout préoccupé de cet incident ; il croyait que M. de Cobentzel ne pouvait se dispenser d'en rendre compte à sa cour. *Ce n'est pas*, me disait-il, comme cet am-

...vivement apostrophé par Hen-
... de prendre d'abord telle place,
... de telle autre, etc. Sur quoi l'am-
... fièrement répondu : *De ce pas,*
... aller coucher à Madrid!... Alors
... sant qu'il avait été trop loin, finit par
...*, vous êtes Espagnol et moi Gascon :*
... pour l'autre. Quelques jours après M. de
..., invité à une grande soirée de la cour, s'y
... en costume de général autrichien. L'em-
... s'arrêta long-temps devant lui ; pendant cet en-
..., tous les regards étaient fixés sur eux : on
...ait qu'il s'agit de politique, et il ne s'agissait que
...faire de ménage. M. de Bellegarde insistant sur la
...ité du divorce, Napoléon lui dit : *Mais si je faisais*
ce que vous demandez, madame de Bellegarde se mo-
querait de moi ; et M. de Bellegarde, en le regardant
fixement, lui avait répliqué : *O non, Sire, on ne se*
moque pas de V. M. Cet entretien fit quelque bruit
dans le monde, et peut-être contribua-t-il à certaine
concession de la part de madame de Bellegarde. En
effet peu de jours après, son mari vint me communi-
quer un papier contenant l'offre de lui payer de suite
une somme provisoire de cinquante mille francs pour
l'entretien de leurs enfans ; et je lui conseillai d'ac-
cepter. Je n'ai plus su des nouvelles de M. le comte de
Bellegarde. Je n'ai même plus revu ses dames, quoi-
qu'ayant demeuré bien long-temps à Paris : mais tel
est le mouvement de cette grande capitale, que lors-
qu'on s'y est fait une occupation habituelle, on ne

[redacted]

songe guère plus aux anciennes relations de politesse ou même de convenance. Toutefois j'ai su dans le temps que pendant la première guerre qui se ralluma contre l'Autriche, le jeune *Fritz*, combattant probablement à côté de son père, avait été fait prisonnier, et que sa mère était allée le voir à Verdun : mais depuis, dans un voyage que je fis à Paris en 1834, la comtesse madame de Viry m'apprit que madame de Bellegarde n'existait plus.

Après les fêtes du couronnement, lorsque tout fut un peu rentré dans l'ordre, je repris mes démarches auprès du ministre de la Guerre. N'ayant pu, comme je l'ai dit, profiter de la première audience qu'il m'avait donnée, j'en demandai une seconde : elle me fut accordée pour le 21 décembre, neuf heures du soir. Aux premiers jours de mon rappel, des soupçons s'étaient élevés dans le public contre le général Herbin. Mais je savais qu'il n'était point aimé ; et il était venu m'exprimer ses regrets personnels. Quelles furent ma surprise et mon indignation, quand j'appris que ces soupçons pouvaient être fondés ! Le maréchal Berthier donnait ses audiences debout, en se promenant dans son salon. Dès que je me fus nommé, et sur le premier mot de mon affaire, *ah ! me dit-il, il y a là-bas un nommé Bin, Rebin !* — *Maréchal*, répondis-je aussitôt, *il se nomme Herbin : c'est un homme avec qui je fus tantôt bien, tantôt mal, et qui est d'un caractère insociable...* — *Mais que désirez-vous que je fasse*, dit le ministre en m'interrompant? *Je désire que vous donniez l'ordre à vos bureaux*

d'examiner de nouveau mon affaire, — *Volontiers*, répondit le ministre, et je partis d'autant plus satisfait que je connaissais les bonnes dispositions de ses bureaux. Cependant l'ordre n'arrivait point. M. Sartelon voulut bien se charger de remettre au maréchal une lettre que je lui écrivais pour lui rappeler sa promesse. *Mais*, avait-il dit, après l'avoir lue, *que dira l'empereur quand je lui parlerai de cette affaire?* Toutefois il donna l'ordre promis, et je pus désormais aborder librement le redoutable bureau de la conscription. Sur cette entrefaite, M. d'Arginvilliers étant tombé malade, ce fut son sous-chef, l'honnête M. de Soie, qui fut chargé du rapport. Un jour que j'étais allé le voir M. de Soie me dit qu'il avait projeté ce rapport; *le voilà*, ajouta-t-il, *avec les pièces. Portez le tout chez M. d'Arginvilliers*; *il vous recevra quoique encore indisposé.*

Me voilà cheminant pour me rendre rue des Marais, et portant sous mon bras tous les élémens de la vérité sur un affreux secret dont mon cœur était oppressé. Après un léger scrupule, en passant rue du Bac devant mon hôtel, j'entrai dans ma chambre et j'y parcourus la double correspondance du général Herbin avec le général de division et de celui-ci avec le ministre de la guerre. Combien je fus soulagé en voyant que dans ses rapports le général Herbin accusait bien les maires du Mont-Blanc d'insouciance et de mauvais vouloir, mais qu'il n'y avait rien d'hostile contre le préfet! J'allai de suite porter ce dossier à M. d'Arginvilliers sans lui confier que j'en eusse pris connaissance. Le nouveau

[redacted]

rapport présenté au ministre eut pour résultat deux lettres écrites, l'une au ministre de l'Intérieur et l'autre au général Molitor. La première, en date [illegible] ventôse an 13 (20 février 1805) me fut confiée à cachet volant; elle était conçue ainsi : *M. Verneilh, préfet du Mont-Blanc, appelé à d'autres fonctions, demande que je propose sa réintégration. C'est à vous de faire cette proportion, si elle doit avoir lieu. Les plaintes qui m'ont été portées sur la lenteur de la levée des conscrits dans le Mont-Blanc, l'ont été particulièrement par le général Herbin, et il y a lieu de craindre qu'elles n'aient été, au moins en partie, dictées par des affections particulières; vous savez et j'ai appris depuis qu'il existait entre le préfet et le général une mésintelligence bien prononcée. Au reste, pour vous mettre à portée de fixer votre opinion sur la réclamation de M. Verneilh, j'écris au général Molitor commandant la septième division, et je le prie de vous transmettre tous les renseignemens qu'il pourra recueillir à cet égard. Son avis, dans cette affaire, doit être d'un très-grand poids.* Signé maréchal Berthier. Dans cette situation, je retournai dans ma famille, en laissant désormais les choses à leur cours naturel, ou à la garde de Dieu.

Ce n'est que cinq ou six ans après, que remplissant une division au ministère de l'Intérieur, et ne songeant plus à rentrer dans la carrière des préfectures, j'eus communication de la réponse confidentielle du général Molitor. Pour l'intelligence de quelques-uns de ses passages, j'observe que la dernière année de mon ad·

ministration, les préfets avaient été condamnés à dénoncer aux tribunaux, pour le paiement d'une amende de quinze cents francs, les parens des conscrits déserteurs ou réfractaires des ans 9 et 10 (1801 et 1802); et les tribunaux devaient avoir jugé dans les trois jours. J'avais rempli cette douloureuse mission à l'égard de trois cent quarante-huit familles, lorsque le capitaine de recrutement eut le triste courage de m'envoyer, aux mêmes fins, une nouvelle dénonciation contre un nombre de familles encore plus considérable sur les exercices antérieurs, que je ne croyais point passibles de l'amende. Toutefois en soumettant mon opinion personnelle au gouvernement, je réclamais son indulgence pour un pays pauvre, et sur qui pesait déjà une aussi forte condamnation. J'avais eu précédemment quelque démêlé de comptabilité avec le bureau de la conscription militaire, pour le nombre des conscrits ou pour le *juste poids de chair humaine* qui formait mon contingent; et ce nouvel incident avait fini de le monter contre moi; voilà, je crois, *tout le* secret de ma disgrâce. Je vais maintenant rapporter au long la lettre de l'honorable maréchal Molitor, datée de Grenoble le 13 ventôse an 13 (2 février *1805*), telle que M. Benoit, chef du personnel du ministère de l'Intérieur, voulut bien dans le temps m'en envoyer l'ampliation certifiée par lui.

J'ai l'honneur de répondre à la lettre de votre Excellence, du 1er de ce mois, relative à M. Verneilh, préfet du Mont-Blanc, appelé à d'autres fonctions. La levée des ans 11 *et* 12 *s'est opérée dans le départe-*

[redacted]

ment du Mont-Blanc avec beaucoup plus de succès que celle des années précédentes. Si elle n'a pas marché avec toute la célérité prescrite par le gouvernement, j'en ai indiqué la cause dans l'insouciance et la mauvaise volonté de la plupart des maires. — En faisant connaître à V. Ex., d'après ses ordres réitérés, les causes de la lenteur du recrutement dans le Mont-Blanc, j'en ai formellement excepté le préfet du département, notamment dans ma lettre du 21 *pluviose an* 12. *Par une lettre du* 22 *nivose, où je portais les mêmes plaintes contre les maires, je vous informai, Monseigneur, que M. Verneilh venait de suspendre un de ces fonctionnaires pour des causes relatives à la conscription* (J'en avais suspendu jusqu'à sept, ce que le ministre de l'Intérieur avait trouvé très-fort). — *Le succès complet de la levée de l'an* 12 *dépendait en partie de l'activité que l'on devait mettre à poursuivre et faire condamner comme réfractaires les conscrits des ans* 9 *et* 10 *qui s'étaient soustraits à l'effet des lois sur la conscription, et dont l'impunité ne pouvait que multiplier les obstacles. Ces conscrits étaient très-nombreux dans le Mont-Blanc; et les poursuites ordonnées contre eux ne s'exerçaient pas, ou du moins ne s'exerçaient pas alors. M. Verneilh a sans doute été effrayé de la tâche pénible d'appliquer la loi rigoureuse de l'amende à un si grand nombre de familles, dans un pays aussi pauvre que la Savoie; et c'est ici que ce magistrat m'a paru céder plutôt à un mouvement de sensibilité, qu'à la nécessité de donner à*

la loi toute son extension. — Quoiqu'il en soit, je dois dire que M. Verneilh, à la réputation d'un administrateur habile et paternel, réunit les suffrages de la plus profonde estime dans toutes les classes de la société du département du Mont-Blanc, et qu'il y a laissé des souvenirs qui honorent son caractère et ses talens.

En rendant justice, comme j'y suis appelé, à un fonctionnaire public, dans une circonstance où il paraît être sous le poids d'une inculpation, je ne puis laisser peser sur le général Herbin l'odieux soupçon d'avoir eu l'intention de lui nuire et de lui enlever la confiance du gouvernement. — Veuillez bien vous rappeler, monseigneur, vos instructions journalières et pressantes, qui appelaient tout le zèle des officiers-généraux à stimuler les opérations de la conscription et à vous rendre des comptes exacts sur les obstacles que ces opérations pourraient rencontrer. Les rapports du général Herbin n'ont eu pour objet que de répondre à l'instance de ces ordres, que d'accélérer une opération dont il sentait vivement l'importance. Ce général a apporté dans toutes les parties de ce travail, cette activité soutenue, qu'une longue habitude d'obéissance et de dévouement imprime particulièrement aux militaires. Donner à ces qualités précieuses et nécessaires une couleur défavorable, serait une injustice, dont la pensée ne peut s'accréditer dans l'esprit de V. Exc. Il a pu exister entre le général Herbin et M. Verneilh quelques momens de froideur; mais à ma connaissance, ils n'ont eu

[redacted]

d'autre cause que les prétentions de rang que l'incertitude des rapports civils et militaires n'ont occasionées que trop généralement alors, et que les dispositions positives qui ont été adoptées ensuite sur cet objet, n'auraient sans doute pas laissé subsister plus long-temps. *Signé*, général MOLITOR.

Depuis que cette lettre est parvenue à ma connaissance, je regrette de n'avoir pas trouvé l'occasion de revoir l'honorable maréchal ; je l'eusse remercié de sa bienveillante estime ainsi que de sa bonne et loyale justice. A l'âge où nous sommes tous deux, il n'est guère à espérer qu'elle se présente jamais. En tout cas je consigne ici l'expression de toute ma reconnaissance.

J'étais rentré dans ma famille avec le dessein bien arrêté de renoncer à toute clientelle consultative, jusqu'à ce que j'eusse fini de rédiger la statistique du Mont-Blanc. Il n'y eut d'exception que pour une seule affaire, d'un grand intérêt pour notre commune de Pluviers ou pour l'hospice de Nontron, dans l'espèce suivante : Il y avait à Piégut, près du château de ce nom, une chapellenie fondée anciennement par Charlotte de Fumel, dame de Piégut et de Pompadour, sous l'invocation de *Notre-Dame*. Il en dépendait une petite borderie dans le village, avec un corps de domaine au village de Cabaniers, le tout situé en la commune de Pluviers. Ce petit bénéfice simple payait quinze francs de décimes à l'évêché de Limoges, d'après le pouillé de ce diocèse. Il était dans les derniers temps au patronage laïque de M. le comte de la Ra-

mière, non à titre héréditaire, mais seule
acquéreur de la terre de Piégut. Le derni
au moment de la révolution, était M. Ch
de Champniers, qui lui portait quelquef
à son château de Peucharneau dans c
Après la mort de M. de la Ramière, qu
lution eut éclaté, madame la comtesse, t
fille unique, prévoyant que les biens d
ce bénéfice allaient être vendus comme
avait présenté à l'administration départe
pétition où elle exposait que ces biens dé
l'ancienne chapelle *domestique* du châtea
en conséquence, elle demandait d'être a
prendre possession, comme représenta
trice; mais le directoire de département
rêté de 1791, se borna à statuer que
devaient pas, quant à présent, être cons
biens nationaux. En vertu de cet arrêté
sait, comme on voit, que surseoir à la
nale, madame de la Ramière, après s'é
avec le titulaire actuel, avait pris poss
biens, et sa famille en jouit encore. Dan
biens ayant été réclamés à la fois par la
Pluviers et par l'hospice de Nontron, je
rédiger un mémoire pour la fabrique de
et madame de la Ramière répondit à
L'affaire instruite devant le conseil de pr
Dordogne, pendant l'administration de
Maurice, il y intervint un arrêté motivé
23 juillet 1812, qui adjugeait ces bie

[redacted]

de Pluviers. Mais sur un pourvoi au conseil d'état formé par madame la baronne de Wismes, seule héritière de M. de la Ramière, cet arrêté fut cassé *pour cause d'incompétence* par un décret impérial du 5 mars 1814, rapporté au bulletin des lois (tom. 20, p. 155). Ce décret, sans rien préjuger au fond, décidait seulement que le caractère ecclésiastique de la fondation étant contesté, il n'appartenait qu'aux tribunaux d'en connaître. Ainsi on aurait dù reprendre l'affaire devant la justice ; mais l'insouciance trop ordinaire des communes a empêché de le faire. Si dans l'état actuel des choses et malgré le vice de son titre *qui semper clamat*, madame de Wismes pouvait avoir acquis la prescription, il serait digne d'elle d'en dédommager l'hospice de Nontron, si nécessiteux et près duquel reposent les cendres de M. son père. Ce serait un acte à la fois de justice et de bienfaisance ; et je n'ai aucun doute qu'elle ne le fît, si elle prenait une connaissance approfondie de cette affaire.

Tandis qu'avec une sorte de longanimité je m'occupais, presqu'exclusivement, de mettre en œuvre les matériaux d'une statistique du Mont-Blanc, à mesure qu'ils m'arrivaient du ministère, il m'était doux de voir encore près de moi quelques souvenirs vivans de ce pays-là, tels que mon Emilie, mademoiselle Desmoulins, la bonne Sourette et mon fidèle Jacques, avec lesquels je pouvais causer des personnes et des choses de la Savoie. Mais bientôt après mon retour, Sourette voulut aller joindre une sœur qu'elle avait à Paris ; je l'adressai à madame de Beaupui, qui la garda près

d'elle jusqu'à ce qu'elle eût trouvé à se placer convenablement. Jacques nous resta quelques deux ans de plus et demanda à son tour à se retirer en Auvergne auprès de son vieux père, qui réclamait son appui. Après son départ, j'appris que le véritable motif de son éloignement était la dûreté d'un autre domestique, polonais d'origine et ancien prisonnier de guerre que nous avions depuis 1794; mais il n'était plus temps. Plusieurs années après, lorsque j'étais au corps législatif, je fus bien agréablement surpris de recevoir de lui une petite lettre, par un de mes collègues au service duquel il avait passé (M. Brugière-de-la-Verchère, receveur-général du Puy-de-Dome.) Pendant que nous fûmes ensemble sur les bancs législatifs, à chaque voyage de mon collègue, je recevais des nouvelles de Jacques et je lui envoyais des miennes.

Cependant, à force de temps et de soins, mon travail statistique sur le Mont-Blanc était arrivé à sa fin et j'en avais informé le ministre. S. Ex. me répondit qu'elle verrait avec plaisir que quelque circonstance m'appelât à Paris pour en diriger moi-même l'impression. C'était le cas de réclamer une indemnité, pour le séjour obligé que je devrais y faire; elle m'eût été infailliblement accordée. Mais outre que je ne prévoyais pas que cette impression se prolongeât autant, une sotte indifférence, une sotte fierté, ou même ces deux sottises à la fois m'empêchèrent de faire aucune demande. Sur ces entrefaites, j'eus le malheur de perdre ma mère! Je me trouvais auprès d'elle le jour où M. le curé de Nexon lui porta le Saint-

viatique, et j'ai toujours présente cette pieuse sérénité avec laquelle elle l'avait reçu. Un mieux apparent m'avait enhardi à m'éloigner momentanément pour une affaire pressante à Puiraseau ; et c'est alors qu'elle avait succombé. O combien je déplorai cette cruelle échappée ! Ce ne fut désormais qu'après avoir fait célébrer sa huitaine, dans notre oratoire de famille, par le bon père Millet, assisté de trois curés voisins, que je pus retourner à Nexon. Malgré les distractions variées que donne le mouvement du cheval, une sombre rêverie m'avait suivi jusqu'aux Granges de Châlus, où je m'arrêtai quelques deux heures. Au sortir de-là, et à mesure que j'avançais dans ce triste voyage, ma douleur se ravivait. Sur le flanc de la forêt de Lastours, il est un point d'où l'on découvre à l'est les *Monadières* de la Corrèze ; je m'arrêtai pour les contempler, et mille souvenirs confus vinrent m'assaillir et me distraire. J'arrive enfin à l'entrée de la nuit, près de la maison de mes pères, dont je n'approchai jamais sans éprouver une douce émotion ; et cette fois j'allais n'y trouver que la mort ! Les scellés avaient été apposés : la fidèle gouvernante de ma mère en était la gardienne : je m'étais jeté à son cou en arrivant. M. Guyot, mon beau-frère et quelques voisins accoururent bientôt pour m'emmener chez eux. Je résistai à toutes leurs instances et voulus coucher près du foyer paternel, près du lit de mort de ma mère, où j'avais vu le jour. Son ombre révérée m'apparut en songe ; j'avais saisi une de ses mains et je l'attirais vers ma bouche, lorsque cette douce illusion s'éva-



nouit. Après la levée des scellés, je laissai la modeste dépouille de ma mère à sa bonne Marie et ne m'en retins que son anneau conjugal, qui avait été renouvelé à la cinquantième année de son mariage. Je le portais désormais à mon doigt, comme une sorte de talisman sacré; j'aurais voulu qu'il me suivît au tombeau, mais dans le premier voyage que je fis à Paris, j'eus le malheur de le perdre. Je l'ai remplacé par un autre qui m'est aussi bien cher, et peut-être l'eût-il été encore plus à ma mère, d'après cet axiome de droit naturel *caritas paterna descendit*. Ma mère avait succombé le 17 septembre 1806, dans sa quatre-vingt-quatrième année et la cinquante-huitième de son mariage. Par un singulier rapprochement, le même jour où je la perdais, il me naissait à Etouars ma première petite-fille. Ah! me disais-je, puisse-t-elle être un jour aussi bonne épouse et aussi bonne mère.

Me voilà donc prêt à partir pour mon troisième voyage de Paris, depuis mon retour du Mont-Blanc. Mais avant de m'engager dans cette nouvelle Babylone, Dieu sait pour combien de temps et de vicissitudes; je voulus appeller mon fils près de moi, pour garder quelque chose des illusions de la famille; je veux aussi consigner ici un dernier souvenir de la bonne Savoie. Avant d'arriver à Chambéry j'avais été prévenu par M. Sauzet, mon prédécesseur, que j'y trouverais à l'Hôtel de la préfecture, une sorte de domesticité toute faite et dont je n'aurais qu'à me féliciter; il entendait parler du concierge Donier, de sa femme et de sa fille. Donier, homme probe et intelligent, à la

fois pieux et bon cuisinier, faisait toutes mes emplètes de table ou de ménage, de bureaux et d'écurie. Il passait pour être frère-servant dans une loge maçonique; je ne sais, mais il me demandait par fois la permission d'aller faire quelques dîners en ville. Sa fille, la bonne Toinon, m'apportait tous les samedis son état des dépenses de la semaine. Cet ordre de comptabilité avait été établi par mon prédécesseur, et je ne pouvais mieux faire que de le suivre; j'aurais pu ainsi me rendre compte des dépenses du mois ou même de l'année aussi bien que de la semaine. Cette famille de bonnes gens avait donné de justes regrets à mon prédécesseur; elle ne m'en donna pas moins quand je m'éloignai d'elle, et dès-lors elle s'était retirée dans un petit domaine qu'elle avait à Vogland, près du lac du Bourget: j'appris ensuite que Toinon s'était mariée avec le domestique de mon meilleur ami le général Bonport.

Après une longue interruption de mes anciennes relations en Savoie, combien je fus heureux de recevoir, dans ma retraite à Limoges, une lettre en date du 25 septembre 1828, sur chacun de mes anciens collaborateurs et sur plusieurs autres personnes de ma société la plus habituelle. Mais dans cette espèce de statistique biographique (où le bon Donier lui-même n'avait point été oublié), la plupart, hélas! avaient cessé de vivre. De mes cinq conseillers de préfecture il ne restait que M. Grand et M. Emmery; le premier *patrocinait* (exerçait la profession d'avocat) et le second vivait de ses rentes. M. Palluel, secrétaire-général avait naguères succombé à une apo-

plexie foudroyante, et son fils *patrocinait* au sénat. M. Avet, sous-préfet de la Tarentaise, était mort depuis la *restauration* de Savoie, intendant à Conflans, et son fils siégeait honorablement au sénat de Chambéry. M. Velat, mon ancien chef de bureau, était mort après avoir été employé du nouveau gouvernement, d'abord à Turin et puis à Annecy. M. Rosset était devenu secrétaire-général de M. l'intendant de Savoie; et il aimait à s'entretenir quelquefois de moi avec l'auteur de la lettre. M. le général Mon-[illegible], frère de la marquise de Lasserraz. n'était plus depuis long-temps, non plus que sa sœur. M. Gillet, ex-intendant militaire, ancien commissaire des guerres et organisateur des plaisirs à Chambéry, y avait pris sa retraite. Des deux MM. Capré de Mégève, neveux de mon vénérable ami M. de Bonport, l'aîné résidait à Turin, lieutenant des gardes-du-corps, e l'autre était mort commandant à Chambéry; il ne restait plus à l'hospice du Mont-Cenis aucun des religieux que j'y avais laissés. Depuis long-temps M. le marquis d'Allinges s'était retiré près de la cour à Turin.Enfin M. le g énéral de Boigne, dans un âge très-avancé, continuait ses bienfaits à la ville de Chambéry et m'envoyait un faisceau d'amititiés. Outre son hospice *à la vieillesse*, il venait de fonder un autre établissement de charité hors du faubourg Montmélian, non loin de sa jolie campagne de Buisson-Rond, d'où il pouvait contempler ce nouvel asile fondé à l'indigence et au malheur.

L'auteur de cette lettre, M. Bellemin, ancien

sous-préfet de Saint-Jean, me parlait ensuite de lui-même, des pertes qu'il avait faites dans sa famille et des vicissitudes qu'il avait éprouvées, ainsi que de sa situation présente. A la première restauration de France, en 1814, la province de Maurienne où il était sous-préfet de mon temps, et celle de Tarentaise, ayant été rendues au roi de Sardaigne, on avait créé en remplacement une nouvelle sous-préfecture à Rumilly, et le roi Louis XVIII l'y avait nommé. Mais bientôt, pendant les Cent-Jours, les Autrichiens avaient envahi tout le pays, et l'ancien département du Mont-Blanc était entièrement retourné à ses premiers maîtres. M. Bellemin, après avoir depuis son départ de Rumilly rempli différens emplois dans l'ordre judiciaire, était devenu secrétaire archiviste du sénat; place quasi-administrative, à la fois honorable et convenablement distribuée. Enfin après bien des ballotages, il s'y trouvait occupé d'une manière stable et conforme à ses goûts. Le ministère l'avait chargé d'un travail statistique sur l'ancien duché de Savoie. Mon ouvrage, disait-il, lui avait été d'une grande utilité; il me demandait où l'on en trouverait des exemplaires, plusieurs personnes desirant se le procurer. Il me demandait ensuite des nouvelles de moi et des miens : Qu'*en est-il maintenant de votre famille? l'avez-vous près de vous? jouit-elle, jouissez-vous d'une bonne santé? Pardonnez ces questions que le cœur nous fait faire. Nous tenons tant à être conservés dans votre souvenir et à vous témoigner tout ce que nous ressentons d'amour et de reconnaissance pour vous*,



que vous ne vous y refuserez pas. C'étaient les derniers adieux de ces bons Savoisiens, de ce peuple qui m'était si cher et qui savait si bien aimer. Je ne puis mieux terminer ce volume qu'en les y consignant: j'y reviendrai dans mes loisirs, ainsi que dans mes peines ou dans mes ennuis ; si le commerce des amis est une des plus douces jouissances de la vie, leur souvenir quand on les a perdus, en est du moins une sorte de consolation.

FIN DU PREMIER VOLUME.

[redacted]

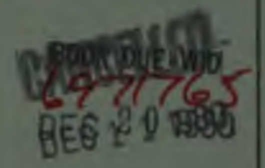
TABLE DES MATIERES.

[redacted]

FIN DE LA TABLE.

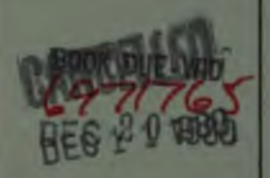





BOOK DUE WID
697765
DEC 20 1980




3 2044 050 527 654


BOOK DUE WID
6971765